Espace européen : la Norvège

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15500 – 7 F

SAMEDI 26 NOVEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les combats dans l'enclave musulmane de Bihac au nord-ouest de la Bosnie

Le défi

JAMAIS, depuis le début de la guerre, l'OTAN et l'ONU, censées représenter la « communauté internationale », n'auront été soumises à pareil défi en Bosnie. Les pays membres de l'Alliance atlantique devront même décider sans doute très vite de nouvelles interventions. Car, sauf à laisser les Serbes narguer une fois de plus l'ONU et ses résolutions en s'installant pour de bon dans la poche et la ville de Bihac en Bosnie, l'OTAN va devoir de nouveau frapper. Et vraisemblablement plus fort qu'auparavant. Il en va de sa crédibilité, de celle des Occidentaux et du Conseil de sécurité de l'ONU qui a décrété Bihac « zone de sécurité », donc en principe protégée de toute agression. Or, depuis mercredi 23 novembre, les Serbes ont pénétré dans la « zone » ; et, depuis jeudi, ils sont dans les faubourgs de la ville, où est assiégée une population – majoritairement musulmane – de quelque 80 000 personnes.

LE défi à l'OTAN et à l'ONU est patent. Comment y répondre ? En trois jours, cette semaine, les forces de l'Alliance atlantique ont déjà mené trois raids aériens. Sans doute faudra-t-il aller plus loin encore si les Serbes menacent la population affamée de Bihac. Tel est le prix à payer pour restaurer une capacité dissuasive mise à mal par deux années de faiblesse. L'hypothétique cessez-le-feu annoncé vendredi ne devrait pas sensiblement changer la situation.

Les Occidentaux, réunis jeudi à Bruxelles, se disent prêts à user de fermeté. Mais là s'arrête le consensus. Les Etats-Unis voudraient créer autour de Bihac une « zone d'exclusion » d'où les armes lourdes seraient prohibées. Projet aussi ambitieux qu'illusoire, répliquent les Français. Ils font valoir qu'il supposerait des moyens militaires accrus, alors que les Etats-Unis ne veulent toujours dépêcher aucun homme sur place et alors que l'ONU et l'OTAN sont déjà incapables de faire respecter une simple « zone de sécurité » (où il ne s'agit, en théorie, que de faire appliquer un cessez-le-feu).

LES Européens accusent les Etats-Unis de porter une part de responsabilité dans la situation actuelle. En se prononçant pour la levée de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie, Washington aurait adressé un message d'encouragement aux forces gouvernementales bosniaques. De fait, la contre-offensive serbe répond à une série d'opérations menées par les troupes bosniaques au début du mois. Mais les Européens portent également leur part de responsabilité. Les Français, en particulier, n'ont-ils pas laissé la voie libre aux protagonistes en décidant il y a deux mois de retirer leurs « casques bleus » de Bihac ?

Les Britanniques menacent une fois de plus de rappeler leur contingent si la guerre s'étend, et les Russes de s'opposer à de nouveaux raids de l'OTAN. Cette cacophonie augure mal des efforts diplomatiques à venir du malheureux groupe de contact sur la Bosnie (Allemagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Russie) qui doit se réunir début décembre. D'ici là, Bihac pourrait bien être aux mains des Serbes.

L'OTAN discute des moyens de stopper l'offensive serbe

Les forces serbes sont entrées dans les faubourgs de Bihac (ville musulmane du nord-ouest de la Bosnie), où un cessez-le-feu aurait cependant été conclu vendredi 25 novembre, selon la Force de protection des Nations unies. Un porte-parole de la FORPRONU a estimé que Bihac risquait de tomber à tout moment en l'absence d'une initiative politique. A Bruxelles, l'OTAN discute d'une éventuelle action diplomatico-militaire d'afin de stopper l'offensive serbe. A cette occasion, un vif débat s'est instauré entre Américains et Européens sur les moyens à mettre en œuvre.

Les zigzags de Bill Clinton

Sur un point au moins, Washington n'a pas varié : « *C'est l'affaire des Européens* », vient de répéter Newt Gingrich, futur *speaker* (républicain) de la Chambre des représentants, en parlant de la guerre dans l'ex-Yougoslavie dans les mêmes termes que les responsables américains au début du conflit. Dans une politique qui, indépendamment des changements de président ou de majorité au Congrès, semble erratique, une autre constante est apparue, le refus persistant des Etats-Unis de s'engager sur le terrain, sauf « *plus tard* » quand il ne s'agira plus de contenir la guerre mais de surveiller la paix (1).

Les Américains lâchent des bombes, « *à partir de 10 000 mètres d'altitude* » (François Mitterrand), alors que d'autres pays ont des soldats sur place, pris entre plusieurs feux et exposés aux représailles des Serbes de Bosnie. Cette division des tâches « *inacceptable* » (Alain Juppé) est, entre les Américains et les Européens, à l'origine des frictions et des malentendus récurrents malgré des initiatives communes épisodiques.

Parce qu'ils partent de prémisses opposées, qu'ils comptent les uns sur les autres pour résoudre un problème insoluble, qu'ils appliquent soit des principes contradictoires, soit les mêmes principes mais à des moments différents, les Occidentaux n'ont réussi ni à définir une politique cohérente, ni à mettre en œuvre de manière conséquente des accords partiels. Le déphasage entre les attitudes européenne et américaine a été patent dès l'automne 1991. Les Etats-Unis étaient d'abord, avec la France et la majorité de la Communauté, contre l'Allemagne, réticents à admettre la dissolution de la Fédération yougoslave, et ils ne suivirent pas les Douze lors de l'établissement, en janvier 1992, des relations diplomatiques avec la Slovénie et la Croatie.

DANIEL VERNET

Lire la suite page 4
et nos informations page 3

(1) Les Etats-Unis sont cependant présents avec quelques centaines de soldats dans le contingent de « casques bleus » chargés de surveiller la frontière entre la Serbie et la Macédoine.

Tout en voulant modifier le secret de l'instruction

Le Sénat est réservé sur l'amendement Marsaud

Le Sénat doit se saisir à la mi-décembre du projet de loi sur la justice dans lequel la majorité a introduit un amendement, présenté par Alain Marsaud (RPR), interdisant à la presse de rendre compte des « affaires » avant la fin de leur instruction. Tout en souhaitant revoir le secret de l'instruction, le Sénat est cependant réservé sur cette inititiative.



Lire nos informations page 11

Jours difficiles pour Yasser Arafat

Défié par les islamistes, le « président » palestinien a rarement été aussi seul et critiqué parmi les siens

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Yasser Arafat et, avec lui, les accords d'Oslo, pourront-ils survivre longtemps à la sanglante épreuve de force qui s'est engagée la semaine dernière à Gaza et qui menace de s'amplifier ? C'est la grande question qui inquiète les acteurs du processus de paix proche-oriental. « *Tous les ingrédients d'une guerre civile sont là*, résumait, il y a une semaine, Iyad Sarraj, psychiatre à Gaza et militant des droits de l'homme. *Vous avez un « gouvernement » faible, une opposition puissante, des gens indisciplinés de part et d'autre, des armes à profusion, beaucoup de pêcheurs en eaux troubles et un environnement général marqué par le désespoir et la désillusion.* » Yasser Arafat saura-t-il une nouvelle fois conjurer les menaces qui pèsent non seulement sur son autorité et sa légitimité, mais peut-être aussi sur sa vie ?

« *Souvenons-nous qu'il n'est jamais meilleur que lorsqu'il a le dos au mur* », soulignait mercredi un éditorialiste israélien plein d'espoir. De fait, on ne compte plus les situations désespérées desquelles « l'homme-au-keffieh », cent fois donné pour mort, politiquement et physiquement, a su se sortir.

PATRICE CLAUDE

Lire la suite page 6

Nouvelles sanctions contre le port du foulard islamique

De nouvelles exclusions de jeunes filles portant le foulard islamique ont été prononcées au lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie (Yvelines), ou confirmées en appel par le rectorat de Lille à la suite de recours introduits au lycée Faidherbe. Dans ces mêmes établissements, d'autres sanctions devaient suivre en fin de semaine. *page 12*

L'Europe, enjeu présidentiel

Le débat droite-gauche passant au second plan, c'est sur l'après-Maastricht que devraient s'affronter les candidats à l'Elysée

Maintenant que, déclarés ou pas, les candidats à l'Elysée commencent sérieusement à se bousculer, on entend demander de tous côtés que le peuple souverain puisse se prononcer non seulement en fonction de leur bonne mine mais en connaissance de cause : de *leur* cause, des idées qu'ils se proposent de mettre en œuvre.

A la seule exception, explicable par le choc en retour de mai 1968, du duel de 1969 entre Pompidou et Poher, dont on ne peut pas dire que les projets de société différaient vraiment, c'était la règle dans le passé : le second tour de chaque présidentielle laissait le choix entre des candidats – l'un de droite, l'autre de gauche – aux options bien tranchées.

On dira que cette situation a toutes chances de se représenter en mai 1995. A cette nuance près tout de même que la distance entre les programmes des deux rivaux risque d'être singulièrement ténue. Surtout s'ils s'appellent Balladur et Delors : Alain Minc a pu noter à « L'Heure de vérité » que leurs positions, comme celles de Raymond Barre, cadrent tout à fait avec le rapport dont il a été chargé par le premier ministre.

Malgré les touchants efforts de certains militants, à Liévin et ailleurs, pour nous persuader du contraire, malgré le poids, qui reste important, des différences de cultures et de traditions, le fait est que le débat droite-gauche n'est plus ce qu'il était. La plupart des querelles qui ont alimenté dans ce pays, durant des décennies, la guerre civile froide paraissent aujourd'hui largement dépassées. On en trouvera un autre signe dans le fait que, en ce temps où les églises sont si vides, le probable candidat socialiste va tout autant à la messe que ses probables rivaux de droite.

De Gaulle a mis fin, comme lui seul pouvait le faire, à la plus grave de ces querelles : celle de la décolonisation. L'effondrement de l'URSS a considérablement réduit la portée de celle qui opposait atlantistes et communistes. Oubliant la violence avec laquelle il les avait combattues, François Mitterrand a fait accepter par ses partisans tant la Constitution de 1958 que la force de dissuasion. Il a enterré la hache de la guerre scolaire. Les nationalisations sont en cours de liquidation sans que l'on s'en émeuve beaucoup : le seul à en envisager de nouvelles n'est pas un homme de gauche, mais Philippe Séguin. Encore sa suggestion, qui ne vise que les compagnies de distribution des eaux, est-elle essentiellement motivée par des considérations de moralité publique.

Même jeu pour la politique économique. La hantise de l'inflation a dominé, depuis 1983, l'action de tous les gouvernements, qu'ils fussent roses ou tricolores. Compte tenu de l'ampleur du déficit budgétaire, bien rares sont ceux qui osent préconiser ouvertement de lever le pied, et Jacques Chirac, qui s'y était risqué, a fait rapidement machine arrière. Les mesures d'encouragement aux entreprises ont commencé bien avant les élections de 1993. La droite, qui avait poussé des cris d'orfraie contre l'impôt sur la fortune puis contre la CSG, s'y est finalement ralliée.

Personne n'a encore trouvé, malgré tous les beaux discours, de solution à la crise de l'emploi, non plus qu'à l'exclusion et à la criminalité qui en découlent. Et il n'est pas jusqu'à la multiplication des « affaires » qui, en frappant indistinctement la gauche et la droite, n'aboutisse à singulièrement restreindre le champ de leur affrontement. Reste, bien sûr, la question-clé de l'immigration : là aussi pourtant, il semble que la controverse perde de son âpreté, les uns devant bien reconnaître l'impossibilité de fermer hermétiquement les frontières, les autres celle de les ouvrir complètement.

ANDRÉ FONTAINE

Lire la suite page 10

M 0147 - 1126 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR. Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA 2.50 $ N Y 2 $1.

ESPIONS ET SAVANTS

La communauté scientifique européenne d'avant la guerre

Il y avait en URSS, dès les années 30, un groupe de physiciens de tout premier ordre. Je ne citerai que deux représentants de cette école qui sont bien connus : l'illustre Sakharov, exalté par ici comme « *le père de la bombe thermonucléaire soviétique* », abusivement sans aucun doute, car, assurément, il n'était pas tout seul ; l'autre était moins populaire, mais il a reçu le prix Nobel (de physique, lui), en 1962, c'est Lev Davidovitch Landau, mort en 1968, à l'âge de soixante ans (...). Des instituts d'enseignement supérieur scientifique, qui ont formé Landau et Sakharov, sont sortis des physiciens compétents en grand nombre. Ce sont des choses connues et qui suffisent à expliquer que les Soviétiques se soient construits de solides équipements dans les domaines de la fission et de la fusion nucléaires, comme les Français l'ont fait avec un peu de retard. On peut en dire autant quant aux travaux sur les plasmas ou l'exploration spatiale par exemple. Prétendre y introduire une influence déterminante d'agents secrets ignares, c'est se moquer du monde et exploiter sans scrupules les curiosités et les crédulités naïves du public.

Maintenant, qu'il y ait eu des échanges de vues entre savants américains, de naissance ou d'adoption, et soviétiques, il n'est point besoin de recourir au dévoilement de secrets ténébreux pour s'en convaincre (...). J'avais un oncle qui, bien qu'il fût français et ancien normalien, enseignait la physique à l'université de Bruxelles. Il a contribué très activement a l'organisation des célèbres congrès Solvay où ont confronté leurs théories, dans les dernières annees 20 et les premières années 30, les grands créateurs de l'électromagnetisme, de l'atome, de l'electron et du noyau : Lorentz. Planck, Bohr, Heisemberg, Schrödinger, Fermi, Dirac, etc. On y a vu Marie Curie et Paul Langevin. Louis de Broglie y a présenté des communications historiques sur les phénomène ondulatoires matériels (...). Sauf Oppenheimer, tous les noms évoqués (par Soudoplatov) sont ceux de physiciens européens qui ont été aspirés dans les laboratoires des Etats-Unis à la veille de la guerre par l'effet du fléau nazi. Or, entre les deux guerres, il y avait en Europe une véritable communauté scientifique dont les physiciens soviétiques faisaient naturellement partie (...). Au point où en étaient arrivées en 1940 la théorie et la technique de fission nucléaire, leur utilisation pour libérer d'immenses énergies était une échéance inéluctable. Le passage de l'expérimentation des mains des créateurs des théories entre celles des ingénieurs était une imminence. Cela pouvait très bien se produire en Allemagne (...). Il n'était au pouvoir d'aucun savant d'enrayer le mouvement (...). Il est normal que les créateurs scientifiques, qui mesuraient l'énormité du danger, aient alerté les autorités politiques qui n'en étaient pas conscientes. La démarche de Fermi, Szilard et Einstein auprès de Roosevelt avait ce sens ; ce n'est évidemment pas Einstein qui a commandé de lâcher la bombe sur Hiroshima et Nagasaki (...). Voilà maintenant qu'il faut réhabiliter les procès en sorcellerie du maccarthysme ! Ainsi nous avions tort d'être scandalisés, comme de l'un des épisodes les plus honteux de la guerre froide, de la condamnation et de l'exécution sur la chaise électrique des malheureux Julius et Ethel Rosenberg, dont l'incompétence manifeste prouvait clairement, en tout cas, qu'ils étaient incapables de transmettre le moindre renseignement de quelque utilité. Mais jusqu'où irez-vous donc ?

PIERRE DE RUDDER
(Bruxelles)

L'AVIS DU MÉDIATEUR

Controverse à retardement

L'ACTUALITÉ est bonne fille et fournit toujours une occasion de revenir sur ses pas pour corriger le regard qu'on avait, naguère, porté sur elle. Dans le Monde *du 14 octobre, Michel Tatu a rendu compte du livre d'Amy Knight consacré à* Beria *(Aubier) et a mentionné, à cette occasion, l'importance de la contribution de l'espionnage à la fabrication de la bombe atomique soviétique. Il se référait, notamment, aux révélations apportées par un précédent ouvrage, celui de Pavel Soudoplatov,* Missions spéciales, mémoires d'un maître-espion *(Seuil), dont* le Monde *avait souligné l'intérêt, en mai 1994, au moment de sa parution en France, par la plume d'Alexandre Adler.*

Le récit de Pavel Soudoplatov avait soulevé une vive polémique, notamment aux Etats-Unis, dans la mesure où il mettait en cause des savants qui auraient été plus ou moins manipulés par les espions soviétiques. Des lecteurs avertis nous avaient fait part de leurs doutes sur le bien-fondé de ces « révélations » et de leurs réserves sur la publicité que le Monde *leur faisait. Pour diverses raisons, qui tiennent aux conditions de fabrication d'un quotidien constamment submergé par la dernière actualité, le débat ainsi ouvert ne s'était pas prolongé à temps dans nos colonnes.*

C'est l'une des difficultés courantes auxquelles nous nous heurtons : comment assurer le suivi de controverses pointues, dans les délais où nos lecteurs sont censés avoir encore en mémoire les principaux éléments de la discussion et sans, pour autant, sacrifier la couverture de l'information du jour qui est notre lot ? On ne réglera pas cette question ici et maintenant, si tant est qu'on puisse un jour la régler. Mais, puisque l'actualité nous a offert une seconde chance, saisissons-la, au risque de surprendre des correspondants qui pouvaient se croire oubliés.

L'objet du débat appartient à l'histoire, ce qui autorise un tel retour, fût-il tardif. On trouvera ci-dessous les extraits d'une correspondance récente adressée par M. Roger Godement à Michel Tatu, et d'autres provenant de lettres plus anciennes, liées à l'article d'Alexandre Adler intitulé « La bombe Soudoplatov ».

ANDRÉ LAURENS

Le cas Oppenheimer

Les « révélations » de Soudoplatov *comprennent des assertions invraisemblables et sans l'ombre du commencement d'une preuve concernant des gens comme Oppenheimer, Fermi, Szilard ou Bohr, des informations connues depuis des décennies concernant par exemple Fuchs et les fuites canadiennes et anglaises, des assertions positivement fausses concernant par exemple le rôle qu'aurait joué Oppenheimer dans le recrutement de Fuchs pour Los Alamos, des assertions ridicules expliquant par exemple l'opposition d'Oppenheimer, Fermi et autres à la bombe H après 1945 par le fait qu'ils étaient « manipulés » par le KGB (...). Les Français absorbent Soudoplatov *in totto* pour la simple raison que la littérature de la bombe atomique disponible dans leur langue est pratiquement vide (...). Que les Soviétiques aient tenté de « manipuler » Oppenheimer et quantité d'autres scientifiques est connu depuis l'enquête de 1954, mais la question est de savoir avec quel succès. Jusqu'à preuve du contraire, tout indique qu'à partir de Pearl Harbor, qui fait entrer l'Amérique dans la guerre, le succès a été nul, Oppenheimer ayant visiblement décidé de se consacrer totalement et loyalement au projet atomique américain et, en particulier, de couper ses relations avec les milieux de gauche (...). Quant à l'après-guerre, on parle toujours de son opposition à la bombe H, mais on semble ignorer ici qu'il s'est beaucoup dépensé pour vendre au Pentagone en 1948-1951 les armes nucléaires tactiques et des méthodes très sophistiquées de défense du continent américain contre une attaque aérienne soviétique...

ROGER GODEMENT
(Paris)

Le démarrage du projet Manhattan

Le quatuor de savants ayant participé à la rédaction de la *« lettre d'Einstein à Roosevelt »* était composé de Szilard, Wigner, Teller et Einstein et c'est un raccourci excessif d'écrire que le projet Manhattan (la mise en œuvre de la bombe atomique) *« n'a pas résulté d'un intérêt des milieux militaires américains, mais des sollicitations pressantes du quatuor »*. Il s'est pourtant passé près de trois ans entre l'avertissement d'Alexandre Sachs (porte-parole des savants) à son ami Roosevelt (12 octobre 1939) et le démarrage formel du projet Manhattan (juin 1942). Pendant tout ce temps, une foule d'événements (évaluations par des comités militaires, civils, universitaires et administratifs, contacts avec les savants anglais – qui ont eux définitivement entraîné la conviction des officiels américains qu'une application militaire de l'énergie atomique était possible – expériences scientifiques préliminaires mais décisives pour la suite, découverte qu'un stock d'uranium congolais était immédiatement disponible à New-York, etc.) ont contribué à prendre la décision de passer à la fabrication de la bombe, d'écarter du devant de la scène les savants du quatuor, et même de placer les plus agités sous surveillance policière...

JACQUES JEDWAB
Universitaire (Bruxelles)

La vérité sur Ignace Reiss

Au sujet de l'assassinat d'Ignace Reiss, les affirmations de Soudoplatov, sur la base de nos recherches, nous paraissent largement fantaisistes ou, pis encore, ignobles. Ignace Reiss était un vieux membre du parti bolchevik, d'origine polonaise, rattaché aux services de renseignement de l'armée rouge. Révolté par les purges staliniennes qui décapitèrent les compagnons de Lénine, il adressa une lettre de démission dûment motivée au comité central du parti communiste d'Union soviétique, le 17 juillet 1937. Reiss savait que sa démission, ajoutée au fait qu'il continuait à se proclamer communiste, signait son arrêt de mort, que sa femme et son fils se trouvaient ainsi également menacés.

Une Suissesse, Renata Steiner, joua un rôle important dans la préparation de l'assassinat de Reiss à Lausanne en septembre 1937. Celle-ci, recrutée à Paris par Serge Efron, le mari de la poétesse Marina Tsvetaeva, était manipulée par les assassins de Reiss, Roland Abbioate et Charles Martignat. Ces deux derniers parvinrent à s'enfuir en direction de la France après le crime, tandis que la Suissesse se fera arrêter et juger.

Soudoplatov cherche à assassiner une seconde fois Reiss en laissant entendre que cet agent avait rompu, afin d'« utiliser pour son propre compte les fonds qui lui avaient été confiés ».

PETER HUBER, *historien,*
et DANIEL KUNZI, *réalisateur*
(Genève)

PRÉCISIONS

Au sujet de Ben M'Hidi

Au sujet du quatrième anniversaire du commencement de la guerre d'Algérie et des notices sur le destin des dirigeants historiques du FLN (*le Monde* du 1er novembre), M. B. Tauty (Aix-en-Provence) nous écrit : il y a eu, malheureusement, beaucoup de torturés en Algérie pendant les événements qui ont conduit ce pays à l'indépendance. Il ne faut pas cependant en rajouter. Il semble bien que Ben M'Hidi a été fusillé sans être torturé. Jean Lacouture a écrit : *« Ben M'Hidi ne fut pas torturé. Tous les renseignements obtenus sur ce point dans les deux camps nous permettent de l'affirmer » (le Temps des léopards,* p. 502, Ed. Fayard).

MONDE

A travers un regard de femme

Je n'ai rien lu dans *le Monde* sur le Forum des organisations non gouvernementales qui s'est déroulé à Vienne (Autriche), du 12 au 15 octobre, et qui marque à plusieurs titres le début d'une nouvelle ère pour les femmes d'Europe, et pour nous Françaises.

Ce forum a permis de réunir pour la première fois des représentantes d'associations venues des cinquante-quatre pays qui forment la Commission économique pour l'Europe au sein des Nations unies. Elles ont pu comparer leurs expériences de femmes, formuler des perspectives féminines sur l'égalité, le développement et la paix, et élaborer des stratégies qui serviront de base d'action en faveur des femmes pour le XXIe siècle.

A l'issue du forum, les ONG ont mis au point leur commun « Appel à l'action » : ce document identifie les domaines d'actions prioritaires pour l'avancement du statut des femmes dans les pays d'Europe. Il adresse également des recommandations spécifiques à l'intention des gouvernements. Il insiste sur la responsabilité des Etats pour assurer la participation des femmes à la vie politique et au développement économique et social ; pour promouvoir les droits des femmes comme droits humains et pour éradiquer toute forme de violence contre elles.

En préparant la 4e Conférence mondiale sur les femmes, qui se tiendra à Pékin en septembre 1995, les ONG et les femmes d'Europe nous invitent à *« observer le monde à travers un regard de femme »*.

CORINNE CECILIA
(Paris)

ÉQUITATION

Calme, en avant, droit...

Dans le « Point de vue » publié dans nos colonnes (*le Monde* du 27 octobre), François Périgot se référait au principe : *« En avant, calme et droit »*, qui constitue, disait-il, *« l'alpha et l'oméga de l'équitation française »*.

En réalité, sans doute de façon involontaire, le président du CNPF prenait quelques libertés avec ce principe, édicté naguère par le général L'Hotte, dans son classique *Questions équestres.*

L'un des penseurs les plus réputés de l'équitation française écrit, en effet, que les objectifs du cavalier doivent être d'obtenir un cheval *« calme, en avant, droit »*. L'ordre des priorités, d'ailleurs logique – que faire avec un cheval qui n'a pas un minimum de calme ? – n'est pas anodin, puisque le général L'Hotte ajoute immédiatement : *« L'ordre dans lequel ces trois buts doivent être poursuivis, est invariable, absolu, et il ne faut rechercher le suivant qu'après avoir atteint le précédent. »*

Mais M. Périgot n'a pas à se reprocher cette liberté prise avec la pensée du maître. Le premier hérétique est sans doute... François Nourissier qui intitula, en 1987, l'un de ses romans, où il était largement question d'équitation, *En avant, calme et droit.* Le chef d'entreprise a probablement été influencé par le romancier...

JEAN RIVES
(Paris)

Images de Gaza

Dans la chronique « *Images* » que nous avons consacrée aux reportages diffusés par TF1 et France 2, le vendredi soir 18 novembre, pour rendre compte des scènes d'émeute qui s'étaient produites à Gaza (*le Monde* daté 20-21 novembre), c'est par erreur que nous avons écrit que ces deux chaînes avaient utilisé des images provenant d'une même source. Chacune disposait sur place, en vérité, d'une équipe d'envoyés spéciaux qui a diffusé des images exclusives. Nous prions les intéressés et nos lecteurs de bien vouloir accepter nos excuses pour la confusion que nous avons commise.

A. R.

TRAIT LIBRE

« PARDON, JE CHERCHE OÙ ONT LIEU LES PRIMAIRES ? »

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Les Serbes sont entrés dans les faubourgs de Bihac

Un cessez-le-feu aurait été conclu à Bihac, où il serait entré en vigueur vendredi 25 novembre dans la matinée, selon la Force de protection des Nations unies. Peu auparavant, un porte-parole de la FORPRONU avait assuré que la ville risquait d'être prise *« d'un moment à l'autre »* par les Serbes, *« s'il ne se passe rien au niveau politique »*, rapporte notre correspondant à Sarajevo, Rémy Ourdan. Une réunion entre officiels bosniaques et serbes devait se tenir ce même jour à Sarajevo.

Dans la soirée de jeudi, le patron des « casques bleus » en Bosnie, le général britannique Michael Rose, avait annoncé que les Serbes étaient entrés dans les faubourgs de la ville, située à l'extrémité sud de la poche de Bihac. *« C'est une évolution très grave qui nous force à agir »*, avait-il poursuivi en soulignant que *« la ville de Bihac ne pourra pas résister longtemps »* à la poursuite de l'offensive des forces serbes. Pour le général Rose, les Serbes ont *« dépassé les bornes »*. Il a ajouté que les populations civiles, prises au piège dans la ville, étaient désormais *« directement menacées »* et que les Serbes commettaient une *« violation flagrante »* de la zone de sécurité de l'ONU, créée en mai 1993 sur une superficie de 80 Km autour de la ville de Bihac.

Selon la FORPRONU, les Serbes ont enfoncé, dans l'après-midi de jeudi, les dernières lignes de défense de l'armée gouvernementale bosniaque sur la colline de Debeljaca, au sud de la ville, et ont pénétré dans le village de Sokolac, à l'entrée sud-est de Bihac. Les « casques bleus » ont précisé que le village avait brûlé et que des bombes étaient tombées *« très près du centre ville »* de Bihac.

Après avoir averti que ses forces ne tiendraient pas compte de la « zone de sécurité » pour venir à bout du 5e corps de l'armée gouvernementale bosniaque, le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, a également reconnu que son armée était entrée *« dans une partie de la ville »*. Son bras droit, Momcilo Krajisnik, a ajouté qu'*« aucune action, quelle qu'elle soit, ne pourra contraindre les Serbes d'accepter le plan du groupe de contact »*, qui prévoit la partition de la Bosnie-Herzégovine en attribuant 51 % des territoires à la fédération croato-musulmane et 49 % aux Serbes bosniaques qui en contrôlent actuellement 71 %.

Par ailleurs, un convoi de la FORPRONU, composé de dix véhicules, a pu ravitailler, jeudi, les « casques bleus » bangladais bloqués, depuis près d'un mois, par les combats dans la poche de Bihac *(AFP, Reuter.)*

L'OTAN cherche laborieusement à stopper l'offensive

BRUXELLES

de notre correspondant

A l'initiative des Etats-Unis, l'Alliance atlantique pourrait s'orienter vers une action diplomatico-militaire d'envergure afin de stopper l'offensive des Serbes sur Bihac et tenter d'y stabiliser durablement la situation. Les débats transatlantiques encore en cours portent principalement sur les moyens à mettre en œuvre pour garantir le bon déroulement d'une telle entreprise.

Mercredi 23 novembre à New-York, les Etats-Unis avaient présenté, dans ce sens, un plan ambitieux qui a immédiatement fait l'objet d'intenses tractations avec les Européens, en particulier avec les Français. Ce projet s'est, ensuite, trouvé, jeudi 24 novembre à Bruxelles, au centre des délibérations du Conseil atlantique, lequel réunit les ambassadeurs des seize pays de l'Alliance. Ces conversations euro-américaines, à différents niveaux, ont apparemment permis de rapprocher des points de vue qui, au départ, semblaient bien éloignés et d'éviter une seconde cassure au sein de l'Alliance, après l'émotion qu'avait suscité, la semaine passée, la décision unilatérale de Washington de ne plus participer à la surveillance de l'embargo sur les armes à destination de l'ex-Yougoslavie.

Le communiqué publié à l'issue de la réunion de Bruxelles, où l'OTAN, condamne les attaques lancées contre la « zone de sécurité » de Bihac par les forces serbes de Bosnie et de Croatie, apparaît comme un texte intermédiaire, marquant une étape dans un processus de réflexion entre les alliés qui n'est pas complètement achevé. La proposition américaine était centrée sur l'élargissement de la « zone de sécurité » de Bihac, un exercice qui n'a rien d'évident puisque les forces serbes ont déjà pénétré dans la dite zone. Conséquence logique de cette ambition, les Serbes et leurs alliés seraient instamment priés de se retirer au-delà des nouvelles frontières de la zone. Pour faire respecter un tel ultimatum, la FORPRONU, qui se limite pour l'instant à un bataillon bangladais mal armé, serait renforcée. Des frappes aériennes seraient envisagées au cas où les Serbes refuseraient de s'incliner. Dans un second stade, la FORPRONU, toujours en s'appuyant sur l'OTAN, pourrait imposer la démilitarisation de la zone.

Plutôt une solution négociée

Les Européens ont d'abord réagi de manière négative, trouvant ce plan parfaitement irréaliste, alors qu'on se bat dans les faubourgs de Bihac et que les Etats-Unis sont résolument hostiles à l'envoi de troupes dans la région. Mais les deux parties n'en sont pas restées à ce constat désabusé. Un intense débat transatlantique et, singulièrement franco-américain, s'est développé pour examiner comment rendre le plan américain acceptable pour les pays de l'Union européenne. On fait état, de source diplomatique, de deux conversations téléphoniques entre François Mitterrand et Bill Clinton et d'un échange de vue entre Alain Juppé et Warren Christofer, le secrétaire d'État américain. Du côté français, ces échanges à haut niveau ont été complétés par une concertation ministérielle s'appuyant elle-même sur un intense travail d'expertise demandé aux militaires.

Les Français adressaient trois principales critiques au plan américain. 1) Celle de plus ou moins court-circuiter l'ONU, qui, aux yeux de Paris, doit impérativement donner son feu vert à une opération d'une telle envergure. 2) L'inadéquation des moyens par rapport aux objectifs. Ainsi, les Européens ne veulent-ils pas risquer de se trouver entraîné dans une escalade. 3) L'oubli qu'il existait, avec le « groupe de contact » – où siègent les Américains, les Français, les Britanniques, les Allemands et les Russes –, un forum où l'ensemble des protagonistes non-belligérants essayaient de faire accepter par les Serbes de Bosnie un plan de paix.

« Sur l'essentiel, nous sommes très proches des Américains », résumait jeudi soir un diplomate français. Le résultat atteint par les négociations euro-américaines pouvait se retrouver dans deux paragraphes du communiqué publié par l'OTAN. *« Le Conseil soutient les efforts diplomatiques en cours afin de réaliser une stabilisation effective à Bihac et aux alentours et serait prêt à examiner l'aide qu'il pourrait apporter aux Nations unies dans la mise en œuvre de ces objectifs une fois ceux-ci acceptés »*. Tout est dit, ou presque : les efforts diplomatiques sont en cours ; autrement dit, il faut attendre que l'ONU se prononce. La *« stabilisation effective »* de Bihac supposerait l'élargissement de la « zone de sécurité », éventuellement la création d'une zone d'exclusion, voire (hypothèse également abordée) une complète démilitarisation. Mais les Nations unies, une fois ces objectifs *« acceptés »*, devraient être aidées et des troupes et matériels supplémentaires acheminés à Bihac. Lesquels ? On se contente d'expliquer que des pays membres de l'Alliance ont déjà des unités pré-positionnées à Split, en Croatie.

Mais la paix par la négociation n'est pas oublié. *« Le Conseil soutient énergiquement les démarches diplomatiques que fait le « groupe de contact » auprès des parties en cause et qui reflètent le ferme attachement de l'Alliance à un règlement négocié»*, lit-on dans le communiqué. Ce « groupe de contact » devrait se réunir très prochainement. Visiblement, la préférence les Alliés, même s'ils se préparent militairement, continue à aller à une solution négociée.

PHILIPPE LEMAITRE

Les « casques bleus » bangladais se trouvent dans une situation critique

Aux mille deux cents soldats bangladais récemment arrivés dans [illegible] Bihac, les « casques bleus » français n'[illegible] que des abris pour se terrer. Envoyés précipitamment en Bosnie-Herzégovine au mois d'octobre afin de relever le bataillon français en partance, les Bangladais n'auront pas eu le temps d'achever de s'équiper avant d'être directement plongés dans les combats qui déchirent actuellement l'enclave musulmane.

« Leur arrivée à Zagreb fut épique, se souvient un officier, *car le Bangladesh ne leur avait fourni aucun véhicule blindé ni aucun moyen logistique. Nous avons donc dû les doter grâce au matériel disponible à la FORPRONU, et surtout leur apprendre à s'en servir. Ils sont partis pour Bihac après seulement quelques jours de formation accélérée. »*

Les « casques bleus » bangladais n'ont pas non plus reçu tout l'armement nécessaire à leur mission. Leurs réserves de carburant ont presque atteint le niveau zéro et ils risquent fort de n'avoir bientôt plus de nourriture. Depuis quinze jours, plusieurs missiles ou obus de mortier se sont abattus à proximité de la base des Bangladais, qui ont reçu l'ordre de rester dans leurs abris, cantonnés dans le rôle de spectateurs impuissants. Sans expérience du terrain ni de la guerre, ils vivent le baptême du feu le plus violent qu'aient connu des « casques bleus » en Bosnie-Herzégovine.

R. O.

La guerre au quotidien a repris à Sarajevo

Le sort de Bihac effraie les habitants de Sarajevo. Car personne ici n'a jamais cru que les gesticulations de l'OTAN suffiraient à ramener totalement la paix dans la capitale bosniaque et que la ville pourrait demeurer un îlot de tranquillité si la Bosnie s'embrasait à nouveau.

SARAJEVO

de notre correspondant

Depuis plusieurs semaines déjà, les signes annonciateurs de la guerre sont réapparus à Sarajevo. Ils se sont amplifiés, fin octobre, avec le déclenchement d'offensives de l'armée gouvernementale un peu partout dans le pays. Bihac, Krupes, Doboj, Trnovo... Les Serbes, attaqués au seuil de l'hiver, visiblement surpris, ont utilisé sans hésiter ce fantastique moyen de pression : le siège de la capitale. Selon leur humeur, ils tirent sur le tramway, visent les avions des Nation unies, ferment les vannes d'arrivée du gaz ou coupent l'électricité.

La population sombre alors dans le désespoir, avec la sensation que la guerre est éternelle. Lorsque plusieurs roquettes ont frappé le quartier de Marindvor, jeudi 24 novembre dans l'après-midi, les passants ont à peine pressé le pas. Les habitués de l'avenue Vojvode-Putnika ne s'étonnent plus d'entendre quelques explosions, entre l'hôtel Holiday Inn et le pont de Bratstva. Les tireurs serbes ne sont pas, à cet endroit, postés sur les collines ; ils vivent de l'autre côté de la rivière, à l'intérieur de la ville.

Depuis une semaine, les Serbes attaquent régulièrement deux bâtiments symboliques : la présidence bosniaque, dont plusieurs bureaux de la façade sud ont été détruits, et l'Holyday Inn, lieu de rendez-vous des diplomates et de la presse internationale. Jeudi, les tirs sont devenus plus intenses. Un homme est tombé, la tête transpercée par l'éclat d'un missile antichar. Plusieurs blessés ont été transportés vers l'hôpital. De sourdes explosions ont secoué la ville : les bombardements reprenaient. Les tireurs visaient-ils plus précisément la FORPRONU ? Peut-être, mais personne ne peut l'affirmer. En tout état de cause, les « casques bleus » ont riposté en direction des tours serbes. Les combats ont duré. La guerre avait ressurgi.

Le thermomètre en dessous de zéro

La détérioration de la situation à Sarajevo est indubitablement liée aux nouvelles du front de Bihac et aux récentes interventions aériennes de l'OTAN. Après les raids de mercredi contre des batteries de missiles serbes, les « casques bleus » dispersés dans les collines autour de Sarajevo ont reçu l'ordre des Serbes de ne plus quitter leurs postes. *« Nous ne les considérons* [les « casques bleus »] *pas comme des otages »*, répète leur commandant, le général Gobilliard, soucieux de dédramatiser la situation. Au moins trois cents hommes sont cependant empêchés de rentrer à Sarajevo, servant ainsi de boucliers aux Serbes qui les gardent. cinquante-cinq « casques bleus » canadiens sont clairement détenus et ont été désarmés par les Serbes.

La capitale bosniaque a, une fois de plus, plongé dans le pessimisme. D'autant que le thermomètre passe désormais chaque soir au-dessous de zéro. La Bosnie-Herzégovine s'enflamme ; la FORPRONU est de plus en plus souvent paralysée, et rien, sur le plan diplomatique, ne permet de présager une issue prochaine au conflit.

RÉMY OURDAN

Zone de sécurité, zone d'exclusion, zone démilitarisée

« Attention danger : zone de sécurité de l'ONU ! » La plaisanterie court la Bosnie. A propos de ces « zones », le président François Mitterrand a fait, en juin 1993, une remarque qui reste d'actualité : *« Si c'était une ville de chez nous,* [de] *combien de temps* [aurions-nous besoin pour la protéger] ? *Deux heures. »* Avant d'ajouter : *« Si cela* [la création des zones de sécurité] *aussi échoue, comment interdire aux Musulmans bosniaques de se défendre eux-mêmes ? »* Depuis, il y a eu Gorazde ; aujourd'hui, il y a Bihac, pour ne pas parler de Sarajevo ou de Tuzla encore bombardée et dont l'aéroport est toujours fermé malgré les promesses occidentales.

Les zones de sécurité : Elles sont une invention des Occidentaux censée éviter l'intervention militaire ou le retrait des « casques bleus ». Créées dans l'urgence, expérimentées lors de l'offensive serbe sur Srebrenica (avril 1993), les zones de sécurité des Nations unies sont nées sous le signe de l'incurie et de l'ambiguïté. Une première résolution de l'ONU (824) établit en mai 1993 six zones de sécurité : les villes de Sarajevo, Tuzla, Zepa, Gorazde, Srebrenica, Bihac *« et leurs environs »*. Elle *« déclare »*, sans plus d'effet, *« le retrait de ces zones et le repli à distance de toutes les unités des Serbes de Bosnie »*. Un mois plus tard, le Conseil de sécurité *« décide d'assurer le plein respect de ces zones »* et autorise le recours à la force aérienne pour les défendre. Officiellement, ces zones devaient être une *« solution provisoire »*, des *« foyers de paix »*, *« partie intégrante »* du plan de paix Vance-Owen, enterré de fait par la communauté internationale après son rejet par les Serbes de Bosnie.

« Réserves d'Indiens »

La Force de protection des Nations unies n'a jamais obtenu le nombre de « casques bleus » nécessaire pour protéger ces zones ni les autorisations serbes pour envoyer ses hommes dans les enclaves. Lorsque les Serbes ont attaqué Gorazde, un an après Srebrenica, l'ONU n'y disposait que de quelques observateurs. Jusqu'aux récents événements, l'unique zone de sécurité « à succès » fut justement Bihac. Les troupes françaises qui y étaient déployées étaient nombreuses (1 300 hommes), aguerries, bien protégées (véhicules blindés), bien armées (chars légers Sagaie, missiles antichars, missiles anti-aériens). Avant leur retrait – dans la discrétion – en septembre, elles combinaient la dissuasion militaire vis-à-vis des Serbes et la persuasion politique pour les Bosniaques. A Matignon, on se félicite aujourd'hui de la *« clairvoyance »* d'Edouard Balladur, qui avait poussé au retrait des Français de Bihac...

Dès l'origine, les autorités de Sarajevo ont rejeté ce que le président Izetbegovic a qualifié de *« réserves pour Indiens »*, de *« bantoustans »*, exigeant des « zones d'exclusion » pour les armes lourdes. L'armée bosniaque estimait qu'elles visaient à *« nous protéger de nous défendre »*. Les Serbes ont accueilli favorablement le projet, dans lequel ils voyaient la possiblité d'instaurer des « zones démilitarisées », à l'image de l'accord passé en avril 1993 à Srebrenica.

La zone démilitarisée est l'option défendue par les Serbes et souvent soutenue par Moscou, qui a proposé des troupes pour les créer. Elle prévoit la démilitarisation des enclaves bosniaques, c'est-à-dire la remise des armes à l'ONU en échange d'un retrait à distance des Serbes, qui tiennent de toute façon ces zones en otage. Après des offensives victorieuses serbes, quelques zones démilitarisées ont été créées (à Srebrenica, sur le mont Igman à Sarajevo, au nord de la poche de Bihac), mais ne sont pas toujours respectées faute de troupes de l'ONU.

La zone d'exclusion pour les armes lourdes est l'option favorite des Bosniaques, mais aussi des Etats-Unis. Cette solution avantage l'armée de Sarajevo, supérieure en infanterie mais nettement inférieure aux Serbes en armes lourdes (artillerie et chars). A Sarajevo, l'OTAN a imposé en février une zone d'exclusion pour les armes lourdes dans un rayon de 20 kilomètres autour du centre de la ville. Une zone d'exclusion pour les armes lourdes a aussi été déclarée en avril à Gorazde. Ces zones n'ont pas été totalement respectées, que ce soit par les Serbes ou par les Bosniaques. Les « casques bleus » déployés pour contrôler les armes lourdes sont devenus des otages potentiels des Serbes. A Sarajevo, la zone d'exclusion a cependant permis à l'infanterie bosniaque de lancer une offensive sans subir les habituelles représailles massives de l'artillerie serbe sur la ville. L'ONU est opposée, non pas au principe, mais dans la pratique, à la création de nouvelles « zones » – d'exclusion ou démilitarisées –, car elle manque d'hommes pour les faire respecter.

Faute d'une définition claire et de moyens suffisants, les zones de sécurité ont donné l'illusion aux Bosniaques qu'ils seraient défendus (même s'ils passaient à l'offensive à partir des enclaves) et aux Serbes l'impression qu'ils pouvaient les attaquer impunément.

J.-B. N.

EUROPE

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Les zigzags de Bill Clinton

Suite de la première page

Quelques semaines plus tard cependant, ils firent pression sur leurs alliés en faveur de la reconnaissance de la Bosnie-Herzégovine, alors que les pays européens craignaient, non sans raison, que cette décision ne précipite la République dans la guerre.

Le même décalage s'est manifesté tout au long du conflit bosniaque à propos des divers plans de paix que la communauté internationale a avancés. Washington n'a pas encouragé – c'est un euphémisme – les dirigeants bosniaques à accepter le plan de cantonisation de la Bosnie-Herzégovine proposé par le Portugais Coutileiro (qui vient de prendre le secrétariat général de l'UEO).

A l'automne 1992, le président Bush, qui s'avançait vers une défaite électorale, accueille avec prudence le premier plan Vance-Owen, que son concurrent démocrate rejette. Installé à la Maison Blanche, Bill Clinton maintiendra cette hostilité larvée ou explicite envers tous les avatars de ce plan. Cette attitude sera comprise par les Musulmans bosniaques comme un encouragement à la fermeté et les confortera dans l'illusion que les Etats-Unis, soucieux de ne pas se couper du monde islamique, pourraient un jour venir à leur rescousse.

Pressions contradictoires

Or, entre les administrations Bush et Clinton, il y a un changement dans le style, mais une continuité dans un double refus, celui de l'engagement sur le terrain et celui des solutions jugées « *immorales* », qui pénalisent les victimes et récompensent les agresseurs. Après avoir essuyé une première rebuffade des Européens pour son idée du *lift and strike* (levée de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie et frappes contre les positions serbes), Bill Clinton donne son aval à un accord avec les Français, les Britanniques et les Russes pour la création en Bosnie de six zones de sécurité, qu'il avait qualifiées quelques jours plus tôt de véritables « *champs de tir* ». La même position ambiguë est adoptée à propos d'un autre plan de règlement, le plan dit Juppé-Kinkel, dont les principes choquent profondément le moralisme d'outre-Atlantique. Le tenant pour « *unfair* » (inéquitable), les Américains l'acceptent finalement parce qu'ils n'ont pas de solution de rechange mais le contournent immédiatement en patronant la création d'une fédération croato-musulmane.

Sans doute les Etats-Unis ont-ils beau jeu de mettre en évidence les contradictions des Européens eux-mêmes, qui ont essayé de résoudre seuls un problème qu'ils étaient incapables de maîtriser, qui comptent sur l'intervention américaine pour défendre des principes communs mais refusent les moyens qui leur sont proposés parce qu'ils mettent en danger leurs hommes sur place chargés de maintenir la paix dans un pays où il n'y a que des combats... Pendant des mois, les Français et les Britanniques refuseront des frappes aériennes sur les positions serbes pour appuyer les décisions de la communauté internationale, alors que les Américains les envisagent sans trop de craintes puisqu'ils n'ont pas de « casques bleus » dans la FORPRONU. Il faudra les provocations réitérées des Serbes de Bosnie et les soixante-dix morts du marché de Sarajevo en février pour que Paris, Londres et Washington se mettent d'accord pour activer l'OTAN.

La question de l'embargo

La position de Washington a été marquée par les mêmes zigzags à propos de l'embargo sur les armes à destination des Bosniaques. Sa levée avait été évoquée une première fois dès février 1992 par George Bush, mais, devant l'opposition des Européens, le président américain n'avait pas insisté. Au printemps 1993, le secrétaire d'Etat Warren Christopher était rentré dépité d'une tournée en Europe au cours de laquelle il avait essayé en vain de proposer le *lift and strike*, puis le président Clinton a navigué entre les pressions contradictoires d'un Congrès, favorable à la levée de l'embargo, et de ses alliés européens. Ceux-ci avaient réussi à le convaincre qu'il serait dangereux de laisser ouvertement et officiellement arriver des armes en Bosnie ; les Musulmans seraient renforcés dans l'idée que les Occidentaux pourraient venir à leur secours et les Serbes profiteraient du délai entre la décision et l'arrivée effective des armes pour lancer une offensive finale contre les Bosniaques.

A plusieurs reprises, Bill Clinton a publiquement exposé toutes les bonnes raisons qu'il y avait à ne pas lever l'embargo, ajoutant souvent qu'il y renonçait contre sa conviction profonde, laissant entendre parfois qu'il partageait les arguments des partisans de l'embargo, rejetant soit sur les Européens la responsabilité d'une décision négative, soit sur le Congrès la responsabilité d'un allègement des contrôles.

Les actions communes menées par l'OTAN au nom de l'ONU au cours des derniers jours autour de Bihac ne suffisent pas à lever les incertitudes sur la politique américaine, les faiblesses des Européens et les contradictions des relations transatlantiques polluées depuis trois ans par l'ex-Yougoslavie. L'Union européenne a voulu s'émanciper sous les yeux d'un tuteur partagé entre, d'une part, le désir de se débarrasser d'un fardeau et, d'autre part, la volonté de montrer à sa pupille qu'elle ne pouvait pas encore voler de ses propres ailes. Washington hésite entre la crainte d'être entraîné dans ce que le général Bradley, chef d'état-major au moment de la guerre de Corée, appelait « *la mauvaise guerre, au mauvais endroit, au mauvais moment et contre le mauvais ennemi* » et de perdre son *leadership* si la crédibilité des institutions occidentales de sécurité sombre dans le chaos des Balkans.

Sans les Etats-Unis, les Européens n'ont pas les moyens d'imposer le compromis dont ils ne sont pas particulièrement fiers mais qui leur paraît seul réaliste ; mais les Etats-Unis ne veulent pas mettre leurs moyens au service d'une solution politique qu'ils n'approuvent pas. Dans ces conditions, le malentendu transatlantique n'est pas près d'être écarté.

DANIEL VERNET

ITALIE

M. Berlusconi est soupçonné de nouvelles malversations

ROME

de notre correspondante

C'est un nouveau coup dur pour Silvio Berlusconi, engagé déjà dans une difficile lutte pour la survie de son gouvernement : officiellement, depuis jeudi 24 novembre, le président du Conseil italien, objet d'une enquête judiciaire pour « corruption » à Milan, est également inscrit au registre du parquet de Rome, première étape avant une future enquête préliminaire.

Cette fois, s'ils se révélaient exacts, les faits seraient plus embarrassants encore pour M. Berlusconi, puisqu'il ne s'agit pas, comme dans le cas de l'enquête milanaise, d'une affaire remontant à la période pendant laquelle il présidait aux destinées de son groupe, la Fininvest, mais plutôt d'un éventuel abus de pouvoir commis alors qu'il était déjà président du Conseil.

A peine arrivé au pouvoir, Silvio Berlusconi aurait ainsi tenté de faire souscrire un accord aux dirigeants de la RAI pour que le service public se défasse d'une partie du marché publicitaire en faveur de la télévision privée, c'est-à-dire la Fininvest, donc lui même. En échange, les dirigeants, qui étaient à l'époque très contestés, auraient obtenu de rester à leurs postes. En un mot, le président du Conseil aurait été pris littéralement la main dans le sac, tandis qu'il confondait allègrement ses intérêts publics et privés, au moment même où il promettait au pays d'établir des règles de transparence et discutait d'une loi antitrust. C'est du moins ce qu'ont raconté à la presse les ex-dirigeants de la RAI, entre-temps tous remerciés. Et les magistrats, saisis par une plainte d'une association de consommateurs, ayant dénoncé M. Berlusconi sur la base des déclarations publiées n'ont fait que leur devoir en inscrivant le président du Conseil sur le registre du parquet de Rome.

Discussions marathons avec les syndicats

En attendant, M. Berlusconi, qui prépare sa défense et sera entendu par les juges milanais, sans doute ce week-end ou au début de la semaine prochaine, a fait opposer un sec démenti par son porte-parole, Jas Gawronski, aux nouvelles indiscrétions en provenance de Milan selon lesquelles il aurait un compte secret en Suisse avec lequel il offrait des cadeaux à ses amis ainsi que d'éventuels pots-de-vin aux partis politiques. « *M. Berlusconi étant le premier ou le second contribuable italien en importance*, a souligné son porte-parole, *il n'a nul besoin de comptes en Suisse pour faire des cadeaux à ses amis.* »

Sur le plan politique, en revanche, règne une trompeuse accalmie. Vendredi, Silvio Berlusconi devrait aller clarifier sa situation auprès du président de la République, Oscar Luigi Scalfaro. Ce n'est que mardi 29 que se tiendra un conseil des ministres destiné à vérifier la cohésion du gouvernement et l'état d'une majorité, de plus en plus mise à mal par le jeu personnel du leader de la Ligue du Nord, Umberto Bossi : celui-ci ne veut toujours pas entendre parler de signer un document renouvelant sa confiance au président du Conseil. Après quoi, si le gouvernement survit à cette première « *vérification* » de son état de santé, il affrontera le lendemain les syndicats.

A cet égard, le gouvernement a effectué, tard dans la soirée du jeudi 24 novembre, un véritable marathon de discussions sur le budget, en rencontrant syndicats et patronat. Réunion qui s'est achevée par une lueur d'espoir : M. Berlusconi s'est dit prêt à dissocier la réforme du régime des retraites (point fort du plan d'austérité décrié) de l'ensemble de la loi de finances, à condition que les syndicats lui proposent des solutions pour substituer le « *manque à économiser* ». Ces derniers se sont dits « *à demi satisfaits* » et si un accord était trouvé mercredi prochain, la grève générale prévue pour vendredi 2 décembre pourrait être annulée, donnant ainsi à M. Berlusconi sa première bouffée d'oxygène depuis des semaines.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

RUSSIE

Le vieux KGB se remuscle

MOSCOU

de notre correspondante

Près d'un an après avoir dissous par décret le ministère de la sécurité, héritier en Russie du KGB soviétique, Boris Eltsine a rendu à son nouvel avatar, le service fédéral de contre-espionnage (FSK), une des prérogatives les plus sinistres des vieux « organes » : celle de mener des instructions. Par décret, signé mercredi 23 novembre, le président a recréé un nouveau département au sein du FSK, qui lui permettra d'instruire directement les affaires d'espionnage, de contrebande, de terrorisme ou les « *tentatives de renverser par la force les structures d'Etat* ».

Le mutant du KGB reprend aussi le contrôle des cellules d'isolement de la prison moscovite de Lefortovo, dont de récents hôtes de marque ont été Alexandre Routskoï et ses amis du Parlement dissous l'an dernier. Depuis décembre 1993, les agents du FSK (du moins ceux qui n'ont pas rejoint les milliers de « polices privées » créées dans le pays) devaient transmettre leurs dossiers pour instruction au parquet général. Cela avait été décidé dans le cadre de la « *dissolution d'un système de sécurité de l'Etat périmé, peu effectif, coûteux, entravant les réformes politiques et économiques du pays* ». Le retour partiel à la case départ a été justifié, mercredi, par la seule nécessité « *d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la criminalité* ».

Cinq cents « experts »

Le FSK compte rapidement porter à un millier le nombre de ses juges d'instruction, dont quelque cinq cents « *experts* » qui étaient restés dans le service, a précisé un de ses porte-parole. Le nombre total de ses employés s'élèverait alors à 76 000 contre 135 000 un an plus tôt, du temps du « *ministère de la sécurité* », a-t-il précisé.

Le nouveau décret a été bien accueilli par ses services, comme par le ministère de l'intérieur et le parquet, qui se plaignaient depuis un an de ne pas avoir les moyens d'assurer la charge supplémentaire de ces instructions « *spéciales* ». Alexeï Smirnov, un ancien dissident emprisonné cinq ans pour « *propagande anti-soviétique* », devenu un activiste des droits de l'homme, est moins enthousiaste. Il a cité le nom d'un de ses persécuteurs du KGB, Sergueï Balachov, qui a ensuite dirigé les instructeurs du ministère de la sécurité jusqu'en 1993 et reste employé au FSK, avec rang de général. « *Il y remplit des fonctions purement administratives* », a cru devoir préciser le porte-parole du FSK.

SOPHIE SHIHAB

REPÈRES

GRANDE-BRETAGNE
M. Major présentera un vote de confiance

Le premier ministre, John Major, a réaffirmé, jeudi 24 novembre, qu'il engagerait la responsabilité de son gouvernement, lundi 28, à la Chambre des communes, à propos de la loi sur l'augmentation de la contribution britannique au budget de l'Union européenne (UE). En cas d'échec de cette « *question de confiance* », M. Major a indiqué qu'il démissionnerait et demanderait à la reine de dissoudre les Communes. Des députés « eurosceptiques » conservateurs menacent de désavouer le premier ministre, qui ne dispose que d'une majorité de quatorze sièges à la Chambre. Face à cette rébellion, M. Major a de nouveau défendu l'accord qu'il a obtenu au sommet européen d'Edimbourg (1992) sur la contribution britannique pour les prochaines années. Un accord qui, selon lui, fera passer le Royaume-Uni « *derrière l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède dans le classement des contributeurs nets* » au budget de l'UE. – *(AFP, Reuter.)*

MAROC
Un tortionnaire, délégué au Comité de l'ONU contre la torture

Réuni à huis clos, à Genève, le Comité de l'ONU contre la torture vient de faire connaître à Rabat sa préoccupation après la participation à sa dernière session, en qualité de membre de la délégation marocaine, de Yousfi Kadouri, directeur de l'administration centrale de la sûreté nationale. Selon l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH), il est un « *ancien responsable du centre de détention et de torture situé au Derb Moulay, à Casablanca* » et a été formellement reconnu par trois de ses victimes. Dans ses conclusions, le comité de l'ONU relève les allégations rapportées par diverses organisations non gouvernementales sur des cas de torture et de mauvais traitements qui seraient pratiqués dans plusieurs centres de détention, notamment dans les locaux de la police. Il déplore « *la timidité affichée pour la diligence des enquêtes et la traduction des auteurs d'actes de torture devant les juridictions* », considérant que cette situation donne l'impression d'« *une relative impunité* ». – *(Corresp.)*

SIERRA-LEONE
Offensive contre la rébellion

Le gouvernement militaire sierra-léonais a annoncé, jeudi 24 novembre, l'instauration d'une « *censure complète* » sur toutes les informations relatives à la « *guerre* » contre la rébellion et la création d'un Conseil national de sécurité chargé de coordonner la conduite des opérations militaires. Ces dispositions ont été prises deux jours après l'annonce d'une « *offensive massive* » contre les rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF), qui sévit depuis plus de deux ans sous la conduite du caporal Foday Sankoh. Depuis le 7 novembre, le RUF détient en otages deux coopérants britanniques qu'il n'entend libérer que si la Grande-Bretagne lui livre des armes, des munitions et des médicaments. Pour la première fois, la junte a énoncé publiquement, jeudi, ses conditions à l'ouverture de négociations avec le RUF. Parmi les préalables figurent une déclaration de cessez-le-feu immédiat et la libération des deux otages. – *(AFP.)*

SYRIE
L'Europe est invitée à agir pour mettre fin aux violations des droits de l'homme

Avant une rencontre, lundi 28 novembre, à Bruxelles, entre les ministres des affaires étrangères des pays de l'Union européenne (UE) et leur homologue syrien, l'organisation non gouvernementale Human Rights Watch (HRW), basée à Londres, a exhorté l'UE à « *jouer un rôle positif pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme* » en Syrie. Dans un communiqué publié, jeudi 24 novembre, Human Rights Watch affirme que « *le gouvernement du président Hafez El Assad n'a pas abrogé les lois et les institutions répressives et n'a fourni aucun signe tangible d'une volonté de tolérer la critique ouverte de sa politique et de ses pratiques, en garantissant un statut légal aux partis d'opposition interdits et aux organisations de défense des droits de l'homme* ». Les détentions au secret sur la base d'arrestations arbitraires continuent, de même que les procès des opposants politiques devant la Cour de sécurité de l'Etat, ajoute HRW, en déclarant : « *La liberté d'expression, d'association et de rassemblement n'existe qu'en théorie.* » L'organisation énumère plusieurs cas, dont celui de onze membres des comités pour la défense des libertés démocratiques et des droits de l'homme, arrêtés en 1989, et celui de Riad El Turk, détenu au secret depuis quatorze ans et suspecté d'appartenir à une formation interdite, le Parti communiste-Bureau politique.

ALLEMAGNE

Le doyen du Parlement censuré

Le discours d'ouverture du nouveau Parlement, prononcé jeudi 10 novembre à Berlin par l'écrivain-député Stefan Heym, doyen des élus du Bundestag, ne sera pas imprimé dans le bulletin officiel du gouvernement allemand.

Ainsi en a décidé en début de semaine Dieter Vogel, porte-parole du gouvernement de Bonn, qui justifie sa décision, qu'il a prise « *seul* », par l'appartenance politique de Stefan Heym. Agé de quatre-vingt-un ans, l'écrivain a été élu, dimanche 16 octobre, sous l'étiquette du Parti du socialisme démocratique (PDS), héritier du Parti communiste au pouvoir à Berlin-Est pendant quatre décennies.

Cette décision, très controversée, est une première dans l'histoire de la République fédérale. Dans son discours au Bundestag, Stefan Heym avait demandé si « *certains acquis de l'ancienne RDA* » ne pourraient pas être repris « *pour construire l'avenir commun de l'Allemagne* ». – *(Corresp.)*

EN BREF

ALLEMAGNE : Bonn demande l'extradition d'un leader kurde à la Grande-Bretagne. – Le gouvernement allemand a formellement demandé, jeudi 24 novembre, à la Grande-Bretagne l'extradition de Kani Yilmaz, l'un des dirigeants du PKK, mouvement séparatiste kurde de Turquie, arrêté le 26 octobre à Londres. Kani Yilmaz, de son vrai nom Faysal Dunlayici, est poursuivi par la justice allemande comme membre d'une organisation terroriste. Le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) est interdit en Allemagne depuis un an. La demande d'extradition devrait être examinée lundi 28 par un tribunal londonien. – *(AFP.)*

BULGARIE : limogeage du procureur militaire général. – Le procureur militaire général de Bulgarie, Lilko Iotsov, a été limogé, mercredi 23 novembre, en raison de la corruption qui règne au sein de l'armée, a annoncé, jeudi, le quotidien de l'armée *Narodna armia*. La presse a récemment évoqué des disparitions de paiements, évalués à près de 18 millions de dollars, sur des contrats de vente d'armes à l'Albanie et au Yémen du Nord. – *(AFP.)*

IRAK : accord entre les deux principaux partis kurdes. – Le Parti démocratique (PDK) et l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) ont annoncé, jeudi 24 novembre, la conclusion d'un accord en quatorze points « *afin de mettre un terme à l'état d'hostilité et de tension* », a précisé le bureau londonien du « gouvernement » régional kurde, installé *de facto* dans le nord de l'Irak. Les deux principaux partis kurdes irakiens « *sont convenus d'organiser un recensement de la population afin de dresser les listes électorales avant le 19 mai 1995, ce qui conduira à des élections libres* ». – *(Reuter.)*

LIECHTENSTEIN : le prince régnant renonce à ses indemnités de représentation. – Le prince régnant du Liechtenstein, Hans-Adam II, a décidé, jeudi 24 novembre, de renoncer à l'indemnité annuelle de 250 000 francs suisses (1 million de francs français) qu'il perçoit à titre de frais de représentation, afin d'alléger le budget 1995 de la principauté. Le Parlement, qui a approuvé le même jour un budget faisant état d'un excédent de 16 millions de francs suisses, a salué la décision du prince comme un « *joli geste* ». – *(AFP.)*

RUSSIE : deux détournements d'avions avortés. – Un lieutenant-colonel, chef adjoint d'un département du ministère de la défense du Tadjikistan, a tenté, jeudi 24 novembre, de détourner vers l'Iran un avion assurant la liaison entre Douchanbé et Moscou, selon l'agence Itar-Tass. Ivre, il a été désarmé en plein vol par un passager, un policier en civil. Par ailleurs, un mineur de la région houillère de Vorkuta, « *sentant la vodka* » et armé d'un container de 38 kilos renfermant du gasoil, a détourné, jeudi, sur l'aéroport de Tallinn un avion volant de Syktyvkar (nord de la Russie) à Minsk. Le pirate amateur s'est rendu après avoir laissé descendre les passagers. – *(AFP.)*

TCHÉTCHÉNIE : des hélicoptères russes attaquent des cibles du gouvernement. – Des hélicoptères de combat aux couleurs de la Russie ont maintenu, jeudi 24 novembre, leur pression sur les forces loyales au président tchétchène Djokhar Doudaïev après avoir bombardé, la veille, plusieurs cibles dans la petite République sécessionniste du Caucase russe, a rapporté l'agence Interfax. L'opposition, soutenue par Moscou, a assuré que ces hélicoptères de combat n'avaient pas de Russes à bord, mais des équipages tchétchènes. – *(AFP.)*

INTERNATIONAL

DIPLOMATIE

La fin de la visite du président bulgare en France

M. Jelev prône un « plan Marshall » pour les pays de l'Est

A l'issue d'un voyage de quatre jours en France, jeudi 23 novembre, le président Jeliou Jelev, qui effectuait la première visite d'un chef d'Etat bulgare à Paris depuis près d'un siècle, a exhorté l'Union européenne à se mobiliser pour les pays de l'Est avant le prochain sommet des Douze à Essen en décembre.

A l'heure où la guerre dans l'ex-Yougoslavie s'embrase de nouveau, la visite en France de Jeliou Jelev, l'ancien dissident devenu président, est venue rappeler que malgré le contexte explosif de la région, la Bulgarie a sagement su rester en dehors des tourments balkaniques.

Pourtant, ce pays de huit millions et demi d'habitants n'échappe pas aux maux qui, ailleurs, ont conduit à l'escalade ; récession économique et surtout présence d'une forte minorité (en l'occurence turque) à l'intérieur du pays et proximité avec la fragile République de Macédoine, où réside une population slave proche de la famille bulgare. Si Sofia, distante de seulement cinquante kilomètres de la frontière serbe, demeure *« un îlot de stabilité dans les Balkans »*, selon l'expression utilisée par le président Jelev dans un texte envoyé au *Monde*, c'est aussi grâce au rôle modérateur joué par Jeliou Jelev lui-même.

Discret et rusé, cet ancien étudiant de philosophie, exclu du Parti communiste et assigné à résidence en province au début des années soixante, a toujours tenté de jouer la carte de l'apaisement, tant sur la scène extérieure-la Bulgarie a immédiatement reconnu l'indépendance de la Macédoine et « ménage » la Grèce et la Turquie-que sur la très volatile scène politique intérieure, au risque parfois de se brouiller avec ses alliés *de la première heure.*

Après avoir été à l'origine du premier mouvement d'opposition sous le régime de Todor Jivkov, le *« Club de soutien à la glasnost et à la perestroïka »*, Jeliou Jelev a été investi à la présidence en 1990 par un Parlement encore dominé par les anciens communistes et ensuite réélu à la tête du pays au suffrage universel deux ans plus tard. Aujourd'hui, à la veille des élections législatives anticipées du 18 décembre, qui ont de fortes chances d'être remportées par le Parti socialiste (ex-communiste), Jeliou Jelev, cinquante-huit ans, conserve une forte popularité, un privilège rare à l'Est où les difficultés de la transition usent plus vite qu'ailleurs.

Ne pas être « oubliée » dans les Balkans

Mais M. Jelev a surtout profité de sa visite en France – la première d'un chef d'Etat bulgare depuis 1910 – pour rappeler que les réserves de patience de son pays, en proie à une sévère crise économique, sont limitées. Dès son arrivée à Paris, qui assurera la présidence de l'Union européenne à partir du 1er janvier prochain, il a souligné que *« notre collaboration avec l'Europe déterminera dans une grande mesure la réussite de la consolidation des institutions démocratiques et le déroulement des réformes »*. Pour l'instant, le résultat est plutôt mitigé sur ces deux tableaux. Les réformes économiques ont été largement paralysées sous le gouvernement minoritaire sortant, au pouvoir depuis près de deux ans. Quant au rapprochement avec les Douze, la Bulgarie a été le dernier des pays d'Europe de l'Est à signer un accord d'association qui doit encore être ratifié par la Belgique et l'Italie.

Soucieuse de ne pas être « oubliée » aux confins des Balkans troublés, dont elle tente tant de se démarquer, la Bulgarie ne veut pas être reléguée dans le camp des « retardataires ». *« Je me suis à maintes reprises opposé à toute ségrégation entre les pays de la région post-communiste »* insiste le président Jelev. *« Faut-il pratiquer des classements et introduire des fausses hiérarchies ? ; Je crois qu'il est nécessaire d'adopter des approches identiques car nous sommes tous en train de traverser les mêmes avatars ».*

Pourtant, si cette notion de destin commun a pu être perceptible au lendemain de la chute des régimes communistes, elle a depuis cédé la place à une rivalité ouverte entre les anciens pays satellites de Moscou dans leur « course » vers l'Europe. Toute démarche collective est désormais perçue comme un frein par les membres du groupe de Visegrad (Pologne, ex-Tchécoslovaquie et Hongrie), de surcroît réticents à tout ce qui peut rappeler, de près ou de loin, les solidarités artificielles de jadis.

En revanche, tous se retrouveront plus facilement, mais sans trop y croire, dans les propos de Jeliou Jelev lorsqu'il demande, à la veille du sommet des Douze en Allemagne, si *« on n'aurait pas dû imaginer un plan Marshall particulier, destiné aux pays d'Europe centrale et Orientale ?. Je ne crois pas qu'il soit trop tard pour mettre en relief une stratégie dans ce sens* (...). *J'aimerais que le sommet d'Essen* [le 10 et 11 décembre] *fasse un pas décisif dans ce sens ». « La situation dans les pays d'Europe centrale et Orientale est inédite*, poursuit-il. *Il n'y a que l'imagination et la volonté qui puissent nous sortir des impasses et des malentendus ».* Mais là encore, les malentendus risquent de l'emporter. Le report, annoncé mercredi à Bonn, de l'invitation, au demeurant purement symbolique, aux dirigeants des six pays de l'Est pour assister au sommet d'Essen, sera sans doute ressenti comme un nouveau camouflet.

YVES-MICHEL RIOLS

Le chargé d'affaires du Zaïre en Pologne était à la rue

Le chargé d'affaires du Zaïre en Pologne, Emany Mata Likambé, a été obligé de passer ses nuits avec des sans-abri à la gare centrale de Varsovie, n'ayant rien reçu de Kinshasa depuis plus d'un an, a-t-on appris mercredi 23 novembre auprès du ministère polonais des affaires étrangères. Cette situation a été révélée à la suite d'un vol dont M. Likambé a été victime, la police découvrant avec stupeur son statut diplomatique.

Le chef de la mission zaïroise, qui s'était fait subtiliser ses lunettes, avait été *« très souvent vu à la gare »* depuis plusieurs semaines, selon la police. L'ambassade ayant dû fermer ses portes faute de moyens, il est maintenant logé dans un appartement modeste sans téléphone et survit notamment grâce à des invitations aux réceptions officielles. *« Nous ne pouvons financer les diplomates étrangers en Pologne, mais nous ne pouvions pas laisser coucher à la gare le représentant zaïrois oublié par son pays »*, a déclaré un haut fonctionnaire polonais, ajoutant que M. Likambé se comportait *« avec beaucoup de dignité »*. – *(AFP.)*

FINLANDE : les partis politiques ont désigné leurs seize députés européens. – Les partis politiques siégeant au Parlement monocaméral d'Helsinki ont publié, jeudi 24 novembre, la liste des seize députés (dont dix femmes) qui représenteront la Finlande au sein du Parlement européen de Strasbourg à partir du 1er janvier 1995. Les partis suivants seront représentés : centriste (cinq élus), conservateur (quatre), social-démocrate (quatre), le parti libéral suédois de Finlande (un), la fédération de gauche (un) et les verts (un). Ces députés seront remplacés en 1996 par des députés élus, cette fois, au suffrage universel. – *(AFP.)*

ASIE

TIMOR-ORIENTAL

« La puissante Indonésie a perdu la bataille politique »

nous déclare M. Horta, porte-parole de la résistance timoraise

Les vingt-neuf étudiants est-timorais qui avaient pénétré le 12 novembre dans l'enceinte de l'ambassade américaine à Djakarta pour réclamer la libération du leader indépendantiste Xanana Gusmao ont, munis de sauf-conduits négociés par la Croix-Rouge (CICR), quitté l'Indonésie jeudi 24 novembre pour Lisbonne, où les autorités portugaises devaient leur réserver un traitement de héros. Par ailleurs, de nouveaux incidents ont éclaté, le 24, à Dili, capitale de Timor-Oriental, entre policiers indonésiens et étudiants indépendantistes. Cependant, José Ramos Horta, principale personnalité à l'étranger du Conseil de la résistance timoraise, de passage à Paris, a fait le point pour *le Monde* sur les développements du conflit.

« Alors que l'invasion indonésienne remonte à dix-neuf ans, nous avons réussi, grâce à notre résistance, à maintenir la question de Timor-Oriental suffisamment à l'ordre du jour pour que, le 6 octobre, le ministre des affaires étrangères de Djakarta, Ali Alatas, juge nécessaire d'avoir avec moi, en marge de la session de l'ONU à New-York, deux heures et demie de dialogue. » José Ramos Horta, ancien ministre des affaires étrangères de l'éphémère gouvernement timorais (1) est à présent le porte-parole du Conseil national de la résistance maubérée (2), qui incarne l'aspiration de ses compatriotes à l'autodétermination et à l'indépendance – la tête la plus visible du mouvement depuis que son numéro un, Xanana Gusmao, a été arrêté (novembre 1992) et condamné à la prison à vie.

Sept ans pour décider

Exilé depuis la fin de 1975 (il a surtout vécu aux Etats-Unis, et est aujourd'hui professeur en Australie), M. Horta, de passage en France, ne donne pourtant pas l'impression d'un vaincu de l'Histoire : *« L'Indonésie a, en fait, complètement perdu la bataille politique, celle qui consiste à rallier les cœurs et les esprits des gens*, dit-il. *Même la minorité, qui, en 1975, défendait l'intégration avec Djakarta, est aujourd'hui passée du côté de la résistance. La puissante Indonésie n'a plus pour elle que la supériorité militaire. »*

Comment s'est passée l'entrevue avec M. Alatas ? *« Nous ne sommes tombés d'accord sur aucun point. Il semble, en effet, que l'Indonésie songe à une forme d'autonomie octroyée, à l'occasion du cinquantenaire de son indépendance, l'année prochaine. Mais je ne crois pas que cela puisse satisfaire le peuple. Je lui ai assuré que nous sommes disponibles pour le dialogue, de sorte que l'Indonésie puisse se dégager sans que cela provoque un traumatisme national et une énorme crise dans l'armée. »*

« Pour ce faire, ajoute M. Horta, *je lui ai rappelé le plan en trois points que nous avions présenté en 1992 devant le Parlement européen : 1) une phase de deux ans, que nous appelons « humanitaire », durant laquelle le territoire sera démilitarisé, la fonction publique civile sera « timorisée », et où l'arrivée massive chez nous de migrants d'autres îles sera interrompue – l'ONU devant être présente, par un délégué du secrétaire général et par ses agences ; 2) une phase qui commencera par l'élection, pour cinq ans, sous contrôle des Nations unies, d'une assemblée territoriale ; 3) par un vote aux deux tiers des élus confirmé par un référendum, l'ultime phase sera soit un prolongement de cette phase d'autonomie, pour cinq ans encore, soit une accession à l'indépendance. »*

« L'hypocrisie internationale »

« L'Indonésie, dit encore M. Horta, *aurait ainsi sept ans pour abandonner son attitude présente de morgue et de violence et se gagner les Timorais, ou se préparer à un éloignement de notre part – hypothèse que je juge, bien sûr, comme la plus probable. »* M. Horta se dit patient : *« Depuis ce 22 décembre 1975 où le conseil de sécurité a voté à l'unanimité en faveur du retrait immédiat de l'Indonésie et l'autodétermination de Timor-Oriental, j'ai appris à compter avec l'hypocrisie internationale organisée ! Car les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, pour ne rien dire de Pékin ou de Moscou, n'en ont pas moins continué à fournir des armes à Djakarta. »*

Mais le porte-parole des indépendantistes timorais note aussi des évolutions qui, positives ou non, vont plutôt dans le bon sens pour eux : *« Certains immigrés commencent à comprendre qu'ils ne pourront sans doute pas rester impunément à Timor, face à l'hostilité croissante de la population de souche, et des centaines sont déjà repartis après les incidents de ce mois de novembre ; une certaine montée d'intégrisme musulman* (3) *dans tout le pays, jadis tolérant en matière religieuse, nous vaut aujourd'hui de voir des solidarités en provenance d'îles voisines, celles situées à l'est de l'archipel, où on nous perçoit un peu comme un rempart contre une islamisation ; enfin l'intelligentsia indonésienne tend depuis quelque temps à considérer que notre combat pour l'autodétermination et son combat pour la libéralisation du régime se complètent. »*

J.-P. C.

(1) Le gouvernement du FRETILIN (Front timorais de libération nationale, marxiste), né d'une brève guerre civile, a duré dix jours, du 28 novembre au 7 décembre 1975).

(2) « Maubéré » désigne le principal groupe de Timor-Oriental, les Mambaïs, et signifie « le bas peuple » dans la langue tetum, parlée par 80 % des 700 000 habitants du territoire.

(3) L'Indonésie est le premier pays musulman de la planète : ses 185 millions d'habitants se réclament de l'islam à 90 %.

AFRIQUE

RWANDA

L'Assemblée nationale de transition entre en fonction

L'Assemblée nationale, dont les membres ont été désignés par les partis politiques, devait entrer en fonction vendredi 25 novembre, six militaires siégeant ès qualité sur un total de soixante-dixdéputés. Le principe de la désignation des députés de « transition » par les partis avait été prévu par les accords de paix d'Arusha (Tanzanie), signés le 4 août 1993 après trois ans de guerre civile entre le régime de feu le président Juvénal Habyarimana, de l'ethnie majoritaire hutue, et le Front patriotique rwandais (FPR), dominé par la minorité tutsie.

Les nouvelles autorités de Kigali estiment que les dignitaires du parti du président assassiné, le Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement (MRND), sont responsables du génocide commis à l'encontre des Tutsis. Une raison suffisante pour écarter le MRND de l'exécutif comme du législatif. La semaine dernière, les partis politiques ont donc décidé de se partager les dix-neuf sièges de députés qui, selon les accords d'Arusha, auraient dû revenir au MRND et à des petits partis « satellites ». Six sièges sont en outre attribués à l'armée (cinq) et à la gendarmerie (un), ce que l'accord d'Arusha ne prévoyait pas.

Par ailleurs, le premier ministre, Faustin Twagiramungu, a annoncé que son gouvernement accepterait finalement de collaborer avec le tribunal international bien qu'il ait voté contre la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies qui a décidé sa création. D'autre part, Médecins sans frontières et l'organisation non gouvernementale britannique OXFAM, dans un communiqué commun publié vendredi, ont accusé la France et la Belgique de condamner à la misère des milliers de Rwandais, en bloquant une aide de l'Union européenne de 132,5 millions de dollars (environ 715 millions de francs) en faveur du Rwanda. – *(AFP.)*

AFRIQUE DU SUD : Frederik De Klerk n'est pas favorable à l'envoi de troupes en Angola. – Le vice-président Frederik De Klerk a manifesté, jeudi 24novembre, ses réticences à l'envoi éventuel de troupes sud-africaines en Angola, dans le cadre d'une force de maintien de la paix. L'ancien chef de l'Etat a déclaré qu'il craignait de voir son pays « piégé » dans un nouveau conflit entre le gouvernement de Luanda et les rebelles de l'UNITA. – *(AFP.)*

ALGÉRIE : le directeur général de l'UNESCO opposé à des élections « prématurées ». – Le directeur général de l'UNESCO, Federico Mayor, s'est déclaré, jeudi 24 novembre, opposé à l'organisation trop rapide d'élections. En accueillant à Paris Matoub Lounes, le chanteur kabyle récemment enlevé par un groupe armé, il a déclaré : *« Il faut d'abord instaurer la justice et la liberté d'expression avant de convoquer les gens aux urnes. »* – *(AFP.)*

MOZAMBIQUE : première rencontre entre M. Chissano et M. Dhlakama après les élections. – Joaquim Chissano, vainqueur des élections générales de la fin octobre, a rencontré son rival, Afonso Dhlakama, chef de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO), jeudi 24 novembre, pour la première fois depuis le scrutin. A l'issue de cette rencontre, M. Dhlakama a écarté les questions sur son éventuelle désignation comme vice-président et l'attribution de portefeuilles à son mouvement. *« Il est trop tôt, nous débattons encore de la façon de travailler dans un régime démocratique »*, a-t-il déclaré, levant les craintes de voir la RENAMO reprendre les armes. – *(AFP.)*

SOMALIE : les troupes des Nations unies quittent à leur tour Kisimayo. – L'ONU a annoncé, jeudi 24 novembre, que 1 200 « casques bleus » indiens auront définitivement évacué le 29 novembre le port de Kisimayo, dans le sud de la Somalie. L'ensemble du personnel militaire des Nations unies (15 000 au total) devra avoir quitté la Somalie avant le 31 mars 1995 – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

La situation dans les territoires autonomes palestiniens

Le Hamas a annulé une grande manifestation à Gaza

Le mouvement de la résistance islamique, Hamas, a annoncé vendredi 25 novembre, l'annulation du grand rassemblement qu'il voulait organisé l'après-midi même à Gaza, une semaine aprés les sanglants affrontements entre palestiniens qui avaient fait 14 morts, le 18 novembre. Un des dirigeants du Hamas a déclaré que cette décision était motivée par les *« intempéries »*, des pluies diluviennes s'étant abattues sur la bande de gaza ces derniers jours. Jeudi, l'autorité palestinienne et le Hamas avaient conclu un accord *« limité »* pour un retour au calme dans la bande de Gaza. *« Les parties ont décidé de renoncer à des manifestations armées dans les rues et à publier des tracts incendiaires »*, a précisé le porte-parole du mouvement intégriste.

D'autre part, trois ans après le début des négociations de paix à Madrid, le premier ministre israélien et le président de l'Autorité palestinienne ont reçu, jeudi 24 novembre, à Oviedo, le prix Prince des Asturies pour la coopération internationale. Cette cérémonie, nous indique notre correspondant à Madrid, Michel Bole-Richard, a permis à MM. Itzhak Rabin et Yasser Arafat d'avoir un tête-à-tête de près d'une heure pour amorcer les discussions sur l'organisation d'élections dans les territoires autonomes palestiniens, qui doivent reprendre, lundi, à Bruxelles.

L'Iran mis en cause

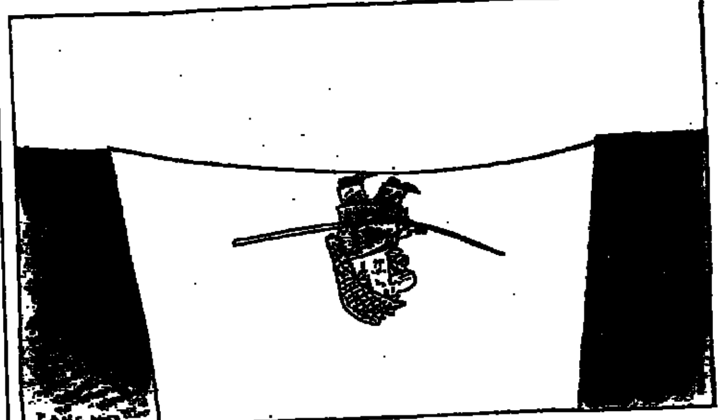
M. Arafat avait, au préalable, accusé les autorités israéliennes d'être responsable du retard du scrutin. *« Nous soutenons son désir de procéder à ces élections* a répliqué M. Rabin. *Nous n'interviendrons pas. Mais auparavant nous devons nous mettre d'accord sur l'ensemble, ou à tout le moins sur les grandes lignes, du statut intérimaire en Cisjordanie. »* M. Arafat a demandé, une fois encore, que la communauté internationale *« remplisse ses responsabilités éthiques et politiques »* à l'égard de son peuple et a mis en cause l'Iran dans les affrontements de Gaza, la semaine dernière.

Vendredi, M. Rabin s'est dit opposé à l'application de la peine capitale à l'encontre d'un membre du Hamas. La veille, ce dernier avait été condamné à mort par le tribunal militaire de Jénine, pour avoir fabriqué une bombe utilisée au cours d'un attentat-suicide qui, le 13 avril, à Hadéra, avait coûté la vie à cinq Israéliens. *« Je pense qu'appliquer la peine de mort constituerait une erreur*, a déclaré M. Rabin. *Aucun gouvernement, quelle que soit sa composition, n'a accepté de l'appliquer à des terroristes. »*

Affrontements meurtriers entre factions du Fatah au Liban. – Quatre Palestiniens ont été tués et six autres blessés dans des affrontements qui ont opposé, vendredi 25 novembre, deux factions du Fatah, dans le camp de réfugiés d'Aïn Héloué, situé près de Saïda, qui rassemble quatre-vingt mille personnes. Ces incidents ont éclaté lorsque des partisans du Fatah ont attaqué quatre positions contrôlées par Khaled El Shayeb, le chef militaire du Fatah au Liban, connu pour être proche des forces palestiniennes opposées aux négociations de paix avec Israël. – *(AFP.)*



Jours difficiles pour Yasser Arafat



Suite de la première page

Parce que le fragile édifice du processus de paix repose en grande partie sur ses épaules, parce qu'il est tout à la fois perçu, par les uns et par les autres, comme la seule chance de succès des accords d'Oslo et leur pire obstacle, parce qu'enfin nul n'aperçoit d'option de rechange, tous les regards convergent une nouvelle fois vers ce petit homme de soixante-cinq ans qui a survécu à tout.

Contrairement à ce qui a été dit et écrit, ce n'est pas vendredi 18 novembre à Gaza, mais en 1983 au Liban que, sur ordre de Yasser Arafat – alors menacé par une révolte interne manipulée par la Syrie (1) – le sang palestinien fût pour la première fois versé par d'autres Palestiniens. Outre le lieu du drame, ô combien symbolique puisque Gaza est en terre de Palestine, la différence aujourd'hui est que le chef de l'autonomie doit se battre sur plusieurs fronts à la fois.

Il doit non seulement faire face à l'ennemi presque traditionnel du vieux « front du refus », reconstitué dans les territoires par les islamistes, les anciens marxistes et les « sous-marins » des « pays-frères » qui l'accusent d'avoir trahi la nation palestinienne. Il doit en même temps manœuvrer avec son « partenaire de paix » – Israël –, lui donner des gages et en obtenir, lui arracher plus que des promesses de changements que nul ne perçoit concrétisés sur le terrain.

Yasser Arafat doit enfin, et c'est sans précédent dans les territoires occupés, essuyer les critiques très dures de beaucoup de ses « amis » et faire face à la contestation qui naît jusqu'à l'intérieur de « son » mouvement, le Fatah. Dix mille partisans réunis, lundi à Gaza, trois ou quatre mille, mercredi à Jéricho : quand on sait que tous les moyens, flottilles d'autocars et autorisation spéciale israélienne pour ramasser les candidats au voyage dans toute la Cisjordanie occupée, ont été utilisés, quand on sait en outre que le Fatah, selon les sondages, représente encore autour de 40 % des deux millions de Palestiniens des territoires, il n'y a pas de quoi pavoiser.

La contestation des amis les plus proches

« C'est vrai, reconnaît Daoud Kouttab, journaliste de Jérusalem-Est, intellectuel et partisan des accords d'Oslo, *Arafat a perdu le soutien massif des gens d'ici, y compris à l'intérieur du Fatah, parce qu'il se conduit avec eux comme n'importe quel leader arabe. »* Les premières élections internes au mouvement ont eu lieu ce mois-ci à Ramallah. Parce qu'il n'aimait pas les nouveaux élus et que ses fidèles loyalistes inconditionnels ont perdu, le président a suspendu le processus dans les autres villes prévues. Au grand dam de certains organisateurs du mouvement, qui veulent du sang neuf. *« Il n'a pas encore compris,* commente Daoud Kouttab, *qu'en vingt-sept ans d'occupation, résister à l'autoritarisme est devenu comme une seconde nature pour les Palestiniens des territoires. »*

L'autre preuve que le Fatah, créé en 1964 par Arafat, n'est plus comme un seul homme derrière son chef, est venue lundi de Tunis où le siège « légal » de l'OLP se trouve encore. Farouk Kaddoumi, « ministre » des affaires étrangères de l'organisation et dauphin potentiel, Abou Mazen, signataire des accords d'Oslo et Abou Alaa, « ministre » de l'économie au sein de l'Autorité palestinienne autonome ont publié, au nom du Comité central du Fatah, la plus haute instance du parti, un communiqué condamnant le *« massacre »* du vendredi 18 novembre en des termes radicalement différents de ceux employés par le Fatah de Gaza.

N'y figurait aucune condamnation des islamistes, aucune référence à ce thème favori des dictatures arabes employé par Yasser Arafat – *« la main de l'étranger »* –, mais en revanche un appel ferme à *« corriger l'action et les prestations de l'Autorité aux niveaux politiques, économiques et administratifs »*. A sa manière, Hanane Achraoui, présidente de la commission des droits civils palestiniens, ancienne négociatrice de l'OLP avec Israël à Washington, ne dit pas autre chose : *« L'édification des institutions qui nous sont si nécessaires n'a pas commencé. Cela urge ! »*

Contrairement à l'opposition islamiste et laïque qui estime qu'il faut détruire les accords d'Oslo *« parce qu'ils ne mènent à rien sinon à la division des Palestiniens et à l'enterrement définitif de leurs aspirations de souveraineté »*, Mme Achraoui et les autres membres de l'intelligentsia locale – dont aucun élément connu ne figure dans l'entourage du « président » – estiment qu'on *« ne peut pas ramener en arrière la pendule de l'Histoire. »*

En d'autres termes, même si pour elle comme pour la plupart des Palestiniens qui les ont lus, *« les accords d'Oslo et plus encore ceux du Caire* (sur l'entrée en vigueur de l'autonomie) *constituent un désastre »*, il faut désormais faire avec, *« les dépasser, les contourner jour après jour sur le terrain. »* La question est de savoir si cela peut se faire avec Yasser Arafat. Sari Nusseibé, autre intellectuel qui a soutenu le processus d'Oslo et simultanément pris ses distances avec le « gouvernement » autonome, pense que oui : *« L'homme a de surprenantes capacités d'adaptation, attendez et vous verrez. »*

« Il a perdu les pédales »

Reste, de l'avis de nombre d'observateurs dont Zyad Abou Amer, politologue, professeur à Bir Zeit et écrivain, *« qu'un tabou est en train de tomber »*. Ce n'est rien moins, selon ce dernier, que *« le tabou de l'élimination physique d'Arafat »*. *« Dans l'opposition,* dit-il, *on spécule désormais ouvertement là-dessus. Aux yeux des opposants, l'homme est désormais totalement démythifié. S'ils sentent qu'à l'intérieur du Fatah, où il a encore énormément de soutien, son éventuelle disparition ne provoquera pas de réactions violentes, ils peuvent passer à l'action. »* Le professeur Amer ajoute cependant : *« Ce n'est pas pour l'instant le cas. »*

Depuis l'arrivée de Yasser Arafat à Gaza et surtout de sa garde prétorienne en juillet, les interlocuteurs palestiniens de la presse et des diplomates n'osent plus parler ouvertement. Journalistes locaux emprisonnés pour un oui pour un non, opposants tabassés par *« des inconnus »*, ou enlevés à leur domicile et savamment « interrogés » : le climat qui règne dans les enclaves autonomes, affirment en chœur – et en confidence – beaucoup de ceux qui y vivent, *« est pire que celui qui régnait sous l'occupation israélienne. »*

« Même les « ministres » n'osent pas lever la voix », sussure l'un d'entre eux. *« Dans les conseils hebdomadaires, il n'y a pas de minutes, pas de décision mise aux voix, pas de débat, seulement des réactions à ce que dit et propose le président. »* Un autre, qui tient tout autant à son anonymat, déclare : *« On atteint des sommets d'incompétence. Arafat a complètement perdu les pédales. Franchement, cela ne peut plus durer comme cela, ou bien nous partons, ou c'est lui qui démissionne. »*

Pour l'instant, et en dépit des avis de ses proches conseillers – *« quatre au moins »*, selon une bonne source – qui lui suggèrent, *« face à la mauvaise foi israélienne »*, de tout abandonner, de *« fuir le piège de Gaza avant qu'il ne soit trop tard »* et de repartir en exil, le chef de l'Autorité autonome se contenterait de *« sourire en silence. »* Démissionner n'est pas dans sa nature. *« A la limite,* conclut l'un de ses anciens proches, *la perspective d'avoir à en découdre les armes à la main avec le Hamas et le Djihad islamique ne peut que renforcer son désir de rester et de continuer. Jusqu'au bout. »*

PATRICE CLAUDE

(1) Des affrontements sanglants avaient opposé dans le nord du Liban, les partisans de Yasser Arafat aux formations palestiniennes pro-syriennes déterminées à les expulser des camps de réfugiés.

La Norvège hésite aux portes de l'Europe

Le « non » semble en tête à quelques jours du référendum des 27 et 28 novembre sur l'adhésion à l'UE

OSLO

de notre envoyé spécial

Pour les uns, l'Union européenne est une organisation de coopération internationale dynamique et synonyme de prospérité. Pour les autres, elle représente un système statique, centraliste, hyper-réglementé, générateur de chômage. La Norvège est profondément divisée. Après l'Autriche, la Finlande et la Suède, elle est le dernier pays candidat membre de l'Association européenne de libre échange (AELE) à se prononcer par référendum, les dimanche 27 et lundi 28 novembre, sur l'adhésion à l'Union. *« Ce sera un tout petit oui ou un net succès du non »* pronostique le directeur de l'institut Gallup à Oslo. A quelques jours du scrutin, les *« anti-Européens »* – qualificatif qu'ils détestent par dessus tout – maintiennent une avance de deux à dix points dans les enquêtes d'opinion. Seule la crainte de l'*« isolement »* par rapport à la communauté nordique pourrait, estime-t-on, donner tort aux sondages et inverser le résultat.



THOMAS MEYER/STUDIO X

Le marché aux poissons d'Oslo : « Confier à l'Union européenne la gestion globale de la mer serait une catastrophe », selon un ancien ministre norvégien de la pêche.

Il y a vingt-deux ans, en novembre 1972, les Norvégiens avaient déjà été appelés à voter pour ou contre leur entrée dans le marché commun de l'époque. Les *« vieux »* se souviennent encore de ces âpres débats qui déchirèrent les partis, les syndicats et les familles. Le premier ministre travailliste d'alors, Tryggve Bratteli, rescapé des camps de concentration nazis, s'était engagé personnellement dans la campagne pour le « oui », arguant que la coopération était le moyen d'ancrer l'Allemagne dans l'Europe afin d'écarter à jamais tout risque de nouvelle guerre sur le continent.

Ses adversaires estimaient au contraire, entre autres arguments, qu'après cinq années de dure occupation, alors que la Norvège s'était déclarée « neutre » au début du conflit, il était hors de question de coopérer avec la RFA. Avec 53,5 % des suffrages, le « non » l'emporta et Tryggve Bratteli, comme il avait menacé de le faire pour tenter de convaincre les indécis, remit sa démission.

Ce fameux référendum de 1972 ouvrit des plaies difficiles à cicatriser et pendant une bonne dizaine d'années le sujet « Europe » fut pratiquement tabou en Norvège. A l'exception peut-être des conservateurs, aucun parti politique n'osa soulever la question de peur de réveiller les vieilles querelles.

De retour au pouvoir, les travaillistes – la plus grande formation du pays – finirent par « tenter le diable » mais avec beaucoup de prudence. Les vifs débats qui précédèrent la ratification par le Storting (Parlement) d'Oslo de l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), liant l'Union européenne aux Etats membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) à l'exception de la Suisse, révélèrent de profonds clivages. Et dès novembre 1992, lorsque le premier ministre norvégien, Mme Gro Harlem Brundtland, dépose à Bruxelles la candidature officielle de son pays à l'Union européenne, le camp du « non » a vite fait de se mobiliser.

En quelques mois, plus de 400 organisations locales rassemblant environ 200 000 membres, se sont mises en place. La bataille est de nouveau engagée, avec moins de dureté toutefois que vingt ans plus tôt. La campagne de 1994 a certes été émaillée de quelques incidents, mais sans commune mesure avec ceux de 1972. Randi Bratteli, la veuve de l'ancien chef du gouvernement, avoue aujourd'hui par exemple que des individus avaient tenté alors d'incendier leur logement et de saboter les roues de leur voiture.

Le « non » des campagnes du Nord

La crainte de la puissance allemande n'est plus aussi vivace, *« hormis dans quelques cercles de vétérans de la résistance que j'ai rencontrés dans le Telemark »* admet Mme Harlem Brundtland. Mais sur d'autres points, les lignes de partage présentent bien des similitudes. Dans le camp du «oui» on trouve l'industrie, les milieux financiers, le patronat, la population de la plupart des grandes villes, le parti conservateur, les chrétiens populaires, la moitié à peu près du parti travailliste, qui insistent tous sur la nécessité pour la Norvège de participer à la construction européenne pour des raisons économiques et pour préserver la paix. *« Il faut bien saisir que si nous restons sur la touche, nos entreprises exportatrices, notamment dans le secteur du bois et du papier, seront défavorisées par rapport à la concurrence de la Suède et de la Finlande qui seront dans l'Union »* explique, comme une maîtresse à ses élèves, le chef du gouvernement dans ses meetings. *« Si nous voulons garder notre société de bien-être et un secteur public fort,* insiste-t-elle, *il faut que l'industrie gagne de l'argent ! »*

Pour les partisans du « oui » à l'Union européenne, la question de l'adhésion ne se pose pas dans les mêmes termes qu'en 1972 : *« La carte de l'Europe a complètement changé, l'Association européenne de libre échange a vécu, l'Espace économique européen n'aura plus guère de rôle à jouer après l'adhésion de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande à l'Union. Nous allons nous retrouver tout seuls avec l'Islande à regarder Bruxelles prendre des décisions que nous devrons suivre sans pouvoir les influencer. Dire non revient à dire « oui » à l'isolement et à la solitude. »*

Ces arguments peuvent paraître, *à priori*, logiques mais les adversaires de l'adhésion font valoir, non sans raison d'ailleurs, que la Norvège après avoir, il y a vingt-deux ans, refusé d'entrer dans le Marché commun n'a jamais été aussi riche qu'aujourd'hui et jouit d'un niveau de vie enviable, parmi les plus élevés d'Europe... Les revenus du pétrole et du gaz de la mer du Nord (un tiers des exportations et un septième du PNB) y ont certes grandement contribué mais pourquoi ne pas continuer ainsi ?

Dans le camp du « non », on retrouve en gros les campagnes, tous les comtés au nord d'Oslo, les agriculteurs et pêcheurs, beaucoup de jeunes, le parti centriste (agrarien), le parti socialiste de gauche, l'*« autre moitié »* environ du parti travailliste, la confédération générale du travail (LO), qui a fait curieusement volte-face par rapport à 1972. Bref, une certaine « Norvège profonde » qui veut garder son mode de vie traditionnel, sa politique régionale particulière qui a permis par de coûteuses subventions le maintien de l'habitat dans les contrées septentrionales et des garanties de revenus. Une Norvège qui ne veut pas entendre parler de PAC ou de politique commune des pêcheries et qui reste sourde aux assurances, pourtant obtenues par son gouvernement au cours des dures négociations avec la Commission européenne.

Ministre de la pêche entre 1973 et 1981, Eivind Bolle, estime *« qu'il ne faut pas confier à l'UE la gestion globale de la mer ». « Ce serait une catastrophe,* ajoute-t-il. *Durant ces vingt dernières années, nous avons passé des accords sur les quotas avec la Communauté européenne et, pour l'Arctique, avec l'Union soviétique puis la Russie. Ces accords bilatéraux ont préservé notre indépendance et nos pêcheurs en sont fort satisfaits ».*

« Indépendance » et « autodétermination » sont des slogans qui reviennent régulièrement dans les discours des dirigeants de la campagne pour le « non ». Beaucoup de Norvégiens se sentent à la périphérie de l'Europe; ils affirment avoir déjà du mal à se faire entendre à Oslo et craignent d'être à l'avenir télécommandés par une *« élite »* politique et économique à Bruxelles qui n'est pas élue démocratiquement et qui imposera ses lois au Royaume. Pour Erik Solheim, président du parti socialiste de gauche, *« l'appartenance à l'Union européenne accentuera nos problèmes, créera une société de classes et creusera le fossé entre riches et pauvres. La démocratie norvégienne fera un pas en arrière ».*

« Pourquoi changer quand ça va bien ? »

La bonne santé économique de la Norvège, petit pays de 4,3 millions d'habitants, n'est certainement pas étrangère à la vigueur étonnante du courant en faveur du « non ». Alors que les voisins suédois et finlandais ont vu, ces dernières années, leurs déficits budgétaires et leurs dettes publiques s'emballer – ces problèmes ont d'ailleurs sans doute influencé leur vote – les Norvégiens, eux, sont gâtés à bien des égards et parmi les rares pays d'Europe à remplir aujourd'hui la plupart des critères de convergence en vue de l'Union économique et monétaire.

L'office central des statistiques prévoit pour cette année une croisssance du revenu national supérieure à 4 %, un excédent des balances commerciale et des paiements, une inflation d'un peu plus de 1 % et un taux de chômage – qui reste élevé pour le pays – de 5,7 %. Le déficit des finances publiques ne représente que 2,6 %. Les perspectives pour 1995 sont également positives. Beaucoup se demandent alors : *« Pourquoi diable changer quand ça va bien ? »*

Si, lundi 28 novembre, le « oui » l'emporte – ses partisans y croient toujours en dépit des sondages et font remarquer à juste titre que 11 % des électeurs suédois se sont décidés le jour – même du scrutin – certains adversaires de l'Union sont résolus à ne pas baisser les bras et promettent déjà une deuxième bataille. Elle se déroulera cette fois au Parlement où la majorité des trois quarts est requise pour ratifier le résultat de ce référendum consultatif. Quarante-deux députés (sur 165) peuvent constituer une minorité de blocage. Les partis centriste et socialiste de gauche, tous deux hostiles à l'Union, en comptent ensemble quarante-cinq...

ALAIN DEBOVE

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Laborde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

La campagne pour le référendum sur l'adhésion de la Norvège à l'Union européenne

Le commerce défend le « oui » et ses profits

HALDEN

de notre envoyé spécial

Per Svendsen est le directeur du supermarché Megahallen à la sortie d'Halden, le long de la route européenne E 6 et de la frontière suédoise, à une centaine de kilomètres d'Oslo. Pour lui, une victoire du « non » au référendum du 28 septembre serait une catastrophe. Les prix suédois, dans tous les secteurs de l'alimentation, *« à l'exception du pain »*, sont, depuis la dévaluation d'environ 30 % de la couronne suédoise, plus bas qu'en Norvège. En un an, son chiffre d'affaires a baissé de 10 millions de couronnes norvégiennes. Il a dû se séparer de huit employés. Si la Norvège reste en dehors de l'Union européenne, les prix vont encore baisser chez le voisin suédois de l'ordre de 15 %. *« Dans notre région, le plat de Noël, c'est le jambon. Les consommateurs norvégiens vont se ruer de l'autre côté de la frontière où la viande de porc est 30 à 40 % meilleur marché ! »*

La frontière ou le « mur »

Ils le font déjà, en masse, depuis que la couronne suédoise s'est dépréciée. De l'autre côté d'une frontière inexistante jusqu'à présent (mais qui, dit-on, risque de devenir un « mur » si la Norvège rejette l'Union européenne), Svinesund, petite bourgade suédoise, se frotte d'avance les mains. Au centre commercial presque improvisé, les affaires marchent.

On est en Suède, mais la clientèle est exclusivement norvégienne. Elle vient en auto ou en autocar, parfois de loin. *« Nous sommes ouverts 363 jours sur 365 depuis dix ans,* explique Anders, copropriétaire d'un magasin d'appareils électroniques, *et les affaires vont rondement car les taxes en Norvège sont plus élevées – 20 à 30 % – sur ce type d'articles de fabrication européenne. S'ils disent non, c'est tout mieux pour nous. Sans doute près de 1 milliard de couronnes par an pour l'ensemble du commerce frontalier. »*

Ce vendredi 18 novembre, le premier ministre norvégien est de passage dans ce comté de l'Oestfold, qui compte environ 240 000 habitants.

Gro Harlem Brundtland (appelons-la « Gro » comme tous ses concitoyens) visite Halden, déguste un nouveau yaourt « norvégien » : *« Ça doit pouvoir s'exporter ! »* Elle a réponse à tout.

Le secteur du commerce de détail n'est pas le seul à redouter un rejet de l'adhésion de la Norvège à l'Union européenne. Plusieurs entreprises de l'industrie dérivée de la pêche, de l'industrie mécanique ou papetière n'excluent pas de venir s'installer partiellement en Suède si le peuple norvégien choisit de dire « non » à l'Europe.

Cette perspective est un argument non négligeable dans la bataille, la Norvège ayant été tour à tour au fil des siècles dominée par le Danemark, puis par la Suède avant de rompre les liens, pacifiquement, avec Stockholm, en 1905.

« Nous sommes trop petits pour vivre isolés »

Le soir, dans une salle des fêtes de Fredrikstad, devant une assistance très sceptique, « Gro », solide dame de cinquante-cinq ans qui a sillonné son pays pendant quinze semaines, s'emploie à rassurer les hésitants.

« Si nous rejetons l'adhésion, dit le premier ministre norvégien, *les conséquences seront dures pour le commerce frontalier avec la Suède qui est un pays frère. Notre solidarité internationale se manifeste tous les jours, notamment au sein de l'OTAN dont nous sommes membres depuis 1949. Nous sommes trop petits pour vivre isolés, mais nous trouverons des alliés, en particulier dans les pays nordiques pour défendre nos valeurs. Aller à Bruxelles et parler de la Norvège, c'est bien ! »*

A. D.

Anne Enger Lahnstein la « reine du non »

TRONDHEIM

de notre envoyé spécial

« Non à l'UE », « L'Union ? Non merci » ou *« Non à la CEE ».* Ces panneaux, de taille parfois gigantesque, on peut les voir un peu partout, et depuis des mois déjà, dans la campagne norvégienne : plantés sur des montagnes, au milieu des champs ou même d'un torrent, surmontés parfois d'un petit drapeau national. Lors de la grande manifestation anti-adhésion, samedi 19 novembre à Oslo, à laquelle participaient plus de 20 000 personnes, on en discernait d'autres, du genre : *« Les poules contre l'UE », « Les tomates contre l'UE »* et encore *« Oui au poisson, non à l'Union ! ».* Dans cette campagne, l'humour est plutôt du côté du « non » et ce rassemblement fut le triomphe (momentané ?) de celle qu'on appelle *« la reine du non »*, Anne Enger Lahnstein.

Une fort jolie femme d'une quarantaine d'années, nordique à souhait, qui depuis 1989 se bat avec acharnement contre la candidature et l'adhésion de son pays à l'Union européenne. Le traité de Maastricht ? Elle le connaît par cœur. Elle en a déjà usé deux exemplaires et son troisième est bourré de multiples notes. Une véritable *« intégriste du « non », « grand prédicateur »* disent certains de ses adversaires. *« Pas du tout,* réplique-t-elle, *j'avais demandé que le traité soit distribué à tous les ménages avant le scrutin, les Norvégiens savent lire et penser. On ne l'a pas fait, alors je l'explique aux gens ! »*

« Anne », c'est désormais son nom en Norvège, est également présidente du Parti centriste, une formation conservatrice qui défend traditionnellement les intérêts des agriculteurs et des pêcheurs. Elle veut d'abord que la Norvège conserve son indépendance, son autodétermination et sa démocratie *« proche des gens »*, au sein de laquelle les associations ont autant d'influence que les partis. Ses hantises ? La politique étrangère, de sécurité et de défense commune, l'Europe qui veut parler d'une seule voix et qui gommera ainsi ses différences.

La force du principe d'égalité

Comme beaucoup de ses sympathisants, elle redoute que l'adhésion ne se traduise à terme par un abandon des provinces du nord et un exode forcé de ses populations. Bref, une rupture *« avec le bonheur de vivre dans un pays basé sur des valeurs collectives telles que la solidarité, la garantie de revenus pour tous, la volonté de peupler toutes les régions, la préservation de l'environnement et de l'égalité ».* Ce principe d'égalité est bien vivant sous les latitudes nordiques, et le fait qu'un éventuel commissaire norvégien à Bruxelles puisse gagner quatre fois plus que le premier ministre fait grogner plus d'un Scandinave !

En somme, Anne Enger Lahnstein se veut l'avocate des petites gens face au monstre de Bruxelles, voire à Oslo et sa région où est concentré plus d'un tiers de la population du pays. *« Regardez, c'est clair,* dit-elle en se penchant sur une carte des pays nordiques. *En Finlande, comme en Suède et en Norvège, les populations du Nord sont très nettement hostiles à l'adhésion. Seules les grandes villes ont voté ou vont voter « oui ». Il y a une cassure totale entre le Nord, la côte et le Sud. Entrer dans une union dans ces conditions briserait notre unité nationale. »*

Terrible, cette Anne qui parle *« comme tout le monde ».* Elle exprime ce sentiment que ressentent beaucoup de partisans du « non » : l'adhésion à l'UE risque d'accélérer le changement – peut-être inéluctable – dans le mode de vie des Norvégiens. Anne Enger Lahnstein a incontestablement du charme et du charisme. Partout où elle passe, jeunes et moins jeunes lui réclament des autographes. Quant aux tenants de l'intégration de la Norvège, qui redoutent justement l'isolement de leur pays, ils se lamentent : *« Islande, Lichtenstein, Lahnstein... »*

A. D.

POINT DE VUE

Le Viking peut-il devenir européen ?

par Nils Morten Udgaard

APRÈS avoir voté « non » par référendum en 1972, la Norvège s'est engagée dans une bataille de la onzième heure pour convaincre une opinion profondément hostile à répondre favorablement à l'entrée dans l'Union européenne. Bien que la balance ait commencé à pencher en faveur du « oui », le gouvernement doit encore lutter contre des préjugés historiques et géographiques et contre la croyance fortement enracinée dans la supériorité du « modèle nordique » de l'Etat-providence. Le référendum sera – au mieux – une histoire à suspense pour le premier ministre Gro Harlem Brundtland, dont la seule consolation est de savoir que la même chose est arrivée ailleurs lors des grandes consultations sur les questions européennes.

Les résultats des votes en Finlande et en Suède montrent combien sera difficile un résultat positif en Norvège : le soutien à l'Union européenne s'est encore une fois révélé surtout un phénomène urbain, faiblissant à mesure qu'on s'éloigne des grands centres de l'Europe. La majorité de « non » qui a dominé en Suède et en Finlande septentrionales illustre cette tendance. La Norvège est, de surcroît, dotée d'une structure sociale moins urbanisée que la Suède, et s'étire plus au Nord que ses deux voisins. Néanmoins, il est possible d'espérer une majorité de « oui » à l'UE qui ne laisse pas les Norvégiens en dehors de l'Europe.

Historiquement, le chemin des Norvégiens vers l'UE a été tortueux. Par deux fois dans les années 60, la candidature de la Norvège fut repoussée, avec celle des Britanniques, par le général de Gaulle. Puis elle-même a fini par dire « non » en 1972. Et sa quatrième candidature en 1992 fut le résultat, non d'un processus de maturation politique, mais d'une pression venue de l'extérieur, à la suite des révolutions en Europe orientale de 1989-1990 et des exemples suédois et finlandais. Mme Brundtland, leader politique d'une extraordinaire volonté, a alors décidé qu'il était temps de briser ce *« tabou sur l'Europe »*, conséquence de la victoire du « non » vingt ans auparavant.

En 1992, lorsqu'elle se décide à reposer la candidature de la Norvège, celle-ci est menacée par une triple marginalisation, nordique, européenne et atlantique. Les liens nordiques, fondés sur une communauté de traditions culturelles, linguistiques et religieuses, sont voués à se fondre dans l'UE avec l'adhésion de la Suède et de la Finlande, venant après le Danemark, membre depuis 1972. Sans avoir jamais eu de véritable poids politique, le Conseil nordique avait réussi à établir un marché commun du travail (1954), une couverture sociale commune (1955) et la libre circulation des personnes (1957), avant même que la CEE ne soit créée.

Une importance stratégique qui diminue

En Europe, Maastricht fut la manifestation d'un nouvel effort vers l'intégration. Il ouvrit la porte à de nouveaux membres, et les Douze, pour la première fois, s'engagèrent sur une politique de défense et de sécurité commune, nouveau risque de marginalisation. Et dans l'Alliance atlantique la Norvège perdit de son importance stratégique à mesure que la menace militaire soviétique immédiate faiblissait dans le Grand Nord. L'OTAN avait, en conséquence, déménagé son quartier général des forces alliées en Europe du Nord d'Oslo à High-Wycombe, près de Londres. Quant aux Américains, ils misaient désormais explicitement sur Maastricht et l'UE en matière de sécurité et de défense.

C'est pourquoi le gouvernement norvégien était forcé d'agir. Mais restait un problème : l'opinion publique. Le gouvernement ne pouvait pas, pour paraphraser Bertolt Brecht, dissoudre le peuple pour en choisir un autre.

La culture et l'histoire se combinent ici pour produire une formidable résistance. En Norvège, où les élites urbaines influentes ont peu d'existence, la notion d'égalité domine largement dans les consciences politiques. Le pays a d'ailleurs récemment investi une grosse part de ses bénéfices pétroliers dans les zones rurales, pour freiner la migration vers les centres urbains. D'autre part, le nombre de fonctionnaires a plus que doublé depuis le référendum de 1972. La plupart de ces nouveaux emplois ont été occupés par des femmes, et celles-ci se sont révélées hostiles à l'UE, vue comme « pro-marché » et « anti-Etat-providence ».

L'éthique protestante

Alors que la plupart des Eglises européennes ont activement soutenu l'idée de l'intégration, les Eglises chrétiennes et les sectes s'y sont généralement opposées. L'Eglise officielle norvégienne se montre neutre, voire hostile. Le président du petit (8 %) parti chrétien-démocrate, M. Kjell Magne Bondevik, ancien ministre de l'éducation et des affaires étrangères, est opposé à l'adhésion. Une forte éthique protestante et de vieux antagonismes avec l'Eglise catholique expliquent en partie cette situation : lors de la visite du pape en Norvège en mai 1989, la première du genre depuis le haut Moyen Age, sept des onze évêques de l'Eglise de Norvège refusèrent de le rencontrer.

Cette distance avec le reste de l'Europe se reflète dans le puissant rejet intellectuel par la gauche de la philosophie économique de l'UE. La Fédération des syndicats s'est prononcée en faveur du « non » en septembre 1994, contre la volonté de son président et malgré un vote positif en 1972. La tendance est la même dans le corps enseignant. Le système scolaire norvégien comprenant peu d'écoles privées, on a de plus longtemps sous-estimé, après les manifestations de 1968 et le « non » en 1972, l'apprentissage de l'histoire et des langues étrangères (excepté l'anglais). La société norvégienne a produit trop peu de citoyens européens. Historiquement, la bienveillante mais distante domination quadricentenaire de Copenhague puis, plus tard, de Stockholm (1814-1905) a laissé une Norvège traditionnellement hostile aux « unions ». Alors que dans beaucoup de pays le nationalisme était associé aux couches aristocratiques et conservatrices de la société, la lutte pour l'indépendance en Norvège provint d'un mouvement national qui était radical, de gauche, populiste et énergiquement anti-urbain. Géographiquement et dans une certaine mesure socialement, il existe en Norvège des bastions où le sentiment anti-UE est extrêmement vivace.

Aujourd'hui, les paysans norvégiens, deux fois plus subventionnés que ne l'autorise la CEE, représentent l'un des bastions les plus hostiles à l'adhésion. Il en est de même pour les pêcheurs, qui refusent que leurs stocks de poissons deviennent une grande « source commune » de l'UE, bien que la Norvège puisse avoir une importante voix au chapitre dans ce domaine.

Malgré tout, lentement et tardivement, les arguments économiques en faveur de l'UE – en matière d'investissements, de commerce et d'emploi – gagnent du terrain. Mais, avec un PNB croissant de 3 % annuellement et d'importantes richesses pétrolières et gazières, la Norvège manque d'une motivation profonde justifiant l'adhésion. Elle ne subit pas de crise économique, comme la Suède et la Finlande, et n'a pas le sentiment, comme cette dernière, d'avoir un voisin menaçant.

Un miracle politique peut encore arriver. Si le « oui » l'emporte, le mérite en reviendra à Mme Brundtland qui, fille de ministre et diplômée en médecine de Harvard, s'est révélée être, ces vingt dernières années, un dirigeant efficace. Elle apporte après tout la preuve que le *« Viking urbain européen »* n'est pas une notion contradictoire en soi.

▶ **Nils Morten Udgaard est éditorialiste de politique étrangère au journal *Aftenposten* d'Oslo.**



Aujourd'hui, les rôles semblent inversés. Ce sont ceux qui n'utilisent pas de micro—ordinateurs qui semblent venir d'un monde décalé.

Regardez... Les micro — ordinateurs sont une mine d'opportunités pour tout le monde et — comme chez Microsoft, nous faisons tout pour rendre les micro — ordinateurs encore plus simples et plus agréables à utiliser — lorsqu'on écrit "tout le monde", on le pense vraiment.

C'est pourquoi nous vous offrons tant de choses intéressantes à faire sur un micro — ordinateur personnel.

Vous pouvez jouer au golf les jours de pluie. Vous pouvez vous initier à la musique, à l'art, au sport ou à l'histoire. Vous pouvez même faire un tour dans l'espace, si ça vous chante. Des programmes comme L'Auteur en Herbe™ et L'Artiste en Herbe™ aident les enfants, même très jeunes, à s'exprimer avec des mots ou des images.

Et le monde du travail n'est pas en reste, parce que chez Microsoft, nous nous attachons à rendre les micro — ordinateurs de bureau encore plus coopératifs. Avec des logiciels tels que Microsoft® Office, les micro — ordinateurs ne sont plus cantonnés à de simples tâches comme le traitement de textes ou la gestion de fichiers. Ils sont dorénavant aptes à communiquer entre eux et ainsi, facilitent le travail de groupe.

Depuis l'avènement de Windows®, c'est si facile de se servir d'un micro — ordinateur que tout le monde, c'est à dire n'importe qui, peut profiter de ce formidable outil à la maison ou au travail.

Parce que les micro — ordinateurs sont de plus en plus puissants — et surtout de moins en moins chers — nous avons pu les rendre encore plus attrayants en créant des logiciels qui simplifient leur utilisation. Il suffit de les brancher, pour accéder à un univers convivial où exprimer votre créativité.

Alors, même si au début ce n'est qu'un jeu, vous découvrirez que chaque fois que vous vous servez d'un micro — ordinateur vous en apprenez un peu plus. Et bientôt, sans vous en apercevoir, vous aurez acquis tellement de connaissances que votre vision du monde en sera totalement changée.



Pour plus d'informations, Minitel 3616 Microsoft (1,27 F TTC la minute). Microsoft est membre de BSA.

Démarrez

L'impact de la compétition présidentielle sur les débats parlementaires

L'Assemblée nationale a commencé, jeudi 24 novembre, l'examen du projet de loi de modernisation de l'agriculture, présenté par le ministre Jean Puech. Les députés de la majorité comme ceux de l'opposition ont plaidé pour le raccourcissement du délai d'entrée en vigueur du cumul des pensions de réversion et des pensions acquises personnellement par le conjoint survivant d'un agriculteur. Les élus RPR favorables à Jacques Chirac se sont signalés par leur alacrité face au gouvernement.

■ BUDGET. Au Sénat, où est examiné le projet de loi de finances pour 1995, le gouvernement a montré son intention de faire bénéficier certaines catégories de contribuables de « petits cadeaux » opportuns à cinq mois de l'élection présidentielle. Il adoucit des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale ou accorde quelques avantages fiscaux supplémentaires en faveur des automobilistes, des célibataires, du mouvement sportif et des collectivités locales.

■ CANDIDATURES. Tandis que M. Delors insiste sur la « réflexion » qu'il entend achever, d'ici à la fin décembre, avant de décider d'être ou non candidat à l'Elysée, M. Chirac s'affirme déterminé à aller jusqu'au bout de la compétition. Edouard Balladur plaide une fois encore, de son côté, pour l'unicité de candidature à droite.

Les députés chiraquiens critiquent le gouvernement sur l'agriculture

Le regard des agriculteurs qui se pressaient dans les tribunes était en soi un bon stimulant. L'approche des échéances électorales n'était sans doute pas non plus de nature à réduire l'animation qui s'empare de l'hémicycle à chaque fois qu'il est question d'agriculture. Le début de la discussion du projet de loi présenté par Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, jeudi 24 novembre, a laissé entrevoir un débat serré entre M. Puech et sa majorité, où les députés chiraquiens ne sont pas les derniers à se faire entendre, tandis que l'opposition assiste en spectatrice à des échanges parfois rudes.

Tout en approuvant l'économie générale du texte, qui vise à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et à renforcer la compétitivité des exploitations, les députés de la majorité ont signifié à M. Puech qu'ils entendent bien apporter certaines modifications à son projet. A cet effet, ils ont déposé plus de cinq cents amendements. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a expliqué que son texte est destiné à permettre *« l'adaptation »* de l'agriculture *« aux nouveaux défis internationaux »*, l'accroissement de son *« niveau de performance »*, son *« adaptation au marché »* et le développement de sa *« capacité exportatrice »*.

Les veuves d'agriculteurs, qui se voient accorder le droit de cumuler une pension de reversion avec la retraite qu'elles ont acquise à titre personnel, pourraient être les bénéficiaires de cette détermination. Toutes tendances confondues, les députés ont critiqué l'étalement sur cinq ans de l'entrée en vigueur de cette mesure pour celles d'entre elles qui sont déjà retraitées. Hostiles à l'idée de créer, selon les termes du rapporteur, Jean-Paul Emorine (UDF), *« plusieurs catégories de conjoints survivants ayant des droits différents »* en fonction de leur année de naissance, ils ont demandé sinon la supression, du moins la réduction de ce délai.

« Il n'est pas convenable de dire à des veuves qui ont des pensions dérisoires que le rattrapage se fera en cinq ans », a plaidé André Fanton (RPR, Calvados). Marc Le Fur (RPR, Côtes-d'Armor) a annoncé que son groupe *« exigera l'accélération du calendrier prévu »*, afin que le régime transitoire soit achevé *« dans trois ans »*, lorsque les députés s'en retourneront *« devant les électeurs »*. Arguant du coût de la mesure, qui se monte à 2 milliards de francs, M. Puech leur a laissé peu d'espoir.

La majorité s'est montrée soucieuse, également, de ne pas favoriser à l'excès la forme juridique de la société agricole au détriment de l'exploitation personnelle, afin de *« conserver notre agriculture à taille humaine, à responsabilité personnelle »*, selon les termes de Daniel Soulage (UDF, Lot-et-Garonne). Les députés ont été nombreux à regretter que le projet, qui prévoit une exonération de moitié pendant cinq ans de la taxe sur le foncier non bâti pour les jeunes qui s'installent et une exonération pendant dix ans pour les associations pastorales, n'aille pas plus loin dans le démantèlement ou la réforme de cet impôt jugé *« désuet, inégalitaire et anti-économique »* par Alain Le Vern (PS, Seine-Maritime). M. Puech a mis en garde contre les conséquences qu'aurait une réforme sans étude préalable de ses effets sur l'équilibre des finances communales.

CÉCILE CHAMBRAUD

M. Sarkozy distribue des « petits cadeaux » fiscaux

Avec la saison des fêtes, vient aussi celle des petits cadeaux. Nicolas Sarkozy en a fait la démonstration au cours de l'examen des articles du projet de loi de finances pour 1995 au Sénat, commencé mercredi 23 novembre. Sur quatre points, notamment, le ministre du budget a accepté de modifier les dispositions adoptées au mois d'octobre par les députés.

Le geste le plus spectaculaire, sinon le plus coûteux, concerne le mouvement sportif. A l'Assemblée nationale, déjà, les critiques avaient été vives sur la ponction opérée par le gouvernement dans les crédits du Fonds national de développement du sport (FNDS) – en principe destiné à financer le développement du sport de masse – pour financer des opérations exceptionnelles, en l'occurrence la construction du Grand Stade à Saint-Denis, dans le cadre de la préparation de la Coupe du monde de football. M. Sarkozy avait alors accepté de porter de 2,3 % à 2,4 % le taux de prélèvement de la masse des enjeux de la Française des jeux, qui abonde le FNDS.

Sous le regard des responsables du mouvement sportif, nombreux dans les tribunes du public, les critiques ont repris de plus belle dans la nuit de jeudi à vendredi, les sénateurs communistes n'étant pas les moins virulents pour dénoncer ce *« détournement »* ou ce *« hold-up »*. Après deux heures de débat acharné, le ministre du budget, soucieux de ne pas s'aliéner la bienveillance des associations sportives, a fini par faire une *« ouverture »* : il s'est engagé à *« rebudgétiser »*, dès 1995, la moitié des 94 millions de francs initialement affectés, dans le FNDS, à la construction du Grand Stade. Cela revient à affecter 47 millions de francs supplémentaires aux missions traditionnelles du FNDS.

Deuxième geste : le Sénat a lâché un peu de lest sur le dispositif de réduction de la compensation aux collectivités locales au titre de l'abattement des bases de taxe professionnelle, qui a permis à l'Etat d'économiser 2,8 milliards de francs en 1994. En dépit des regrets exprimés par plusieurs sénateurs que cette réduction, instaurée en 1994, soit, de fait, pérennisée, le gouvernement a fait adopter un amendement négocié avec la commission des finances du Sénat.

Ce nouveau mécanisme de compensation est plus souple que celui que le gouvernement avait déjà accepté à l'Assemblée nationale ; il corrige en partie les effets de seuil et prévoit des mécanismes d'actualisation, ce qui devrait entraîner un manque à gagner pour l'Etat de l'ordre de 200 millions de francs. En outre, le ministre du budget s'est engagé à déposer en 1995 un rapport sur le bilan de l'application de ce système et, de façon plus générale, à organiser, dans le cadre de la discussion budgétaire annuelle, un débat spécifique sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, à l'instar de ce qui se fait désormais pour l'examen de la contribution de la France au budget de l'Union européenne.

Les célibataires et l'essence sans plomb

Troisième geste, les sénateurs ont rétabli, mercredi, à l'unanimité et avec l'accord du gouvernement, un avantage fiscal dont bénéficient les célibataires, veufs et divorcés. Ces derniers peuvent, en effet, bénéficier d'une demi-part supplémentaire, au titre du quotient familial, dans un certain nombre de cas et, notamment, lorsqu'ils ont un ou plusieurs enfants majeurs ou faisant l'objet d'une imposition distincte. C'est précisément cette disposition que les députés avaient limitée en réservant cette demi-part additionnelle aux seules personnes ayant élevé un enfant pendant au moins dix années consécutives (*le Monde* du 15 octobre). Les groupes communiste et socialiste, ainsi que Jean Chérioux (RPR, Paris) et Jean Cluzel (Un. centr., Allier), ont demandé et fait adopter la suppression de cette restriction, en soulignant qu'elle pénaliserait les veuves, souvent en situation difficile.

Enfin, pour atténuer un peu l'alourdissement de la fiscalité sur l'essence (taxe intérieure sur les produits pétroliers), qui fait grogner les automobilistes, le Sénat a rétabli, cette fois contre l'avis du gouvernement, l'écart de 33,5 centimes (au lieu de 26,2 centimes) entre carburant sans plomb et super plombé. Le gouvernement, suivi par les députés, estimait, en effet, que l'installation de pots catalytiques sur les véhicules étant désormais obligatoire, l'avantage accordé au carburant sans plomb n'était plus justifié. Au nom de la défense de l'environnement, les sénateurs en ont jugé autrement.

Reste à financer ces largesses. Il se confirmait, jeudi soir, que le gouvernement envisage de relever à nouveau – de 19 % à 20 % – le taux d'imposition sur les plus-values à long terme, déjà porté de 18 % à 19 % par les députés (*le Monde* du 23 novembre). D'autre part, le gouvernement pourrait proposer la taxation au taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,3 %) des plus-values tirées de la vente d'actions n'ayant pas le caractère de titres de participation. Ces deux mesures assureraient à l'Etat de l'ordre de 1,5 milliard de francs de recettes supplémentaires, à quoi pourrait s'ajouter un nouveau prélèvement sur les produits des jeux. Le dispositif ne sera définitivement bouclé que vendredi, avant le vote final sur les recettes.

G. C.

M. Chirac est déterminé, M. Delors réfléchit

Jacques Chirac a déclaré, jeudi 24 novembre, sur TF1, que les Français ne doivent avoir *« aucune espèce de doute »* sur sa détermination à aller jusqu'au bout dans la compétition présidentielle. Il a expliqué que sa *« position consiste d'abord à être candidat, mais surtout à tenter de présenter des propositions pour ouvrir un dialogue et, à partir de là, donner un projet et laisser à la sagesse des Français le soin de trancher »*. Le maire RPR de Paris a indiqué que les « primaires » ne sont pas sa *« préoccupation essentielle »*.

Edouard Balladur, dans un entretien publié vendredi par *le Quotidien de laRéunion*, qualifie de *« bonne chose »* le fait que *« les partis politiques prennent conscience que l'unicité de candidature est la condition du succès lors des prochaines échéances électorales »*.

De son côté, Jacques Delors a indiqué, jeudi, sur RTL, qu'il avait *« inséré »* dans sa réflexion l'appel à sa candidature lancé par les socialistes lors de leur congrès de Liévin, le 20 novembre. Réaffirmant qu'il est seul face à sa décision, le président de la Commission européenne a ajouté : *« Je pense que se présenter devant les Français pour assumer une tâche aussi lourde et aussi importante pour son pays mérite réflexion. Que les autres fassent passer l'envie avant la réflexion, c'est leur droit, mais, moi, je fais passer la réflexion avant tout autre élément. »*

M. Delors a ironisé sur ceux *« qui ont souscrit une assurance auprès de Balladur »* et qui *« voudraient maintenant souscrire une prime de réassurance auprès de la compagnie Delors »*, au cas où le premier ministre ne serait pas élu. *« Eh ! bien, moi,* a-t-il lancé, *je ne marche pas, parce qu'il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée et que les Françaises et les Français sachent avec qui le président gouvernera demain. »*

Rassemblement aux Tuileries

Le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) a réuni ses troupes départementales dans le jardin des Tuileries, jeudi 24 novembre, le jour où l'Assemblée nationale commençait l'examen du projet de loi de modernisation de l'agriculture.

L'ensemble des députés avaient été instamment priés par les sections départementales du CNJA de venir partager un gobelet de café chaud avec les délégations paysannes de leurs circonscriptions respectives. Ils n'avaient qu'à traverser la Seine, pousser les grandes grilles, se repérer grâce aux banderoles du Lot ou des Côtes-d'Armor. Philippe Vasseur (UDF, Pas-de-Calais), Louis Le Pensec (PS, Finistère), Jean-Pierre Thomas (UDF, Vosges) et bien d'autres élus sont venus échanger, sur cette agora de circonstance, des propos avec leur « base » rurale, pendant que des tirs de pétards déchiraient le ciel.

Dans la matinée, les jeunes agriculteurs avaient noué le dialogue spontanément avec les Parisiens aux gares Saint-Lazare, Montparnasse et de l'Est.

F. Gr.

Un jeune sur trois ne sollicite pas d'aide publique

LIMOGES

de notre correspondant

Les installations de jeunes agriculteurs diminuent de façon inquiétante : un peu plus de douze mille par an voici dix ans, moins de huit mille aujourd'hui. Par rapport aux départs en retraite, la proportion est de un à cinq.

Le CNASEA (Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles), qui gère paritairement la politique de l'installation en France, vient d'organiser, à Limoges, les 21 et 22 novembre, un colloque sur ce thème : « Quelle installation en agriculture demain ? » Alors que la politique française d'aide à l'installation est considérée comme un modèle en Europe, la proportion de jeunes (et de moins jeunes) qui entrent dans l'agriculture sans solliciter les soutiens s'accroît spectaculairement. D'après le CNASEA et la Mutualité sociale agricole, 30 % des installations se font, actuellement, sans aide publique, et c'est le cas de la majorité d'entre elles dans le Midi méditerranéen.

Il s'agit donc d'un phénomène massif, qui contredit l'idée reçue d'une agriculture dévoreuse de subventions. L'aide à l'installation – la DJA (dotation jeunes agriculteurs) – varie de 52 000 francs à 340 000 francs, selon les zones géographiques et les situations individuelles. Avec, en complément, une panoplie de taux bonifiés et de soutiens régionaux assez séduisante.

D'où vient le refus d'un jeune agriculteur sur trois ? La réponse avancée en général se fonde sur l'archaïsme supposé d'une fraction de l'agriculture française. Les aides sont liées à l'acquisition d'une formation initiale et d'une certaine technicité – le niveau bac – et à un minimum de potentiel foncier et professionnel. Il est demandé une étude prévisionnelle d'installation, susceptible de donner une perspective crédible aux jeunes qui sollicitent une terre. Le revenu de référence (actuellement de 130 000 francs brut par an, soit, toutes charges déduites, à peu près le SMIC) est considéré comme une moyenne. A 60 % de cette moyenne, les aides sont refusées : il n'y a pas d'avenir pour le projet. A 120 %, elles sont refusées aussi : la situation est alors jugée suffisamment lucrative pour pouvoir se passer d'aides publiques.

Des études plus fines font apparaître, en fait, une autre réalité : le refus ou le dédain des aides publiques par des agriculteurs formés, professionnels, et économiquement efficaces. Ils constitueraient même, semble-t-il, la majorité. André Barbaroux, directeur général du CNASEA, y voit plusieurs raisons, au premier rang desquelles la lourdeur d'un système qui impose des choix économiques et un encadrement de plus en plus contraignant.

GEORGES CHATAIN

L'Enjeu de l'Europe

Suite de la première page

Même s'il s'en trouve toujours pour applaudir ceux qui leur promettent la lune, la grande majorité des électeurs ont pris, de l'efficacité de l'action politique, une vue fondamentalement sceptique. Beaucoup s'abstiendront, d'autres voteront pour un tel parce que sa tête leur reviendra mieux que celle des autres, ou par fidélité à la famille politique dont il se réclame. Personne n'attend d'eux, pour répondre aux écrasants défis de ce temps, des idées dont la nouveauté et la force soient capables de susciter une adhésion profonde.

Un dialogue avec le peuple

Jacques Chirac a certainement raison de proposer un dialogue avec le peuple : mais sur quoi portera-t-il, sinon sur des mesures, sociales, fiscales, monétaires ou autres de caractère essentiellement technique, voire ponctuel, dont on doute *a priori* qu'elles puissent passionner les foules beaucoup plus que les vingt-deux points de son ex-« ami de trente ans » ? D'autant plus qu'il est le premier à savoir que, Maastricht ou pas, la marge d'action d'un gouvernement français, dans le monde où nous sommes, est nécessairement réduite. S'il a dû, lorsqu'il était premier ministre, renoncer à poursuivre plus avant les privatisations, ce n'est pas, tout le monde le sait, pour des raisons de politique intérieure ou d'opportunité économique : c'est tout simplement parce que le krach boursier de New-York avait singulièrement creusé les rangs des acheteurs potentiels d'actions.

Tout le monde devrait avoir cet exemple en tête et en tirer la leçon : si l'on veut que continue d'exister cette réalité humaine qui s'appelle la nation française – et quel Français ne le veut ? –, il faut à tout prix réduire cette dépendance. Deux voies, et deux seules, sont concevables pour y parvenir. Celle de la sortie d'Europe et celle de son renforcement.

Certains réclament ouvertement la dénonciation du traité de Maastricht. Ceux qui se contentent d'en demander la révision aboutissent, compte tenu du nombre des signataires dont il faudrait obtenir l'assentiment, au même résultat. Autant dire franchement qu'à l'Europe on préfère le bon vieux protectionnisme de papa Colbert, et que l'on se sent capable de se mesurer seul, ou avec des alliés fluctuant au gré de leurs intérêts, à l'Allemagne, à l'Amérique, à l'Asie et aux caprices de marchés boursiers qui font la pluie et le beau temps sans se soucier le moins du monde des prescriptions des gouvernements.

Le noyau dur franco-allemand

L'autre choix, c'est celui qui consiste à persévérer sur la voie, ouverte par les pères fondateurs et confirmée par le général de Gaulle et ses successeurs, de l'intime coopération entre la France et l'Allemagne, noyau dur d'un ensemble européen suffisamment cohérent pour faire sentir son poids, politique et économique, dans les affaires du monde. Que la représentation nationale ait son mot à dire sur la suite du processus paraît aller de soi, qu'il s'agisse des conditions du passage à cette monnaie unique qui, loin de consacrer la domination du mark, prétend au contraire lui trouver une solution de rechange, de la révision institutionnelle prévue pour 1996 par le traité de Maastricht, ou de la candidature des pays de l'Est. Mais il serait inconcevable que les candidats à l'Elysée n'annoncent pas franchement, en se lançant dans l'arène, leurs intentions sur ce point. C'est le bon sens qui voudrait que l'Europe, enjeu principal de l'avenir national, devienne celui du scrutin présidentiel.

ANDRÉ FONTAINE

Après son congrès Radical renouvelle ses instances nationales

Le mouvement Radical (ex-MRG) a rendu public, jeudi 24 novembre, le nouvel organigramme de ses instances nationales. Catherine Lalumière, ancien ministre socialiste, et Antoinette Fouque, présidente de l'Alliance des femmes pour la démocratie, élues députés européens sur la liste Energie radicale conduite par Bernard Tapie, font leur entrée dans l'organigramme du parti, en qualité de vice-présidentes.

Réélu lors du congrès qui s'est tenu, les 4, 5 et 6 novembre, au Bourget, Jean-François Hory assure la présidence de Radical. Le mouvement compte huit vice-présidents : Catherine Lalumière (représentant les députés européens), Jean-Pierre Defontaine (représentant les députés à l'Assemblée nationale), Claudette Brunet-Léchenault, Bernard Castagnède, Bernard Charles, Antoinette Fouque, François Huwart et Henri de Lassus (représentants les fédérations). Les anciens présidents du MRG, Jean-Michel Baylet, Yvon Collin, Michel Crépeau, Robert Fabre, Jean-François Hory, Roger-Gérard Schwartzenberg, et Emile Zuccarelli, sont réunis au sein d'un directoire, dont M. Baylet assure la présidence. Yvon Collin, est, en plus, président délégué, représentant les sénateurs. Thierry Braillard assure les fonctions de secrétaire général.

MÉMOIRE : M. Mitterrand rend hommage aux déportés et résistants. – Le président de la République a rendu hommage aux déportés et résistants, jeudi 24 novembre, à l'occasion du cinquantenaire de la libération des camps de concentration. S'exprimant devant les responsables de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes, qu'il recevait à l'Elysée, M. Mitterrand a évoqué ses souvenirs personnels des journées où le général de Gaulle l'avait désigné pour se rendre dans les camps de Landsberg et Dachau tout juste libérés. Il a aussi déclaré, en faisant allusion à son opération chirurgicale de l'été et à la controverse sur son passé : *« Lorsque j'ai reçu votre invitation, j'étais dans une période un peu difficile physiquement et il y avait aussi une polémique qui ne pouvait me convenir. »*

Le débat sur le secret de l'instruction et la liberté d'informer

Les sénateurs accueillent avec réserve l'amendement Marsaud-Houillon

Le Sénat est fidèle à sa tradition : il a accueilli avec beaucoup de placidité – mêlée, tout de même, d'une pointe d'agacement – le tollé provoqué par l'amendement Marsaud-Houillon visant à interdire à la presse de rendre compte des instructions en cours. Chacun se dit tenu à la prudence sur un texte qui doit revenir en discussion, en deuxième lecture, en principe le 12 décembre, après l'examen du projet de loi de finances, et qui n'a donc pas encore été examiné par la commission des lois et devrait l'être le 7 décembre.

Tous les sénateurs rappellent volontiers, depuis deux jours, que, dans sa grande sagesse, le Sénat avait choisi la voie de la réflexion, indispensable sur un sujet aussi délicat. De fait, la commission des lois avait organisé, le 8 juin, un colloque important sur le sujet (*le Monde* du 10 juin) puis créé, au mois d'octobre, une mission d'information sur *« le respect de la présomption d'innocence et le secret de l'enquête et de l'instruction »*, qui envisage de terminer ses travaux au début de l'année 1995.

Du coup, la précipitation d'Alain Marsaud, mardi à l'Assemblée nationale, puis la désinvolture avec laquelle il a expliqué – dans un entretien au *Monde* du 24 novembre – qu'il n'est pas homme à *« en rester aux comités Théodule »* ont piqué au vif les sénateurs. Charles Jolibois (Rép. et Ind.), rapporteur de la mission d'information, ne cache pas sa *« surprise »*. Pierre Fauchon (Un. centr.), rapporteur de la commission des lois pour le projet de loi sur l'organisation des juridictions, relève que *« l'on peut toujours brocarder les comités Théodule, mais on ne peut pas régler ce genre de problème en une nuit »*. Jean Cluzel (Un. centr.) ajoute : *« J'ignore si M. Marsaud a rencontré des juges et des journalistes, mais je sais qu'il n'a pas rencontré Jean Miot, président de la Fédération nationale de la presse française... »*

Au-delà de ce problème de forme, tous les sénateurs attentifs à la question sont unanimes : comme le souligne M. Jolibois, *« la question est beaucoup plus compliquée que beaucoup le pensent dans la chaleur des déclarations, car c'est tout le fonctionnement de la justice qui est en jeu : d'un côté, il y a le dogme absolu de la liberté de la presse : de l'autre, le non-respect du secret de l'instruction pose la question de la présomption d'innocence et de la liberté individuelle »*. *« S'il faut changer quelque chose, on ne peut le faire par une petite modification incidente »*, estime-t-il.

On ne peut résoudre un tel problème par *« un amendement à la volée »*, confirme Josselin de Rohan, président du groupe RPR, avant d'ajouter : *« M. Marsaud n'a pas apporté une bonne réponse à un vrai problème. »*

Un problème technique

M. Cluzel est extrêmement net et souligne que, sur le fond, *« il suffirait d'appliquer la loi sur la presse du 29 juillet 1881 »*, qui établit *« un juste équilibre entre les droits essentiels des individus et la liberté d'information »*, et que *« si l'on veut adopter un autre système, il faut prendre le temps de réfléchir et d'écouter, sans perdre de vue le principe qu'on ne peut transiger avec la liberté de la presse, qui doit être totale tout en respectant sa déontologie propre »*. Néanmoins, bon nombre de sénateurs insistent sur le fait qu'il y a *« quelque chose à faire pour mieux protéger la présomption d'innocence »*, selon la formule de Jacques Larché (Rép. et Ind.), président de la commission des lois.

Au regard de ces enjeux, l'amendement Marsaud-Houillon, selon M. Larché, soulève au moins un problème technique, puisqu'il n'est pas assorti de sanctions. Ce que M. Fauchon traduit plus brutalement en disant que cet amendement *« ressemble beaucoup à un placebo »*. Pour ces raisons, de forme comme de fond, la plupart des sénateurs de la majorité interrogés estiment que l'amendement Marsaud n'a guère de chance d'être adopté par le Sénat en deuxième lecture. Seul M. Cluzel, pourtant, s'engage formellement à *« voter contre »*, le moment venu.

GÉRARD COURTOIS

L'embarras des socialistes

L'amendement Marsaud-Houillon a suscité, jeudi 24 novembre, une réaction très vive de la part de Claude Estier, président du groupe socialiste du Sénat. Cet amendement, *« adopté à la sauvette par quelques députés de la majorité, avec l'accord tacite du garde des sceaux, constitue une atteinte extrêmement grave à la fois à la liberté de la presse et à la bonne marche de la justice »*, estime M. Estier. Il ajoute : *« Le groupe socialiste mettra tout en œuvre pour que le Sénat annule ce mauvais coup. »*

La vigueur de cette réaction est à la mesure de l'embarras dans lequel se trouvent une partie des sénateurs socialistes. Le 18 octobre, en effet, M. Estier et les membres du groupe socialiste avaient déposé, sur le même projet de loi que M. Marsaud, un amendement plus catégorique encore puisqu'il stipulait que *« la publication par voie de presse (...) de pièces, d'extraits ou de citation de pièces ou d'éléments couverts par le secret de l'instruction constitue une violation de ce secret »* et qu'il précisait que *« le moyen d'information et les auteurs coupables* [d'une telle violation] *sont passibles d'une peine d'emprisonnement de trois ans et d'une amende de 3 millions de francs »*.

Cet amendement avait été retiré, lors de l'examen du texte en commission des lois, le 19 octobre. M. Estier plaide aujourd'hui la *« bourde »* d'un amendement passé inaperçu au milieu d'une liasse. Guy Allouche, sénateur du Nord, avance une autre explication : cet amendement aurait été volontairement déposé par le groupe socialiste pour faire pression sur la commission des lois, afin qu'elle mette en place la mission d'information sur le sujet, avec consigne de le retirer en commission dès que l'assurance de la création de cette mission serait acquise.

G. C.

Déjà, en 1992, le PS...

L'initiative de MM. Marsaud et Houillon sur le secret de l'instruction, et celle – avortée – du groupe socialiste du Sénat, de même inspiration, le 20 octobre 1994 (*le Monde* du 23 novembre), ne sont pas les premières du genre. En octobre 1992, alors que l'Assemblée nationale examinait le projet de loi portant réforme du code de procédure pénale, la commission des lois avait adopté un amendement, cosigné par son président, Gérard Gouzes (PS), par le rapporteur, Michel Pezet (PS), par Denise Cacheux (PS), et par les RPR Jacques Toubon et Jean-Louis Debré, qui créait une incrimination spécifique visant *« les personnes qui auront publié le nom ou tout élément permettant d'identifier une personne faisant l'objet d'une ordonnance de présomption de charge* [expression alors envisagée pour remplacer le terme d'inculpation] *pendant la durée de l'instruction »* (*le Monde* du 8 octobre 1992).

Le groupe socialiste était divisé sur son bien-fondé : Henri Emmanuelli y était favorable ; Jean Auroux et Jean-Jack Queyranne étaient plus réservés. Hostile à son adoption, le ministre de la justice d'alors, Michel Vauzelle, à qui Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat à la communication, était venu prêter main-forte, avait été contraint, dans un premier temps, de demander la réserve du vote de cet amendement. Il avait dû négocier, ensuite, avec le groupe socialiste pour qu'il accepte, finalement, de le repousser.

C. Ch.

COMMENTAIRE

Un ballon d'essai

UN amendement peut en cacher un autre. On aurait tort de penser que la levée de boucliers suscitée par le coup de force parlementaire de M. Marsaud règle définitivement le sort de sa proposition et de la tentation qui l'anime, malgré ses dénégations – museler l'information sur les « affaires ». Excessif, radical, mal conçu, et par conséquent peu viable, son amendement n'est-il pas plutôt un ballon d'essai, une façon de mettre la barre trop haut pour ensuite arriver aux mêmes fins une fois l'émotion retombée ?

« Mais, puisque votre amendement, monsieur Marsaud, vise à engager le débat et à conduire le gouvernement à accélérer ses propositions, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée. » Ce propos du garde des sceaux, M. Méhaignerie, durant la séance de nuit où fut adopté l'amendement provocateur, indique le sens de la manœuvre. Fin juriste, M. Mazeaud, président de la commission des lois, ira d'ailleurs dans la même direction : tout en jugeant les propositions de son collègue peu applicables, il défendra l'amendement parce qu'*« il permet de rouvrir un débat amorcé depuis fort longtemps »*. Enumérant ses réserves, il conclura : *« J'ai cependant voté l'amendement parce qu'il est bon que l'on réfléchisse encore au problème. Il faut impérativement trouver une solution... »*

Pour l'heure, on laissera de côté l'image déplorable de la représentation nationale offerte par cette séance où une dizaine de députés de la majorité votent à main levée et à l'improviste, hors la présence de l'opposition, une disposition aussi grave. On passera même sur ce cri du cœur d'un député RPR, M. Grosdidier, quand son collègue UDF, M. Hyest, seul opposant à l'amendement dont il devinait l'impact déplorable, proposera qu'on *« n'applique pas cette proposition aux hommes politiques »* : *« Sommes-nous des sous-hommes ? »* L'essentiel, pour l'avenir, est ailleurs : dans le passage de relais au Sénat.

Plus sereinement et plus lentement que les députés, les sénateurs réfléchissent en effet, depuis l'été, à un renforcement du secret de l'instruction et du respect de la présomption d'innocence. Or, leur philosophie, de la droite à la gauche, n'est guère éloignée de celle de M. Marsaud. Au point qu'un ancien garde des sceaux socialiste, M. Nallet, estime – en le regrettant – qu'il y a, au palais du Luxembourg, une majorité pour suivre le franc-tireur RPR. On ne peut donc exclure que le zèle de quelques députés ait pour objectif d'inviter le Sénat à presser le pas.

Ce serait une nouvelle faute. La question du secret de l'instruction ne peut être abordée indépendamment d'une réflexion d'ensemble sur la procédure pénale française, ses insuffisances et ses contradictions. Si ce secret est en crise, c'est parce que le système pénal français, d'inspiration inquisitoire, l'est. De plus, ce débat s'inscrit dans un légitime conflit de droits, conforme au jeu démocratique des pouvoirs et des contre-pouvoirs : respect des personnes et liberté d'informer doivent aller de concert, sans se nuire l'une à l'autre. Renforcer le premier sans protéger la seconde marquerait un recul des libertés fondamentales.

EDWY PLENEL

L'indignation du monde judiciaire

■ **Le Syndicat de la magistrature : « consterné ».** – Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche), qui se dit *« consterné »*, dénonce une *« volonté de contrôler et de museler la production de la presse »*. Selon le SM, ce texte *« s'inscrit dans une logique essentiellement politicienne, où la seule volonté d'enterrement et de sabotage des procédures actuellement en cours contre des hommes politiques l'emporte sur toute autre considération »*.

■ **Le Syndicat des avocats de France : la presse « bâillonnée ».** – Le Syndicat des avocats de France (SAF) dénonce le *« bâillonnement »* de la presse et la *« logique de censure »* et *« souhaite l'organisation d'un débat judiciaire contradictoire et public, lors de la mise en examen ou de l'éventuel placement en détention, qui permettra à la presse de se passer de concours occultes et de restituer les arguments des parties »*.

■ **Le Forum démocratie-justice : « étonné ».** – Présidé par le député européen Thierry Jean-Pierre, le Forum *« s'étonne »* que ce texte ait été adopté *« en l'absence d'un véritable débat »*. *« Si l'interdiction absolue d'évoquer une affaire en cours d'instruction semble garantir la présomption d'innocence*, estime-t-il, *elle peut également apparaître, dans un système judiciaire aussi dépendant que le nôtre, comme une présomption d'étouffement des dossiers sensibles à connotation politique. »*

■ **La Ligue des droits de l'homme : l'information « occultée ».** – La Ligue des droits de l'homme, qui affirme qu'on ne *« répond pas au souci de protéger le droit des personnes en portant atteinte à la liberté de la presse »*, estime que c'est en assurant *« plus de transparence et plus d'égalité entre la défense et l'accusation que l'on satisfait à la fois au respect de la présomption d'innocence et à la liberté d'informer »*, et non en *« occultant l'information »*.

Les réactions politiques

■ **M. Nallet : « Ridicule. »** – Henri Nallet, garde des sceaux socialiste au moment de l'affaire Urba, estime, dans un entretien publié vendredi 25 novembre par *Libération*, que l'amendement Marsaud-Houillon est *« ridicule »* car il *« ne tient pas compte de l'évolution de la société, des médias et des magistrats »*. Mettant en cause les journalistes qui, selon lui, paient *« un peu* [leurs] *exagérations »*, et admettant avoir eu lui-même la tentation d'imposer silence à la presse quand il était ministre de la justice, il ajoute : *« Je comprends la réaction des hommes politiques, mais ils se trompent. La société a évolué. »*

■ **RADICAL (ex-MRG) : « Mettre fin à la violation permanente de notre droit. »** – Dans un communiqué diffusé jeudi 24 novembre, Radical, tout en regrettant les conditions d'adoption de l'amendement Marsaud, affirme néanmoins que, *« même si les dispositions prévues paraissent trop sévères, il est temps de mettre fin à la violation permanente de notre droit, que constituent les atteintes à la présomption d'innocence, au secret de l'instruction et aux droits de la défense »*.

BIBLIOGRAPHIE

Pour Simone Veil

SIMONE VEIL, DESTIN
de Maurice Szafran,
Flammarion, 315 p., 120 F.

Alors que la campagne présidentielle devrait voir fleurir les livres consacrés à des acteurs qui n'ont souvent pas encore eu l'occasion de se mesurer à l'Histoire, l'ouvrage que Maurice Szafran, journaliste à *l'Evénement du jeudi*, consacre à Simone Veil permet, au contraire, de revenir sur une vie hors norme.

De celle de l'actuel ministre des affaires sociales du gouvernement d'Edouard Balladur, on sait la fracture terrifiante de la déportation, vécue par une adolescente de dix-sept ans, la bataille farouche contre l'administration pénitentiaire du magistrat qu'elle est devenue pour un humanisme carcéral, et celle du ministre de la santé, contre sa majorité parlementaire de droite, en faveur de l'interruption volontaire de grossesse.

Minutieusement, Maurice Szafran raconte. Il complète nos connaissances avec une émotion qui ne conduit jamais à l'impudeur. Il bouleverse lorsqu'il décrit l'indifférence à laquelle se heurte Simone Veil à son retour de Bergen-Belsen, la *« cruauté exceptionnelle »* que représente cette indifférence pour les juifs déportés, qui font tache *« dans le tableau univoque d'une France tout entière glorieuse, résistante, gaulliste »*, *« une France capable de toutes les volte-face, ayant rejeté Pétain, Drancy, Laval et la Milice dans les limbes de ses souvenirs atrophiés »*.

Maurice Szafran passionne lorsqu'il rend compte de l'exaspération de cette femme hantée par l'Histoire devant des relectures de l'Occupation qui la laissent insatisfaite, à la sortie du film *le Chagrin et la Pitié*, par exemple, en 1970. Alors que *le Monde* salue cette œuvre comme un *« salutaire examen de conscience »*, Simone Veil n'a pas de mots assez durs contre un film *« infect, pervers, dangereux »*, qui accélère paradoxalement, à ses yeux, la banalisation de l'horrible. Elle sera tout aussi catégorique avec le procès Barbie, où sont mêlés confusément, à son grand dam, les crimes contre les juifs et les actions contre les résistants, sous la même appellation indifférenciée de crimes contre l'humanité.

Vigile intraitable devant les manquements au souvenir, Simone Veil est aussi, irrésistiblement, irrémédiablement, attachée au statut des femmes. *« Dans la condition du juif et celle de la femme, il y a quelque chose de semblable*, écrit-elle. *Cette conviction remonte à mon enfance, à ma mère. »* Cette mère chérie, restée là-bas en 1945.

Après ces passages, on regrette que l'auteur ne fasse qu'effleurer la carrière politique de Mme Veil. Son passage à la présidence du Parlement de Strasbourg est expédié en trois pages. Les années Mitterrand, qu'elle vit dans l'opposition, ne sont pas mieux loties. Sa lutte contre la tentation d'alliance de la droite classique avec le Front national, après les élections municipales de Dreux, les méandres de l'« ouverture », en 1988, et l'insuccès de sa liste aux européennes de 1989 ne retiennent guère l'attention de Maurice Szafran.

Le livre s'achève ainsi sur la présence paradoxale d'une rebelle – dont *« le premier réflexe »*, lorsqu'on lui demande quelque chose, *« est de dire « non »* – dans un gouvernement raisonnable et conservateur, à partir de 1993. On regrette alors de ne pas avoir toutes les clefs de cette apparente conversion.

GILLES PARIS

L'interdiction des signes religieux ostentatoires dans les établissements scolaires

La décision du conseil de discipline du lycée Faidherbe à Lille d'exclure huit jeunes filles qui refusaient d'ôter le foulard islamique a été confirmée en appel, jeudi 24 novembre, par le rectorat de Lille. Neuf autres élèves, *frappées par la même mesure,* étaient convoquées, vendredi 25 novembre, à la suite de leur recours contre *la décision* d'exclusion.

■ MANTES-LA-JOLIE. Le conseil de discipline du lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie (Yvelines) a exclu, jeudi 24 novembre, six des vingt et une élèves qui se présentaient voilées dans l'établissement. Les autres seront fixées sur leur sort à l'issue des réunions qui devaient se poursuivre vendredi 25 et samedi 26 novembre.

■ CLERMONT-FERRAND. Pour la *première fois, une élève de* classe primaire portant le foulard islamique a été exclue. Il s'agit d'une Iranienne âgée de dix ans.

[redacted]

Du lycée à la mosquée

Le rectorat de Lille a confirmé en appel l'exclusion de huit lycéennes de Faidherbe. Les jeunes musulmanes ont trouvé refuge au lieu de culte le plus proche

LILLE

de notre envoyée spéciale

Que sont devenues les jeunes filles exclues le 25 octobre du lycée Faidherbe à Lille ? L'éducation nationale a perdu leur trace : le proviseur s'occupe désormais de son établissement, leurs professeurs n'ont plus de nouvelles ou si peu. Leurs camarades les croisent encore parfois, mais ils ne s'étaient jamais vraiment mobilisés pour défendre leur cause. Les dix-sept élèves exclues parce qu'elles refusaient d'ôter leur foulard ne sont plus qu'un souvenir. Les cours et la vie ont repris au lycée Faidherbe. Sans elles.

Pour retrouver ces lycéennes, qui ont inauguré la première « charrette » organisée conformément à la circulaire du 20 septembre sur le port de signes religieux ostentatoires à l'école, il suffit de se rendre à la mosquée de Lille sud. Si l'école les a mis dehors, ce bâtiment de briques rouges, situé à la périphérie de l'agglomération lilloise, leur a ouvert toutes grandes ses portes. La mosquée, selon elles, n'est pourtant qu'un lieu d'accueil : *« Où d'autre pourrions-nous aller ? »*, demandent-elles, installées dans la froide bibliothèque. Elles sont trois, Nouria, Ayatte et Nassera, la tête couverte du fameux foulard et font le même rêve : être face au ministre de l'éducation nationale et lui raconter pêle-mêle ce qu'elles ressentent, l'injustice, le sentiment de *« payer pour les Français tués en Algérie »*, la difficulté de voir partir les frères et sœurs à l'école chaque jour, les matinées passées à faire le ménage, les journées sans but. Lui expliquer aussi que ce foulard n'est que la manifestation de leurs convictions religieuses, pas le signe d'un activisme quelconque.

Le ministre de l'éducation nationale avait déclaré au *Monde* que *« ces jeunes filles ne sont pas interdites d'enseignement, puisque nous les scolarisons à distance en leur proposant les cours du CNED* (Centre national d'enseignement à distance *»* (*le Monde* du 27 octobre). Cette affirmation de François Bayrou n'a pas convaincu les trois anciennes élèves du lycée Faidherbe. Le proviseur leur avait proposé que le fonds social lycéen prenne en charge financièrement leur inscription au CNED. Elles ont refusé. *« Nous ne sommes pas des chiens à qui on jette un os »*, s'indigne Nassera. Leurs familles les ont inscrites sur leurs propres deniers.

« Le bac, on a intérêt à l'avoir »

Aujourd'hui, elles attendent de recevoir leurs premiers cours. Elles attendent aussi les décisions de justice qui, elles en sont certaines, leur donneront raison. Presque chaque jour à la mosquée, ce sont désormais les heures de prière qui rythment leur vie. Elles essaient de se mettre à l'anglais, aux maths ou à l'histoire dans les livres qu'elles ont conservés. Entre des cours d'arabe et d'enseignement religieux, la mosquée organise bien des aides aux devoirs, fournies par des étudiants, quelques enseignants bénévoles, mais elle ne peut leur fournir le soutien qu'elles demandent. *« C'est la galère »*, conclut Nouria.

Leur désarroi n'est pas perdu pour tout le monde. Amar Lasfar, responsable de la mosquée Al Imam (la foi), qui joua un rôle d'intermédiaire entre la direction du lycée Faidherbe et les jeunes filles, plaide en faveur de la création de lycées privés musulmans. *« La laïcité a montré son intolérance*, proclame ce maître auxiliaire en attente d'un poste à l'éducation nationale. *Jusqu'à présent, les musulmans n'avaient jamais ressenti le besoin d'avoir leurs propres écoles. Maintenant, cela s'impose. »* M. Lasfar est prêt à créer un établissement privé sous contrat : *« Ce sera la preuve que nous respectons les programmes. »* Mais il reste à trouver le financement.

Pour les trois jeunes filles, le temps presse. Ayatte, Nouria et Nassera sont en terminale. Elles rêvent de décrocher le baccalauréat. *« Le bac, on a intérêt à l'avoir*, déclare Nassera qui voue un culte au film *Malcolm X. On n'a plus que ça. » « J'aimerais aller à Faidherbe pour leur dire que je l'ai »*, renchérit Ayatte. *« Avec, on pourra aller à l'université »*, reprend Nouria, qui a déjà une sœur en fac de droit. Et chacune d'imaginer son avenir, avec mari et enfants – *« Cela va de soi »* – mais surtout un métier. L'une veut faire des études de médecine : *« Je mettrai une coiffe pour les stages à l'hôpital. »* L'autre souhaite devenir assistante sociale *« pour aider les autres, tous ceux qui sont exclus, comme moi »*. La troisième est attirée par des études de psychologie.

Y croient-elles vraiment ? Le responsable de la mosquée ne se fait pas beaucoup d'illusions sur l'issue de leur année scolaire : *« Avec tout ce que vous avez enduré*, leur dit-il, *il faudrait un miracle. Mais nous croyons aux miracles. »* Elles rient. Par un curieux retournement, elles sont devenues les plus ferventes avocates de l'ascension sociale par l'école. Exclues du lycée public, elles n'envisagent pas leur avenir sans diplôme. Un sentiment qui est partagé par leurs familles, disent-elles, notamment leurs mères, convaincues que leurs filles allaient *« s'en sortir »*, grâce à l'école.

MICHÈLE AULAGNON

Six élèves du lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie ont été renvoyées

MANTES-LA-JOLIE

de notre correspondant

A la fin des cours, jeudi 24 novembre, le conseil de discipline du lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie (Yvelines) s'est réuni pour examiner le cas de six des vingt et une jeunes filles, élèves de seconde et de première, qui persistaient à vouloir se présenter en cours coiffées d'un foulard islamique. Depuis l'envoi des convocations, l'une des élèves avait décidé, en début de semaine, de le retirer.

Vers 20 h 30, la première élève, Safia, a quitté l'établissement d'un pas pressé, se contentant de lâcher un *« exclue »* presque inaudible, avant de monter dans la voiture familiale qui l'attendait depuis près de trois heures. Une à une, les six élèves convoquées ce soir-là ont exprimé leur position devant le conseil de discipline avant de quitter l'établissement par une porte dérobée.

Porte-parole des vingt-quatre jeunes filles qui, le 4 octobre, avait tenté d'interdire l'entrée du lycée aux 1 500 élèves – ce qui avait provoqué l'intervention des forces de police – Sonia a quitté l'établissement, la dernière, peu avant 22 h 30. Le visage dissimulé sous un manteau, accompagnée de son père qui lui aussi se cachait, la jeune fille s'est engouffrée dans le véhicule, pour échapper aux caméras qu'elle avait pourtant souhaité voir en grand nombre *« pour que l'on sache »*.

Aucun commentaire

Les membres du conseil, professeurs ou délégués de classes, n'ont pas fait de déclaration, ayant reçu, semble-t-il, des consignes très strictes. Le proviseur Alain Bondelle lui-même s'est refusé à tout commentaire. Le conseil devait se réunir de nouveau vendredi 25 et samedi 26 novembre pour examiner le cas des quatorze dernières jeunes filles qui, sauf geste de bonne volonté de dernière heure, devaient être, elles aussi, exclues.

Le 6 octobre, le conseil d'administration du lycée Saint-Exupéry avait autorisé les vingt-quatre jeunes filles à pénétrer dans l'établissement avec leur foulard, se donnant jusqu'aux vacances de la Toussaint pour les convaincre de le retirer. Le 8 novembre, vingt et une d'entre elles se présentaient de nouveau voilées et étaient conduites immédiatement dans une salle de permanence où, depuis, elles avaient passé toutes leurs journées. Déjà au collège Paul-Cézanne de Mantes-la-Jolie, vendredi 18 et samedi 19 novembre, le conseil de discipline avait décidé d'exclure sept élèves qui se présentaient voilées en cours.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

Selon le ministère de l'éducation nationale

600 jeunes filles porteraient encore le foulard islamique

Lorsque le 20 octobre 1993, à l'Assemblée nationale, Ernest Chénière, ancien principal du collège de Creil devenu député (RPR) de l'Oise, lance sa campagne pour l'interdiction du foulard islamique, il cite le chiffre, alors invérifiable, de 700 jeunes filles voilées dans les établissements scolaires. Cette estimation est alors démentie par François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, pour qui le nombre d'élèves concernées ne serait pas supérieur à quelques dizaines (*le Monde* du 11 novembre 1993).

Depuis 1993, les chiffres semblent s'être emballés. Sur la base d'un rapport des renseignements généraux dont l'existence n'a pas été confirmée, certains journaux (*l'Evénement du jeudi* et *l'Express* dans leurs éditions du 17 novembre 1994) font état de *10 000 et même de 15 000 jeunes* filles voilées. François Bayrou s'en tient, pour sa part, au chiffre de *2 000 à la rentrée de septembre* 1994. Cette estimation, confirmée lors de l'émission « 7 sur 7 » du *20 novembre, s'appuyait sur un* recensement alors effectué par les inspecteurs d'académie auprès des lycées et des collèges. Dans leur majorité, les cas de foulard sont concentrés dans les académies de Versailles, de Lille et de Strasbourg.



Depuis le 20 septembre, date de la publication de la circulaire Bayrou sur le port des insignes religieux *« ostentatoires »*, le ministère s'efforce de vérifier l'évolution de la situation, *« quasiment au jour le jour »*. De 900 avant les vacances de novembre, il ne resterait plus que 600 jeunes filles portant le foulard ; 52 exclusions ont déjà été prononcées dans toute la France, dont 17 au lycée Faidherbe à Lille et 18 à Strasbourg le 21 novembre, avant l'examen d'une trentaine de cas à Mantes-la-Jolie et d'une vingtaine à Goussainville.

Faut-il craindre plusieurs centaines d'expulsions d'« irréductibles » ? *« Certaines ont décidé d'arrêter les cours. Cela ne nous réjouit pas, mais la scolarisation obligatoire s'impose jusqu'à seize ans*, précise-t-on au ministère. *Nous préférons privilégier celles qui ont manifesté leur volonté d'intégration. »*

MICHEL DELBERGHE

Pour la première fois dans le primaire

Une fillette de CM1 exclue à Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondant

Une jeune Iranienne de dix ans, portant le foulard dans sa classe de CM1, a été exclue de l'école Jean-de-la-Fontaine à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), où elle est inscrite depuis la rentrée de septembre. Dans une lettre adressée le 30 septembre, le directeur avait invité ses parents à *« respecter le droit du pays d'accueil »*. Inscrit à l'université, où il achève un doctorat, son père a décidé de déposer un recours auprès du tribunal administratif. Il s'agit du premier cas d'exclusion dans cette académie où, comme le mentionne le recteur, Alain Morvan, quatorze élèves étaient porteuses du foulard lors de la dernière rentrée.

Il s'agit aussi, comme le confirme la direction des écoles du ministère de l'éducation nationale, visiblement embarrassée, du premier cas signalé dans une école primaire. Pour le recteur, il ne s'agit pas d'une exclusion, *mais d'une « radiation provisoire »*, décidée après concertation avec la famille, qui prendra fin si la fillette retire son foulard. L'école La Fontaine a intégré dans son règlement intérieur l'article de la circulaire Bayrou interdisant les signes religieux *« ostentatoires »* dans l'enceinte scolaire. Mais cette « première » n'en soulève pas moins des problèmes juridiques inédits. Les écoles primaires ne disposent pas, comme les collèges et les lycées, de conseil de discipline ni de règlement à caractère national. En outre, les textes ne prévoient pas explicitement la possibilité d'exclure un élève, mais simplement de le changer d'établissement. Enfin, toute décision de cette nature doit être prise après consultation de l'équipe éducative et du conseil d'école, ce qui ne semble pas avoir été le cas à l'école La Fontaine.

JEAN-PIERRE ROUGER

JUSTICE

La journée nationale des prisons

Enfants de détenues

Comme chaque année, la Fédération des associations réflexion-action-prison et justice (FARAPEJ), qui regroupe depuis 1976 une quarantaine d'associations de réinsertion, organise, samedi 26 novembre, une journée nationale consacrée à la prison. Cette année, le thème retenu est « Enfants, femmes, familles de personnes incarcérées ». A Fleury-Mérogis, la nursery de la maison d'arrêt des femmes accueille des femmes enceintes et des mères accompagnées de jeunes enfants. Les détenues sont autorisées à garder leurs enfants auprès d'elles, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de dix-huit mois.

Dans l'Essonne, en banlieue parisienne, Fleury-Mérogis abrite une « cité carcérale ». Sur la droite, sont alignés trois bâtiments de béton qui, les jours de grisaille, se fondent dans le brouillard. Le centre des jeunes détenus, la maison d'arrêt des hommes, puis, tout au bout de l'allée, la maison d'arrêt des femmes. Un ensemble qui, au premier regard, pourrait n'être qu'un parc d'habitation à la fois moderne et austère. L'omniprésence des gendarmes, les murs d'enceinte et les miradors chassent l'illusion.

Dans la prison, en forme d'étoile, 340 femmes cohabitent dans une structure initialement conçue pour accueillir 220 détenues. Même si elles ne représentent que 4,2 % de l'ensemble de la population carcérale en métropole, les femmes n'ont pas échappé à la hausse de criminalité observée ces dernières années (1). Petites braqueuses, toxicomanes ou terroristes, elles partagent, à deux ou à trois, une cellule d'un peu plus de neuf mètres carrés. A l'exception des mères et des femmes enceintes, qui sont regroupées dans un même quartier, la nursery.

Dès qu'on y entre, le sentiment d'oppression se dissipe. Les grilles, les cellules, et l'impossibilité d'en sortir y sont tout aussi réelles mais, sur les murs peints en rose, Mickey prend la pose tandis que les mobiles suspendus au plafond dansent tout doucement. Puis, au tournant du rond-point – le poste de contrôle et d'observation des surveillantes – s'ouvre une vaste salle de jeu, avec vue sur le jardin intérieur, où babillent les poupons et trottinent les bambins. Ici, comme dans toutes les crèches, le quotidien est fait de câlins, de sourires et de chagrins d'enfants.

La réinsertion des mères

En vertu d'une obligation du code de procédure pénale, les mères incarcérées ont le droit de garder leur enfant avec elles jusqu'à l'âge de dix-huit mois. Pour faire face à une demande grandissante, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis a mis sur pied en 1991 une structure spécifique. *« Il a fallu mettre en place une organisation qui concilie au mieux les contraintes carcérales et la présence des enfants*, explique Thierry Landais, directeur de l'établissement. *Il nous faut gérer les contradictions et les points d'achoppement entre ces deux logiques. »*

Détachée des autres quartiers, la nursery compte un réfectoire pour les petits, deux salles de jeu, une salle commune, et trente cellules réservées pour moitié aux femmes enceintes et pour moitié aux mères qui cohabitent avec leur enfant. Une éducatrice et une puéricultrice se consacrent uniquement aux jeunes « pensionnaires », tandis qu'une sage-femme et un pédiatre viennent périodiquement visiter les détenues de la nursery.

Près de quatre ans après l'ouverture de ce quartier, M. Landais estime être arrivé à un point d'équilibre, ce qui, cependant, ne va pas sans créer quelques entorses aux règles pénitentiaires. Ainsi, et contrairement aux autres quartiers de la prison, les portes des cellules de la nursery sont ouvertes de 8 heures à 18 heures. Entre la sieste ou le repas des petits, les mères vont et viennent d'une salle à l'autre, rient entre elles ou échangent des conseils. *« C'est une mission lourde d'avoir des enfants dans un établissement pénitentiaire*, note M. Landais. *Ces enfants sont sous notre responsabilité, il faut donc leur offrir un lieu qui favorise développement sur les plans éducatif, sanitaires et nutritif. »*

Bien qu'ils soient nécessairement soumis à certaines contraintes, les enfants ne sont pas incarcérés, mais plutôt hébergés avec leur mère détenue. La nuance n'est pas que théorique : accueillis à la nursery si le juge accepte la demande formulée par la mère, les enfants peuvent sortir quelques jours avec un membre de la famille ou participer à diverses activités hors les murs. L'éducatrice les accompagne tantôt à la halte-garderie, tantôt aux bébés-nageurs. Après quoi, ils rentrent « chez eux ». Là où, quatorze heures par jour, ils seront confinés dans leur « chambre » avec leur mère.

Savoir évaluer ses besoins

Ces « privilèges » accordés aux détenues qui cohabitent avec leur enfant servent également un autre objectif, tout aussi primordial : la prise en charge et la réinsertion des mères. *« L'une de nos priorités est de favoriser une démarche de responsabilisation des mères détenues*, précise M. Landais. *Même si on est dans un lieu clos, il y a des espaces où les mères peuvent laisser leurs enfants, comme dans une crèche, pendant qu'elles vont travailler en atelier, en formation professionnelle, ou suivre des cours. On les encourage d'ailleurs au maximum à avoir des activités, pour qu'elles apprennent à gérer des contraintes d'emploi du temps. On veut également éviter une relation fusionnelle entre la mère et l'enfant, surtout dans les premiers temps, lorsque la mère est tentée de surprotéger son enfant. »*

L'autonomie, c'est aussi savoir évaluer ses besoins et gérer ses ressources. *« Nous demandons aux mères une contribution de 80 francs par mois pour les couches, le lait et le nécessaire à la stérilisation*, souligne Nathalie Geny, surveillante de jour à la nursery. *Lorsque nous distribuions le matériel gratuitement, certaines consommaient sans compter. »* Toute la difficulté consiste donc à rompre cette dépendance totale vis-à-vis de la prison, qui représente à la fois une entrave à la liberté et un cocon protecteur. *« Certaines nous appellent parfois, complètement paniquées, incapables d'affronter la vie dehors »*, affirme Mme Geny.

Parfois, elles y reviennent. Incarcérée une première fois en 1990, alors qu'elle était enceinte, Valentine est de retour à Fleury-Mérogis, cette fois pour trafic de drogue. A nouveau enceinte lors de son arrestation, elle est aujourd'hui à la maison d'arrêt avec son fils de dix mois. *« C'est dur, la vie en prison, et puis parfois, lorsque tu es angoissée, que tu n'as pas le moral, l'enfant ne comprend pas. Lorsque j'ai été incarcérée, la première fois, la nursery n'existait pas. Je suis sûre que si je n'avais pas pu venir à la nursery cette fois-ci, je me serais fait avorter lors de mon arrestation. C'est trop difficile. »*

Chaque jour, à la nursery de Fleury-Mérogis, on s'efforce de concilier l'inconciliable. Chaque jour, les mères détenues tentent, envers et contre tout, de mener une vie de famille. Même confinées derrière des portes closes pendant de longues nuits, elles volent, à leurs côtés, vivre leurs petits. De l'avis de Fabienne Huard, sage-femme depuis dix-huit ans à Fleury-Mérogis, c'est peut-être ce qui importe le plus, car *« l'enfant est mieux auprès de sa mère, quelle qu'elle soit »*. Et où qu'elle soit, même si les nuits y sont plus longues que les jours.

CAROLE-LINE NADEAU

(1) Rapport annuel d'activité de l'administration pénitentiaire, 1993, 372 pages, 140 francs, la Documentation française, 29, quai Voltaire, 75 344 Paris Cedex 07.

JUSTICE

Les poursuites contre l'ancien secrétaire d'Etat chargé des handicapés

La Cour de justice de la République veut enquêter sur le patrimoine de Michel Gillibert

Ancien secrétaire d'Etat chargé des handicapés sous les gouvernements socialistes de 1988 à 1993, Michel Gillibert a été mis en examen, jeudi 24 novembre, par la commission d'instruction de la Cour de justice de la République, pour abus de confiance, falsification de chèques, escroquerie et fausses déclarations à l'administration. L'enquête du juge d'instruction parisien, Mme Claude Linais, avait mis en lumière de nombreuses irrégularités dans la gestion des finances de l'Association pour la promotion et l'insertion de la personne handicapée (APIPPH), fondée en 1990 par des proches de M. Gillibert et alimentée par des fonds publics. La Cour de justice devrait orienter ses premières recherches vers le patrimoine et le train de vie personnel de M. Gillibert.

La Cour de justice de la République, qui a succédé en 1993 à la Haute Cour de justice, avait convoqué, jeudi 24 novembre, l'ancien secrétaire d'Etat chargé des handicapés, Michel Gillibert, soupçonné d'avoir profité de malversations financières au sein de plusieurs associations d'aide aux handicapés, entre 1990 et 1992 (*le Monde* du 8 juin). Initialement chargé de l'information judiciaire sur ces faits, le juge d'instruction parisien Claude Linais avait rendu, le 29 août, une *« ordonnance d'incompétence »* par laquelle ce magistrat indiquait son souhait d'être dessaisi du dossier au profit de la Cour de justice, dès lors qu'un ancien ministre y était mis en cause (*le Monde* du 31 août).

Dans la suite logique de cette procédure, la Cour de justice indiquait à M. Gillibert, dans une lettre du 14 octobre, que sa convocation devait *« permettre à la commission d'instruction de procéder aux nouveaux actes d'instruction, et notamment de le mettre en examen »*. Son avocat, Me Olivier Metzner, a dès lors convenu d'un rendez-vous avec les trois magistrats instructeurs, Jean Appolis, Robert Fabre et Guy Joly. Ceux-ci ont notifié à l'ancien secrétaire d'Etat sa mise en examen pour *« complicité de faux, usage de faux, falsification de chèques et abus de confiance »*, mais ne l'ont pas interrogé sur le fond. M. Gillibert s'est contenté d'une longue déclaration liminaire, préférant donner à son défenseur, avant une prochaine convocation, le temps de prendre connaissance d'un dossier auquel, jusqu'ici, il n'a pas eu accès. Il a néanmoins consenti à répondre à quelques questions d'ordre général sur le contexte de l'affaire dans laquelle il est mis en cause.

Les trois magistrats sont chargés de poursuivre les investigations de Mme Linais à propos de l'APIPPH, mais aussi de quatre associations, Liaison handicap, Arts et spectacles, Nature et histoire naturelle, Image nouvelle, elles aussi soupçonnées d'avoir abrité des pratiques financières douteuses. *« Il ressort des témoignages révélés au cours de l'enquête*, écrivait ainsi le juge d'instruction, dans une ordonnance de soit-communiqué du 6 juin, *que les quatre autres associations créées à l'initiative de Michel Gillibert (...) n'ont eu aucune activité, recruté aucun adhérent et ont été alimentées uniquement par des subventions apparemment utilisées à des fins similaires à celles recueillies par l'APIPPH. »* Mme Linais faisait précisément allusion à la rémunération de personnels attachés au cabinet de M. Gillibert, mais aussi à son service personnel, ainsi qu'au financement de *« réceptions qu'il organisait au ministère et à son domicile personnel »*.

Des prestations mal définies

L'ancien secrétaire d'Etat n'a jamais contesté avoir usé en ce sens des fonds des associations, mais il soutient que ces dépenses ont été effectuées *« dans l'intérêt de son ministère »*, assure son défenseur, Me Metzner. Dans une lettre adressée au *Monde* le 20 septembre, il affirmait même qu'un *« avis »* avait été pris *« auprès des services du premier ministre et du ministère des affaires sociales »*, et qu'il lui avait été *« conseillé, pour certaines actions concrètes et pour rémunérer du personnel, de recourir à des associations ayant un objet adapté à la perception de subventions d'Etat »*. *« C'est là une réalité du fonctionnement de l'Etat »*, ajoutait-il. *« Si on doit considérer qu'il est répréhensible d'utiliser les fonds d'associations pour faire fonctionner les cabinets ministériels, je crains que doivent défiler devant la Cour de justice bon nombre de gouvernements passés et peut-être le gouvernement présent »*, assurait pour sa part, à l'issue de l'audition de M. Gillibert, son second défenseur, Me Bernard Dartevelle.

Les trois membres de la commission d'instruction de la Cour de justice de la République ont en tout cas décidé de procéder d'emblée à un examen minutieux du patrimoine et des ressources de M. Gillibert. Celui-ci semble en effet, selon son entourage, ne disposer que d'une pension d'invalidité et ne posséder aucun bien immobilier. Soucieux de vérifier que son train de vie ne s'appuierait pas sur d'autres ressources, les magistrats instructeurs entendent notamment examiner les comptes bancaires de M. Gillibert et de ses proches. Une commission rogatoire incluant cette mission devrait être rapidement délivrée aux policiers du 4e cabinet de délégations judiciaires, ainsi que les trois magistrats l'ont indiqué la semaine dernière au sous-directeur des affaires économiques et financières de la PJ parisienne, Patrick Riou, et au juge d'instruction Claude Linais. L'avocat de l'ancien secrétaire d'Etat pourrait, lui, demander à la commission d'instruction de procéder à certaines auditions.

« Pour enquêter sur le patrimoine de M. Gillibert, estime Me Metzner, *encore faudrait-il que les détournements que l'on soupçonne aient pu accroître son patrimoine. Ce n'est manifestement pas le cas. »* L'APIPPH ayant notamment versé, en contrepartie de prestations mal définies et au moyen de chèques dont les signatures ont été imitées, deux fois 1 million de francs à des bureaux d'études, l'avocat précise – à juste titre – qu'*« aucun retour d'argent n'a été constaté »* vers les comptes personnels de M. Gillibert, qui affichent au demeurant d'importants découverts. Il est vrai que l'un de ces bureaux d'études, qui a également travaillé avec d'autres ministères, a curieusement été déclaré en cessation de paiements deux semaines après cette importante rentrée d'argent...

HERVÉ GATTEGNO

L'affaire de la maison de retraite de La Seyne

L'ancien gendre de Maurice Arreckx est écroué pour complicité de corruption

TOULON

de notre correspondant régional

Richard Rocard, quarante-cinq ans, ancien gendre de Maurice Arreckx, sénateur (UDF-PR) et ancien président du conseil général du Var, a été mis en examen et écroué, mardi 22 novembre, pour complicité de corruption active et passive, par le vice-président du tribunal de grande instance de Toulon, Jean-Luc Tournier, chargé du dossier de la construction de la maison de retraite Bellevue à La Seyne-sur-Mer (*le Monde* du 18 octobre).

Dans cette affaire, le juge toulonnais a également mis en examen, pour complicité de corruption active, un ancien cadre de deux sociétés de travaux publics, Campenon-Bernard et L'Entreprise industrielle, Robert Roget, soixante ans. Ces deux mises en examen s'ajoutent à celle prononcée à l'encontre de l'un des promoteurs et actionnaires minoritaires de l'établissement, Alfred Martin, quarante-six ans, également placé en détention.

Deux versions

Celui-ci avait conçu, en 1989, le projet de création d'une maison de retraite de 80 lits sur la zone d'entreprises de La Seyne-sur-Mer. Sur l'instigation de Robert Roget, il avait pris contact avec Richard Rocard, ancien gendre de Maurice Arreckx, pour que celui-ci le mette en relation avec son ex-beau-père. M. Rocard a reconnu qu'il avait bien servi d'intermédiaire. L'entrevue avec M. Arreckx avait eu lieu dans le bureau de celui-ci au Sénat.

Dès lors, deux versions s'affrontent. M. Martin assure qu'on lui aurait fait comprendre que son dossier n'aurait de chance d'aboutir que s'il acceptait de verser une commission occulte de 1,2 million de francs. De son côté, M. Rocard affirme que c'est M. Martin lui-même qui lui aurait proposé un « pot-de-vin » de 1 million de francs et une participation dans un autre projet concernant la captation d'une source d'eau minérale et la construction d'une usine d'embouteillage à Signes (Var). Ce dernier projet n'ayant pas abouti, M. Martin soutient qu'il n'a pas versé de commission. M. Rocard, de son côté, déclare qu'il n'a rien reçu et met hors de cause M. Arreckx.

Incidents multiples

L'ancien président du conseil général du Var avait signé, en juin 1990, l'autorisation de création de la maison de retraite malgré les avis très défavorables de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) et de l'ensemble des organismes consultatifs. L'établissement avait été inauguré le 23 mars, après de multiples incidents sur le chantier de construction (vols de matériaux, dégradations volontaires). Quelques jours après sa mise en service, il avait été endommagé par un incendie d'origine criminelle.

GUY PORTE

Pour avoir fait passer le « Phocéa » pour un navire commercial

Bernard Tapie et ses associés sont condamnés à verser 66 millions de francs aux douanes

Le tribunal de police de Paris a condamné solidairement, jeudi 24 novembre, Bernard Tapie, Elie Fellous, Fabien Domergue et la société Alain Colas Tahiti (ACT) à verser un total de 66 740 055 francs à l'administration des douanes dans l'affaire du yacht *le Phocéa*. Le tribunal a ainsi reconnu le député des Bouches-du-Rhône et les deux anciens dirigeants d'ACT coupables de s'être soustraits au paiement de diverses taxes en faisant passer *le Phocéa* pour un navire commercial et non pour un bateau de plaisance. Les trois hommes ont fait appel du jugement, ce qui suspend automatiquement le paiement de la somme réclamée. La cour d'appel de Paris devra réexaminer cette affaire dans un délai de douze mois.

Bernard Tapie a qualifié ce jugement de *« scandaleux »* : *« Personne n'ignore dans la marine que ce bateau, dès l'origine, du temps d'Alain Colas, était un navire de commerce. J'ai dépensé une fortune pour lui conserver ce statut »*, a-t-il affirmé. Le tribunal n'a pas jugé recevable, pour des raisons de prescription, les 16 millions de francs demandés par les douanes au titre de la TVA qui auraient dû être payés si *le Phocéa* avait été immatriculé comme navire de plaisance.

A la suite d'un rapport de la Cour des comptes

Le patron d'une agence de design est poursuivi dans l'instruction sur la Française des jeux

Alain Carré, PDG d'une importante agence française de design, Alain Carré Design Etudes SA, a été mis en examen dans l'affaire de la Française des jeux et écroué, le 26 octobre, par le juge d'instruction Isabelle Orsini du tribunal de Nanterre (Hauts-de-Seine). Le PDG est poursuivi pour abus de biens sociaux, escroquerie, faux et usage de faux en écriture, dans le cours de l'information judiciaire ouverte en janvier par le parquet de Nanterre à la suite d'un rapport de la Cour des comptes. Une filiale de cette société de design était l'un des gros fournisseurs de la Française des jeux, chargée d'assurer les études, la fabrication et l'installation du mobilier accompagnant les terminaux de prises de jeu du Loto.

Le Conseil d'Etat, la France et la Suisse

Contrairement à ce qu'indiquait l'un des titres de première page de nos éditions du 25 novembre, le Conseil d'Etat ne *« soutient »* pas la plainte déposée par les autorités helvétiques contre le gouvernement français au sujet du refus d'extrader vers la Suisse deux terroristes iraniens poursuivis pour assassinat. Ainsi que l'indiquait clairement le texte de « une » et, surtout, l'article auquel il renvoyait, c'est le commissaire du gouvernement – chargé au Conseil d'Etat de dire le droit et non de refléter les positions gouvernementales – qui a conclu que la France n'aurait pas dû renvoyer en 1993 ces Iraniens vers Téhéran. Le Conseil d'Etat devrait rendre sa décision dans les trois semaines.

Dans le Gard

Un ancien entrepreneur s'accuse de malversations à la suite de travaux dans la villa de Jean Bousquet

NÎMES

de notre correspondant

Un ancien entrepreneur de travaux publics, qui s'accusait d'avoir effectué, pour le compte du député (UDF) du Gard et maire de Nîmes, Jean Bousquet, des travaux rémunérés par compensation sur un marché public, a été mis en examen, mardi 22 novembre, par Dominique Boisselet, juge d'instruction à Nîmes, pour abus de biens sociaux. Dans une lettre adressée au doyen des juges d'instruction de Nîmes, Augustin Carrel, soixante-six ans, revendiquait, le 30 mars, la réalisation en 1987 et 1988 de divers travaux de rénovation de la maison de maître de Jean Bousquet : *canalisations de conduites d'eau potable, réfection d'un chemin d'accès, construction d'une carrière... « Tout cela*, précisait-il, *payé par compensation sur un marché public de la ville de Nîmes dont nous étions titulaires. »*

Travaux fictifs

Jean Bousquet a obtenu, le 27 septembre, la condamnation de son ancien ami pour diffamation, mais parallèlement l'enquête préliminaire sur le fond du dossier se poursuivait et aboutissait, fin octobre, à l'ouverture d'une information judiciaire pour abus de biens sociaux, recel et complicité contre Augustin Carrel et toute personne que l'enquête déterminera. Le 14 septembre, l'entrepreneur avait déjà été mis en examen une première fois, également pour abus de biens sociaux par M. Boisselet, dans le cadre d'une autre de ses « révélations» : la construction du Carré d'art de Nîmes, qui en 1988 aurait, selon lui, donné lieu à des travaux fictifs ayant servi à financer, par son intermédiaire, le club de football de la ville.

RICHARD BENGUIGUI

L'assassinat de Chapour Bakhtiar devant la cour d'assises de Paris

Les incertitudes du dossier Sarhadi

La cour d'assises spéciale de Paris a notamment examiné ces derniers jours le cas de Zeynalbedine Sarhadi, accusé de complicité dans l'assassinat de l'ancien ministre iranien Chapour Bakhtiar dans un dossier qui comporte à son égard de nombreuses failles.

Depuis l'ouverture du procès, le 2 novembre, Sarhadi était resté silencieux. Entre les explications confuses d'Ali Vakili Rad et les discours trop brillants de Massoud Hendi, qui semble disposer d'une mémoire d'ordinateur, on avait oublié ce petit homme discret vêtu comme un fonctionnaire des années 30. Selon l'accusation, Sarhadi aurait fait partie d'une structure installée par les services iraniens en Suisse pour permettre aux assassins de Chapour Bakhtiar de rejoindre Téhéran.

Dans le jargon des agents secrets cette opération est désignée sous le nom d'« exfiltration ». Il serait donc venu à Genève le 13 août 1991 et son rôle aurait notamment consisté à placer ses complices dans divers hôtels en attendant leur départ pour l'Iran.

Sarhadi affirme qu'il n'est venu en Suisse que le 3 septembre 1991 pour occuper un poste d'archiviste temporaire à l'ambassade d'Iran à Berne. Son départ avait été fixé à l'origine le 13 août et, dans cette intention, il avait, comme l'imposaient les usages de l'époque, déposé son passeport à la compagnie aérienne trois jours avant.

Le matin du départ, la police l'empêchait d'embarquer car son passeport avait disparu. Or, le même jour, un certain Sarhadi débarquait à Genève du vol 735 venant de Téhéran, mais son passeport, photocopié par les gardes frontières suisses, comportait une photographie qui n'est pas celle de l'accusé. En outre, à l'audience, Mashilah Mokhberi, président d'Iran Air pour la France et l'Espagne, relève que sur la souche du billet d'avion figurant au dossier d'instruction sont portées des mentions faisant état d'un dépôt de bagage le 13 août, repris par le voyageur empêché d'embarquer, et d'un nouveau dépôt le 3 septembre.

De son côté, le chef de service de Sarhadi s'est déplacé de Téhéran pour confirmer que son employé, chargé de s'occuper de la coopérative du ministère des affaires étrangères, n'était parti à Berne que le 3 septembre, après qu'il l'eut lui-même aidé à faire les démarches pour obtenir un nouveau passeport. Enfin, les fiches de pointage de la coopérative prouveraient sa présence à Téhéran jusqu'au 3 septembre.

Seul point noir, l'expert en écriture estime qu'il est *« raisonnable »* de considérer que la signature de Sarhadi est la même que celle figurant sur les fiches de deux hôtels de Genève. L'expert précise que les mentions portées sur les fiches ne sont pas de sa main mais souligne que la signature *« ne peut pas être une imitation »*.

Alors qui est Sarhadi, activement défendu par Mes Diane François, Frédérique Pons et François Gibault ? Est-il une victime d'un montage effectué à partir de son passeport ou s'agit-il d'un agent ayant préparé un scénario complexe pour affirmer son innocence en cas d'arrestation ? Parmi les *accusés, c'est le seul ayant* bénéficié de la sollicitude des autorités iraniennes, qui ont protesté contre son arrestation en Suisse et contre son extradition. L'accusation y verra un élément à charge, alors que Me Jurgen Bronnimann, chargé de la défense de Sarhadi par l'ambassade d'Iran à Berne, déclarait : *« J'ai eu l'impression que, pour eux, il s'agissait d'une erreur, d'une affaire stupide qu'il fallait régler. »*

MAURICE PEYROT

EN BREF

DROGUE : saisie de 2,5 kilos de crack et interpellation d'un trafiquant à Paris. – La plus grosse saisie de crack jamais réalisée en France a été opérée, mercredi 23 novembre à Paris, où les policiers ont mis la main sur 2,5 kilos de ce dérivé de la cocaïne aux effets dévastateurs. Quelque deux mille « cailloux » à fumer (une semaine de consommation pour environ cinq cents toxicomanes) ont été saisis chez un Sénégalais qui fournissait le marché ouvert installé depuis des années aux abords de la place Stalingrad. Une douzaine de revendeurs de crack ont été interpellés, ces derniers jours, par la police judiciaire parisienne.

ASSISES DE VENDÉE : trois ans de prison avec sursis pour le meurtrier d'un voleur de carottes. – Michel Paupion, un maraîcher qui comparaissait devant la cour d'assises de Vendée pour avoir tué un voleur de carottes et en avoir grièvement blessé un autre, le 26 juillet 1991 aux Sables-d'Olonne, a été condamné, jeudi 24 novembre, à trois ans de prison avec sursis. Les jurés l'ont reconnu non coupable des violences qui avaient entraîné la mort de Dominique Caubet, un homme de trente-quatre ans tué à l'aide d'un fusil de chasse. En revanche, ils l'ont reconnu coupable des blessures infligées de la même manière à Jean Caubet, le frère de Dominique. L'avocat général avait requis cinq ans de prison avec sursis.

SOCIÉTÉ

DÉFENSE

Afin d'atteindre les objectifs du Livre blanc 1994

L'armée de l'air française souhaite commander deux cents avions Rafale supplémentaires

« Si l'on supprime à l'armée de l'air son programme Rafale, il n'y a plus d'aviation de combat » en France. C'est en ces termes que le chef d'état-major de l'armée de l'air, le général Jean-Philippe Douin, propose, dans l'hebdomadaire *Air et cosmos* paru le vendredi 25 novembre, au gouvernement de commander deux cents exemplaires supplémentaires de ce nouvel appareil de combat Rafale et d'attendre la période 2012-2020 avant d'envisager l'étude de l'avion censé lui succéder.

A l'heure actuelle, il a été prévu que l'armée de l'air achète deux cent trente-quatre Rafale et la marine quatre-vingt-six destinés aux porte-avions, ce qui représente un investissement global de 188 milliards de francs environ.

Dans l'armée de l'air, le Rafale commencera à entrer en service après 2001, à hauteur d'un premier escadron de vingt avions dits polyvalents. « *Il offrira*, estime le général Douin, *toutes les capacités qu'un grand pays comme la France doit posséder dans tous les domaines de la maîtrise des crises : renseignement, défense aérienne, tirs de précision, guerre électronique, offensives majeures. La conception du programme est telle que supprimer l'une de ces capacités revient à le supprimer tout entier. Si l'on supprime à l'armée de l'air son programme Rafale, il n'y a plus d'aviation de combat.* »

Considérant qu'il sera nécessaire de mettre en place, à partir de l'actuel Rafale, des systèmes successifs d'armes à potentiel amélioré, le général Douin suggère d'envisager un modèle amélioré – à mi-vie de l'existence du programme – dans les années 2010-2015 pour que l'avion reste opérationnel durant une trentaine d'années encore. « *Nous voilà en 2055 avec la même cellule qui aura tenu cinquante ans ! Du jamais vu dans l'armée de l'air !* », s'exclame son chef d'état-major.

Mais, pour durer autant de temps, compte tenu des pertes ou des accidents, et pour que l'armée de l'air ait ses trois cent quatre-vingts avions de combat en ligne comme le prescrit le Livre blanc 1994 sur la défense, le général Douin estime qu'« *il faut qu'elle commande environ quatre cent cinquante exemplaires* » du Rafale. Selon lui, le parc des deux cent trente-quatre avions qu'il est question d'acquérir correspond à cent quatre-vingts Rafale déployés en ligne. « *Ce qui veut donc dire qu'il faut ajouter une commande de deux cents Rafale* [dans des versions dont le système d'armes aura été largement rénové] *à la première tranche envisagée de deux cent trente-quatre avions* », ajoute le chef d'état-major, qui souhaite les obtenir entre 2012 et 2022, au rythme d'une vingtaine d'appareils par an.

Dans ces conditions, les études et le développement de l'avion de combat futur, d'une technologie très supérieure à celle du Rafale, ne pourront pas être financés avant la période 2012-2020. « *Avant, ce ne serait pas possible*, dit le général Douin, *sauf à tuer l'avion de transport futur* [ATF] *et le Rafale rénové.* » Le programme ATF, en discussion avec des partenaires européens, est, pour la France, l'occasion de remplacer, au début du siècle prochain, ses cargos Transall et Hercules, qui sont aujourd'hui intensément utilisés.

Ces propos du chef d'état-major de l'armée de l'air à *Air et cosmos* constituent une mise en garde – discrète – adressée aux industriels français de l'aéronautique, dont l'objectif avoué est d'obtenir du gouvernement qu'il lance le plus tôt possible un projet de « démonstrateur » leur permettant de définir la technologie adaptée à un successeur du Rafale. Pour presser les décideurs, les entreprises concernées avancent le fait qu'elles ont besoin de donner du travail à leurs bureaux d'études et que le Rafale devrait être remplacé en 2025. Ce qui est manifestement une date que le général Douin trouve prématurée, compte tenu de l'état prévisible de ses crédits.

Pour l'instant, le gouvernement français a seulement autorisé le groupe Dassault et ses partenaires à entamer des conversations bilatérales avec DASA (en Allemagne) et British Aerospace (en Grande-Bretagne) pour examiner s'il est possible de prévoir des modalités de coopération en Europe sur l'avion de combat qui équiperait plusieurs armées de l'air alliées.

SPORTS

FOOTBALL : Nantes écrase Sion en coupe de l'UEFA. – En match aller des huitièmes de finale de la coupe de l'UEFA, jeudi 24 novembre à Nantes, le FC Nantes a nettement battu le FC Sion, 4-0. Grâce à cette large victoire, les Nantais ont pris une option sur la qualification pour les quarts de finale, avant le match retour en Suisse, le 8 décembre.

CORRIDA : Francis Marmande récompensé. – L'article de notre collaborateur Francis Marmande, intitulé « La corrida des gueux » (*le Monde* du 18 juillet) a obtenu le premier prix du XV[e] concours international de la San Fermin (1994). Doté de 250 000 pesetas, ce prix est destiné à récompenser des « *publications ou travaux, journaux ou revues ayant trait à la feria de la San-Fermin.* »

FAIR-PLAY : Jacques Augendre récompensé. – Dans le cadre de la remise des 5[e] prix nationaux du fair-play par Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports, jeudi 24 novembre, notre confrère Jacques Augendre, qui a couvert le cyclisme pendant de longues années pour *le Monde*, a été récompensé au titre du journalisme sportif. Parmi les athlètes, les principaux lauréats ont été le patineur Philippe Candeloro et le hockeyeur Serge Poudrier.

LETTRES

Controverse autour de la correspondance de l'auteur de *Voyage au bout de la nuit*

La veuve de Louis-Ferdinand Céline demande la saisie d'un recueil de lettres de l'écrivain

Lucette Destouches, la veuve de Louis-Ferdinand Céline, demandait jeudi 24 novembre, en référé, devant le tribunal de Paris, la saisie d'un ouvrage contenant des lettres de Céline publiées sans son autorisation.

Les éditions Berg International viennent de publier un ensemble de lettres de Céline datant des années 1938-1947, sous le titre *Lettres des années noires* (1). Ce volume contient notamment les lettres adressées, avant et pendant la guerre, à la rédaction de l'hebdomadaire *Je suis partout* (l'édition a été établie par Philippe Alméras, auteur de plusieurs livres sur Céline). Au nom du droit moral qu'elle détient sur les textes de Céline, sa veuve, Lucette Destouches – que représente M[e] François Gibault, lui-même biographe de Céline –, demandait jeudi 24 novembre, devant le juge des référés Françoise Ramoff, la saisie de ce livre, ainsi que des dommages et intérêts, au motif que cette correspondance a été reproduite sans son autorisation. Au nom de Jacques Rœderer, propriétaire d'une partie de ces lettres, M[e] Luc Brossollet s'est associé à cette demande. L'affaire a été examinée en référé jeudi 24 novembre.

L'avocat de l'éditeur, M[e] Christian Péchenard, a rappelé que les copies des lettres de Céline à Henry Poulain, membre de la rédaction de *Je suis partout* jusqu'en 1943, ont été communiquées à Philippe Alméras par l'intermédiaire de Maurice Bardèche, beau-frère de Robert Brasillach, rédacteur en chef de *Je suis partout*. On voit surgir sous la plume de Céline des propos particulièrement atroces, dont l'excès, parfois comique, ne fait que renforcer le caractère odieux.

Ainsi, ce recueil reproduit pour la première fois, dans son intégralité, une lettre, destinée à publication et adressée à *Je suis partout*. Elle a été rédigée au moment de l'imposition du port de l'étoile jaune aux juifs de la zone nord – mesure que l'auteur trouve insuffisante –, et porte la date du 15 juin 1942. Céline s'y montre partisan d'un eugénisme plus rigoureux encore face au « *péril racial* » qui, d'après lui, submerge la France. Il estime que les responsabilités confiées par Vichy à un autre « eugéniste », Alexis Carrel, équivalent à une mesure alibi. Céline va jusqu'à demander la partition du pays : une France du Sud, « *suralgérique* », « *tout aux métis, tout aux zazous, où l'on aurait tout le loisir, toute la liberté d'héberger, chérir à fond tous les plus beaux youtrons du monde* », et une France du Nord, celle des « *Celtes* ». Les responsables de *Je suis partout* refusèrent de publier cette lettre.

Peut-on publier les parties les plus inavouables de l'œuvre d'un grand écrivain pour juger l'homme et l'auteur sur pièces ? Faut-il, au contraire, comme c'est le cas pour les fameux pamphlets antisémites de Céline – *Bagatelles pour un massacre*, *l'École des cadavres* et *les Beaux Draps* –, en interdire la réédition, alors que l'on peut, en y mettant le prix, se les procurer dans des librairies de livres anciens ? Ce débat affleurait dans le cabinet de M[me] Ramoff. Ainsi que celui, plus général, et évoqué par M[e] Péchenard, d'une possible hiérarchie des droits, entre l'incontestable « droit moral » de M[me] Destouches, et le droit du public à être informé.

La décision sera rendue mardi 6 décembre.

NICOLAS WEILL

(1) On trouve également dans ce livre un long entretien avec Paul Bonny, proche de l'auteur de *Voyage au bout de la nuit*, pendant l'exil de Céline à Sigmaringen puis au Danemark. Paul Bonny, qu'il ne faut pas confondre avec l'inspecteur Bony qui travaillait à la même époque pour la Gestapo, était un Suisse, employé comme traducteur à l'ambassade d'Allemagne pendant l'Occupation.

COMMUNICATION

Pour enrayer la prolifération des antennes satellite chez les immigrés

Le gouvernement financerait un projet de chaîne arabophone sur le câble

Les populations immigrées ont adopté l'équipement satellite pour recevoir les chaînes de télévision de leur pays d'origine. Pour les attirer sur le câble, le gouvernement semble prêt à financer un projet de chaîne arabophone.

Comment empêcher la réception directe par satellite de prendre le pas sur l'abonnement au câble ? En dissuadant la population maghrébine vivant en France de capter les chaînes de télévision de leur pays d'origine par l'intermédiaire du satellite.

Avec un million de foyers équipés à la fin de 1994, plus de cent mille paraboles pointées sur le seul satellite Eutelsat IIF3 pour recevoir directement les chaînes algérienne, marocaine et tunisienne, et des ventes de kits satellite en hausse de 35 % par an, il devenait impossible au gouvernement d'ignorer plus longtemps le phénomène : la réception directe par satellite tend à s'imposer en France, notamment par l'intermédiaire des populations immigrées.

La crainte d'une propagande islamiste incontrôlable a cependant maintenu les pouvoirs publics dans une attitude de refus à l'égard du conventionnement simple des chaînes arabes sur le câble. Mais pour ne pas laisser le terrain libre au satellite, le gouvernement a chargé, fin septembre, Fouad Benhalla, conseiller du président de la Sofirad et ancien PDG de Canal France international (CFI), de la conception d'un projet de chaîne câblée arabophone destinée à favoriser « *la politique d'intégration* ».

Moins de deux mois après avoir reçu sa lettre de mission, signée par Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, et Nicolas Sarkozy, ministre du budget et de la communication, M. Benhalla a remis sa copie. Baptisée provisoirement Franco-arabe câble (FAC), la chaîne existe – sur le papier du moins – et attend le feu vert des ministres pour démarrer dès 1995.

Des ambitions modestes

Les 30 millions de francs du budget prévisionnel indiquent d'emblée des ambitions modestes : six heures de programmes quotidiens multidiffusés. Bilingue arabe et berbère, sous-titrée en français, la chaîne devrait faire largement appel aux productions des télévisions nationales arabes, publiques et privées, pour remplir sa grille.

Le sport, avec la retransmission des rencontres-phares du football maghrébin, sera le « *produit d'appel* » de FAC. Selon Fouad Benhalla, le capital de la chaîne pourrait être détenu à 51 % par la Sofirad et à 49 % par des investisseurs privés. Sans préjuger de la qualité des programmes, M. Benhalla estime qu'il est possible d'enrayer le développement de la réception directe. « *Avec un programme de qualité, vous pouvez amener les gens au câble* ». En revanche, pour les foyers déjà munis d'une parabole, M. Benhalla semble moins optimiste.

La Franco-arabe câble ne peut avoir alors qu'un rôle de « *complément* ». Du coté des câblo-opérateurs, le projet de Fouad Benhalla est diversement apprécié. Quand Cyrille du Peloux, président de la filiale câble de la Lyonnaise des eaux, se déclare « *chaud supporter du projet* », la Générale des eaux, autre câblo-opérateur, y voit une hérésie. « *La seule solution, c'est de mettre les chaînes algérienne, marocaine et tunisienne sur le câble.* »

Au-delà de ces querelles d'école, la FAC sera payante. Un handicap important face aux chaînes du Maghreb reçues en clair et gratuitement par satellite. D'autant que le prix de l'équipement satellite a aujourd'hui cessé d'être un obstacle. Des kits de réception directe (démodulateur et parabole) s'achètent aujourd'hui pour moins de 1 000 francs.

GUY DUTHEIL

Traitant pour la première fois avec une agence française

Coca-Cola choisit de confier un budget mondial à Publicis Conseil

La Bourse est un bon indice. Quelques heures après que Coca-Cola Company eut annoncé, mercredi 23 novembre, avoir choisi l'agence française Publicis Conseil-Paris pour développer la publicité de deux de ses produits, Coca-Cola Light sans caféine et Diet-Coke sans caféine, le titre du groupe publicitaire français enregistrait, jeudi 24 novembre, une très forte hausse au Palais Brongniart : + 7,34 %, ce qui porte l'action à 424 francs.

Cette embellie salue une première et couronne un succès. La décision de la compagnie d'Atlanta d'enrôler une agence publicitaire française sous sa bannière rompt avec un demi-siècle de tradition. Jusqu'ici, Coca-Cola confiait invariablement ses budgets à l'américain Interpublic, groupe dont font partie des agences comme McCann, Lintas-France ou Lowe. Certes, McCann s'occupera toujours de Coca-Cola tandis que Lintas-France gérera le budget de Coca Light, en France et dans d'autres pays européens (Norvège, Allemagne, Belgique) et que Lowe conservera celui de Diet-Coke dans les autres pays. Mais Publicis aura en charge le budget mondial – y compris américain – des deux produits sans caféine de Coca-Cola, deux « segments » qui ont enregistré ces dernières années une progression foudroyante.

Publicis Conseil-Paris et Coca-Cola gardent le secret sur le montant de ce budget planétaire, en se bornant à souligner qu'il est « *important* » et « *se chiffre par dizaines de millions de francs* ». L'investissement annuel global en publicité de la firme agroalimentaire avoisine les 130 millions de dollars, soit près de 700 millions de francs...

La publicité française reconnue

Le choix de Publicis traduit de la part de Coca-Cola un changement dans sa stratégie de marketing et une reconnaissance de la spécificité française en matière de création publicitaire. C'est l'œuvre du directeur du marketing de la firme américaine, Sergio Zyman. Parti au milieu des années 80, après le lancement de New-Coke, qu'il considérait comme une erreur, Sergio Zyman est revenu il y a deux ans pour rénover profondément la communication de l'entreprise et rentabiliser ses investissements publicitaires. Pour lui, la firme d'Atlanta doit pouvoir bénéficier des services et de la création des meilleures agences mondiales. Première entorse à Interpublic, il fait travailler une agence de Hollywood, Creative Artists Agency. Il poursuit cette idée en examinant de près la création d'une cinquantaine d'agences à travers le monde, y compris des asiatiques, afin d'y déceler les talents virtuels. « *Il n'y a plus, à proprement parler, de « compétition » entre agences, nous regardons ce qui se fait de mieux dans le monde et nous les rencontrons* », explique un responsable de Coca-Cola. *In fine*, le choix de Sergio Zyman s'est porté sur Publicis. « *L'arrivée de Publicis Conseil-Paris est une nouvelle preuve de nos efforts continus vers une recherche accrue de créativité* », a sobrement noté M. Zyman.

L'agence française, qui s'occupe déjà de la publicité de Perrier, menait des discussions depuis plusieurs mois avec Sergio Zyman. Elle l'a convaincu que l'image de Coca-Cola, société américaine par excellence, implantée dans deux cents pays, dont tout récemment l'Albanie, pouvait tirer profit d'un regard différent, voire irrévérencieux et légèrement iconoclaste, comme la publicité française en a le secret. La *french touch* l'a emporté. « *Pour nous, c'est une formidable victoire. Nous travaillons pour la première marque mondiale, non pour gérer un budget annexe mais un créneau en plein développement. C'est un peu comme si nous nous occupions d'une étoile du drapeau américain*, s'enthousiasme Maurice Lévy, président du directoire de Publicis. *C'est aussi une reconnaissance, sur le plan mondial, de la qualité des réalisations de Publicis, et à travers elle de la publicité française.* » La campagne télévisuelle conçue par Publicis Conseil-Paris pour Diet-Coke sans caféine et Coca-Cola Light sans caféine devrait être prête en 1995.

YVES-MARIE LABÉ

DANS LA PRESSE

Tollé contre l'amendement Marsaud

Libération (Serge July) : « On ne croyait pas possible de faire plus nul que l'amnistie socialiste, Alain Marsaud l'a fait. (...) *On ne sait pas si on doit se réjouir, en tant que justiciable*, qu'il ait quitté la magistrature pour la politique ; en tant que journaliste politique, qu'il veuille absolument flinguer la droite parlementaire en lui faisant une réputation d'étouffeuse d'affaires qu'elle avait jusqu'alors réussi à éviter ; ou bien s'il faut vraiment s'inquiéter, en tant qu'éditeur de presse, que de telles idées puissent librement prospérer au Parlement dans des groupes réputés démocratiques et, pourquoi pas, qu'elles finissent par avoir force de loi. »

Le Figaro (André Frossard) : « Il est clair que l'amendement sur le secret de l'instruction est à amender lui-même le plus tôt possible. Adopté tel quel par les deux Chambres, il empêcherait de parler de Dreyfus avant qu'il soit à l'île du Diable et l'on ne pourrait même pas en dire un mot après, dans la mesure où il est interdit de commenter une décision de justice. Le secret absolu de l'instruction ne protège nullement l'accusé ; au contraire, il incite à le soupçonner du pire. »

InfoMatin (Eric Decouty et Anne-Sophie Martin) : « Le premier ministre plaidait, le 15 novembre, pour une « *indispensable* » garantie du secret de l'instruction. (...) Il avait tracé le chemin, la voie lactée d'Alain Marsaud : interdire la publicité des affaires ! Son amendement ne doit rien au hasard, mais relève bien de la tactique politique. Stratégie douteuse ou résultat de la panique qui étreint la droite depuis des semaines ? Ses ténors qui, en d'autres temps, goûtaient les indiscrétions sur Urba et le PS ont soudainement découvert la procédure pénale. »

France-Soir (Bernard Morrot) : « On ne comprend absolument pas pourquoi il y a un aussi grand vacarme autour de l'amendement du député Alain Marsaud. Qui n'est destiné qu'à protéger les humbles citoyens contre les errements de certains journaux insensibles à la sacro-sainte présomption d'innocence et avides de sensationnel. Il fallait le dire. Sans rire, ce qui est le plus dur. »

La Chaîne Info (Pierre-Luc Séguillon) : « Accouché nuitamment, honteusement, par sept malheureux députés, sous le regard chagriné d'un garde des sceaux dont le courage est à la mesure de l'incompétence, *[l'amendement Marsaud]* ne survivra sans doute pas à l'hostilité quasi générale qu'il a heureusement suscitée. (...) S'il faut donc prononcer le décès de l'amendement Marsaud, sans regret et sans recours, il faut aussi réformer l'ensemble de la procédure pénale en sorte qu'elle concilie l'indépendance des juges, le droit des individus et le rôle de la presse. »

Après des débuts difficiles

Le câblage de la capitale sera achevé au début de 1995

Entamé en 1986, le câblage de la capitale devrait être achevé au cours du premier semestre 1995. Plutôt réticents au début, les Parisiens s'y intéressent de plus en plus. Au point que Paris TV Câble, la société qui gère le réseau câblé de la capitale, espère atteindre l'équilibre financier en 1995. D'ici là, elle cherche à se mettre en bonne position pour les « autoroutes de l'information ».

L'affaire avait plutôt mal démarré. Déficits, désintérêt des consommateurs : à Paris, le câble avait du mal à s'imposer. Aujourd'hui, alors que la capitale est presque totalement câblée, Paris TV Câble, la société qui, dans la capitale, a le monopole de la gestion du réseau du câble, revendique 166 000 abonnés pour plus d'un million de logements équipés d'une prise. Au cours de l'année 1995, elle devrait proposer aux Parisiens de nouveaux services.

Les travaux d'équipement, qui avaient débuté à la fin de 1986, vont s'achever au premier semestre 1995. Au total, France Télécom aura posé 27 000 kilomètres de câble et plus d'un millier de petites armoires qui chacune servent de points de répartition à mille logements. La mairie de Paris ayant exigé que tout cela soit invisible, il a fallu creuser pour faire des installations souterraines. Résultat : un coût moyen de 3 000 F par appartement raccordé. Parfois, il a aussi fallu retarder l'exécution des travaux afin de respecter le délai de six mois imposé, pour la tranquillité des riverains, entre deux ouvertures de chantier sur la même portion de la voie publique.

La Ville de Paris pouvait d'autant plus se permettre d'être exigeante qu'elle était partie prenante dans l'opération. En décembre 1986, lors de la naissance de Paris TV Câble, elle a, en effet, pris 51 % de son capital, par ailleurs détenu par Lyonnaise communication, filiale de la Lyonnaise des eaux. Au fil des modifications de la législation et de la santé financière de la société, les participations de chacun ont évolué. Aujourd'hui, le capital se répartit, pour l'essentiel, ainsi : 56 % pour Lyonnaise communication, 25 % pour la Ville de Paris, 10 % pour France Télécom et 10 % pour Communication développement. Mais c'est toujours Bernard Pons, le président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, un fidèle de Jacques Chirac, qui en assure la présidence.

C'est en 1991 que la Ville de Paris a réduit sa participation. Ce qui ne l'a pas empêchée de se faire épingler en 1992 par la Cour des comptes, qui estimait que le cas de Paris était un *« exemple spécifique par l'ampleur des déficits financiers »*, car la Ville *« a pris à sa charge plus du quart* [du] *déficit »*. Jacques Chirac avait à l'époque répondu qu'il espérait une amélioration prochaine de la situation.

Mais, pour les comptes du câble, l'embellie tarde à venir. En 1993, Paris TV Câble a encore perdu 52 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 240 millions de francs. *« Nous devrions atteindre l'équilibre en 1995 »*, affirme Cyrille du Peloux, directeur général de Paris TV Câble, un polytechnicien passé par Bouygues et TF 1. Il fonde ses espoirs sur l'augmentation du chiffre d'affaires qui devrait être de 37 % entre 1993 et 1994 et une progression de 22 % des abonnés.

Cependant, après une période où les abonnés se gagnaient au fur et à mesure des nouveaux équipements, Paris TV Câble va maintenant devoir les conquérir sur les zones déjà équipées. En jargon, cela s'appelle augmenter son taux de pénétration, taux qui est actuellement de 15,5 %. Au moins, les dirigeants de l'entreprise sont certains d'une forte fidélité : le taux de réabonnement est supérieur à 96 %.

Accéder à vingt-cinq chaînes

Pour attirer de nouveaux téléspectateurs, Paris TV Câble peaufine sa politique commerciale. Sur 355 personnes qu'emploie cette entreprise, près de 200 s'occupent de la clientèle. Par ailleurs, elle multiplie l'offre et les facilités d'accès. Aujourd'hui, un abonné au câble peut recevoir au moins vingt chaînes et jusqu'à vingt-cinq s'il est équipé du décodeur Visiopass. Côté équipement, Paris TV Câble a entrepris de convaincre les propriétaires et co-propriétaires d'immeubles que mieux vaut se raccorder au câble que d'entretenir de vieilles antennes hertziennes.

Dans le domaine des programmes, Paris TV Câble poursuivra sa politique d'accompagnement financier des sociétés de production. Mais elle a aussi décidé de se placer dans la perspective des « autoroutes de l'information ». Dès janvier 1995, elle commencera à diffuser des services interactifs qui pourront être captés par le téléviseur ou par un micro-ordinateur branché sur le câble (*le Monde* du 19 novembre). Les premières expériences devraient être réalisées sur des services financiers, des banques de données culturelles (programmes, réservations) et le serveur américain Internet.

FRANÇOISE CHIROT

Les succès de Paris Première

La chaîne parisienne de télévision doit en grande partie son succès à... la province. En se donnant une image culturelle et axée sur les spectacles, Paris Première est devenue pour les Lyonnais, les Rennais ou les Lillois un moyen d'avoir un œil sur la vie parisienne. En 1991, Paris Première, qui émet de 11 heures à 2 heures, avait 180 000 abonnés ; aujourd'hui, elle en revendique 306 000 dans quatorze villes de la région parisienne et 755 000 dans une cinquantaine de villes de province. Elle ambitionne d'en avoir plus de 2 millions en 1997.

Une vingtaine de personnes travaillent dans d'étroits bureaux d'une tour du Front de Seine, dans le quinzième arrondissement. Paris Première produit 40 % de ce qu'elle diffuse. La plupart des émissions sont enregistrées dans des lieux prestigieux de la capitale. *« A nos débuts, il était plus facile de faire venir une personnalité dans tel grand restaurant que dans notre studio »*, explique un responsable de la chaîne. Aujourd'hui, ses magazines sur le théâtre, la mode, la décoration, la musique attirent un type de téléspectateurs qui en font *« la chaîne la plus féminine et la plus familiale »*. Mais c'est surtout la retransmission de spectacles de variétés, d'opéras ou de concerts qui fait son succès et lui permet de se targuer d'un « CSP Plus », c'est-à-dire d'un auditoire à fort taux de cadres et de diplômés.

Pour faciliter leur recherche d'emploi

Les chômeurs veulent bénéficier de la gratuité des transports en commun

L'Ile-de-France est un gigantesque bassin d'emploi. Pour tenter de retrouver du travail, les chômeurs doivent donc multiplier leurs déplacements. Ils aimeraient donc pouvoir bénéficier de la gratuité des transports en commun. Mais le coût d'une telle mesure est estimé à plusieurs centaines de millions de francs.

Les responsables de la CGT-RATP et de trois associations de chômeurs (1) ont adressé, vendredi 25 novembre, une lettre ouverte à Jean-Paul Bailly, président de la RATP, afin de l'*« interpeller sur les conséquences de la dégradation de la situation matérielle des chômeurs »*. Saisissant l'occasion de la présentation, devant le conseil d'administration de la Régie du projet de budget pour 1995 – censé entériner une hausse de 4.8 % des tarifs au 1er mai, soit *« plus de 27 % d'augmentation en cinq ans »* – les signataires de cette lettre déplorent que *« rien ne soit fait »* pour faciliter l'accès des demandeurs d'emploi aux transports publics parisiens. *« C'est pourtant une question de justice sociale »*, s'insurge Jacques Delallée, secrétaire général de la CGT-RATP en relevant que *« 50 % de la carte orange des salariés sont pris en charge par les employeurs »* et que les familles nombreuses et les personnes agées bénéficient de réduction.

Des possibilités peu connues

« Cela va faire deux ans que nous nous battons pour obtenir la gratuité des transports publics pour les chômeurs », rappelle, de son côté, Jean Huguenot de l'association Agir contre le chômage. Il souligne aussi que *« le renforcement des contrôles* [de l'ANPE] *oblige les chômeurs à rechercher activement du travail et donc à se déplacer dans tout le bassin d'emploi »*.

Déja, il est vrai, certaines collectivités locales, notamment la Ville de Paris, prennnent à leur charge une partie du coût de ces trajets. De la même façon, les services publics de l'emploi peuvent fournir aux chômeurs un titre de transport pour pouvoir se rendre à un rendez-vous d'embauche. Toutefois, non seulement ces mesures ne font, pour l'heure, l'objet d'aucune publicité, mais elles sont aussi souvent soumises à des conditions d'éligibilité très restrictives ou à des formalités bureaucratiques incompatibles avec la vie d'une personne sous statut précaire.

Tout en rappelant qu'elle ne disposait *« d'aucune compétence juridique pour décider de vendre des titres de transport à des tarifs différenciés »*, la direction de la RATP reconnaît que le système de tarification en vigueur *« n'est pas pleinement satisfaisant »* pour les chômeurs. *« Nous ne sommes pas armés pour lutter efficacement contre la fraude générée par l'insolvabilité durable des contrevenants »*, explique de surcroît la direction. *« Dans les situations d'extrême détresse, la RATP passe l'éponge en catimini, au cas par cas, mais sans traiter le problème de fond »*, regrette, pour sa part, Jacques Dellalée.

Le bien-fondé d'une mesure facilitant l'accès des chômeurs aux transports publics est, certes, de plus en plus admis. Mais il reste à la financer. Or, une enquête conduite par le Syndicat des transports parisiens évalue à plusieurs centaines de millions de francs, le coût gagner d'une éventuelle gratuité totale des transports franciliens pour les chômeurs de longue durée, en fin de droit ou RMIstes. Au moment où l'Etat tend à diminuer sa contribution au budget de la Régie, les autres bailleurs de fonds (collectivités locales et usagers) ne sont pas encore prêts à prendre le relais.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

(1) Il s'agit de l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs (APEIS), le mouvement Agir contre le chômage (AC) et le Comité national CGT de lutte et de défense des chômeurs.

REPÈRES

ENVIRONNEMENT

Les Verts s'inquiètent d'un pic de pollution

Dans un communiqué publié vendredi 25 novembre, Jean-Félix Bernard, porte-parole des Verts de Paris, signale une *« augmentation alarmante de la pollution atmosphérique sur Paris due à la présence d'un anticyclone sur l'Ile-de-France depuis plusieurs jours »*. Il s'étonne que le préfet *« n'ait pas encore demandé aux automobilistes de réduire l'utilisation de leurs véhicules, afin d'éviter à la population les problèmes de santé liés à la mauvaise qualité de l'air, démontrés par une récente étude de l'Observatoire régional de la santé »*. Pour Philippe Lameloise, directeur d'Airparif, le réseau régional de mesure de la qualité de l'air, *« la situation n'a rien d'alarmante, car le phénomène d'inversion thermique pendant la nuit n'a pas lieu en raison de la couverture nuageuse »*. Si le 23 novembre, le niveau de qualité relevé a déclenché le premier stade des trois procédures d'alerte, Airparif assure que, depuis, ses mesures indiquent une qualité de l'air *« moyenne »*.

CONCOURS

Les grands prix du comité régional du tourisme

Les grands prix du tourisme de Paris-Ile-de-France ont été décernés, mercredi 23 novembre, pour la deuxième année consécutive, par le comité régional du tourisme. Le prix de l'accueil a été remis à la RATP pour la campagne des machinistes de la ligne de bus 70. Intitulée « Les arrêts se dévoilent », il s'agissait d'un jeu-concours portant sur l'histoire des rues empruntées par les bus.

La Cité des enfants, à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, a reçu le prix de l'innovation. Les autres prix ont été décernés à la Maison de Van Gogh, l'ancienne auberge Ravoux d'Auvers-sur-Oise, rachetée par un particulier, restaurée et rouverte au public depuis novembre 1993, ainsi qu'au Musée du vin, situé... rue des Eaux, dans le seizième arrondissement de Paris. Le prix du tourisme d'affaires a été attribué au Carrousel du Louvre, celui du conseil régional à « Produits et terroirs de l'Essonne ».

CONSEIL RÉGIONAL

Débat technique sur les marchés des lycées

Exceptées quelques amabilités échangées entre le Front national et le groupe socialiste, les questions orales qui ouvraient la séance du conseil régional, jeudi 24 novembre, n'ont pas été l'événement attendu par certains. Comme il l'avait annoncé (*le Monde* du 25 novembre), Michel Giraud, président (RPR) de la région, s'est contenté de fournir des réponses techniques sur les procédures de passation des marchés de chauffage, de rénovation et de reconstruction des lycées de la région. S'il a refusé de se porter partie civile dans les affaires en cours d'instruction, comme le demandaient les Verts, il a répondu à ceux-ci qu'il va saisir la commission d'accès aux documents administratifs pour vérifier le respect des procédures entre les entreprises. Le ministre du travail a conclu ce débat en déclarant : *« Je refuse de me prêter au jeu qui vise à discréditer l'ensemble de la classe politique. »*

RECTIFICATIF. – Nous avons écrit par erreur, dans l'article sur les marchés publics passés par la région pour les lycées d'Ile-de-France (*le Monde* du 25 novembre), que l'ancien nom du cabinet d'études Patrimoine-Ingénierie était CET-Ingénierie, une société qui avait travaillé sur le chauffage des lycées. Il s'agit, en fait, de deux sociétés différentes.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

BARNABO DES MONTAGNES. Film italien de Mario Brenta, v.o. : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

LES COMPLICES. Film américain de Charles Shyer, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LES FAUSSAIRES . Film français de Frédéric Blum : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

KATIA ISMAILOVA. Film russo-français de Valeri Todorovski, v.o. : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LE ROI LION. Film américain de Roger Allers et Rob Minkoff, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 , 36-68-81-09 , réservation 40-30-20-10) , Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 , réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) . UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LES SOLDATS DE L'ESPÉRANCE. Film américain de Roger Spottiswoode, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) , 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 , 36-68-68-12) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10).

VEILLÉES D'ARMES. Film français de Marcel Ophuls, v.o. : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10).

MUSIQUES

LE CYCLE GYÖRGY KURTAG au Festival d'automne

Un éblouissant feu de brindilles

Chaque année le Festival d'automne s'offre une folie dans son programme musical. Folie que d'avoir consacré coup sur coup quatre concerts à György Kurtag ? C'est ce que peuvent penser tous ceux qui, en France, n'ont pas eu la chance de croiser, sur les ondes qui n'en sont pas friandes ou sur l'un de ses rares disques distribués ici, la musique « extra-ordinaire » de ce compositeur hongrois de soixante-huit ans. Même en France, pourtant, ceux qui ont joué, ou entendu jouer du Kurtag (le Festival d'automne avait posé les premiers jalons il y a quatre ans), tous ceux qui ont côtoyé d'un peu près ce spécimen d'une humanité en voie de disparition le remercient d'exister, tout simplement. Le cycle s'est terminé par l'hommage de Kurtag à Stockhausen, dans l'amphithéâtre de la Bastille, mercredi 23 novembre, devant un public fervent comme jamais.



D.R.

György Kurtag avec Ildiko Monyok. (Répétition de « What is the World »)

Né en Transylvanie et donc en terre roumaine, comme son ami György Ligeti, juif comme lui, Kurtag parle un français parfait à l'instar de tous les Hongrois cultivés. Aux journalistes, néanmoins, il ne parle jamais. Ou alors, il faut vraiment que l'amitié ait eu le temps de s'installer. Quand Ligeti l'exubérant, l'extraverti, se retrouve à son côté – cela s'est produit à Salzbourg où ils se sont partagé tout un cycle au festival de 1993 – Kurtag devient un roc. Il a cette carapace d'impassibilité propre aux grands angoissés.

Son angoisse, il l'a racontée en détails dans l'un de ses rares textes autobiographiques (1). L'angoisse est la source où s'est nourri son besoin de créer. Elle l'a à ce point envahi en 1956, quand tout s'est écroulé en même temps, lui et la Hongrie, qu'il lui a fallu tout reconstruire, retrouver la vue, le toucher, l'ouïe, l'envie de manger, la capacité de bouger. Puis – Kurtag vivait alors à Paris – l'étape suivante est arrivée : le besoin de construire des formes qui, éventuellement, parleraient. L'homme avait derrière lui, du temps où il vivait dans son pays, une carrière de compositeur avec sonates et concertos au catalogue. Mais, à Paris, Kurtag compose d'abord avec des allumettes, des moutons de poussière et des mégots noircis. Ces objets résiduels, dit-il, le représentaient. Il se sentait *« dans un état comparable à celui d'un ver de terre »*. Un invertébré ne compose pas de partitions constituées.

Depuis, une œuvre s'est bâtie : un double concerto, un semblant de concerto pour piano (*Quasi una fantasia*), de grands cycles vocaux (*les Dits de Peter Bornemisza*, sous-titré « Concerto pour soprano et piano », les *Messages de feu Mademoiselle R. V. Troussova*, sur des textes de la poétesse russe Rima Dalos, les *Kafka Fragmente*), une pièce pour chœur (*Hommage à Nono*), un nombre impressionnant de *Tombeaux* et de *Requiems* – la musique comme résurrection des morts ? –, des transcriptions de Bach que lui et sa femme Marta jouent en éternels amoureux, des volumes entiers d'études pour piano. Titrés *Jatekok*, ces « Jeux » pour tout petits ou très grands débutants sont des propositions de gestes vifs et gais pour échapper à la tyrannie des traditionnels excercices au clavier. Mais si cette production est immense – Kurtag, dans son pays, est considéré comme un dieu vivant –, elle ne se mesure pas à l'aune des symphonies de Mahler ou des opéras de Wagner. Les opus durent, dans une assez forte majorité, entre soixante et cent vingt secondes.

Un maître de l'aphorisme

Donc, Kurtag pratique l'aphorisme. Il est le seul à le faire dans la musique – le Beethoven des *Bagatelles* excepté, Webern bien sûr, le Bartok des *Mikrokosmos*, Satie peut-être, mais dans la dérision, ce qui n'est jamais le cas du Hongrois. L'aphorisme, c'est la formule massue, la réduction qui tue par sa pertinence, son impertinence, son poids de vécu. L'aphorisme est à la fois impalpable et écrasant. Soit il vous échappe par son laconisme, soit il vous bouleverse, vous met dans tous vos états, vous poursuit la nuit.

Kurtag se situe à tous ces carrefours-là. Il aime d'ailleurs composer lui-même – il l'avait fait à Salzbourg, il l'a refait cet automne à Paris – des programmes de pièces ultracourtes qui ressemblent à des bouquets aux couleurs chaque fois variées. L'angoisse, disions-nous, étant depuis toujours sa compagne, peut-être veut-il ainsi communiquer à son auditoire et à ses interprètes préférés un état d'inquiétude et d'incomplétude particulier. Ainsi, lors du concert du 16 novembre au Conservatoire d'art dramatique à Paris, les *Douze Microludes* pour quatuor à cordes, joués par les Keller, précédaient un extrait fulgurant du *Requiem po drugu* pour soprano et piano, avant *Jelek* (*Signes*), création mondiale par Miklos Perenyi de deux pièces pour violoncelle, musique raréfiée commme si elle était au préalable passée au tamis.

Violoncelliste lunaire et magnifique, artiste d'un autre monde, Perenyi fait partie, avec le pianiste Zoltan Kocsis, la soprano Adrienne Csengery, le chef d'orchestre Peter Eötvös, de l'état-major d'interprètes hongrois qui sacrifieraient tout pour répondre à un appel de Kurtag, quitte à dénoncer le plus mirifique des contrats. Perenyi, donc, était là à l'invitation du Festival d'automne, pour quelques minutes de création mondiale.

La première pièce, virtuose, passa à la trappe d'une attention vacillante. La seconde, toute retentissante d'un souvenir de Bach, laissa pantois par sa beauté. Mais elle fut rompue (toujours cette suicidaire volonté de couper court à l'émerveillement, propre à Kurtag) par deux accords en harmoniques quasiment injouables. Que Perenyi rata. Il s'inclina, disparut en coulisses. Et revint. A la seconde exécution, l'aphorisme prit forme. On comprit ce que Kurtag demande, des deux côtés de la rampe : l'absolue vigilance qu'il s'impose à lui-même. Notre époque de consommation a-t-elle encore cette puissance de concentration ?

Il y a aussi des œuvres longues : l'*Esquisse pour une stèle* composée pour grand orchestre symphonique, dont Claudio Abbado a passé commande et qui sera créée à Berlin à la mi-décembre. *« Je ne suis capable de composer que lorsque je m'entends comme ainsi dire bien avec moi-même, lorsque je m'accepte comme je suis »*, reconnaît Kurtag. Abbado a attendu. Il y a aussi le splendide *Tombeau pour Stéphane*, procession mortuaire d'accords de guitare impassibles, coupés de soupirs instrumentaux venus des tréfonds de la terre. Les arpèges de guitare auraient suffi à signifier le deuil. Mais la présence d'une importante formation orchestrale (à Paris, l'Ensemble Modern de Francfort) vient rappeler que l'être souffrant n'est jamais abandonné dans sa solitude. Ce n'est même pas de l'ordre du symbole. C'est de la parole.

Kurtag parlant peu, il parle dans sa musique. Il aide à parler aussi. Il a dédié à Ildiko Monyok, une actrice hongroise qui avait perdu la voix dans un accident, *What is the Word*, mélodrame sur le dernier texte qu'ait écrit Beckett : *Qu'est-ce que la parole ?* L'œuvre existe en deux versions. L'une est écrite pour tous les registres parlés et chantés de la voix en hongrois, et piano droit (instrument étriqué des leçons de musique d'antan : pur théâtre de psychanalyse appliquée). L'autre version y ajoute une formation instrumentale spatialisée et un chœur chantant, presque en instantané, le texte de Beckett en anglais. L'instrumentation fait jaillir des ombres, des tournoiements de frénésie, des crissements de miroirs cassés autour de cette voix malade qui tente de revenir à la vie, du grognement au cri.

Itinéraire en labyrinthe entre *« je chante donc je suis »* et *« ma voix s'étrangle, comme ma vie »*, *What is the Word* se résoud assez bizarrement sur l'irruption d'une quinte juste au violon. Lumière « naturelle » dans un univers de folie ? La métaphore est sans doute plus compliquée puisque nature et délire cohabitent chez Kurtag, sans s'exclure. Puisque, pour lui, les questions à poser doivent rester sans solution. Son *Opus 31* pour deux violoncelles et deux violons a un titre intradutisible. Quelque chose comme : *l'Insoluble question résolue*. Elle peut se jouer sur un seul violoncelle avec deux archets. Elle est peut-être, avec le *Seizième* et ultime *Quatuor* de Beethoven, le seul exemple d'un point d'interrogation formulé en musique sur l'existence. Est-ce ainsi que les choses vivent ? C'est ainsi.

ANNE REY

(1) *Entretien avec György Kurtag*, d'Andras Varga Balint, dans le volume consacré à Ligeti et Kurtag par la revue *Contrechamps*, nº 12-13, Édition L'Age d'homme, 1990.

▶ A écouter : le double album enregistré en direct au Festival de Salzbourg 1993 avec, notamment, le *Double Concerto, Grabstein für Stephan, What is the Word* dans la version élargie, *Quasi una fantasia* : un album de 2 CD Col Legno WWE 31870. Distribué par Sony.

Repris en main par la Société des spectateurs

Le Passage du Nord-Ouest est en situation fragile

La société ERM - le Club, gérante du Passage du Nord-Ouest, le ciné-concert de la rue du Faubourg-Montmartre à Paris, a été mise en liquidation judiciaire le 13 septembre 1994, pour un passif évalué entre 8 et 10 millions de francs après trois ans d'activité (le Monde du 17 septembre). L'association La Société des spectateurs en assure la programmation depuis, mais elle pourrait faire, à tout moment, l'objet d'une mesure d'expulsion.

Le Passage du Nord-Ouest est un lieu de création original : on y a vu la chanteuse anglaise June Tabor, les accordéonistes de Paris Musette, le pianiste sud-africain Abdullah Ibrahim, Philippe Léotard ou la Malienne Oumou Sangaré. En réponse à une question orale posée le 21 novembre par le groupe socialiste du conseil de Paris sur l'avenir de la salle, le préfet de police de Paris, Philippe Massoni, n'a pas exclu de procéder prochainement à l'expulsion des occupants du ciné-concert. M. Massoni s'appuyait sur un jugement d'expulsion locative rendu le 5 mai 1993 à l'encontre de la société ERM-le Club, une SA au capital de 250 000 francs, ancien exploitant de cette salle, pour *« défaut de paiement de loyers »* au propriétaire des lieux. Les loyers impayés s'élèveraient à 700 000 F. Il a également précisé que les licences d'entrepreneur de spectacles de la salle étaient *« périmées depuis le 25 septembre 1993 »*.

Mais entre-temps le Passage du Nord-Ouest n'a pas cessé son activité. Des concerts, d'une excellente tenue artistique, continuent de s'y dérouler quotidiennement, la Société des spectateurs, une association loi 1901 fondée en janvier 1994, ayant repris la salle en main. Entièrement bénévole, l'association compte un millier d'adhérents, dont les fondateurs du Passage, Luc Molins et Michel Pintenet. Elle a reçu le soutien de très nombreux artistes et professionnels du spectacle.

Le 4 septembre 1994, à la veille de la mise en liquidation judiciaire de la société ERM-le Club, la Société des spectateurs du Passage du Nord-Ouest s'était portée candidate à la reprise, *« avec continuation d'activités »*, auprès du tribunal de commerce. Au 8 novembre 1994, date limite de dépôt des candidatures, aucun autre repreneur potentiel ne s'était manifesté. *« Notre proposition était assortie de garanties financières, sous forme de dépôt de chèques, selon les dispositions de la loi*, précise Patricia Pailleaud, présidente de l'association. *Nous avons par ailleurs provisionné un compte pour le paiement des loyers depuis la cessation d'activité de l'ancienne société, que le propriétaire refuse jusqu'à aujourd'hui d'encaisser. »*. A ce jour, le tribunal de commerce n'a pas encore rendu son ordonnance.

Au ministère de la culture, où l'on suit le dossier de près, on indique que le tribunal aurait estimé insuffisantes ces garanties et que trois autres repreneurs *« très sérieux »* seraient sur les rangs. Mais qu'il *« s'agit là d'une affaire strictement privée »*. Dans un communiqué publié le 22 novembre, la Société des spectateurs affirme *« qu'il y a aujourd'hui de la part des pouvoirs publics une volonté d'aller à un pourissement de la situation »*, et que cela n'est pas nouveau.

La direction de la musique et de la danse (DDM) avait octroyé au Passage du Nord Ouest des subventions d'équipement avant son ouverture, en novembre 1991. En septembre 1993, alors que la société ERM-le Club, déficitaire, était contrainte de présenter un plan de redressement, la Ville de Paris et le ministère de la culture avaient annoncé leur intention de d'aider la salle par une subvention de fonctionnement de 500 000 francs chacun. Il n'en fut rien.

Coupures de téléphone, contrôle de sécurité tâtillons, rumeurs persistante de fermeture définitive : *« Nous avons subi de continuelles pressions »*, poursuit Patricia Pailleaud. *« Il ne faudrait pas hypothéquer l'avenir d'une salle qui a construit son identité, son image, dans un contexte économique difficile. Certains voudraient aujourd'hui la reprendre à moindre frais, sans passer par la procédure judiciaire. Il leur faut pour cela éliminer la Société des spectateurs, seul repreneur légalement en lice »*.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Passage du Nord-Ouest, 13, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 Paris. Mº Rue-Montmartre. Tél. : 43-07-69-07. Jusqu'au 26 novembre à 22 heures, le 27 à 17 heures : *« Les trente ans du Cuarteto Cedron »*, 120F.

DANSE

Mort du chorégraphe Erick Hawkins

Le danseur et chorégraphe américain Erick Hawkins est mort, jeudi 24 novembre, à New-York. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Difficile d'évoquer la vie d'Erick Hawkins sans l'associer à celle de Martha Graham, chez laquelle il dansa de 1938 à 1951 : tous deux partageaient la passion de la mythologie. Celle des tragédies grecques tout autant que celle des Indiens d'Amérique et celle des pionniers. Né le 23 avril 1909 à Trinidad, dans le Colorado, il part pour New-York en 1934. En 1920, un spectacle d'Harald Kreuzberg, superbe soliste de l'expressionnisme allemand, avait suscité la vocation d'Hawkins pour la danse sans l'empêcher de faire de brillantes études à Harvard.

Il dansait déjà au Ballet Karavan de George Balanchine et de Lincoln Kirstein depuis deux ans, quand il rencontra, en 1938, la compagnie Graham, à l'université Bennington dans le Vermont, lieu de toutes les expériences chorégraphiques de la modern dance avant la seconde guerre mondiale. Hawkins est invité par Martha Graham à danser *American Document*, un mélange de textes des Ecritures et de la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis. Pour Hawkins, pour Merce Cunningham, arrivé dans la compagnie, Martha Graham va composer ses plus beaux ballets. *El Penitente*, *Appalachian Spring*, *Cave of the Heart*, *Night Journey*... Elle vivra de longues années avec Erick Hawkins, qu'elle épousera le 20 septembre 1948, à Santa-Fe.

En 1951, Hawkins quitte Martha Graham pour créer sa propre compagnie. Il y développe un style à l'opposé de celui de la célèbre chorégraphe. Plus puritain, il cherche une danse proche du mouvement naturel, du *clear movement* (le mouvement clair, transparent), souvent influencé par la philosophie orientale. Il puise dans l'observation des animaux la perfection innée du geste. Son ballet *Plains Daybreak*, dansé avec des masques de bêtes à cornes, se situe entre le bestiaire mythique et les danses indiennes.

DOMINIQUE FRÉTARD



VENTES

Tumulte dans le monde des enchères

Deux des plus importants commissaires-priseurs français, Mᵉ Antoine Ader et Mᵉ Jacques Tajan, se séparent avec fracas

C'était la plus grosse charge de commissaire-priseur française. Avec 430 millions de francs de chiffres d'affaires en 1993 (1), l'association entre Mᵉ Antoine Ader (cinquante-neuf ans) et Mᵉ Jacques Tajan (cinquante-quatre ans) dominait les ventes publiques parisiennes. Les amis d'hier se déchirent aujourd'hui, apparemment pour une histoire de cartons, et leur séparation agite le petit monde des enchères.

Ils étaient regroupés depuis 1973 avec d'autres confrères en société civile professionnelle (SCP). Des départs avaient provoqué la dissolution de la société le 31 décembre 1993. *« Dès le lendemain*, déclare Mᵉ Ader, *nous avons envisagé de constituer une société en participation. Les statuts en ont été mis au point et signés en juillet, mais la procédure est longue, et ils n'ont toujours pas été enregistrés ni publiés. Cependant nous fonctionnons depuis le 1ᵉʳ janvier en association de fait. »*

C'est donc un couple illégitime, mais en concubinage notoire, qui devait inaugurer le 23 novembre de nouveaux locaux, évidemment somptueux, au 37, rue des Mathurins. Mais voici l'affaire des cartons : Mᵉ Tajan convia le Tout-Paris – et surtout la clientèle commune – à une soirée de présentation, mais l'invitation ne comportait que son seul nom. Mᵉ Ader, choqué, en appela au juge des référés, laquelle donna raison au premier, puisque les statuts de la nouvelle société n'étaient pas encore enregistrés.

Mᵉ Ader reconnaît bien volontiers que son confrère apportait les deux tiers des affaires à l'association. Mᵉ Tajan en revendique pour sa part 99 % : *« Ader n'apporte aucune affaire à l'étude. J'ai des ventes importantes d'ici la fin de l'année. Personnellement, et à l'exclusion de Mᵉ Ader. J'ai présenté les objets rue des Mathurins, et il était normal d'envoyer le carton sous mon seul nom. Lors du référé, le substitut du procureur a déclaré la démarche de Mᵉ Ader sans objet. Nous avions certes envisagé une société en participation. Mais elle n'est pas faite. Nous sommes dans un pays de droit. Et je ne veux pas m'associer avec un homme si peu actif. »*

Malaise profond

Cette histoire de bristols pourrait sembler bénigne, si elle ne témoignait d'un malaise plus profond, et plus ancien : *« Depuis la rentrée, Jacques Tajan manifestait un désir d'indépendance »*, dit Mᵉ Ader, qui se sentait depuis quelque temps déjà marginalisé au sein de sa propre étude. La logique de Mᵉ Tajan est différente. Dans une déclaration à l'AFP, il revendique la propriété des locaux de la rue des Mathurins : *« C'est moi qui les ai financés à 100 %. Mᵉ Ader a refusé d'y participer. Il n'est donc même pas concerné par ces locaux. Il dispose seulement d'un bureau de 14 mètres carrés que je lui ai laissé par faiblesse parce qu'on ne pouvait pas le laisser sur le bord du chemin. »*

Le personnel de l'étude semble avoir choisi son camp : dans un bel ensemble, il a pris le parti de Mᵉ Tajan devant le juge des référés. *« Il les terrorise »*, pense Mᵉ Ader. *« C'est une plaisanterie*, réplique Mᵉ Tajan. *Je terroriserais cinquante personnes ! »*

Qui sait ? Jacques Tajan a une forte personnalité. Il l'a prouvé en gravissant tous les échelons d'une profession où il a débuté comme simple clerc. D'aucuns, dans ce milieu plutôt fermé, jugent même son ascension trop rapide, et n'hésitent pas à le comparer à Rastignac. Il en a en tout cas, sinon les méthodes, du moins le dynamisme : son esprit d'entreprise l'a parfois mené loin, jusqu'au Japon où, en novembre 1990, il a conduit une vente, ce que lui reproche aujourd'hui Mᵉ Ader : *« J'avais tenté de l'en dissuader. La crise du marché avait commencé. Il n'a pas voulu entendre. »*

Un acheteur japonais en délicatesse avec son banquier fit un chèque en bois, laissant Mᵉ Tajan avec un impayé de 20 millions de francs et... des vendeurs fort mécontents. Mᵉ Ader considère cette imprudence comme l'origine des ennuis de la société. Mᵉ Tajan s'en défend.

HARRY BELLET

(1) Pour la même période, les chiffres d'affaires des deux maisons de ventes anglo-saxonnes, Christies et Sotheby's, sont respectivement de 728 et 879 millions de livres (6,08 et 7,34 milliards de francs).

PATRIMOINE

La restauration du musée de Saint-Pétersbourg

L'homme qui veut moderniser l'Ermitage

L'Ermitage de Saint-Pétersbourg, l'un des plus grands musées du monde, a besoin de faire peau neuve. Ses deux millions de visiteurs pas plus que les aides modestes de l'Etat russe ne suffisent à assurer sa survie. Reste la solution du mécénat, qu'explore avec brio Mikhaïl Piotrovski, son nouveau directeur.

SAINT-PÉTERSBOURG
Correspondance

Mikhaïl Piotrovski n'a l'air de rien avec ses lunettes d'intellectuel appliqué. Pourtant, le jeune directeur du Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, est devenu ces derniers mois une star internationale, expert en *fund raising*, cet art très américain de réunir des fonds pour faire tourner son établissement.

A Saint-Pétersbourg, dans l'ancien palais de la Grande Catherine, ce conservateur mondain par nécessité, a reçu personnellement la reine d'Angleterre, le vice-président américain Al Gore ou les figures les plus médiatiques de la scène politique et culturelle mondiale. A peine débarqué le mois dernier aux Etats-Unis, M. Piotrovski faisait la « une » du *New York Times*, émouvait, grâce à ses interventions télévisées, des milliers d'Américains, et, au total, récoltait près de 500 000 dollars, *« un début qui servira à lancer le gigantesque programme de reconstruction »* de son musée, qui doit subir une indispensable cure de jeunesse.

Un nouvel engouement

Déjà aux Pays-Bas, il a fondé une association *Les amis de l'Ermitage*, qui, pour soutenir le musée russe censé vivre sur les fonds d'un Etat en crise, organise concerts et galas de bienfaisance avec comme devise *« Un toit pour Rembrandt »*. Et ce n'est qu'un début, car Mikhaïl Piotrovski, avec deux mécènes de poids (Coca-Cola et le consultant Mac Kinsey), est bien décidé à frapper à chaque porte pour amasser les 300 millions de dollars nécessaires à la renaissance du musée, qu'il a planifiée avec l'aide de l'UNESCO.

« Pour l'instant, j'ai eu beaucoup de succès... il faut dire que les gens donnent plus spontanément à l'Ermitage, qui n'a jamais suscité d'aide, qu'aux grandes institutions pour lesquelles ils ont été cent fois mobilisés », explique lucidement M. Piotrovski, qui espère profiter assez longtemps de ce nouvel engouement pour mener à bien ses projets. *« Si tout se passe bien*, assure le directeur, *les premiers réaménagements devraient commencer en mai 1995. D'ici deux ans, l'Ermitage aura bien meilleure mine. Pour les visiteurs surtout, car il restera un énorme travail de comptabilisation de nos fonds (estimés à trois millions de pièces) et d'amélioration des méthodes de conservation. »*

Devant les plans dessinés par une compagnie écossaise, il jongle avec les chiffres : 11 millions de dollars pour refaire l'entrée, 150 millions pour la restauration du Nouvel Ermitage et la réfection des toits, quelques millions supplémentaires pour les façades et bien plus encore pour les nouveaux systèmes d'isolation hydraulique et d'alarme.

Grâce aux premiers dons, le Musée de l'Ermitage, composé de quatre palais qui se succèdent sur les bords de la Neva, change peu à peu d'aspect. Grâce à la Ville de Lyon, il est éclairé somptueusement. Une compagnie marseillaise lui a fourni la peinture pour la réfection de ses façades vertes aux colonnes blanches. Une autre société doit lui fournir ses premiers matériels de surveillance télévisée, qui enfin complèteront le travail des *babouchkas*-cerbères qui gardent seules les 65 000 œuvres exposées.

En attendant la rénovation annoncée, les deux millions de visiteurs annuels devront se résoudre à se perdre dans les cent vingt salles ouvertes sans plans ni indications. Pour le moment, malgré l'énergie de son directeur, l'Ermitage n'a des standards internationaux que son prix d'entrée : 45 francs pour les étrangers (mais 80 centimes pour les Russes).

ALEXANDRA TROUBNIKOVA

ARTS

Des Masson jamais vus

Discrète, trop discrète, c'est une exposition pour amateurs d'œuvres rares et méconnues : Pierre Berès a rassemblé un ensemble très nombreux de dessins, aquarelles, gouaches et lithographies d'André Masson en hommage à son activité d'illustrateur. Celle-ci fut précoce et prolixe, de deux dessins pour *le Pèse-nerfs* d'Artaud en 1925 jusqu'à une édition somptueuse d'*Un coup de dés jamais n'abolira le hasard* en 1961. Entre eux, il y avait eu des couvertures, des frontispices, des gravures et des aquatintes pour Desnos et Malraux, Paulhan et Maurois.

Ces planches et leurs études préparatoires sont présentées ensemble, de sorte qu'il est possible d'observer Masson au travail, d'un croquis à la plume à un deuxième rehaussé à la gouache, puis aux tirages successifs dans des couleurs changeantes, Masson essayant plusieurs harmonies à partir de la même composition. Illustrer est, à ses yeux, une affaire sérieuse. A l'inverse de la désinvolture chic de trop de ses contemporains, il lit les textes, il les recopie quelquefois, il s'efforce d'en pénétrer les sous-entendus et les sources afin de ne pas trahir le romancier et le poète. Il y parvient d'autant mieux que le livre lui convient, poème malgache traduit par Paulhan, fantaisie érotico-mythologique de Maurois qui se prête fort bien au dessin d'étreintes et de danses parmi des spirales stellaires et des plantes tentaculaires.

Aux livres, aux études préparatoires, s'ajoutent un très beau dessin de la série des *Massacres* et des curiosités d'exception, placards pour la première édition d'un *coup de dés* corrigés par Mallarmé au crayon rouge, lithographies rarissimes de Redon inspirées par la même œuvre, lettres d'écrivains et d'éditeurs. Ainsi a-t-on l'illusion délicieuse de plonger un moment dans un autre temps, depuis longtemps disparu, celui où vivaient et travaillaient ensemble des poètes épris de peinture et des peintres épris de poésie.

PHILIPPE DAGEN

▶ Galerie Pierre Berès, 14, avenue de Friedland, 75008 Paris ; tél. : 45-61-00-99. Jusqu'au 10 décembre.

CINÉMA : mort de l'acteur Felix Rotaeta. – L'acteur et réalisateur espagnol Felix Rotaeta est mort le 23 novembre à l'Hospital Clinico de Barcelone. Il était âgé de cinquante-deux ans. Né à Madrid en 1942, Félix Rotaeta était apparu comme acteur de second plan dans de nombreux films espagnols, notamment *la Carabine nationale*, de Luis G. Berlanga (1978), et *le Crime de Cuenca*, de Pilar Miro (1979). Il avait également produit et interprété le premier film de Pedro Almodovar, *Pepi, Luci, Bom et autres filles du quartier* (1979). Il avait lui-même réalisé deux films, *El placer de matar* (1987) et *Chatarra* (1991).









En l'absence du ministre délégué à l'aménagement du territoire

Strasbourg inaugure sa première ligne de tramway

La première ligne du tramway de Strasbourg devait être inaugurée, *vendredi 25 novembre*, en l'absence de Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivité locales et président (UDF) du conseil géréral du Bas-Rhin, et de tout représentant du gouvernement. *Enjeu des élections municipales de mars 1989*, ce nouveau transport public sera le principal atout du maire de la capitale alsacienne, Catherine Trautmann (PS), pour l'échéance de juin 1995.

STRASBOURG

de notre correspondant régional

Comme d'autres cités françaises, Strasbourg avait renoncé à son tramway presque centenaire au début des années 60. Une décennie plus tard, les autorités strabourgeoises prenaient conscience des méfaits du règne sans partage de l'automobile. Dès 1976, l'Hôtel de Ville se prononçait pour le retour du tram, associé à un nouveau plan de circulation, mais le projet restait dans les cartons des municipalités de droite. Jusqu'à la campagne de 1989, qui voyait la liste socialiste conduite par Mme Trautmann reprendre à son compte, à quelque chose près, les « vieilles » idées de ses adversaires – la liste UDF-RPR s'étant convertie entre-temps à la religion du métro VAL.

La victoire du PS s'est jouée pour une bonne part sur le choix entre les deux projets concurrents. Au lendemain de sa défaite, la *« majorité alsacienne »* demandait à la nouvelle municipalité d'organiser un référendum avant de confirmer son option pour le tramway. Mme Trautmann, qui, depuis son élection, a tout misé sur sa reconduction à la tête de la ville – elle ne s'est présentée ni aux élections régionales de 1992 ni aux législatives de 1993, se contentant d'aller à une élection sans risques, celle des européennes de juin pour laquelle elle figurait en deuxième position sur la liste Rocard –, n'en a eu cure et a littéralement « foncé ».

En février 1992, la municipalité socialiste mettait en place le programme vieux de seize ans sous l'appellation « plan Strass » et engageait les travaux pour la contruction du tram. A l'instar de Berne, Vienne, Hambourg, Göteborg ou La Haye, il interdit – une première en France –, aux voitures de traverser le centre-ville, l'accès au cœur de Strasbourg s'effectuant par quatre boucles, obligeant les automobilistes à repartir par la même voie.

Les changements d'habitudes et les désagréments occasionnés par les chantiers ont fait que Mme Trautmann a passé quelques mois difficiles. La plupart des élus de l'UDF et du RPR ont tenté de tirer parti de ce moment délicat pour déstabiliser le premier magistrat de la ville. Harry Lapp, député et conseiller général du centre-ville, n'hésitait pas à dénoncer *« l'inconscience des socialistes, qui détruisent l'économie strasbourgeoise à la vitesse du TGV »*. La chambre de commerce, également à la pointe du combat contre le tram, réalisait de son côté une étude dans laquelle elle constatait que 80 % des commerçants avaient connu une baisse de leur chiffre d'affaires au terme de douze mois d'application du *« plan Strass »*.

L'extension du réseau

La ville s'est aussi heurtée à de sérieux incidents de parcours qui ont défrayé la chronique locale. Plusieurs entreprises participant au chantier se sont trouvées en difficulté à la suite d'une série d'accidents du travail. Le choix du matériel roulant – outre qu'Alsthom a été écarté, le constructeur français n'étant pas en mesure de fournir des voitures à plancher surbaissé sur toute la longueur de la rame pour permettre un accès facilité aux personnes handicapées – a entraîné le changement d'un fournisseur. Confrontée à un bilan d'exploitation désastreux, la société italienne SOCIMI, qui devait fournir les véhicules avec la firme britannique ABB, a finalement renoncé au marché. Heureusement pour Mme Trautmann, l'obstacle a pu être rapidement contourné, la filiale italienne d'ABB reprenant à son compte la part du travail attribuée à la SOCIMI.

Même la SNCF a joué un vilain tour au tram strasbourgeois. Alors qu'il était prévu un accès direct par escalier mécanique entre la station souterraine et le hall de la gare, la direction des chemins de fer a refusé sur le tard cette possibilité, prétextant qu'il fallait réserver l'espace disponible aux futurs voyageurs de ce serpent de mer qu'est le train à grande vitesse Paris-Strasbourg. En dépit de tout, le calendrier a été respecté et les voitures vert et gris ont commencé leur rodage en septembre. D'ici à juin prochain, la municipalité socialiste a tout le temps d'effectuer les derniers réglages de ce qui sera, à coup sûr, le fleuron de six ans de gestion.

Les trous ne sont désormais que de mauvais souvenirs, et Mme Trautmann ne cache pas sa satisfaction : *« Le tramway, c'est ma fierté ; en 1990, 50 000 véhicules traversaient la place Kléber. Aujourd'hui, on entend le bruit des conversations. »* Sans conteste, Strasbourg s'est embellie. La construction des infrastructures a conduit à des rénovations importantes. Trois cents arbres ont dû être arrachés, mais plus de mille autres ont été plantés. Un exemple parmi d'autres : le cheminement des rails sur le gazon conduisant à Hautepierre donne un peu d'âme à ce quartier situé à l'ouest de la ville, qui abrite notamment le centre hospitalier universitaire.

Il est d'ores et déjà question d'étendre le réseau. La commune d'Illkirch-Graffenstaden veut être la première servie, alors que son maire, André Durr (RPR), avait refusé il y a trois ans que le « tram socialiste » pénètre sur son territoire. A l'Hôtel de Ville, on n'est visiblement pas pressé de rattraper le temps perdu par M. Durr. On songe plutôt à Schiltigheim, deuxième cité du Bas-Rhin, au nord de Strasbourg, et membre de la communauté urbaine, qui est de surcroît dirigée par une équipe de centre gauche. Les quartiers populaires du sud de la ville ainsi que les universités, situées à l'est, sont également en bonne place sur les tablettes de la mairie.

Aujourd'hui, hormis quelques « tireurs isolés », il n'existe plus de contestation sérieuse du tramway strasbourgeois. Mme Trautmann, qui a ouvert, le 13 novembre, sa campagne pour les municipales, n'a plus d'états d'âme. Il y a un an, les sondages lui donnaient un indice de satisfaction de 44 %. Début novembre, ses administrés la créditaient de 68 %. Le spectacle que donnent ses adversaires la conforte dans son optimisme. La *« majorité alsacienne »* attend toujours que son candidat naturel, M. Hœffel (UDF), se déclare, mais le président du conseil général du Bas-Rhin nourrit une appréhension certaine. A telle enseigne que le maire de Strasbourg, en évoquant l'éventuelle candidature de M. Hœffel, dit tout bonnement : *« Je comprends qu'il hésite. »*

MARCEL SCOTTO

Hautepierre Maillon
Strasbourg
Baggersee

Une réponse à la pollution

STRASBOURG

de notre correspondant régional

Plus d'un million de déplacements mécanisés sont effectués quotidiennement sur le réseau de voirie de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), dont 73 % se font en voiture particulière et 11 % en transport collectif. *Le réseau d'autobus*, peu dense (seize lignes), assure une vitesse moyenne de déplacement *inférieure à 15 km/h*. Les 250 000 véhicules qui entrent chaque jour dans Strasbourg font *que la teneur de l'air en* monoxyde de carbone dépasse souvent les normes recommandées *par l'Organisation mondiale de la santé*. La circulation automobile génère 70 % à 90 % des salissures déposées sur les façades des immeubles alors que le centre de la cité alsacienne est classé au patrimoine mondial par l'UNESCO.

L'entrée en service du tramway, *conjuguée à la création de* parkings et une réorganisation du réseau d'autobus, devrait *réduire ces facteurs de pollution*. Le nouveau transport en commun relie, sur une distance *de 10 kilomètres, le quartier de* Hautepierre (ouest) à l'entrée de la commune d'Illkirch-Graffenstaden (sud) *en passant par le* centre. Sur 1 200 mètres, la ligne est souterraine pour passer *sous la gare et l'autoroute*. Le tram de Strasbourg dessert dix-huit stations avec une fréquence de passage de 4 minutes aux heures de pointe pour une vitesse moyenne de 21 km/heure. La réalisation de cette première ligne a coûté 2 milliards de francs.

M. S.

Pour rassurer l'aile droite de sa majorité parlementaire

Le gouvernement britannique veut privatiser les chemins de fer avant la fin de 1996

LONDRES

de notre correspondant

Le ministre des transports, Brian Mawhinney, a confirmé, jeudi 24 novembre, l'intention du gouvernement conservateur de privatiser les chemins de fer britanniques *« au cours de la présente législature »*, *qui doit s'achever au printemps de* 1997. Cette décision a été condamnée comme *« hâtive »* par le porte-parole de l'opposition pour les transports, qui n'exclut pas une renationalisation par un gouvernement travailliste. Il voit dans ce projet *« le désir désespéré d'un succès rapide pour financer les réductions d'impôts à temps pour les prochaines élections »*, l'argent ainsi gagné permettant une baisse de l'impôt sur le revenu de trois pence par livre sterling. Le Labour a fait état d'une lettre du chancelier de l'Échiquier selon laquelle cette nouvelle privatisation *« fait partie intégrante de l'arithmétique budgétaire »*.

En janvier 1993, le gouvernement de John Major avait déjà fait voter une loi autorisant le démantèlement de l'entreprise nationalisée British Rail. Celle-ci avait été éclatée entre Railtrack, compagnie chargée de mettre à la disposition des usagers les voies ferrées, trois sociétés de fret et vingt-cinq chargées du transport des passagers.

Selon M. Mawhinney, *« en fonction des conditions du marché* (...). *Railtrack sera cotée en bourse afin que tout le monde puisse en acheter des actions »*, début 1996. Les sociétés de fret seront privatisées avant la fin de 1995, tout comme les entreprises chargées du leasing du matériel roulant et British Rail Maintenance Ltd, responsable de l'entretien des infrastructures ; une majorité des sociétés de transport de passagers le seront enfin avant avril 1996. Il s'agit *« de fournir un meilleur service, apportant des bénéfices substantiels aux opérateurs, aux passagers, aux autres usagers et aux investisseurs »*. Car, selon lui, la politique de privatisation a été *« l'un des plus grands succès de ce gouvernement depuis 1979 »*.

Une « poll tax sur roues »

En fait, cette décision semble avoir été prise pour des raisons politiques, voire idéologiques à un moment où l'aile droite des tories est en révolte ouverte contre M. Major : budgétaires d'abord, mais aussi pour rassurer des députés encore choqués par la récente reculade du gouvernement sur la privatisation des Postes. Bien des choses ont changé en Grande-Bretagne depuis le départ de Margaret Thatcher il y a quatre ans, en particulier en ce qui concerne les privatisations, qui n'ont plus la cote.

M. Major a été mis en garde contre le risque d'une *« poll tax sur roues »*, du nom de cette taxe qui ne fut pas pour rien dans l'effondrement de la popularité de Mme Thatcher à la fin des années 80. Largement impopulaire, cette « privatisation » aboutit en fait à transférer la gestion d'un monopole de service public déficitaire à des monopoles privés subventionnés par le gouvernement, qui conservera ainsi des moyens de pression sur elles. Les deux-tiers du revenu annuel de Railtrack, estimé à 2,2 milliards de livres, proviendraient de subventions.

A la City, tous ne voient pas de perspectives très prometteuses pour cette industrie en déclin, au contraire par exemple de British Telecom ou de British Airways, dont les actionnaires engrangent de considérables bénéfices. Ailleurs, certains craignent que les acheteurs – qui seraient pour la plupart les gestionnaires actuels – ne se servent sur *« l'argenterie de la famille »* en vendant les biens immobiliers de Railtrack, qui possède 10 000 miles de voies ferrées, 2 500 gares, 40 000 bâtiments, 1 000 tunnels et 90 000 ponts. La vente de gares situées au centre des villes sur des terrains à grande valeur pourrait aussi avoir pour conséquence leur déplacement vers les banlieues moins accessibles. Une polémique s'est déjà ouverte sur l'estimation de la valeur des biens à privatiser. S'agit-il de 6,5 milliards de livres, chiffre donné par le Trésor, ou bien faudra-t-il baisser les estimations pour attirer des investisseurs potentiels ? Car, à la City, les estimations varient entre 3,3 et 4,4 milliards.

En outre, l'opération est d'une effarante complexité : la SNCF britannique – déjà fort en retard dans de nombreux domaines par rapport à ses consœurs européennes, en particulier pour les investissements – est déjà divisée en sociétés multiples et souvent rivales dont un régulateur devrait être l'arbitre. Chacune d'entre elles aura à négocier avec les autres : par exemple, si les trois sociétés de fret avaient besoin d'utiliser chacune des gares, cela représenterait la rédaction de 22 500 documents, selon les avocats de Railtrack, Simmons & Simmons, cités par le *Guardian*.

En attendant, Railtrack a décidé de repousser à plus tard, pour des raisons de coût, un plan d'amélioration de la sécurité proposé dans un rapport commandé à la suite de la catastrophe de Clapham, qui avait fait 38 morts en 1988. Et le régulateur a déjà du mal à gérer la concurrence qui commence à s'instaurer, parfois au détriment et non plus au profit des usagers : ainsi, certaines compagnies refusent d'informer les passagers sur les liaisons ou correspondances de leurs rivales, sous prétexte que *« le magasin Marks et Spencer ne fait pas de publicité pour ses concurrents »*. On imagine le casse-tête du voyageur de demain, qui devra demander les horaires à chaque société de transport sur son futur trajet.

PATRICE DE BEER

REPÈRES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

La CGT progresse à EDF-GDF

En recueillant 54,48 % des suffrages aux élections professionnelles qui se sont déroulées jeudi 24 novembre, la CGT a conforté de 1,26 point, sa position majoritaire par rapport au scrutin de 1991. Toutes les autres organisations syndicales perdent des voix, *à commencer par la* CFDT,24,65 % (– 0,59 point) ; FO, 12,34 % (– 0,36) ; l'UNCM-CGC, 5,38 % (– 0,33) et la CFTC, 3,12 % (– 0,01). 88,84 % des salariés inscrits (non comptés les effectifs du centre de Guadeloupe) *ont participé* à ce scrutin, soit une progression de 2,21 points de l'abstention en trois ans.

COMMERCE

L'Union européenne satisfaite du compromis américain sur le GATT

L'Union européenne est apparue satisfaite, jeudi 24 novembre, du compromis intervenu entre la Maison blanche et les républicains sur le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), car il ouvre la voie à *la ratification de l'accord* commercial aux Etats-Unis, mais *elle a des inquiétudes sur* certaines de ses modalités. Cet accord *« accroît les possibilités de ratification du GATT par les Etats-Unis et dans ce sens, nous nous en félicitons »*, a déclaré un porte-parole de la Commission européenne à Bruxelles. Mais selon ce porte-parole, la Commission, partie prenante à la négociation du GATT, nourrit des inquiétudes sur le contenu de cet accord qui permet au Congrès américain de décider du retrait des Etats-Unis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce retrait pourrait être décidé si les Etats-Unis s'estimaient lésés à trois reprises en cinq ans par des décisions de l'OMC. Cette clause doit être *« analysée de façon très approfondie »*, a souligné le porte-parole.

TRANSPORTS

GEIE entre la SNCF et les chemins de fer italiens

La SNCF et les chemins de fer italiens ont officialisé, jeudi 24 novembre, la création d'un *« Groupement européen d'intérêt économique »* (GEIE) pour l'exploitation de la liaison Lyon-Turin, a annoncé Philippe Roumeguère, directeur général adjoint de la SNCF chargé du développement. Cette création, a-t-il indiqué, a été accompagnée par la signature de plusieurs accords destinés à donner rapidement une nouvelle dynamique à cette liaison transalpine, que devraient emprunter chaque année plus de 2 millions de voyageurs d'ici deux ou trois ans. Un premier accord porte sur la « redynamisation », dès l'été prochain, des trains de nuit entre Paris et Milan, Venise, Florence et Rome, grâce à une importante rénovation du matériel roulant. Un deuxième accord, applicable à l'horizon 1996, porte sur la mise en service de trains à grande vitesse entre Paris, Turin et Milan, ainsi qu'entre Lyon et Turin. – *(AFP.)*

ÉTRANGER

Afin de sauver 10 000 postes supplémentaires

La direction et le comité central d'entreprise de Volkswagen signent un « contrat entre les générations »

La semaine de quatre jours, introduite il y a exactement un an chez Volkswagen, a déjà permis de sauvegarder 20 000 emplois grâce au partage du travail. Or les dirigeants du groupe s'étaient engagés, à l'automne 1993, à maintenir en place 30 000 personnes menacées par les restructurations. Il fallait donc trouver une solution pour 10 000 emplois supplémentaires, et contourner par un moyen ou par un autre les problèmes de surcapacités de l'entreprise. Tel est l'objet du « contrat entre les générations » adopté jeudi 24 novembre par les dirigeants et le comité central d'entreprise de Volkswagen.

Ce nouveau modèle a été conçu pour favoriser l'emploi des jeunes tout en encourageant les départs en préretraite à partir de cinquante-cinq ans. Présenté comme un « pacte », ce projet doit permettre aux jeunes apprentis d'obtenir un contrat de travail en bonne et due forme à l'issue de leur période de formation. Un contrat à durée déterminée d'un an sera offert à tous les apprentis de l'entreprise à partir du 1er janvier 1995. En échange, les surcapacités de l'entreprise seront résolues par des mises à la préretraite partout où le groupe le juge nécessaire. Celles-ci concerneront les salariés à partir de cinquante ans, qui toucheront en moyenne 85 % de leur salaire. Autre aspect essentiel de ce projet : les jeunes embauchés devront s'engager à être entièrement mobiles et à rejoindre tel ou tel site du groupe en fonction des besoins en effectifs rencontrés ici et là.

L'usine d'Emden, au nord de l'Allemagne, est la plus gravement touchée par les sureffectifs : *« Sur 9 700 emplois, il y en a 1 600 de trop »*, explique-t-on à Wolfsburg, siège du groupe. Emden est le site de production du modèle familial Passat. L'usine de Wolfsburg, où est fabriquée la Golf, connaît pour sa part des sureffectifs de 5 000 personnes. A l'inverse, le site de Hanovre, où sont fabriquées les camionnettes Transporter, souffre d'un manque de bras en raison de la forte demande sur ce modèle. C'est pourquoi les jeunes apprentis embauchés à partir du 1er janvier 1995 seront tous affectés à l'usine de Hanovre. Et on incitera des salariés de l'usine d'Emden à venir à Hanovre, moyennant indemnités de déménagement et des « aides à la mobilité » dont le montant n'est pas encore indiqué. Au total, 1 200 personnes, dont 540 apprentis, seront déplacés sur Hanovre au cours des prochains mois.

Le « pacte » prévoit que les salariés les plus « mobiles » seront désignés sur la foi d'un ensemble de critères, comme l'ancienneté dans l'entreprise, le nombre d'enfants à charge, etc. Un salarié désigné pour être affecté sur un autre site sera contraint à accepter, faute de quoi il peut être licencié, selon des sources syndicales. La presse allemande s'est fait l'écho, au cours des derniers jours, d'une vague de mariages précipités dans la région d'Emden ! *« Les gens de cette région sont traditionnellement très attachés à leur chez-soi »*, explique Barbara Grimm, une représentante de l'IG Metall à l'usine de Wolfsburg. Conscients de ce type de difficultés, les dirigeants du groupe procéderont à des déplacements de sites de production. Une partie des chaînes de fabrication des Transporter quittera ainsi Hanovre pour Emden.

« Nous avons trouvé une solution solidaire au problème de l'emploi », explique Klaus Volkert, président du comité central d'entreprise, et membre d'IG Metall. Le syndicat soutient à fond l'initiative et a été associé à toutes les étapes de la mise en place du projet. Reste à savoir si les mesures de rationalisation engagées par José Lopez ne déboucheront pas sur de nouveaux problèmes de sureffectifs.

L. D.

Le départ du plus médiatique des patrons japonais

Akio Morita quitte la présidence de Sony

TOKYO

de notre correspondant

Akio Morita, le patron et co-fondateur de Sony, quitte, à soixante-treize ans, la présidence du géant japonais de l'électronique *« pour raisons de santé »*, a annoncé, vendredi 25 novembre à Tokyo, un porte-parole du groupe. Victime en novembre 1993 d'une grave hémorragie cérébrale, M. Morita n'avait pas pu reprendre l'ensemble de ses activités depuis lors. Ce retrait touche l'homme d'affaires japonais le plus connu à l'étranger, le patron le plus médiatique de la Japan Inc., « l'entreprise Japon ».

Akio Morita a donné un visage à Sony qui contrairement à la plupart des entreprises nippones n'avait pas leur côté de puissance anonyme. Voyageur infatigable, cet homme au visage bronzé qui fait ressortir ses cheveux blancs est resté d'un abord facile, volontiers enclin à plaisanter.

Esprit ouvert, M. Morita s'était lancé ces dernières années dans une réévaluation du fonctionnement de la machine productive nippone. Après avoir été l'un des défenseurs des spécificités de la gestion à la japonaise, il a proposé une réduction des heures de travail et condamnait la stratégie excessivement agressive des firmes dans leur course aux parts de marché. Ces prises de position ont suscité des grincements de dents de ses homologues dans les milieux d'affaires.

Avec Honda ou Matsushita, Akio Morita a fait partie de ces grands entrepreneurs japonais de l'après-guerre dont le succès est identifié à la saga du Japon se relevant de ses cendres. Qui, à travers le monde, est plus représentatif que Sony de la réussite japonaise ? Avec son *alter ego*, l'ingénieur, Masaru Ibuka, Akio Morita a créé l'une des premières entreprises mondiales d'électronique grand public qui mit sur le marché le Walkman (qu'Akio Morita imposa en dépit du scepticisme de ses collaborateurs) et la caméra Betamax.

Né en 1921 dans une famille de fabricant de saké des environs de Nagoya, Akio Morita eut des parents qui ne s'opposèrent pas à ce qu'il se lance dans d'autres activités. Sa position d'aîné aurait dû le destiner à reprendre l'affaire familiale. En 1946, il peut ainsi fonder avec son ami Ibuka, rencontré lors de son service militaire dans la marine, une petite société de télécommunications : Tokyo Tsushin Kogyo.

Les deux hommes étaient aussi fascinés l'un que l'autre par l'innovation. Ils commencèrent par forger un nom à partir du latin *sonus* (son). Ce fut d'abord Sunny puis Sony qui sonne bien aux oreilles nippones. L'entreprise était née. Elle occupait de petites pièces dans les dépendances d'un grand magasin à Tokyo, puis elle installa un atelier dans le quartier de Shinagawa (où se trouve toujours le siège), si précaire qu'il fallait parfois protéger les bureaux avec un parapluie.

Sony établit sa réputation sur la qualité de ses produits en travaillant pour la chaîne nationale de télévision NHK puis en produisant des magnétophones, inconnus à l'époque au Japon. Par la suite, Sony passa à la fabrication de transistors et de téléviseurs. Bien qu'arrivé avec retard sur le marché de la télévision en couleur, Sony s'y tailla une place de choix avec le système Trinitron avant de prendre la tête en matière de télévision haute définition.

Dans la seconde moitié des années 1980, alors que les ventes de Sony augmentaient de quelque 20 % par an, l'entreprise prit le contrôle de la maison de disques CBS Records et acheta les studios de cinéma Columbia : des acquisitions qui alimentèrent les spéculations sur le Japon achetant le monde.

En dépit d'une malheureuse collaboration avec l'homme politique Shintaro Ishihara, avec qui il cosigna le livre provocateur, *le Japon qui dit non*, M. Morita, qui par la suite prit ses distances par rapport à cet ouvrage, adopta en revanche des positions radicalement réformistes appelant un changement d'orientation de la politique socio-économique japonaise. A la tête du comité américano-japonais des hommes d'affaires, il était devenu l'un des protagonistes les plus importants du dialogue économique avec les Etats-Unis.

M. Morita qui dirigea lui-même Sony jusqu'en 1989 restait l'âme de l'entreprise, tout en sachant, comme il aimait à le dire, que *« quels que soient vos succès ou votre clairvoyance, l'avenir de votre entreprise est toujours entre les mains des plus jeunes parmi vos employés »*.

PHILIPPE PONS

Les prévisions économiques de la Commission

Forte reprise des investissements dans l'Union européenne en 1995 et 1996

Une croissance soutenue, équilibrée et durable, mais encore insuffisante pour créer les emplois nécessaires à une réduction sensible du chômage ; une inflation maîtrisée, mais néanmoins à surveiller ; des déficits publics trop élevés. Telles sont pour l'essentiel les prévisions économiques de la Commission européenne pour les deux années à venir.

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

Ces prévisions tablent sur une croissance moyenne dans l'Union de 2,8 % en 1994, 2,9 % en 1995 et 3,2 % en 1996. Pour Henning Christophersen, vice-président chargé des affaires économiques et monétaires, il est tout à fait possible que ces chiffres soient révisés à la hausse. L'Irlande et la Finlande se détacheraient nettement de la moyenne communautaire avec des performances supérieures à 5 %. La reprise continuera d'être portée par les exportations : niveau élevé des échanges intracommunautaires, amélioration de la compétitivité, les entreprises de l'Union gagnent des parts de marché sur les pays tiers. Ce dynamisme pourrait par la suite légèrement s'essouffler, mais la progression moyenne des exportations se situerait autour de 7 % au cours des deux prochaines années.

En tout état de cause la demande intérieure est capable de prendre le relais pour soutenir la reprise. Les dépenses d'investissement pourraient ainsi bondir de 7 ou 8 % par an en 1995 et 1996, la France opérant en la matière un rattrapage spectaculaire avec une croissance encore très modeste en 1994 (1 %) mais atteignant 8,7 % en 1995 et 10,2 % en 1996. Selon la Commission, le niveau élevé des taux d'intérêt à long terme ne remettra pas en cause cette évolution.

Des créations d'emplois insuffisantes

Cette croissance de bonne qualité créera des emplois, mais en nombre insuffisant. C'est seulement en 1996 que le taux de chômage moyen descendra très légèrement au-dessous de 10 % de la population active, la France faisant encore moins bien que la moyenne communautaire (10,4 % au lieu de 9,8 %). Le Danemark, la Grande-Bretagne et l'Irlande verront cependant leur nombre de chômeurs baisser de façon significative. *« Nous connaissons des taux de chômage inacceptables pour des économies en reprise forte ; le chômage dans l'Union est en partie structurel, et il est important de mettre en œuvre les actions proposées par la Commission dans son Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi »*, a souligné M. Christophersen.

Autre point noir, le déficit des finances publiques, lui aussi qualifié de structurel. En 1996, après trois années de croissance, son niveau moyen descendrait à peine au-dessous des 4 % du produit national. *« En période de reprise forte, il faudrait des déficits inférieurs au seuil de 3 % prévu par le Traité de Maastricht. Certains pays n'appliquent pas pleinement leur programme de convergence »*, a regretté M. Christophersen, qui a ajouté que *« la France, la Belgique, l'Espagne ne sont pas très loin des seuils réclamés par Maastricht, quelques mesures supplémentaires permettant d'atteindre le niveau requis »*. Malgré ces déficits budgétaires élevés, l'inflation est maîtrisée. Cependant, ici ou là, au Danemark et en Grande-Bretagne notamment, des tensions réapparaissent qui doivent inciter à la prudence, a souligné M. Christophersen, notamment en matière de politique salariale.

PHILIPPE LEMAITRE

SOCIAL

Après un mois de conflit

Le travail reprendra lundi chez GEC-Alsthom à Belfort

BELFORT

de notre correspondant

Le conflit GEC-Alsthom aura duré exactement un mois jour pour jour. Parti le 24 octobre de l'établissement de Bourogne, le mouvement en effet a officiellement cessé jeudi 24 novembre lorsque la CGT, après la CFDT la veille, a appelé à la *« suspension de l'occupation »*. Pareille décision était déjà inscrite dans la logique du scrutin du mardi 22 novembre où 54,6 % du personnel avait exprimé sa volonté de reprendre le travail. Les syndicats s'étaient trouvés tiraillés entre l'exigence du respect de la démocratie et la « pression » de quelque 2 700 ouvriers encore prêts à se mobiliser.

Mais, en l'espace de deux jours, le rapport de forces n'a fait que se renforcer en faveur de la reprise du travail. Celle-ci devrait pouvoir intervenir dès vendredi 25 novembre, puisque l'appel de la CGT, qui invite néanmoins *« à poursuivre la lutte sous d'autres formes »*, était à effet immédiat. Mais si l'appel de la CGT a déjà été entendu à Bourogne, d'où est parti le conflit – les piquets de grève ont été levés jeudi dans la soirée – en revanche à Belfort, à la porte principale des Trois Chênes, on envisageait encore une occupation *« symbolique »* jusqu'au lundi 28 novembre.

Quoi qu'il en soit, les condit ons de la reprise sont d'ores et déjà à l'ordre du jour. Jeudi après-midi, les différents syndicats, y compris FO, qui s'est abstenu de donner une quelconque consigne pour la reprise, étaient reçus à la préfecture pour jeter les bases d'un protocole avec la direction. Comme en 1979, il faut maintenant négocier la non-saisie des jours de grève sur le treizième mois, l'absence de sanctions ou encore le paiement des jours fériés... Le triste épilogue d'un conflit qui se termine avec le goût amer de la déception et de la désillusion.

BERNARD PAYOT

La recommandation salariale du CNPF suscite des réserves syndicales

En réaction à la recommandation salariale du CNPF (*le Monde* du 25 novembre), la CFTC s'est déclarée *« immédiatement prête »* à négocier avec l'ensemble des partenaires sociaux un *« plan d'urgence pour l'emploi »*.

Les autres syndicats se montrent plus réservés, voire critiques. La CFDT met le CNPF au défi de *« passer aux actes pour retrouver une crédibilité sur le plan de l'emploi »*, craint que *« le discours patronal ne soit qu'un habillage pour limiter les revendications salariales »*, et souhaite que la négociation aborde de façon *« indissociable »* les salaires et les emplois. Marc Vilbenoit, président de la CFE-CGC, note que *« le CNPF, soudainement, redonne des consignes nationales pour freiner toute évolution salariale »*, et il *« conteste le fond de la démarche qui tente d'opposer salaires et emplois »*. Préconisant une consolidation de la reprise économique par un soutien de la consommation, il ajoute que *« si un partage des fruits de la croissance – celle-ci ayant été consolidée – doit être envisagé, il ne peut se faire que par la voie de la négociation »*.

Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, se montre encore plus dur. *« Il est bien entendu que, pour être utile et efficace, cette recommandation doit développer la pratique de la négociation collective »*, écrit-il dans une lettre à François Perigot, président du CNPF, en soulignant *« que le montant des revalorisations doit être fixé, et ce à tous les niveaux »*, par des accords collectifs. Refusant *« la cogestion de l'emploi »*, il revendique *« 500 francs en plus par mois pour l'ensemble des salariés pour transformer la reprise en relance »*.

Selon une étude de l'OCDE

Le sous-emploi serait plus important que le nombre officiel de chômeurs dans plusieurs pays

Dans une étude sur l'emploi publiée jeudi 24novembre, l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'inquiète d'une situation qui a vu le nombre de chômeurs augmenter de 10 millions de 1990 à 1994, pour atteindre 35 millions et représenter 8,5 % de la population active dans l'ensemble des pays membres. *« Ni caractéristique intrinsèque »* des économies de ces pays *« ni simple conséquence »* de l'augmentation de la population active, ces niveaux de chômage, auxquels s'ajoutent des *« emplois médiocres et mal rémunérés »*, ne reflètent toutefois pas l'ampleur du sous-emploi, note l'OCDE.

Souvent, indique l'étude, le sous-emploi est masqué par un faible taux de chômage *« déclaré »*, comme aux Etats Unis et au Japon. Au-delà du chômage *« déclaré »*, il existe une proportion élevée de *« travailleurs involontairement à temps partiel »* qui fait grimper le taux de sous-emploi *« nettement au dessus de 10 % »* aux Etats-Unis, en Belgique et aux Pays-Bas, par exemple. Au Japon et en Suède, où les taux de chômage sont respectivement de 3 % et de 8,1 %, le nombre de *« travailleurs découragés »*, disponibles mais lassés par des recherches infructueuses, représenteraient une *« plus forte proportion »* que dans d'autres pays. Au Japon, il semblerait que le nombre de ces chômeurs absents des statistiques officielles égale le nombre de demandeurs d'emploi effectivement comptabilisés, alors que, dans la plupart des pays, il ne représente qu'environ *« 15 % à 20 % du nombre de chômeurs »*.

Menacée de dépôt de bilan

La Banque commerciale privée est « lâchée » par l'UIC

Un administrateur provisoire a été nommé vendredi 18 novembre (« le Monde » du 22 novembre) à la tête de la Banque commerciale privée (BCP) par la Banque de France. Les dépôts (600 millions de francs) et les paiements de cette petite banque sont aujourd'hui bloqués, mettant dans une situation difficile ses 1 700 clients et menaçant indirectement 3 000 emplois. La BCP a vu peu à peu le marché interbancaire se fermer devant elle, faute d'actionnaire de référence. Pourtant, l'UIC, filiale du GAN, a semblé jouer ce rôle pendant de longs mois.

Touchées de plein fouet par la crise de l'immobilier et les défaillances de PME, les petites banques françaises n'ont dû la plupart du temps leur salut qu'au soutien contraint et forcé de grands groupes. La Banque commerciale privée, petit établissement parisien avec son milliard de francs de total de bilan et son unique guichet, n'a pas échappé à la règle générale, d'autant plus qu'elle a financé sans discernement le marché de l'art. Pour faire face à la défaillance d'un certain nombre de ses clients, la BCP a dû réaliser 200 millions de francs de provisions au cours des deux dernières années et afficher des pertes de 100,9 millions de francs en 1992 et de 65 millions en 1993, pour continuer encore dans le même ordre cette année.

Pour autant, la survie de la banque n'était pas menacée, puisque son actionnaire principal (83 %), l'Union normande investissement (UNI), holding de la famille Vuillième, dirigée par Jacques Vuillième, également président du directoire de la banque, l'a soutenu en permanence. L'UNI a même cédé son principal actif, la Compagnie parisienne des asphaltes, pour renflouer la BCP. Mais, comme pour le Comptoir des entrepreneurs, en l'absence d'actionnaire de référence plus important que l'UNI et susceptible de rassurer les prêteurs, le marché interbancaire – seule véritable source de refinancement possible pour la BCP – s'est peu à peu fermé. La BCP a été peu à peu asphyxiée.

La trésorerie au coup par coup

Elle a bénéficié pendant tout ce temps du soutien continu de l'UIC (Union industrielle et commerciale), filiale du GAN, la compagnie d'assurances publique. L'UIC détient aujourd'hui directement 14 % de l'Union normande investissement et indirectement plus de 30 %, par des garanties prises sur des titres. L'UIC a financé, toujours *via* l'UNI, la dernière augmentation de capital de la BCP et assure 90 % des prêts à l'ensemble du groupe (environ 600 millions de francs).

Plus significatif encore, le directeur général de l'UIC, Alain Lefèvre, était jusqu'au début du mois le président du conseil de surveillance de la BCP. La filiale du GAN faisait en fait la trésorerie de la banque au coup par coup. En échange, l'UIC a repris au cours des deux dernières années pour plus de 350 millions de francs de crédits accordés par la BCP.

Et c'est l'UIC qui se retrouve à l'origine de la nomination d'un administrateur provisoire à la BCP en prenant brutalement la décision début novembre de lâcher la banque et de supprimer tous les crédits. Saisi par M. Vuillième, le tribunal de commerce de Paris a nommé, le 10 novembre, un conciliateur, en vain. Le 15 novembre, pressée par la Commission bancaire, l'UIC accorde un concours de trésorerie d'environ 50 millions de francs, assorti de gages d'un même montant. Mais le lendemain l'UIC reprend d'une main ce qu'elle a donné de l'autre, en refusant le renouvellement d'une ligne de crédit de 20 millions de francs que la BCP se trouve dans l'incapacité de rembourser. La Commission bancaire décide alors de fermer l'établissement et de nommer un administrateur provisoire.

Aujourd'hui, les négociations entre le Trésor, qui assure la tutelle du GAN, les dirigeants de la compagnie d'assurances publique et la Commission bancaire vont bon train. Mais l'UIC, très lourdement engagée dans l'immobilier, cherche à éviter de devenir l'actionnaire de référence de la BCP. Si les anciens dirigeants de la banque considèrent qu'elle est presque totalement « assainie », à l'UIC on ne semble pas avoir le même sentiment.

Mais, au-delà des responsabilités des uns et des autres, l'image de la place bancaire est en jeu. Désabusé, un client de la BCP avoue qu'il va aller ouvrir un compte dans un autre établissement, sans doute le Crédit lyonnais. « *Dans une banque publique d'une telle taille, les pertes peuvent être colossales, les clients n'en subissent pas les conséquences. Deux poids et deux mesures.* » La mise en œuvre par la Banque de France du système de solidarité de place permettrait à chaque déposant d'être dédommagé à hauteur au maximum de 420 000 francs.

ÉRIC LESER

Une décision du tribunal de grande instance de Paris à propos d'un plan social

Annulation de 600 suppressions d'emplois chez Perrier

NÎMES

de notre correspondant

Le tribunal de grande instance de Paris a annulé, mardi 22 novembre, le plan social de la Générale des grandes sources (groupe Nestlé) prévoyant la suppression, d'ici juin 1995, de 600 emplois sur les 2 400 salariés que compte le site de production de Perrier à Vergèze (Gard). Ce jugement ordonne l'ouverture d'une nouvelle procédure de consultation des institutions représentatives du personnel. Les responsables de l'intersyndicale CGT-CGC-CFDT-FO, soutenus par la plupart des élus locaux du Gard, voient là une première victoire. « *La balle est maintenant dans le camp de la direction. Si elle persiste à vouloir imposer ses visées, la riposte sera à la hauteur de l'attaque* », prévient André Ollier, délégué CGT. Pour la direction, « *la décision du TGI est un problème de forme* ». « *La situation et les mesures qui permettront au site de retrouver un meilleur niveau de productivité restent identiques* », soutient le directeur du site, Roland Chazal.

Depuis l'affaire du benzène en 1990, la production de Perrier est, selon la direction, passée de 1,25 milliard de bouteilles à 730 millions. En prenant le contrôle de la société en 1992, Nestlé a mis en place un premier plan social de 450 départs, jugé aujourd'hui insuffisant puisque complété par 600 nouvelles suppressions d'emplois : 98 à la Verrerie du Languedoc et 502 à la Générale des grandes sources.

« *Nestlé monte un sabotage organisé* », déplorent les syndicats. « *La meilleure preuve*, disent-ils, *c'est l'incapacité à satisfaire la forte demande de cet été. Alors que l'outil de production aurait pu tourner à plein régime, des lignes d'embouteillage sont restées bâchées. Pour justifier leur plan de suppressions d'emplois, ils n'ont pas hésité à perdre des ventes.* » « *La situation s'est améliorée en juillet et en août en raison des fortes chaleurs, mais depuis septembre nous enregistrons de nouveau une tendance défavorable* », réplique Roland Chazal, pour qui la décision du TGI de Paris provoquera un retard de quelques semaines dans la mise en application du second plan social de Perrier.

RICHARD BENGUIGUI

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

SOCIAL

CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE : *1 200 suppressions d'emplois.* – Jean-Noël d'Acremont, PDG des Chantiers de l'Atlantique, filiale de GEC-Alsthom, a annoncé jeudi 24 novembre, lors d'un comité d'entreprise que les effectifs à Saint-Nazaire devraient passer de 4 200 à 3 000 dans le cadre de la réorganisation du chantier naval qui doit entraîner des gains de productivité de l'ordre de 30 %. Sans donner de calendrier précis, il a toutefois indiqué que cette réduction d'effectifs se fera sans licenciement, en utilisant les préretraites progressives au nombre de 600. L'embauche de 300 jeunes en contrepartie n'est pas non plus remise en cause.

MANAGEMENT

GÉNÉRALE DES EAUX : Jacques Calvet assure qu'il était absent lors du conseil d'administration où a été coopté M. Messier. – Dans un communiqué, Jacques Calvet, PDG de PSA Peugeot-Citroën, assure n'avoir pas assisté, mercredi 23 novembre, à la réunion du conseil d'administration de la Générale des eaux ayant fait de Jean-Marie Messier le dauphin du PDG Guy Dejouany, mais seulement à une réunion préparatoire au cours de laquelle l'arrivée de l'ancien associé-gérant de Lazard n'a pas été évoquée. Opposant déclaré au parachutage de M. Messier, M. Calvet a apporté cette précision à la suite du communiqué de la Générale des eaux, faisant état d'une cooptation à « *l'unanimité* » de M. Messier. M. Calvet a indiqué qu'il estimait devoir continuer à « *exercer ses fonctions d'administrateur dans l'intérêt de la compagnie* », étant donné que Paul-Louis Girardot, directeur général et administrateur, restait dans le groupe, comme il le souhaitait.

CESSION

SMITHKLINE BEECHAM vend sa division santé animale à l'américain Pfizer pour 1,45 milliard de dollars. – Le britannique Smithkline Beecham va vendre ses intérêts dans la santé animale à l'américain Pfizer, une transaction de 1,45 milliard de dollars (7,7 milliards de francs) qui lui permet de se désendetter et d'achever tambour battant son recentrage sur la pharmacie humaine. Après son rachat en moins de six mois du distributeur américain de médicaments aux assurances Diversified Pharmaceutical Services puis de Sterling Winthrop, les finances de SB semblaient quelque peu à plat. La première acquisition lui a coûté 2,3 milliards de dollars et la seconde 1,9 milliard une fois revendue une partie à Bayer. Par cette acquisition, Pfizer passe du quatrième au premier rang mondial des laboratoires vétérinaires avec un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de dollars.

PARIS, 25 novembre = Equilibre

La Bourse de Paris oscillait autour de l'équilibre vendredi dans la matinée, se remettant de ses émotions après la forte hausse de la veille, notait un boursier.

En début d'après-midi, l'indice CAC 40 s'inscrivait en recul de 0,28 % à 1 929,29 points.

Jeudi, la Bourse avait salué le premier jour de liquidation du terme boursier de décembre en gagnant 2,20 % en clôture.

Analysée aujourd'hui, la forte remontée de jeudi apparaît comme trop brutale, aucun élément fondamental ne justifiant ce retournement de tendance, notait un boursier. « *La journée de vendredi sera à ce titre significative et illustrera la confiance ou non des investisseurs après cette forte hausse* », a-t-il ajouté.

Le marché américain sera aujourd'hui encore sans grande influence sur la Bourse de Paris, Wall Street devant être peu actif vendredi à la veille du week-end et après la fête de Thanksgiving. Sur le MATIF, le contrat décembre subissait quelques prises de bénéfices et cédait 4 centièmes.

Les titres tels que Alcatel-Alsthom et la Générale des eaux, qui avaient été « attaqués » ces derniers temps, se reprenaient vendredi matin. Alcatel, qui avait amorcé une remontée depuis quelques séances, gagnait encore 1,32 %. La Générale des eaux est en hausse de 1,30 %.

En recul : Danone (– 1,03 %), l'UAP (– 0,93 %). Ce titre, ainsi que les autres valeurs assurances, avait fortement progressé jeudi, soutenu par la remontée des marchés obligataires.

NEW-YORK, 24 novembre Clos

Les marchés boursiers et financiers américains étaient fermés jeudi 25 novembre en raison de la fête du Thanksgiving.

Le Nasdaq s'ouvre aux petits investisseurs

Le groupement national des courtiers en titres (NASD), qui gère le second marché boursier (NASDAQ), a annoncé un nouveau système d'échanges favorable aux petits investisseurs et qui pourrait permettre d'offrir de meilleurs prix à tous les utilisateurs. Le groupement a également approuvé un système de protection pour que certains ordres individuels soient traités avant ceux des firmes de courtage.

Le NASD répond ainsi aux récentes plaintes selon lesquelles les petits investisseurs paient souvent un prix plus élevé que les acheteurs professionnels sur leurs transactions. Ces deux mesures doivent encore être approuvées par la Securities and Exchange Commission (SEC). Le gendarme des marchés boursiers a récemment entamé un examen approfondi des opérations du NASDAQ après l'ouverture en octobre d'une enquête du département de la Justice sur d'éventuelles ententes sur les prix.

Le nouveau système, baptisé N. Prove, remplacera le système informatique traitant automatiquement les petits ordres de 1 000 actions ou moins. Il devrait être mis en place au premier semestre 1995, selon Joseph Hardiman, PDG du NASD.

Le NASD a également nommé l'ancien sénateur américain Warren Rudman, co-auteur de la loi de 1985 sur la réduction du déficit budgétaire, à la tête d'un panel de sept spécialistes chargé de passer en revue les opérations du NASDAQ et du NASD.

LONDRES, 24 novembre ↑ Rebond

La Bourse de Londres, qui avait enregistré mercredi 23 novembre sa plus forte baisse quotidienne depuis cinq mois, a effectué une reprise jeudi, tout comme Wall Street la veille en fin de séance. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 9,1 points (0,3 %) à 3 036,6. Les fonds d'Etat ont gagné jusqu'à 3/8 point.

La séance a été calme, avec 426,2 millions de titres échangés contre 609,9 millions la veille. La fermeture des marchés américains pour Thanksgiving a limité l'activité, ainsi que l'attente du vote de lundi à la Chambre des communes sur la contribution britannique au budget européen, qui fera office de vote de confiance pour le gouvernement de John Major. Les opérateurs attendent aussi la publication du budget britannique, le 29 novembre.

VALEURS	Cours du 23 nov.	Cours du 24 nov.
Allied Lyons	5,72	5,56
BP	4,10	4,14
BTR	2,84	2,83
Cadbury	4,32	4,35
Glaxo	6,13	6,16
GUS	5,53	5,45
ICI	7,44	7,50
Reuters	4,86	4,72
RTZ	8,29	8,31
Shell	6,92	6,96
Unilever	10,90	11,04

TOKYO, 25 novembre ↓ Nouvelle baisse

La Bourse de Tokyo a terminé la séance du vendredi 25 novembre sur une petite baisse, sous l'effet de ventes liées au recul des contrats à terme, qui ont effacé les gains initiaux. L'indice Nikkei a perdu en clôture 34,31 points, soit 0,18 %, à 18 666,93 points. Il s'agit de la cinquième séance consécutive de baisse du marché japonais.

« *New York était clos jeudi et l'absence de mauvaises nouvelles a soutenu les cours, mais les achats n'ont pas duré longtemps. Dès que la hausse s'est arrêtée, les investisseurs ont rapidement vendu pour prendre leurs bénéfices* », explique Hiromichi Yamamoto, d'Ichiyoshi Securities.

VALEURS	Cours du 24 nov.	Cours du 25 nov.
Bridgestone	1 510	1 500
Canon	1 710	1 700
Fuji Bank	1 900	1 910
Honda Motors	1 620	1 600
Matsushita Electric	1 490	1 500
Mitsubishi Heavy	727	725
Sony Corp.	5 030	5 180
Toyota Motors	2 060	2 070

CHANGES

Dollar : 5,3480 ↓

Le dollar se repliait, vendredi matin, sur le marché des changes parisien, à 5,3480 F contre 5,3575 F jeudi en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark s'appréciait légèrement à 3,4356 F, contre 3,4346 F la veille au soir (cours BdF).

FRANCFORT	24 nov.	25 nov.
Dollar (en DM)	1,5557	1,5571

TOKYO	24 nov.	25 nov.
Dollar (en yens)	98,41	98,43

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (25 nov.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (24 nov.) .... 6 1/2 %

BOURSES

PARIS

	23 nov.	24 nov.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 893,09	1 934,68
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 299,46	1 326,05
Indice SBF 250	1 259,44	1 283,06

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	23 nov.	24 nov.
Industrielles	3 674,63	Clos

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	23 nov.	24 nov.
100 valeurs	3 027,50	3 036,60
30 valeurs	2 323,90	2 326,90

FRANCFORT

	23 nov.	24 nov.
Dax	2 033,31	2 055,97

TOKYO

	24 nov.	25 nov.
Nikkei Dow Jones	18 701,24	18 666,93
Indice général	1 484,16	1 484,02

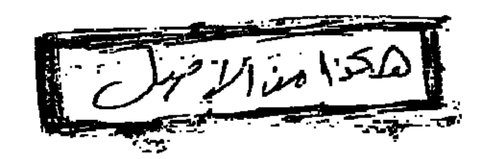
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,3450	5,3460	5,3390	5,3412
Yen (100)	5,4247	5,4313	5,4669	5,4760
Ecu	6,5385	6,5425	6,5279	6,5343
Deutschemark	3,4368	3,4384	3,4393	3,4420
Franc suisse	4,0615	4,0654	4,0770	4,0829
Lire italienne (1000)	3,3151	3,3168	3,2892	3,2922
Livre sterling	8,3569	8,3639	8,3456	8,3548
Peseta (100)	4,1121	4,1136	4,0873	4,0901

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5 1/2	5 5/8	5 13/16	5 15/16	6 3/16	6 5/16
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2 1/4	2 3/8	2 5/16	2 7/16
Ecu	5 1/2	5 5/8	5 11/16	5 13/16	5 15/16	6 1/16
Deutschemark	4 7/8	5	5 1/16	5 3/16	5 1/8	5 1/4
Franc suisse	3 1/2	3 5/8	3 13/16	3 15/16	4 1/16	4 3/16
Lire italienne (1000)	8 3/16	8 7/16	8 1/2	8 3/4	9	9 1/4
Livre sterling	5 1/16	5 5/18	5 15/16	6 1/16	6 3/8	6 1/2
Peseta (100)	7 7/16	7 5/8	7 3/4	7 7/8	8 3/16	8 3/8
Franc français	5 1/4	5 3/8	5 7/16	5 9/16	5 5/8	5 3/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 5,50

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –0,27 % (1929,39)

Règlement mensuel

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
5	EDF-GDF 3%	6220	6200	–0,32
10	B.N.P. (T.P)	1025	1038	+1,27
10	Cr.Lyonnais(T.P.)	990	990	—
10	Renault (T.P.)	1900	1928	+1,47
10	Rhone Poulenc(T.P)	2035	2025	–0,49
10	Saint Gobain(T.P.)	1151	1160	+0,78
10	Thomson S.A (T.P)	1065	1070	+0,47
25	Accor 1	594	587	–1,18
10	Air Liquide 1	713	708	–0,70
10	Alcatel Alsthom 1	440,20	442,50	+0,52
10	Alcatel Cable 1	496	498	+0,40
50	Alspi 1	370	380	+2,70
10	AGF-Ass.Gen.France	228,90	233,10	+1,83
5	Axa 1	263,70	262	–0,64
1	Bail Invest. 1	880	910	+3,41
25	Bancaire (Cie) 1	556	562	+1,08
25	Bque Colbert C2#	116,50	112,50	–3,43
50	Bazar Hot. Ville 2	575	571	–0,70
1	Berger (M) 2	1215	1231	+1,32
25	BIC 1	650	661	+1,69
25	BIS 1	313	310	–0,96
10	B.N.P. 1	261,30	259,10	–0,84
25	Bollore Techno.1	485	485	—
1	Bongrain 1	2671	2675	+0,15
1	Bon Marche (Au) 1	884	878	–0,68
25	Bouygues 1	546	544	–0,37
5	Canal+ 1	880	865	–1,70
10	Cap Gemini Sogeti 1	196	195,20	–0,41
50	Carnaudmetalbox 1	188,10	188,80	+0,37
5	Carrefour 1	2110	2121	+0,52
50	Casino Guichard 1	154,40	155	+0,39
50	Casino Guich.ADP 1	122	122	—
10	Castorama Dt (Li)1	695	688	–1,01
10	Caumartin Part(M)2	412	—	—
10	C.C.F. 1	235,40	235,50	+0,04
100	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	62,40	64,80	+3,85
10	Cegid (Ly) 1	450	450	—
50	CEP Communication1	500	496	–0,80
5	Cerus Europ.Reun 1	103,50	102,30	–1,16
10	Cetelem 1	1020	1018	–0,20
25	CGIP 1	1234	1228	–0,49
25	Chargeurs 1	1246	1242	–0,32
5	Christian Dior 1	423	421	–0,47
25	Ciments Fr.Priv.B1	240	242	+0,83
10	Clarins 1	470	475	+1,06
50	Club Mediterranee1	446,10	446,50	+0,09
25	Colas 1	951	931	–2,10
100	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
5	Comptoir Moder. 1	1268	1266	–0,16
25	CPR Paris.Reesc. 1	356,80	352	–1,35
10	Cred.Fon.France 1	801	782	–2,37
10	Credit Local Fce 1	400,80	401,20	+0,10
25	Credit Lyonn.CIP 1	474,20	475	+0,17
10	Credit National 1	415,50	412	–0,84
25	CSEE 1	467	460	–1,50
1	Damart 1	5400	5450	+0,93
10	Danone (ex BSN) 1	774	765	–1,16
10	Dassault-Aviation1	401,50	430	+7,10
10	Dassault Electro 1	377	379	+0,53
1	De Dietrich 1	2892	2914	+0,76

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
10	Degremont 1	414,20	423	+2,12
50	Dev.R.N-P.Cal(Li 2	62,60	62,70	+0,16
25	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	53	54,80	+3,40
50	DMC (Dollfus Mi)1	318,10	310	–2,55
25	Docks France 1	869	871	+0,30
25	Dynaction 1	151,10	151	–0,07
10	Eaux (Gle Des) 1	485,80	493,50	+1,59
5	E.B.F 1	888	883	–0,56
25	Ecco 1	681	681	—
10	Eiffage 1	810	818	+0,99
1	Elf Aquitaine 1	369,90	368	–0,51
50	Eridania Beghin 1	714	712	–0,28
25	Essilor Intl 1	759	750	–1,19
25	Essilor Intl ADP 1	468	468,60	+0,13
50	Esso 1	712	719	+0,98
5	Eurafrance 1	1711	1717	+0,35
100	Euro Disney 1	8,80	8,85	+0,57
10	Euro RSCG W.W 1	575	576	+0,17
1	Europe 1-1	1664	1653	–0,66
50	Eurotunnel 1	21,95	21,40	–2,51
10	Filipacchi Medias1	1021	1020	–0,10
100	Finextel 1	108	108	—
50	Fives-Lille 1	470	474	+0,85
1	Fromageries Bel 1	5000	4801	–3,98
1	Galeries Lafayet.1	2300	2300	—
10	GAN 1	299,20	292,60	–2,21
50	Gascogne (B) 1	485	490	+1,03
1	Gaz Eaux(Fin.Intl)1	1820	1810	–0,55
50	Geophysique 1	352	345,10	–1,96
10	G.F.C. 1	410	408	–0,49
10	Groupe Andre S.A.1	575	578	+0,52
10	Groupe De La Cite1	796	800	+0,50
50	GTM-Entrepose 1	392,50	396	+0,92
5	Guilbert 1	397	389	–2,02
5	Guyenne Gascogne 1	1330	1330	—
25	Havas 1	432	433,20	+0,28
50	I.D.I.A 1	145	148,50	+2,41
25	Imetal 1	530	530	—
10	Immeubl.France 2	430	425	–1,16
100	Immob.Phenix 1	57,60	56	–2,78
25	Ingenico 1	98,90	100	+1,11
25	Interbail 1	370	372	+0,54
10	Intertechnique 1	480	489	+1,88
10	Jean Lefebvre 1	365	355	–2,74
25	Klepierre 1	536	542	+1,12
25	Labinal 1	715	715	—
10	Lafarge Coppee 1	387,70	389,10	+0,36
25	Lagardere (MMB) 1	126,70	126	–0,55
25	Lapeyre C1	272	276	+1,47
25	Lebon 2	294	292	–0,68
5	Legrand 1	6790	6630	–2,36
5	Legrand ADP 1	4500	4700	+4,44
50	Legris indust. 1	347	345	–0,58
25	Locindus 1	880	888	+0,91
10	LVMH Moet Vuitton1	854	853	–0,12
5	Lyonnaise Eaux 1	464	464,20	+0,04
50	Marine Wendel 1	389	389	—

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
50	Matra-Hachette 1	116,50	115,50	–0,86
100	Metaleurop 1	79	78	–1,27
1	Metrologie Inter.1	15	13,80	–8
50	Michelin 1	283,40	284,30	+0,44
100	Moulinex 1	110	110,80	+0,73
25	Navigation Mixte 1	964	970	+0,62
100	Nord-Est 1	129	128,50	–0,39
25	Nordon (Ny) 2	420	407	–3,10
10	NRJ # 1	555	555	—
100	Olipar 1	11,50	11,20	–2,61
10	Oreal 1	1153	1143	–0,87
5	Paribas 1	369,10	371	+0,51
50	Pechiney CIP 1	381	375	–1,57
100	Pechiney Intl 1	164	160,10	–2,38
5	Pernod-Ricard 1	316,80	316	–0,25
25	Peugeot 1	781	785	+0,51
5	Pinault-Prin.Red.1	980	981	+0,10
25	Plastic-Omn.(Ly) 1	601	603	+0,33
25	Poliet	409	401	–1,96
25	Primagaz 1	855	864	+1,05
10	Promodes 1	1013	1007	–0,59
10	Publicis 1	424	429	+1,18
25	Radiotechnique 1	509	492	–3,34
25	Remy Cointreau 1	211	209	–0,95
1	Renault 1	181	180,20	–0,44
25	Rexel 1	712	712	—
10	Rhone Poulenc A 1	135,80	135,20	–0,44
100	Rochette (La) 1	56	55	–1,79
25	Roussel Uclaf 1	619	611	–1,29
1	Rue Imperiale(Ly)1	3710	3700	–0,27
50	Sade (Ny) 1	184	184	—
1	Sagem 1	2617	2614	–0,11
10	Saint-Gobain 1	641	639	–0,31
25	Saint-Louis 1	1432	1430	–0,14
10	Salomon (Ly) 1	2300	2290	–0,43
25	Salvepar (Ny) 2	428	432	+0,93
5	Sanofi 1	254,40	254	–0,16
1	Sat 2	2003	2002	–0,05
25	Saupiquet (Ns) 1	1150	1155	+0,43
25	Schneider 1	388	384,70	–0,85
10	SCOR S.A 1	114,90	120,70	+5,05
10	S.E.B.1	525	520	–0,95
5	Sefimeg 1	394,80	387	–1,98
100	Selectibanque 1	159	159	—
1	SFIM 2	869	879	+1,15
100	SGE 1	204,40	200,50	–1,91
5	Sidel 1	1114	1115	+0,09
25	Simco 1	457	456,90	–0,02
10	S.I.T.A 1	668	658	–1,50
10	Skis Rossignol 1	2120	2100	–0,94
25	Sligos 1	378,10	379	+0,24
10	Societe Gale A 1	605	604	–0,17
50	Sodexco (B) 2	43,50	43,40	–0,23
50	Sodero (Ns) 2	33	32,10	–2,73
10	Sodexho 1	869	860	–1,04
25	Sogenal (Ny) 2	127	—	—
1	Sommer-Allibert 1	1800	1780	–1,11

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
25	Sophia 1	406	402	–0,99
10	Sovac 1	440	436	–0,91
25	Spie Batignolles 1	263	265	+0,76
10	Strafor Facom 1	630	645	+2,38
25	Suez 1	261,70	259,70	–0,76
25	Synthelabo 1	211	209	–0,95
1	Technip S.A. 1	264	260	–1,52
100	Thomson-CSF 1	158,80	155	–2,39
1	Total 1	332,30	332,50	+0,06
10	UAP 1	150	148,10	–1,27
10	UFB Locabail 1	428	415	–3,04
25	UGC DA (M) 1	188,10	189	+0,48
5	Ugine S.A 1	394	396	+0,51
10	UIC 1	308	304	–1,30
25	UIF 1	412	422	+2,43
10	UIS 2	220	218	–0,91
25	Unibail 1	465,50	468	+0,54
1	Union Assur.Fdal 1	558	575	+3,05
10	Valeo 1	279,20	279,50	+0,11
100	Vallourec 1	285	280,10	–1,72
25	Via Banque 1	360	367,50	+2,08
10	Worms & Cie 1	241	240,70	–0,12
10	Z Gr.Zannier (Ly 1	182	179	–1,65
1	Zodiac 1	2460	2405	–2,24
25	Elf Gabon 1	1069	1036	–3,09
50	ABN AMRO Holding 1	186	186	—
100	American Barrick 1	112,50	113,90	+1,24
50	American Express 1	156,20	—	—
50	Anglo American 1	300	299,90	–0,03
50	Amgold 1	542	—	—
100	A.T.T. 1	267,90	267,90	—
50	Banco Santander 1	217,80	214,10	–1,70
25	B.A.S.F. 1	1071	1061	–0,93
25	Bayer 1	1178	1177	–0,08
100	Blenheim Group 1	20,80	21	+0,96
100	Buffelsfontein 1	49	49	—
50	Chase Manhattan 1	188,90	—	—
10	Daimler Benz 1	2623	2587	–1,37
100	De Beers 1	121	122	+0,83
10	Deutsche Bank 1	2534	2540	+0,24
10	Dresdner Bank 1	1397	1390	–0,50
100	Driefontein 1	81,05	81,10	+0,06
50	Du Pont Nemours 1	283	280,10	–1,02
50	Eastman Kodak 1	247,80	246,90	–0,36
500	East Rand 1	7,20	7,10	–1,39
100	Echo Bay Mines 1	57,50	57,90	+0,70
100	Electrolux 1	279,80	271,10	–3,11
100	Ericsson 1	304	305,50	+0,49
100	Exxon Corp. 1	322,90	322,80	–0,03
100	Ford Motor 1	147	—	—
100	Freegold 1	78,50	79,85	+1,72
500	Gencor Limited 1	19,20	19,45	+1,30
50	General Electric 1	248,10	248,10	—
50	General Motors 1	201,60	203,50	+0,94
50	Generale Belgique1	357	—	—
100	Grd Metropolitan 1	32,90	32,80	–0,30
100	Guinness Plc 1	37,90	37,80	–0,26

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
500	Hanson Plc 1	19,20	19,10	–0,52
100	Harmony Gold 1	46,70	46,30	–0,86
50	Hewlett-Packard 1	506	512	+1,19
500	Hitachi 1	51	51,65	+1,27
25	Hoechst 1	1076	1117	+3,81
25	I.B.M 1	373,80	373	–0,21
100	I.C.I 1	64,20	64	–0,31
50	I.T.T. 1	429	430	+0,23
100	Ito Yokado 1	275,90	278,10	+0,80
500	Matsushita 1	80,65	80,65	—
100	Mc Donald's 1	153,10	153,60	+0,33
25	Merck and Co 1	191	191	—
50	Minnesota Mining 1	270	—	—
100	Mitsubishi Corp. 1	67	68	+1,49
100	Mobil Corporat. 1	443,30	—	—
25	Morgan J.P. 1	311	311,40	+0,13
5	Nestle SA Nom.1	4869	4887	+0,37
100	Nippon MeatPacker1	71,80	—	—
100	Norsk Hydro 1	197,60	198	+0,20
25	Petrofina 1	1559	1556	–0,19
50	Philip Morris 1	323	322	–0,31
100	Philips N.V 1	159,10	160,10	+0,63
100	Placer Dome Inc 1	101,30	102,70	+1,38
25	Procter Gamble 1	330,50	330,10	–0,12
50	Quilmes 1	262	—	—
100	Randfontein 1	52,80	52,85	+0,09
50	Rhone Poul.Rorer 1	200	198	–1
25	Royal Dutch 1	571	572	+0,18
100	R T Z 1	71	70,10	–1,27
100	Saatchi & Saatchi1	12,95	12,90	–0,39
10	Sega Enterprises 1	269	272	+1,12
100	Saint-Helena 1	48,40	48	–0,83
100	Schlumberger 1	289,90	290	+0,03
500	Shell Transport 1	57,50	—	—
10	Siemens 1	2107	2108	+0,05
100	Sony Corporation 1	275,50	278,30	+1,02
100	Sumitomo Bank 1	98,20	—	—
100	T.D.K 1	242,10	—	—
100	Telefonica 1	68,65	69,05	+0,58
500	Toshiba 1	37,15	37,05	–0,27
50	Unilever 1	592	593	+0,17
50	Unit.Technologie 1	293,70	295,80	+0,72
50	Vaal Reefs 1	482	483	+0,21
10	Volkswagen A.G 1	1572	1561	–0,70
50	Volvo (act.B) 1	105,40	107	+1,52
100	Western Deep 1	232,90	232,40	–0,21
100	Yamanouchi 1	101,20	101,50	+0,30
500	Zambia Copper 1	4,50	4,36	–3,11

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	111	0,518
CEPME 8,5% 88 CB	103	3,432
CEPME 9% 89 CA#	105,21	2,416
CEPME 9% 92-06 TSR	—	3,822
CFD 9,7% 90-CB	108,71	7,787
CFD 8,6% 92CB	102,21	6,786
CFF 10% 88-98 CA#	107,98	8,932
CFF 9% 88-97 CA#	104,80	1,307
CFF 10,25% 90 CA#	111	7,161
CLF 8,9% 88 CA#	104,94	4,413
CLF 9%88-93/98 CA#	104,58	7,323
CNA 9% 4/92 CB	—	5,855
CRH 8,6% 92-93 CB	102,17	3,511
CRH 8,5% 87-88 CA#	103,45	6,171
EDF 8,6% 88-89 CA#	103,62	6,668
EDF 8,6% 92 CA#	103,25	5,419
Em.Etat10,25%86 CA	104,70	7,252
Emp.Etat 6%7/93 CA	97,85	2,170
Finansder 9%91CB#	105,30	8,975
Finansd 8,6%92 #CB	102,12	7,116
Flora8,75% 98 CA#	108,05	3,312
OAT 8,70%5/95 CA#	101,37	4,388
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,85	8,028
OAT 8,50% 6/97CA #	103,54	3,563
OAT 9,90%12/97 CA#	107,43	9,412
OAT 82-99 TME CA	101,85	5,434
OAT 9/1998 TRA	100,10	1,020
OAT 9,50%88-98 CA#	106,55	3,982
OAT TMB 01/99 CA	99,35	4,846
OAT 8,125% 99 CA#	102,53	4,096
OAT 8,50%90/00 CA#	104	5,636
OAT 9/00 TRA CA	103,75	1,510
OAT 10% 5/00 CA#	110,33	4,986
OAT 01 TME CA	100,90	5,434
OAT 8,5%11/02 CA #	103,66	—
OAT 8,50% 19 CA #	101,20	0,722
OAT 8,50%92-23 CA#	101	4,984
PTT 11,2% 85 CB#	104,63	—
SNCF 8,8% 87-94CA	103,55	7,136
Lyon.Eaux 6,5%90CV	854	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	440,10	458
Bains C.Monaco 2	638	638
B.N.P.Intercont.2	288	288
Bidermann Intl	110	—
B T P (la cie) 2	18,50	18,80
Cambodge	930	930
Carbone Lorraine 2	688	601
CBC 1	228	229
Centenaire Blanzy	295	295
Ceragon Holding	31,50	—
Champex (Ny)	21	—
CIC Un.Euro.CIP 1	353	355
C.I.T.R.A.M. (B)	3950	3700
Cpt Lyon Alem.2	405	405
Concorde-Ass Risq2	842	—
Gpe Valfond ex.CMP	19,10	—
Credit Gen.Ind.	50	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Derblay	450	—
Didot Bottin	650	650
Eaux Bassin Vichy	2234	2234
Ecia 1	750	740
Ent.Mag. Paris	3732	—
Eridania Beghin CI	675	665
Fide(exdamafico)2	145	141
Finalens	320	—
F.I.P.P.	126	125
FNAC 2	1036	—
Fonciere (Cie)	497	—
Fonciere Euris	240,30	227,70
Foncina	459	—
France I.A.R.D	460	—
France S.A 1	840	850
From. Paul-Renard	2850	—
Gaumont 1	313,40	308
Generfin	190	199
Gevelot	1005	—
G.T.I (Transport)2	380	378
Immobail 2	321	—
Immobanque 2	840	849
In.Marseillaise 2	5800	5980
Invest.(Ste Cle.)	1500	—
Lille Bonnieres	1518	1518
Localfinanciere	414,80	410
Louvre 1	215	214
Lucia	94	94
Machines Bull	22,10	—
Monoprix.Uniprix	133	—
Metal Deploye	350	—
Mors 2 #	17,70	17,95
Navigation (Nle)	89,85	—
Oreal (CI)	1001	—
Origny-Desvroise	1250	—
Monoprix a echang.	1580	1580
Paluel-Marmont	380	—
Pap.Clairefont(Ny)	751	—
Parfinance 2	174	174
Paris Orleans	232	—
Piper Heidsieck	759	—
Porcher	261,90	—
Promodes (CI)	858	—
Rochefortaise Com.	191,50	—
Rosario 2	206,20	—
Rougier #	800	799
S.A.F.I.C Alcan	299	300
Saga	515	515
Salins du Midi 2	439	435
Savoisienne M.	158	—
Silic 2	674	650
S.I.P.H.	189	190
Sofal	300	—
Soflo	249	248
Softam	83	—
Sofragi	3515	—
Soudure Autogene	916	—
Sovabail	402	402
Taittinger 1	2445	2445
Tour Eiffel	282	—
Elyo(ex.Ufiner) 2	255	254
Vicat 2	526	521
Virax	130	132

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	783	—	Noranda Mines	90	88,70
Akzo Nobel Nv	611	608	Pfizer Inc	391,90	—
Alcan Aluminium	122,70	122,50	Ricoh Cy	48	—
Arbed	775	—	Robeco	338	336
Asturienne Mines	137,90	—	Rodamco N.V.	154	154,10
Banco Pop. Espanol	660	660	Rolinco	343,20	344
Banque Regl.Inter.	37600	—	Saipem SPA	9,40	—
Chrysler Corp	284	285	Sema Group Plc	34,05	—
C.I.R SPA	5,25	—	SKF Aktiebolaget	95	95,10
Commerzbank AG	1080	—	Tenneco Inc	209	—
Dow Chemical Co.1	330	335	Toray Ind.	39	40
Fiat Ord.	19,55	19,50	West Rand Cons.	9,10	9,55
G.B.L.(Brux Lamb.)	640	640			
Gevaert	1407	—			
Glaxo Holdings Plc	51	51,10			
Goodyear T.& R.Cy	178	—			
Honeywell Inc	156	—			
Johannesburg Cons.	143	—			
Kubota Corp.	38,80	—			

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	188	—	Olivetti Priv.	6,90	—
Bque Hydro Energie	343	—	Partic.Percier *	200	—
Bque Hypoth.Europ.	60	—	Rorento	254,20	—
Benedictine* nom.	4125	—	Safaa	215	—
Blanzy-Ouest*	999	—	St-Dominique(Fin)*	151	—
Brasseries Maroc	285,10	—	St Gobain Emball.*	1711	—
Calciphos*	97,10	—	Schlumberger Ind.*	573	—
Canadien Pacifique	75,15	—	SEPR *	1020	—
CGH Cogenhor ech.*	7	—	SPR "B" nom.	251	—
Coparex Inter.*	808	—	Waterman *	1300	—
Cr.Universel (Cie)	455	—			
Cycnos	6	—			
CEAC*	102,80	—			
Fiat Fce nom.	142	—			
Table France*	233	—			
Lecteurs Monde *	180	—			
Ofl.Com.Pharm. *	860	—			

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	Idianova	65	—
Boiron (Ly) 1 #	449	437	Immob.Hotel. 2 #	195	195
Bosset (Ly)#	279	275	Int. Computer #	142	142
C.A. Paris IDF 1	892	890	IPBM 2	68	68
Calberson	380	—	MB-Metropole TV 2	318	323,50
Cardif SA 1	754	760	N.S.C Schlum.2 Ny	950	945
CEGEP #	167	167	Rallye(Cathiard)Ly	156	157
CFPI	240	232	Seribo CB	480	485
C.N.I.M 1	910	880	Sylea 2	460	456,10
Codetour	193	—	Sofco (Ly)	165	165
Creeks	186	—	Sopra 2	286	286
Dauphin OTA	280	294	TF1-1	529	517
Devanlay 2	997	—	Thermador Hold(Ly)	385	385
Labor.Dolisos	175	170	Unilog 2	260	—
Editions Belfond	90	—	Viel et Cie #	190	189
Europ Propulsion 2	380	—	Vilmorin et Cie#2	390	387
Finabail 2	128	129			
Finacor 2	145	149			
GLM S.A.	400	410			
Gravograph	182	180			
I.C.C. 2	172	172			

Sicav (sélection) 24 novembre

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34177,83	34177,83
Actimonétaire D	30858,83	30858,83
Améri-gan	7912,02	7687,71
Amplia	108934,73	108934,73 ◇
Amplitude Monde D	734,72	713,32 ◆
Antigone Trésorerie	787051	787051
Arbitr. Court Terme	8708,10	8708,10
Associa Première	34532,72	34532,72
Associc	1142,79	1142,79
Atout Amérique	98,63	96,22
Atout Asie	104,74	102,19
Atout Emergent	1035,15	1005 ◆
Atout Futur C	537,20	524,10
Atout Futur D	529,07	516,17
Aurecic	1556,80	1511,46
Avenir Alizés	1894,01	1856,87
Axa Capital	204,52	198,56
Axa Court Terme	9654,72	9654,72
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1003,06	973,84
Axa.Ep.Fr.Ex Agepargn	864,11	838,94 ◆
Axa Europe	127,32	123,61
Axa Investiments	116,44	113,05
Axa NPI	155,18	150,66
Axa Ob.Fr.Extrans.	151,85	147,43 ◆
Axa.Ob.In.Ex Mo.U.Se	139,07	135,02
Axa Prem.Ex Agepre	118,40	114,95
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	155,45	150,92
Axa Valeurs PER	153,23	148,77
Cadence 1	1040,11	1029,81
Cadence 2	1029,37	1019,18
Cadence 3	1036,28	1026,02
Capimonétaire	7453,89	7448,44
Capiobli	7385,33	7312,21
Capitacic	1520,97	1507,36
Cicamonde	1160,95	1127,14
Conois	1559,72	1530,64
Comptavalor	4220,23	4213,91
Crédit Mutuel Capeal	1484,05	1435,34
Créd.Mut.Ep.Cour.T	783,94	783,94
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	97,29	94,60
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	94,91	92,37
Créd.Mut.Ep.J	20773,92	20773,92
Créd.Mut.Ep.long.T	213,39	207,68
Créd.Mut.Ep.Monde	1126,50	1096,43
Créd.Mut.Ep.Quatre	1070,92	1050,04
Dieze	1580,55	1551,00
Drouot France	994,66	965,69
Drouot Sécurité	220	213,59
Ecocic	1175,55	1141,31
Ecupar	127,78	124,06
Ecur. Actions Inter	193,60	187,96
Ecur. Capicourt	199,89	199,39 ◆
Ecur. Capitalisation	197,16	195,21
Ecur. Distrimonétaire	10052,35	10052,35
Ecur. Expansion	292590,49	291424,78 ◆
Ecur. Géovaleurs	2681,33	2603,23
Ecur. Investissement	161,59	156,88
Ecur. Monepremière	10168,04	10168,04
Ecur. Monétaire	11785,13	11785,13
Ecur. Trésorerie	290	290
Ecur. Trimestriel	1924,81	1985,75 ◆
Elanciel D	120,24	116,74 ◆
Elicash	848070,53	848070,53 ◇
Emergence Poste D	102,05	99,08 ◆
Energia	347,65	331,89
Eparcic	4360,98	4360,98
Eparcourt-Sicav	202,97	202,46
Epargne-Unie	1452,94	1417,50
Eofi Cash capi	9425,43	9425,43 ◆
Eurco Solidarité	1187,81	1176,05

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Eurocic Leaders	1238,81	1200,79
Eurodyn	1414,93	1380,42
Euro Gan	7803,29	7580,09
Fonsicav	17502,50	17487,56 ◆
France-gan	13351,97	12838,43
France Garantie	280,86	268,34
France Obligations	458,40	453,86
Francic	498,92	484,35
Francic Pierre	116,88	113,46
Francic-Régions	1411,81	1370,69
GAN Rendement	5068,23	4993,33
Gestilion	17753,08	17753,08
Horizon	1498,80	1455,15
HLM Monétaire	16826,25	16826,25
Indicia	1127,34	1099,64 ◆
Indust.Fse.Court.T.	1792,07	1783,15
Intensys D	107,27	107 ◆
Interepar	103899,42	100873,22
Interoblig	5685,92	5550,42
Intersélection Fce	542,41	531,77
Japacic	180,17	174,92
Jeunepargne	329,59	324,72
Latitude C	2685,86	2681,84 ◆
Lion Association	11391,82	11391,82
Lion Institution	35705,56	35616,52
Lionplus	1172,81	1148,03
Lion Trésor	2168,56	2148,08
Livret Bourse Inv.	601,85	584,13
Livret Portefeuil.	778,96	756,27
Méditerranée	217,88	211,53
Mensuel CIC	10158,98	10058,40
Monedeu	82373,88	82373,88
Moné-Dis	10060,08	10060,08 ◇
Mone.J.	10766,67	10766,67 ◇
Monévaler	49471,70	49471,70
Mutualité dépôts	16315,35	16282,78
Natio Court Terme	38064	37950
Natio Court Terme2	344313	344313
Natio Epargne	21272,57	21061,95
Natio Ep. Capital	13067,47	12938,09
Natio Ep. Croissance	1958,87	1912,62
Natio Ep. Obligations	205,16	201,14
Natio Epargne Retraite	127,37	124,87
Natio Epargne Trésor	9303,44	9284,87
Natio Epargne Valeur	479,42	470,02
Natio France Index	1042,19	1021,75
Natio Immobilier	1248,87	1223,60
Natio Inter	1686,98	1653,90
Natio Monétaire	9968,99	9968,99
Natio Opportunités	144,36	141,53
Natio Patrimoine	1451,49	1423,03
Natio Perspectives	1197,49	1174,01
Natio Placements	70882,58	70882,58
Natio Revenus	1014,39	1004,35
Natio Sécurité	11368,56	11368,56
Natio Valeurs	920,57	902,52
Nippon-Gan	7085,09	6812,59
Nord Sud Dévelop	1897,15	1893,36
Oblicic-Mondial	2997,79	2953,49
Oblicic-Régions	1076,40	1060,49
Oblifutur	3291,45	3230,08
Oblig. très coté	206,64	203,59
Oblifion	1821,25	1805,20
Oblisécurité Sicav	15593,44	15593,44
Oblirys D	511,78	504,22 ◆
Oraction	1504,14	1487,45
Parvalor	612,81	600,79
Plénitude D	149,43	145,08 ◆
Poste Croissance C	3241,19	3237,95 ◆
Poste Gestion C	39752,40	39752,40 ◆

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Première Oblig. C	11677,33	11677,33 ◆
Première Oblig. D	10869,11	10863,68 ◆
Prévoy. Ecureuil	98,58	97,60
Priv'Associations	35193,05	35193,05
Proficius	923,07	905,86
Rentacic	182,71	180,31
Revenus Trimestr.	5152,19	5101,18 ◆
Revenu-Vert	1133,17	1112,04
St Honoré Vie & Santé	1139,76	1088,08
St Honoré Bons du Tr.	13422,54	13355,76
St Honore Invest.	959,33	907,24
St Honoré Pacifique	821,10	783,87
St Honoré Real.	17965,67	17894,09
Sécuricic	2867,24	2867,24
Sécuri-Gan	13162,64	12904,55
Sécuritaux	1660,32	1660,32
Sensvalor	31618,07	31618,07
SEVEA	106,04	103,45 ◆
SFI-CNP Assur	725,70	704,56
S.G. France opport. C	1453,03	1424,54
S.G. France opport. D	1439,80	1411,57
S.G. Monde opport. C	976,68	957,53
S.G. Monde opport. D	976,68	957,53
Sicav Associations	2198,32	2198,32
Sicav 5 000	481,92	469,02
S.I. Est	1320,39	1281,87
Silvafrance	765,95	746,42
Silvam	431,73	420,18
Silvarente	213	208,82
Silvinter	510,88	497,21
Sogenfrance C	1342,03	1315,72
Sogenfrance D	1276,05	1251,03
Sogépargne	297,18	294,24
Sogevar	1115,98	1094,10
Soginter	1587,21	1556,09
Soleil Investissements	673,48	647,56
Solstice D	2276,15	2270,47 ◆
State Street Act. Eur	11894,24	11604,14 ◆
State Street Act. Frce	11339,69	11063,11 ◆
St. Str. Act.Japon	1485,23	1449 ◆
State Street Emer. Mts	1853,80	1789,81 ◆
St.Street OAT Plus	12323,66	12201,64 ◆
Stratégie Actions	978,88	941,23
Stratégie Rendement	1597,78	1547,47
Synthesis	12967,34	12713,08
Techno-Gan	6471,31	6222,41
Thésora D	780,92	773,19 ◆
Trésor Plus	1537,84	1522,61
Trésor Trimestriel	1002,14	992,22
Trésoricic	157702,23	157702,23
Trilion	5139,83	5073,87
Uni-Associations	124,71	124,71 ◇
Uni-Foncier	1279,44	1249,23
Unifrance	611,87	598,95
Uni-Garantie C	1413,57	1387,21
Uni-Garantie D	1317,24	1292,68
Uni Régions	1496,12	1458,63
Univar	278,79	278,79 ◇
Univers Actions	1568,69	1530,43
Univers Obligations	1938,92	1894,92
Valorg	2383,79	2381,41 ◆
Valreal	31955,42	31939,45
Winterthur St-Honoré	249,59	238,27

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 24/11	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,3205	5,3495	5,05	5,65
Ecu	6,5385	6,5410	—	—
Allemagne (100 dm)	343,5700	343,4000	330	354
Belgique (100 F)	16,7010	16,6885	16,10	17,20
Pays-Bas (100 fl)	306,5400	306,4400	294	316
Italie (1000 lires)	3,3225	3,3215	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	87,6500	87,7100	83	93
Irlande (1 iep)	8,2700	8,2630	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,3770	8,3560	7,85	8,80
Grèce (100 drachmes)	2,2305	2,2255	1,95	2,45
Suisse (100 f)	405,5300	405,4200	391	415
Suède (100 krs)	72,2200	71,5700	67	77
Norvège (100 k)	78,4900	78,4200	72	82
Autriche (100 sch)	48,6870	48,7830	47,20	50,30
Espagne (100 pes)	4,1200	4,1180	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3700	3,3650	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,8575	3,8820	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,4247	5,4362	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 24/11
Or fin (kilo en barre)	65800	65900
Or fin (en lingot)	65900	66400
Napoléon (20f)	377	383
Pièce Fr (10 f)	352	380
Pièce Suisse (20 f)	381	385
Pièce Latine (20 f)	381	383
Souverain	478	481
Pièce 20 dollars	2595	2580
Pièce 10 dollars	1240	1220
Pièce 5 dollars	675	625
Pièce 50 pesos	2445	2455
Pièce 10 florins	385	388

Matif (Marché à terme international de France)

24 novembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 166 086

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	111,62	110,80	112,44
Précédent	111,34	110,46	112,16

CAC 40 A TERME
Volume : 30 950

Cours	Janvier 95	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	1946,50	1934	1944
Précédent	1917	1900	1909

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↑ offre réduite - ↓ demande réduite - # contrat d'animation

AGENDA

Au conseil des ministres

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres a procédé, mercredi 23 novembre, sur proposition de Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, au mouvement préfectoral suivant :

Guyane : *Pierre Dartout*

Pierre Dartout, administrateur civil hors classe, directeur adjoint du cabinet de Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, est nommé préfet de la région et du département de Guyane en remplacement de Jean-François Cordet, nommé préfet de la région et du département de Martinique.

[Né le 9 avril 1954 à Limoges, M. Dartout est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. A sa sortie de l'ENA, il est affecté au ministère de l'intérieur et est nommé, en juillet 1980, directeur de cabinet du préfet de la Vendée, puis, en août 1981, sous-préfet du Blanc (Indre). De février 1983 à août 1985, il est en poste à la Réunion, avant d'être nommé à l'administration centrale. En juillet 1989, il devient directeur de cabinet du préfet de la région des Pays-de-la-Loire, puis, en décembre 1991, secrétaire général de la préfecture du Calvados. Depuis avril 1993, M. Dartout était directeur adjoint du cabinet de Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.]

Martinique : *Jean-François Cordet*

Jean-François Cordet, préfet de la région et du département de Guyane, est nommé préfet de la région et du département de Martinique *en remplacement* de Michel Morin, nommé préfet de Haute-Savoie.

[Né le 4 mai 1951 à Hanoï (Vietnam), M. Cordet est licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Affecté au secrétariat d'Etat aux DOM-TOM en 1978, il devient, l'année suivante, directeur du cabinet du directeur des affaires politiques, administratives et financières de l'outre-mer et, en 1981, conseiller technique, à titre officieux, au cabinet d'Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM. Directeur adjoint du cabinet de Christian Nucci, ministre de la coopération et du développement, en 1983-1984, il est détaché à Dakar comme chef de la mission de coopération et d'action culturelle. Sous-préfet de Saint-Dizier (Haute-Marne), après avoir été brièvement directeur adjoint du cabinet d'Olivier Stirn, ministre délégué aux DOM-TOM, il est ensuite secrétaire général pour les affaires régionales en Midi-Pyrénées. Sous-directeur au ministère de l'intérieur en avril 1991, M. Cordet avait été *nommé préfet de la région et du département* de Guyane le 5 mai 1992.]

La Réunion : *Pierre Steinmetz*

Pierre Steinmetz, préfet de Haute-Savoie, est nommé préfet de la région et du département de la Réunion en remplacement d'Hubert Fournier, nommé préfet hors cadre.

[Né le 23 janvier 1943 à Sainte-Colombe (Rhône), M. Steinmetz est ancien élève de l'ENA. Affecté en juin 1970 au ministère des DOM-TOM, il devient, en 1972, directeur du cabinet du haut-commissaire de la République à Nouméa. Rapporteur général de la Commission supérieure pour la codification et *la simplification des textes législatifs* et réglementaires de 1975 à 1979, il entre, en août 1975, au secrétariat général du gouvernement en qualité de chargé de mission. En 1979, il est chargé de mission au cabinet de Raymond Barre, premier ministre. *Sous-directeur à la mairie de* Paris en juillet 1983, il devient, en octobre 1984, directeur du cabinet du secrétaire général de *la Ville de Paris, puis, en avril* 1987, directeur du développement économique et social du conseil régional d'Ile-de-France. *Préfet de la Haute-Marne en* septembre 1988, hors cadre, mis à la disposition de Jacques Pelletier, ministre de *la coopération et du développement, en* octobre 1989, préfet des Pyrénées-Orientales en janvier 1992, M. Steinmetz avait *été nommé préfet de Haute-Savoie le* 6 juillet 1993.]

Haute-Savoie : *Michel Morin*

Michel Morin, préfet de la région et du département de Martinique, est nommé préfet de Haute-Savoie en remplacement de Pierre Steinmetz, nommé préfet de la région et du département de la Réunion.

[Né le 25 juillet 1945 à Paris, ancien élève de l'ENA, M. Morin, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, est nommé secrétaire général de l'Aude en 1978. Chargé de mission à la DATAR en 1979, puis conseiller technique auprès du directeur de celle-ci en 1981, il avait été nommé commissaire adjoint de la République de Dunkerque en 1984, puis préfet du Cantal en 1987 et préfet de l'Aube en avril 1990. Il avait été nommé préfet de la région et du département de Martinique le 4 septembre 1991.]

Promotions militaires

Sur proposition du ministre de la défense, François Léotard, le conseil des ministres du mercredi 23 novembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

Terre. – Sont élevés au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, les généraux de division Michel Carlier et Noël Sorret.

Sont promus : général de division, le général de brigade Patrick Boucher ; *général de brigade*, les colonels François Gaubert, Jacques Lasserre, Michel Moulinier et Bruno Cailloux (nommé délégué militaire départemental de la Côte-d'Or).

Sont nommés : chef de la mission militaire française auprès du commandement suprême des forces alliées en Europe, le général de division Philippe Azéma de Castet Laboulbène ; directeur de l'enseignement militaire supérieur *de l'armée de terre, le général de* division Alain Bonavita.

Air. – Sont élevés au rang et à l'appellation de général de corps aérien, les généraux de division aérienne *Eugène Cœuret et Jean-*François Pidancet.

Est promu commissaire général de brigade aérienne, le commissaire-colonel Pierre Poumaroux.

Marine. – Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral Jean-Yves Le Dantec ; contre-amiral, les capitaines de vaisseau Yves de Kersauson de Pennendreff et Bernard Capart.

Service de santé. – Sont promus : médecin général inspecteur, le médecin général Roland Laroche ; médecin général, le médecin chef Antonin Seigneuric.

Armement. – Est promu ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef Franck Villey-*Desmeserets*.

Sont nommés : directeur de l'établissement technique central de l'armement, l'ingénieur général de première classe Jean-Lou Perrot ; *directeur régional de Paris* du service de la surveillance industrielle de l'armement, l'ingénieur général de deuxième classe Bertrand Thouvenin ; sous-directeur des établissements à la direction des constructions navales, l'ingénieur général de deuxième classe Robert Gubennec.

Service des essences. – Sont *promus ingénieur général* de deuxième classe, les ingénieurs en chef de première classe Michel Platteaux (nommé directeur du service national des oléoducs et *chef du service spécial des dépôts* d'hydrocarbures) et Jacques Omer (nommé directeur de l'établissement administratif et technique du service des essences des armées).

Nominations de magistrats

Par décret du président de la République en date du 23 novembre, paru au *Journal officiel* du 24 novembre, sont nommés, sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature :

Premier président de la cour d'appel de Rennes : Claude Hanoteau, premier président de la cour d'appel de Papeete.

Premier président de la cour d'appel de *Colmar* : Pierre Vittaz, premier président de la cour d'appel de Bastia.

Première présidente de la cour d'appel de Papeete : Andrée Conre, épouse Gervais de Lafond, présidente du tribunal de grande instance de Draguignan.

Premier président de la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion : Jean-Claude Carrie, président de chambre à la cour d'appel d'Aix-en-*Provence*.

Président de la cour d'appel de *Limoges* : François Braud, président du tribunal de grande instance de Poitiers.

CARNET

Naissances

Ariane
a la joie d'annoncer la naissance de sa petite sœur,

Diane,

le 24 novembre 1994.

Michaël et Isabelle AMADO.

21, avenue Perrichont,
75016 Paris.

Frédérique LAMY et Claude BERARD
ont la joie d'annoncer la naissance de

Tom,

le 18 novembre 1994.

116, rue des Couronnes,
75020 Paris.

Décès

– Mme Joseph Chelhod,
son épouse,
Georges Chelhod,
son fils,
Les familles Chelhod, Dubois, Farra, Nacouz,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Joseph CHELHOD,
ethnologue,
directeur de recherche honoraire
au CNRS,

survenu, le 23 novembre 1994, à Paris.

Une bénédiction sera donnée en l'église Saint-Ephrem, 17, rue des Carmes, Paris-5e, le lundi 28 novembre, à 9 heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Antony.

18, rue Anatole-France,
92160 Antony.

– Mme Roger Chouraqui,
Le docteur et Mme Jean-Claude Chouraqui,
et leur fils,
Le docteur et Mme Bernard Chouraqui,
et leurs filles,
Les familles Chouraqui, Ouazan, Jonathan, Benamou,
Parents, amis et alliés,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Joseph Roger CHOURAQUI,

survenu le mercredi 23 novembre 1994.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

9, avenue Mozart,
75016 Paris.

– M. le président de l'université des sciences et technologies de Lille,
M. le directeur de l'UFR de biologie,
Les personnels de l'université,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. le professeur Maurice DURCHON,
ancien professeur de biologie animale
à l'université Lille-I,
membre correspondant
de l'Académie des sciences de Paris,
membre correspondant
de la Société royale de Liège,
directeur de la station marine
de Wimereux,
membre élu du Comité national
du CNRS,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur dans l'ordre
des Palmes académiques.

L'office religieux sera célébré le vendredi 25 novembre 1994, à 15 heures, en l'église d'Agon-Coutainville (Manche).

– Poitiers.

L'ingénieur général de l'armement Michel Bernard
et le docteur Christiane Bernard-Guth,
ses enfants,
Christian et Laurent Bernard-Guth,
ses petits-enfants,
Toute la famille,
Et ses proches,
annoncent le départ de leur père, grand-père, parent et ami, en la personne du

professeur Christian GUTH,
professeur honoraire des Universités,
ex-titulaire de la chaire
de paléontologie des vertébrés
et paléontologie humaine
à la faculté des sciences de Poitiers,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 23 novembre 1994, dans sa quatre-vingt-septième année.

Une cérémonie aura lieu en l'église de Chilhac (Haute-Loire), le samedi *26 novembre, à 14 heures.*

7, rue Eugène-Landais,
86000 Poitiers.
37, rue de Lille,
75007 Paris.

– Annie,
sa fille,
Olivier et Isabelle,
ses petits-enfants,
Fanny, Emmanuel et Léonie,
ses arrière-petits-enfants,
Arlette,
sa sœur,
Magali, Yvonne, *Jacqueline, Françoise,*
ses nièces, et leurs enfants,
Ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Micheline MÉJEAN,
née **Tardieu**,
déportée à Ravensbruck,
chevalier *de la Légion d'honneur,*
veuve de **Jean Méjean**,
décédé à Mauthausen le 4 avril 1945,

survenu le 23 novembre 1994, dans sa quatre-vingt-unième année, à Arles.

L'incinération, selon sa volonté, a eu lieu le 25 novembre.

15, rue Baudanoni,
13200 Arles.

– Mme Lucien Olivier,
Mme Geneviève Olivier-Salacroux,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de vous faire part du décès du

docteur Lucien OLIVIER,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
docteur en archéologie,
chancelier honoraire
de l'Académie du Morvan,

survenu le 23 novembre 1994, dans sa soixante-seizième année.

La cérémonie œcuménique sera célébrée le lundi 28 novembre, à 14 h 30, en l'église *Saint-Romain de Château-*Chinon (Nièvre).

Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière de Château-Chinon.

– *Mme Paul* del Perugia,
Et sa famille,
ont la douleur de faire part du rappel à *Dieu, survenu le 12 novembre 1994,* dans sa quatre-vingt-cinquième année, muni des sacrements de l'Eglise, de

Paul del PERUGIA,
conseiller des affaires étrangères,
écrivain.

La messe a été célébrée au château de Senac, selon la volonté du défunt, dans la plus stricte intimité.

« Cupio dissolvi et esse cum Christo. »

Senac,
35550 Pipriac.

– La famille et les amis de

Serge PUIG,
retraité des impôts,
Montgolfier, 2 janvier 1920
Béziers, 23 octobre 1994,

ont la tristesse de faire part de sa disparition.

– André et Colette Tavernier,
Germaine et Bernard Colas,
Bernadette et Pierre Gosselin
et leurs enfants,
font part avec *tristesse du décès de*

Mme Marcel TAVERNIER,
née ***Thérèse Hannetel,***

le 15 novembre 1994, à l'âge de quatre-*vingt-huit ans.*

56, rue Jean-Moulin,
08000 Charleville-Mézières.

Avis de messes

– La messe de l'Union catholique du théâtre et de la musique, le dimanche 4 décembre 1994, à 12 heures, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1er, sera célébrée par le Père Letteron, à la mémoire de

M. Jean DUPORT,

rappelé à Dieu le 24 juillet, et de son épouse,

Griette.

De la part de
M. et Mme Jean-Pierre Coste,
Mme Claude Duport,
M. et Mme Jean-Pierre Duport,
et du Bureau de concerts Marcel-de-Valmalète.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Anniversaires

– Le 26 novembre 1944,

Henry CHEYNEL,
médecin-capitaine des troupes coloniales,

était tué au combat, à l'âge de vingt-sept ans, au cours de la libération du sud de l'Alsace.

Sa famille se souvient.

Soutenances de thèses

– Mme Françoise Lartillot soutiendra sa thèse intitulée : « L'expression subjective dans l'œuvre poétique et poétologique d'Ernst Meister (1911-1979) », une question d'identité élaborée sous la direction de M. le professeur Jean-Marie Valentin à l'université de la Sorbonne (Paris-IV-Sorbonne), le samedi 3 décembre 1994, à 14 heures, dans l'amphithéâtre Michelet, escalier A, 46, rue Saint-Jacques, Paris-5e.

Colloques

– Dixième Festival d'histoire de France de Guyancourt, du 24 novembre au 4 décembre 1994 : **« L'affaire Dreyfus cent ans après ».**

Colloque : **« L'exclusion »**, mardi 29 novembre 1994, à 9 heures. Centre universitaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Débat : **« Intellectuels et médias »**, vendredi 2 décembre 1994, à 20 h 45. Médiathèque de Saint-Quentin-en-Yvelines.

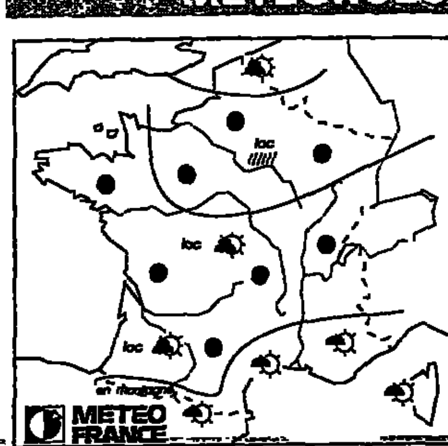
Renseignements : 30-48-33-33.

Semaine de la bonté

CAS No 15. Olivier voudrait réaliser sa vocation d'infirmier. – Le jeune Olivier a une vocation d'infirmier et a réussi une sélection difficile après avoir obtenu un BEP sanitaire et social – treize admissions *pour cinq cents candidats*. Mais cette formation, en plus de son coût, nécessite pour Olivier un hébergement et des repas pris hors de sa famille. Or cette charge ne peut être assumée par ses parents, anciens agriculteurs, le père *est reconverti en camionneur-*livreur. Pour qu'Olivier puisse réaliser sa vocation, une somme de 3 000 F serait nécessaire.

▶ Prière d'adresser les dons à La semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés BP 42, 75261 Paris Cedex 06. CCP Paris 4-52 X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81. Fax : (1) 42-22-47-74.

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PREVU LE SAMEDI 26 NOVEMBRE VERS MIDI

LEGENDE

Samedi : temps souvent gris, quelques gouttes sur le Nord et le Nord-Est. – Les régions méditerranéennes seront privilégiées, avec du soleil et du mistral et de la tramontane modérés. Partout ailleurs, la grisaille persistera. Des petites précipitations débuteront le matin sur le Nord et la Picardie puis gagneront l'Ile-de-France, Champagne-Ardenne, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté. Il pourra y avoir quelques flocons sur les sommets du Jura. Quelques éclaircies reviendront l'après-midi sur le Nord et la Picardie. Le Massif Central, les Pyrénées et les Alpes auront un ciel dégagé le matin au-dessus de 1 000 à 1 300 mètres. Dans l'après-midi, les nuages arriveront. Seules les Pyrénées auront encore du soleil.

Les températures matinales seront douces, de 8 à 12 degrés en général, localement de 5 à 8 degrés sur l'Est.

L'après-midi, le thermomètre montera peu, mais les températures seront bien au-dessus des normales saisonnières : de 8 à 12 degrés dans le Nord-Est, de 11 à 14 degrés en général, localement de 17 à 20 degrés près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

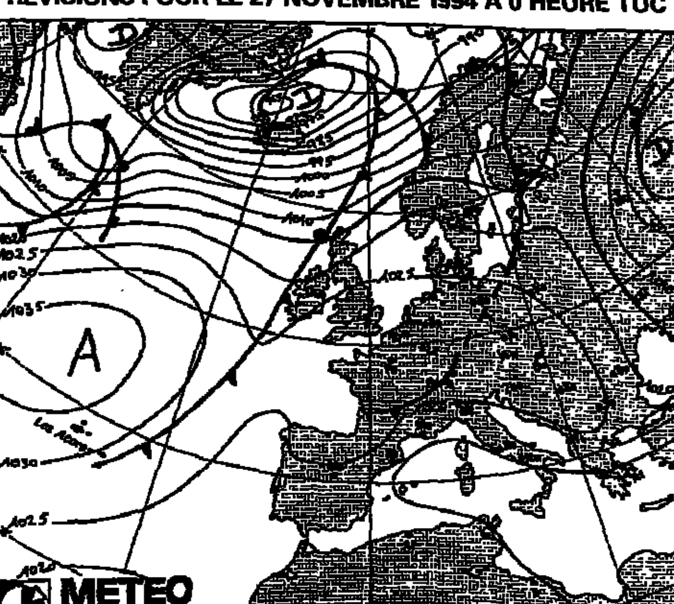
TEMPÉRATURES maxima - minima

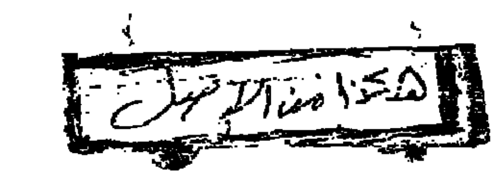
FRANCE	
AJACCIO	19/11
BIARRITZ	15/11
BORDEAUX	13/10
BOURGES	12/9
BREST	13/11
CAEN	12/10
CHERBOURG	13/11
CLERMONT-FER.	14/8
DIJON	8/7
GRENOBLE	10/5
LILLE	13/9
LIMOGES	15/6
LYON, BRON	10/7
MARSEILLE	18/6
NANCY	11/9
NANTES	11/10
NICE	18/10
PARIS	12/11
PAU	13/11
PERPIGNAN	19/12
POINTE-A-PITRE	31/21
RENNES	13/11
ST-ETIENNE	11/5
STRASBOURG	10/8
TOULOUSE	13/11
TOURS	8/8
ÉTRANGER	
ALGER	22/8
AMSTERDAM	13/4
ATHENES	17/8
BANGKOK	34/24
BARCELONE	19/11
BELGRADE	5/2
BERLIN	11/7
BRUXELLES	12/5
COPENHAGUE	9/5
DAKAR	30/23
DUBLIN	10/9
GENEVE	9/9
ISTANBUL	12/8
JERUSALEM	9/4
LE CAIRE	18/11
LISBONNE	20/13
LONDRES	14/11
LOS ANGELES	19/10
LUXEMBOURG	9/5
MADRID	15/3
MARRAKECH	26/10
MEXICO	16/9
MILAN	7/4
MONTREAL	9/-1
MOSCOU	5/1
NAIROBI	24/15
NEW-DELHI	27/13
NEW-YORK	2/-4
PALMA-DE-MAJ.	21/6
PEKIN	12/-2
RIO-DE-JANEIRO	28/22
ROME	16/8
HONGKONG	27/20
SEVILLE	24/12
SINGAPOUR	31/24
STOCKHOLM	8/2
SYDNEY	25/20
TOKYO	13/6
TUNIS	21/13
VARSOVIE	9/4
VENISE	11/9
VIENNE	11/10

Valeurs extrêmes relevées entre le 24-11-1994 à 6 heures TUC et le 25-11-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 27 NOVEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC





RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 25 NOVEMBRE

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.55).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.50 Téléfilm : La Montagne de diamants. De Jeannot Szwarc (1re partie).
22.45 Magazine : Télé-vision. Présenté par Béatrice Schönberg. Les grands reporters. Invités : Philippe Labro, Marine Jacquemin, Jean-Louis Normandin, Jean Bertolino ; Patrick Sébastien et son équipe : Adeline et Karen Cheryl ; Coup de cœur à Sheila.
1.05 Série : Agence tous risques. Un témoin capital, de Tony Mordente.

FRANCE 2

13.50 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.05).
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.40 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.25).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Marc Pajot, Hugues Auffray.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.55 Série : Novacek. Souvenirs d'Anvers, de Marc Lobet.
22.35 Magazine : Bouillon de culture. Présenté par Bernard Pivot. 1re partie : Quand les castrats étaient des stars. Invités : Gérard Corbiau, réalisateur du film *Farinelli ;* Marc David, conseiller musical du film. 2e partie : Quand les chansons étaient populaires. Invités : Marcel Amont *(Une chanson, qu'y a-t-il à l'intérieur d'une chanson ?) ;* Marc Robine *(Anthologie de la chanson française traditionnelle).*
23.45 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui. Invité : Bernard Lavilliers. Avec les Cherche-Midi, Dave Stewart.
0.50 Journal et Météo.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure. Invité : Guy Montagné.
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Histoire et commerce du livre,* d'Henri Desmars.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Magazine : Thalassa. Bons baisers de partout, de Bernard Rubistein, Dominique Pipat et Robert Pauly.
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invité : Jean-Michel Jarre. Sénégal : le moine et le griot ; Cambodge : les bateaux lents du Tonlé Sap ; Italie : les machos de Viterbo.
22.50 Météo et Journal.
23.20 ▶ Magazine : Passions de jeunesse. Présenté par Christine Ockrent. Invité : Elie Wiesel.
0.15 Court métrage : Libre court. Il ne faut jurer de rien, de Julien Cunilera.
0.30 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL +

13.35 Cinéma : Les Experts. ■ Film américain de Phil Alden Robinson (1992).
15.35 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
16.00 Surprises (et à 3.50).
16.15 Cinéma : K 2. ■ Film américain de Franc Roddem (1991).
18.00 Canaille peluche. Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Téléfilm : Le parrain est trop bon. De Virgil Vogel.
22.05 Divertissement : L'Homme le plus fort du monde.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Le Dernier des Mohicans. ■ Film américain de Michael Mann (1991).
0.50 Cinéma : La Femme du boucher. □ Film américain de Terry Hughes (1992) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités françaises et britanniques de la semaine du 19 novembre 1944, commentées par Marc Ferro et Daniel Mayer (rediff.).
17.55 Magazine : Macadam. Dancefloor Jazz (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti.
19.30 Documentaire : De la carrière au paradis tropical. De Heinz von Matthey et Kurt Hirschel.
20.15 Documentaire : Clichés. 1. L'ascension du Mont Saint-Michel, de Catherine de Clippel et Elisabeth Kapnist.
20.25 Série : Reporter.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Téléfilm : Travolta et moi. De Patricia Mazuy.
21.50 Documentaire : Un enfant est malade. De Denis Gheerbrant. *A l'Institut Curie à Paris, on soigne des enfants malades du cancer. Fatigue, souffrance, rêves, peurs, la vie et les pensées de quelques-uns d'entre eux. Bouleversant.*
22.50 Cinéma : Le Beau Mariage. ■■ Film français d'Eric Rohmer (1982).
0.25 Documentaire : Joë Bousquet. De Jean-André Fieschi (35 min).

M 6

13.20 Téléfilm : Un coup du sort. De Kevin James Dobson.
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Magazine : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid. Conan l'aventurier ; Draculito.
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Vu par Laurent Boyer. L'actualité du spectacle.
20.05 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm : L'Amant d'un soir. De Michael Switzer.
22.30 Série : Mission impossible, vingt ans après.
23.30 Magazine : Love me doux. Présenté par Difool.
0.00 Magazine : Sexy Zap.
0.30 Six minutes première heure.
0.40 Magazine : Culture rock (et à 6.05).

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Moussorgski, l'insaisissable (5).
20.30 Le Banquet. Conversations philosophiques : Le pardon.
21.32 Musique : Black and Blue. Duke Ellington. Avec Gilles Tordjman.
22.40 Les Nuits magnétiques. Entre science et technologie, où se cache l'esprit humain ? (4).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Coda. André Jolivet (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (en direct de la Salle Pleyel) : Suite pastorale, de Chabrier ; Concerto pour violoncelle et orchestre, de Lalo ; Viviane, de Chausson ; Iberia, de Debussy, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Armin Jordan ; sol. : Arto Noras, violoncelle.
22.35 Soliste. Hopkinson Smith.
23.00 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes nº 2 op. 8, de Krenek ; Sonate pour piano en ré majeur, de Haydn.
0.05 Jazz club. Par Claude Carrière. Sonny Simmons, saxophone, avec Jean-Jacques Avenel, contrebasse, et George Brown, batterie.

Les interventions à la radio

RTL, 18 h 30 : « Controverse spéciale pour le 30e anniversaire du *Nouvel Observateur* ». Jean-Pierre Defrain recevra Jean Daniel, directeur de l'hebdomadaire. Se joindront à eux Bernard-Henri Lévy qui évoquera les relations entre François Mitterrand et Pierre Mendès France, Alain Minc pour évoquer le rapprochement entre Israël et la Palestine, Gisèle Halimi pour la libération de la femme.

France-Inter, 19 h 20 : « Bosnie : une guerre qui n'en finit pas... » (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

En coulisse

POUR livrer au public les titres du « 20 heures », Bruno Masure, chaque soir, une demi-heure environ avant le début du journal, apparaît en bras de chemise, filmé dans son bureau. Pourquoi en bras de chemise ?, s'interroge-t-on machinalement. Pourquoi donc, pour énumérer les titres de l'actualité, n'endosse-t-il pas sa veste, et ne se déplace-t-il pas jusqu'au studio ? *A priori,* toutes les raisons seraient envisageables. Peut-être le présentateur exprime-t-il ainsi une protestation larvée contre cette nouvelle corvée ajoutée à sa charge de travail depuis la rentrée, afin de justifier une coupure de publicité dans l'émission de Drucker ; peut-être, chaque soir, est-il tout simplement surpris par la coupure de pub, et n'a-t-il pas le temps de se rhabiller correctement, en tenue de présentateur.

Ces explications, pourtant, ne pourraient tenir que si Masure apparaissait *parfois* en veste, parfois en chemise, parfois en polo. Bref, si sa tenue n'était rien d'autre qu'une tenue, saisie par surprise par la caméra. Mais, soir après soir, la permanence immuable de la chemise oblige à déduire que cette chemise est un procédé. Comme si France 2 souhaitait ainsi montrer le Masure d'avant Masure. Le Masure surpris dans le charmant négligé de la sacristie, avant que de gagner, pour l'office, le maître-autel.

Sous le Masure-star (le Masure-veste), nous assure ainsi France 2, il y a, jusqu'à 19 h 59, un Masure journaliste (Masure-chemise), qui épluche les dépêches, met les pieds sur la table et bâtit son journal comme un honnête artisan. Un Masure, en somme, qui retrousse ses manches et – c'est le cas de le dire – mouille sa chemise. Dépouillé de sa veste, ce Masure-là est plus exposé que son jumeau aux éclats de l'actualité. Immergé dans la mer des nouvelles, il n'en deviendra qu'à 20 heures précises le Neptune. Le présentateur y perd-il en majesté ? Ce n'est pas certain. Se donner à voir en chemise, c'est toujours s'offrir à la foule. Se montrer en coulisse, c'est encore attirer sur soi les projecteurs.

De cet exhibitionnisme de la coulisse, de la machinerie, l'animateur Jean-Luc Delarue, dans « Ça se discute », offre un autre exemple. Avant chaque reportage, il tient ainsi à diffuser à l'antenne les dernières secondes du compte à rebours précédant la mise à feu : 3, 2, 1, 0, voici notre reportage. Quel besoin de nous faire partager ces secondes-là, sinon un désir désarmant de transparence, un zèle émouvant à organiser une opération « portes ouvertes » dans la régie, de la même manière que Masure nous ouvre sa veste ? Voyez, voyez notre machinerie intime, nos rouages si soupçonnés, semblent ainsi nous dire Masure et Delarue, et repartez convaincus : nous n'avons rien à cacher.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 26 NOVEMBRE

TF 1

5.55 Série : Passions (et à 0.30).
6.25 Club mini Zig-Zag. Pif et Hercule ; Gil et Julie ; Clyde ; Costa.
7.20 Club mini. Bof ; Candy ; Terre, attention danger ; Clip.
8.25 Télé-shopping.
8.55 Club Dorothée. Power Rangers ; Goldorak ; Dragon Ball ; Jeux ; Jet Man ; News ; Tests vidéo.
10.43 Météo (et à 12.18).
10.45 Ça me dit... et vous ? Avec les séries : Petite Fleur, La Maison en folie.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.53 Météo et Journal.
13.15 Magazine : Reportages. Harmonie en sol mineur, de Richard Puech.
13.50 Série : Sydney Police.
14.45 Série : Cannon.
15.45 Série : Chips.
16.40 Série : Tarzan.
17.05 Magazine : Trente millions d'amis.
17.35 Série : 21, Jump Street.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Divertissement : Super mecs. Emission présentée par Patrick Sébastien. Invités : Thierry Lhermitte, Pierre Perret, Philippe Candeloro. Variétés : Palo Benton, Saxy, Hugues Aufray.
22.45 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. Nouvelle-Zélande. Doubtful Sound, le rayon vert. L'île aux morses, de Jean-Albert Lièvre ; La sagesse du macaque ; L'homme pélican ; Ce drôle d'aptéryx.
23.45 Magazine : Formule foot. 19e journée du championnat de France de D1.
0.20 Journal et Météo.
1.00 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
1.20 TF 1 nuit (et à 3.15, 4.20, 4.55).
1.30 Feuilleton : Mort à Palerme (2e épisode).
3.25 Documentaire : Histoire de la vie. La solitude, ça n'existe pas.
4.30 Série : Intrigues.
5.05 Musique.
5.30 Documentaire : Histoires naturelles. La chasse à l'arc.

FRANCE 2

6.05 Cousteau à la redécouverte du monde. Dans l'intimité des baleines (rediff.).
6.55 Les Matins de Saturnin.
7.45 Hanna Barbera Dingue Dong. Scoubidou ; Bêtes comme chiens ; Wally Gator ; Un rêve de Diabolo ; Tom et Jerry Kids ; Droopy et Dripple.
8.50 Sam'di mat' : Les Tortues Ninja ; La Famille Addams ; Retour vers le futur.
10.10 Dessin animé : Warner Studio. Tiny Toons.
10.50 Expression directe. UDF.
11.00 Magazine : La Revue de presse de Michèle Cotta (et à 5.20).
11.50 Jeu : Pyramide.
12.20 Jeu : Combien tu paries ?
12.55 Météo (et à 13.30).
12.59 Journal.
13.35 Magazine : Savoir plus santé. Cancers : la part de l'hérédité. Invités : le docteur Hagay Sobol, responsable du département d'oncologie génétique à Marseille ; le professeur Jean-Pierre Gérard, cancérologue à Lyon.
14.30 Documentaire : Histoires sauvages. Le Parc de Corbett (Etats-Unis) ; Les oiseaux des lacs et des marais.
15.20 Magazine : Samedi sport. A 15.25, Tiercé, en direct de Saint-Cloud ; à 15.40, Magazine Rugby passion ; à 16.15, Rugby : Pays de Galles-Afrique du Sud, 2e test-match.
18.05 Série : Cobra.
18.50 INC.
19.00 Magazine : Chéri(e), j'ai un truc à te dire. Thème : les célibataires. Invitée : Mimie Mathy.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Divertissement : N'oubliez pas votre brosse à dents. Présenté par Nagui. Invité : Philippe Lavil.
23.20 Magazine : Les Enfants de la télé. Présenté par Arthur. Invités : Pierre Tchernia, Clémentine Célarié, Marie-Anne Chazel, Michèle Bernier.
0.35 Journal et Météo.
0.50 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. Terrorisme : la Faction armée rouge, de Peter Taylor.
1.45 Magazine : Taratata (rediff.).
2.55 Magazine : Bouillon de culture (rediff.).
4.00 Documentaire : Selva sauvage.
4.55 Documentaire : L'Oiseau rare.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour Babar. Budgie, le petit hélicoptère ; Les Moomins ; Oui-oui ; Mon âne ; Mimi Cracra ; Les Aventures de Tintin : l'Oreille cassée (1er épisode).
8.30 Magazine : Terres francophones. France-Afrique : la consolidation.
9.00 Magazine olympique.
9.30 Magazine : Rencontres à XV.
10.00 Magazine : D'un soleil à l'autre.
10.30 Magazine : Top défense.
11.00 Magazine : Le Jardin des bêtes.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45).
14.05 Série : New-York District.
17.45 Magazine : Montagne. Pinatubo : le volcan aux deux visages, de Patrick Boitat. *Retour aux Philippines, trois ans après l'éruption.*
18.20 Expression directe. CNPF.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Gustave Caillebotte,* de Jean-Jacques Lévêque.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Série : Les Enfants du juge. Ma mère, de Christine François, avec Frédéric Pierrot, Rémy Becquet. *Un adolescent perturbé, qui a été abandonné à sa naissance, veut revoir sa mère.*
21.45 Téléfilm : Charlie Chaplin et l'or des cosaques. De Paul Pawkikowski, avec Roger Jendly, Karen Badalov. *Inspiré par un fait divers : le vol du cadavre de Charlie Chaplin.*
22.50 Magazine : Ah ! Quels titres ! Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Invités : Robert Muchembled *(Magie et sorcellerie en Europe du Moyen Age à nos jours) ;* Jacques Lacarrière *(Au cœur des mythologies) ;* Gérald Messadié *(Histoire générale du diable) ;* Pascal Charvet *(La magie-voix secrètes de l'Antiquité) ;* Hecate, spécialisée en magie et sorcellerie ; Merlin Holland, pour la nouvelle édition des Œuvres complètes d'Oscar Wilde). Un reportage de Jean-Louis Ezine et Thadé Piasecki, tourné chez Michel Tournier, dans la vallée de Chevreuse, nous montrera en outre ses rapports avec l'invisible.
23.50 Météo et Journal.
0.15 Magazine : Musique et compagnie. Présenté par Alain Duault. Beethoven est-il une idée neuve ? A propos du cycle Beethoven au Châtelet et du *Concerto pour violon,* par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : Marek Janowski ; sol. : Gil Shalam.
1.15 Musique : Cadran lunaire. (15 min).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 Pin-up (et à 7.28, 12.29, 0.39).
7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.30 Documentaire : Cent ans de cinéma américain. 5. Le film noir.
8.20 Cinéma : La Différence. ■ Film américain de Robert Mandel (1992). Avec Brendan Fraser, Charlie Dillon, Chris O'Donnell.
10.05 Cinéma : Le Nombril du monde. □ Film franco-tunisien d'Ariel Zeitoun (1992). Avec Michel Boujenah, Delphine Forest, Thomas Langmann. *Un personnage totalement antipathique.*

En clair jusqu'à 14.00

12.30 Flash d'informations.
12.35 ▶ Magazine : 24 heures. Présenté par Erik Gilbert. La Chance aux chansons, avec Pascal Sevran.
13.30 Magazine : L'Œil du cyclone. Le mail art, l'art timbre.
14.00 Sport : Basket. Lyon-Pau-Orthez. Match de 10e journée du championnat de France, en direct.
15.45 Documentaire : Les Envahisseurs venus de la mer. De Steve Nicolls.
16.10 Surprises (et à 22.05).
16.25 Les Superstars du catch.

En clair jusqu'à 20.35

17.15 Décode pas Bunny.
18.15 Dessin animé : Les Simpson.
18.40 Magazine : Tellement mieux.
18.55 Flash d'informations.
19.00 Magazine : L'Hebdo. Présenté par Michel Field, autour du thème : la recherche et le sida.
20.00 Série : Absolument fabuleux. Pauvreté.
20.35 ▶ Téléfilm : Vengeances. De Miguel Courtois, avec Bernard Le Coq, Didier Flammand.
22.00 Flash d'informations.
22.15 Magazine : Jour de foot. Présenté par Thierry Gilardi. Buts et extraits des matches de la 19e journée du championnat de France de D1.
23.00 Cinéma : Tale of a Vampire. ■ Film britannico-japonais de Shimako Sato (1992). Avec Julian Sands, Suzanna Hamilton, Kenneth Cranham.
0.40 Cinéma : Chaplin. □ Film américano-britannique de Richard Attenborough (1992). Avec Robert Downey Jr., Dan Aykroyd, Géraldine Chaplin (v.o.). *Un hommage figé et très révérencieux.*
2.55 Le Journal du cinéma.
3.00 Cinéma : Libera me. ■■■ Film français d'Alain Cavalier (1993). Avec Michel Quenneville, Michel Labelle, Annick Concha. *Fable contemporaine sur la tyrannie, la violence, l'atteinte aux droits de l'homme.*
4.20 Cinéma : Puppet Master 3. ■ Film américain de David Decoteau (1991). Avec Guy Rolfe, Richard Lynch, Ian Abercrombie. *Des pantins contre les nazis.*
5.40 Cinéma : Annabelle partagée. ■ Film français de Francesca Comencini (1990). Avec Jean-Claude Adelin, Delphine Zingg, François Marthouret (77 min).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Au coin de la rue, un parfum d'humanité. Lower East Side, New-York (rediff.).
18.00 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Afrique du Sud ; IAM ; Les autoroutes électroniques ; Maria Glen ; Alan Stivell ; Raaga Dash (Inde) ; Alejandro Escovedo (rediff.).
19.00 Série : Hale and Pace.
19.25 Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Le pétrole (2e partie).
19.35 Histoire parallèle. Actualités françaises et américaines de la semaine du 26 novembre 1944, commentées par Marc Ferro et Jean-Pierre Rioux.
20.25 Série : Reporter.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Une deuxième Babylone. De Samir. *Les Suisses face à leurs immigrés. La deuxième génération, images, musique, banlieue, racisme...*
22.00 Téléfilm : La Révolte des choses. De Hellmuth Costard, avec Christoph Künzler. *Quatre jeunes gens de l'ex-RDA veulent construire un dispositif qui utilise l'énergie solaire, mais deux extraterrestres vont s'introduire dans le cerveau de l'un d'eux... Sur des thèmes chers à la science-fiction, des références à l'actualité. Un ton surréaliste.*
23.30 Magazine : Snark. Condom, de Mikhaïl Titov ; Cling Film, d'Anna Thew ; Terrassez le sida, de Cathy Joritz ; Sid A Ids, de Yann Beauvais ; La Différence entre l'amour, de Pierre Trividic.
0.00 Magazine : Intérieur nuit. L'Europe à Bruxelles. Leonard Cohen ; Plastique ; Morphine (35 min).

M 6

7.00 Musique : Boulevard des clips (et à 1.30, 6.25).
8.00 M 6 Kid. Info Kid ; Kilitout : l'automobile ; Kidimot. Peter Pan ; Christophe Colomb ; Hurricanes ; Cadillacs et dinosaures.
10.00 M 6 boutique. Télé-achat.
10.30 Infoconsommation.
10.35 Magazine : Hit Machine.
11.55 Série : Loin de ce monde.
12.25 Série : Mariés, deux enfants.
12.55 La Saga des séries. Invité : Difool.
13.00 Série : Les Rues de San-Francisco.
14.10 Série : Tonnerre mécanique.
15.15 Série : Les Champions.
16.20 Série : Poigne de fer et séduction.
16.50 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.50 Série : Agence Acapulco.
18.40 Magazine : Love me doux. Présenté par Difool.
19.15 Magazine : Turbo. Essais de la Honda Civic, de la Range Rover, de la Honda RC 45 ; Championnat de France des rallyes ; La super-vignette est-elle contestable ?
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes. Spécial Code Quantum : Scott Bakula.
20.45 Série : Code Quantum. La Famille avant tout. Lisa.
23.30 Série : Aux frontières du réel.
0.25 Six minutes première heure.
0.35 Série : Hongkong Connection.
2.00 Rediffusions. La Tête de l'emploi ; Fax'O ; Culture pub ; Destination le monde (Ecosse-Shetland) ; L'Ouest américain ; Fréquenstar ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Temps de la danse. Rencontre avec le danseur japonais Shiro Daimon ; présentation du Ballet de Nancy.
20.30 Photo-portrait. Antonio Segui.
20.45 Fiction. Les Généreux, d'Abdelkader Alloula.
22.35 Musique : Opus. Pourquoi un orchestre national de jazz ?.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Nadya Lakhdari, à l'Imprimerie nationale.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Opéra (donné le 1er août lors du Festival de Bayreuth) : Tristan et Isolde, de Wagner, par le Chœur et l'Orchestre du Festival de Bayreuth, dir. Daniel Barenboïm ; sol. : Siegfried Jerusalem, Matthias Hoelle, Waltraud Meier, Falk Struckmann, Paul Elming, Uta Priew, Peter Maus, Sandor Solyom-Nagy.
23.00 Les Magiciens de la Terre. Par Daniel Caux. Turquie, Espagne, Albanie.
0.05 Musique pluriel. Par Cécile Gilly. Jupiter pour flûte et électronique, de Manoury.

Le Monde

PIERRE GEORGES

Un tramway nommé Trautmann

IL est beau dans une belle ville. Il est gris métallisé et vert mousse. Il a le museau pointu, des vitres teintées immenses avec vue sur la cité, un nom vieux comme la nostalgie et une allure d'an 2000. Le tramway de Strasbourg fait ses débuts officiels ce vendredi 25novembre. Ou plutôt son retour, en fanfare et flonfons, comme une reconquête de la ville par elle-même, une machine à effacer le temps et la pollution.

Un tramway nommé Trautmann. La maire _ doit-on dire la mairesse-femme ? _ de Strasbourg a voulu « son » tramway, contre vents et marées, contre l'adversité politique, contre la grogne des commerçants, des taxis, des automobilistes et de tous les lobbys d'habitude. Elle s'était fait élire en 1989 sur ce programme d'abord. La gauche était « tramway », la droite « Val ».

Et Strasbourg vota tramway sans savoir trop ce qui l'attendait, trois bonnes années cul par-dessus tête, trois années de désagréments, de rues à ventre ouvert, de longues patiences et de petites colères. La ville dérangée dans ses habitudes, les commerçants du centre-ville touchés au chiffre d'affaires, les chantiers partout et une thrombose permanente de la circulation. Les désagréments, tout cela et d'autres choses encore, les impôts locaux, les pronostics funestes, les rumeurs... on peut choisir meilleure façon de cultiver sa popularité !

Catherine Trautmann a accepté l'impopularité. Elle a pris son dessein en patience, sachant qu'au bout du chantier-tunnel viendrait la récompense, la réconciliation d'une ville avec elle-même. Strasbourg se mourrait de l'automobile, dans ce long suicide collectif qui affecte les grandes villes. Elle se shootait aux gaz d'échappement, aux embouteillages, à la folie ordinaire quotidienne. Au point d'en craindre le manque.

Si l'art de la politique est d'abord celui trop oublié de la cité, la maire de Strasbourg a fait de la politique. Elle a risqué, choisi, imposé, agi à contre-courant. Elle a misé, comme d'autres avant elle, sur un mode de transports en commun qui prêtait l'adversité à sourire et à chambrer : c'était bien d'une socialiste que de réhabiliter le tramway de grand-papa, de cultiver des nostalgies brinquebalantes et un outil hors d'âge. Et puis les attaques, les critiques, les sarcasmes, se sont tus. Non seulement parce que les tramways ne sont plus, technologiquement, ce qu'ils furent. Mais parce que, devant l'acte accompli, la popularité est revenue et que les demandeurs de nouvelles lignes aujourd'hui se font légion.

Le propos n'est pas ici d'aider à la promotion de Catherine Trautmann pour de prochaines échéances. Son avenir, comme celui du tramway d'ailleurs, sera ce que les Strasbourgeois en feront. Mais l'histoire vaut d'être méditée dans toutes ces villes qui vivent encore à l'âge de l'automobile.

La visite du premier ministre dans l'océan Indien

M. Balladur annonce que les Mahorais seront « consultés » sur leur avenir avant l'an 2000

A l'occasion de son déplacement à Mayotte, jeudi 24 novembre, Edouard Balladur a assuré les Mahorais qu'ils seront « consultés démocratiquement » sur leur avenir « avant l'an 2000 ». Cette annonce satisfait la revendication historique de la population de Mayotte qui souhaite une consultation référendaire lui donnant l'occasion d'opter pour le statut de département d'outre-mer.

MAMOUDZOU

de notre envoyé spécial

Mayotte sait accueillir les premiers ministres. L'événement est si rare ! Depuis la visite de Jacques Chirac en octobre 1986, qui avait fortement déçu en reportant aux calendes grecques toute perspective de départementalisation, les Mahorais patientent. Ils attendent que l'Etat français veuille bien accorder une sécurité juridique à leur « collectivité territoriale », enclavée aux confins de l'océan Indien et que revendique avec constance l'archipel des Comores depuis son accession à l'indépendance en 1975. Ils devinent bien que les impératifs de la diplomatie française en Afrique a des raisons que leur cœur ne connaît pas. Pourtant, ils ne désespèrent pas. Chaque visite d'un haut représentant de l'Etat est l'occasion pour eux de s'épancher ostensiblement.

Cette fois, c'est un défoulement festif impressionnant, à l'instigation des matrones de l'île, drapées dans leur pagnes multicolores et le visage enduit d'une purée de bois de santal. Ce sont elles qui, ici, sont à l'origine de la création du Mouvement populaire mahorais (MPM), le parti loyaliste, qui avait imposé à Paris son maintien dans le giron français et sa séparation du reste des Comores. Elles sont partout, encadrant les défilés et hurlant des slogans en faveur de « Mayotte française ». Le long du cortège officiel, des banderoles ont été tendues, qui clament : « La consultation, notre ardent souhait » ou « Monsieur Balladur, les Mahorais vous souhaitent du bonheur ».

Le premier ministre a fort bien compris que les Mahorais attendaient de lui un engagement solennel de conforter leur attachement à la France. « Fermons ensemble, ici, à Mayotte, la parenthèse des occasions manquées ! », lui a lancé Henry Jean-Baptiste, député (UDF-CDS) et dirigeant du MPM, en faisant allusion à la consultation sur l'avenir de l'île, prévue dans une loi de décembre 1979 et jamais mise en œuvre. Au risque de froisser les Comoriens, M. Balladur a fait un pas en direction de la revendication historique des Mahorais. Il leur a promis qu'ils seront « consultés démocratiquement sur leur avenir » par « voie de référendum », cela « avant l'an 2000 ». « D'ici là, l'Etat s'attachera à favoriser le développement économique et social de Mayotte », a précisé le premier ministre.

« Une impérieuse obligation »

La fixation d'une échéance pour la consultation a été chaleureusement saluée par les élus. Elle a en effet toute son importance. Depuis 1986, la doctrine du RPR se résumait à la formule : « Ne mettons pas la charrue devant les bœufs ». En somme, les Mahorais étaient invités à se « mettre à niveau » en terme de développement économique et social, avant d'espérer accéder à la norme institutionnelle métropolitaine. Les élus locaux répondaient que seul le statut départemental était de nature à offrir des garanties à des investisseurs extérieurs. Estimant que la « fidélité » des Mahorais crée une « impérieuse obligation morale », M. Balladur a donc fait preuve de bonne volonté à leur égard, même s'il est précisé que la départementalisation de l'île ne peut être envisagée « sans une période transitoire ».

Les annonces ne sont pas arrêtées là. Le premier ministre était aussi très attendu sur l'épineuse question de l'immigration comorienne – évaluée entre 15 000 et 20 000 personnes sur une population totale de 110 000 –, qui suscite une exaspération croissante au sein de la population, au point que des milices privées se livrent parfois à de véritables chasses à l'homme contre les immigrés clandestins. « Il serait dangereux de ne pas tenir compte des risques de déstabilisation économique, sociale et même politique que ce problème représente pour notre collectivité territoriale », a mis en garde Marcel Henry, chef historique du MPM et sénateur de Mayotte. Le premier ministre l'a rassuré en annonçant le rétablissement du visa obligatoire pour les ressortissants comoriens désireux d'entrer sur le sol mahorais.

Lorsque M. Balladur a annoncé cette décision dans son discours devant le conseil général, à Mamoudzou, le chef-lieu, un tonnerre d'applaudissements a accueilli son propos. Il a duré de longues secondes. Les Mahorais se surprenaient à devenir très balladuriens. Et l'on s'est alors souvenu qu'à son arrivée à l'aéroport de Pamendzi, le matin, quelques voix avaient fusé de la foule, qui scandaient : « Balladur président ! Balladur président ! »

FRÉDÉRIC BOBIN

AU COURRIER DU MONDE

Les lettres de nos lecteurs ; L'avis du médiateur, par André Laurens : « Controverse à retardement » ; Trait libre *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Timor-Oriental : entretien avec le porte-parole du Conseil de la résistance

Les vingt-neuf étudiants est-timorais qui avaient pénétré le 12 novembre dans l'enceinte de l'ambassade américaine à Djakarta pour réclamer la libération du leader indépendantiste Xanana Gusmao ont, munis de sauf-conduits négociés par la Croix-Rouge, quitté l'Indonésie jeudi 24 novembre pour Lisbonne. Par ailleurs, José Ramos Horta, principale personnalité à l'étranger du Conseil de la résistance timoraise, nous déclare : « La puissante Indonésie a perdu la bataille politique » *(page 5)*.

ESPACE EUROPÉEN

La Norvège hésite aux portes de l'Union

Le « non » semble en tête à quelques jours du référendum des 27 et 28 novembre sur l'adhésion à l'Union européenne. Pour les uns, elle est synonyme de coopération internationale et de prospérité. Pour les autres, elle représente un système statique, centraliste, hyperréglementé, générateur de chômage. La Norvège est profondément divisée *(page 7)*.

POLITIQUE

Les députés chiraquiens guettent le gouvernement sur l'agriculture

Le début de la discussion du projet de loi présenté par Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, jeudi 24 novembre, a laissé entrevoir un débat serré entre M. Puech et sa majorité, où les députés chiraquiens ne sont pas les derniers à se faire entendre, tandis que l'opposition assiste en spectatrice à des échanges parfois rudes *(page 10)*.

COMMUNICATION

Le gouvernement financerait un projet de chaîne arabophone sur le câble

Les populations immigrées ont adopté l'équipement satellite pour recevoir les chaînes de télévision de leur pays d'origine. Un million de foyers seront équipés de paraboles à la fin de 1994. Pour les attirer sur le câble et éviter que la réception directe par satellite s'impose en France, notamment par l'intermédiaire de ces populations, le gouvernement semble prêt à financer un projet de chaîne arabophone *(page 14)*.

ÉCONOMIE

Allemagne : un « contrat entre les générations » chez Volkswagen

La semaine de quatre jours a déjà permis de sauvegarder 20 000 emplois grâce au partage du travail. Or les dirigeants du groupe s'étaient engagés, à l'automne 1993, à maintenir en place 30 000 personnes menacées par les restructurations. Il fallait donc trouver une solution pour 10 000 emplois supplémentaires, et contourner les problèmes de surcapacités de l'entreprise. Tel est l'objet du « contrat entre les générations » adopté jeudi 24 novembre par les dirigeants et le comité central d'entreprise de Volkswagen *(page 19)*.

SERVICES

Dans la presse	14
Annonces classées	16
Carnet	22
Marchés financiers	20-21
Météorologie	22
Loto sportif	22
Radio-télévision	23
Abonnements	V
Mots croisés	VII

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Heures locales

Les récents événements d'Amiens ont mis en lumière le malaise persistant des enfants de harkis. Au même moment, la loi Romani témoigne de la « reconnaissance » de la République envers leurs parents et engage un processus d'indemnisation et d'aide à l'insertion. Entre révolte et reconnaissance, les descendants de harkis tentent de se faire entendre sur la scène politique.

Ce numéro comporte un cahier « Temps libre » folioté de I à VIII

Le numéro du « Monde » daté vendredi 25 novembre 1994 a été tiré à 486 529 exemplaires

Devant la multiplication des irrégularités

La Commission européenne suspend ses aides aux éleveurs corses de bovins

Réduction de 50 % de la prime à la vache allaitante et suspension des autres aides européennes aux éleveurs de Haute-Corse dans l'attente d'une réforme du système d'attribution et de contrôle des subventions que devront élaborer les autorités françaises : c'est là l'essentiel des sanctions décidées par la Commission européenne, après une inspection effectuée par les enquêteurs du Fonds européen d'orientations et de garanties agricoles (FEOGA), en septembre 1994, dans douze communes de Haute-Corse.

BASTIA

de notre correspondant

« C'est vrai, tout est faussé, nous ne le cachons pas. Certains trichent sur la prime à la vache parce qu'elle rapporte beaucoup plus que la prime à la brebis. Avec ça, ils paient leur cotisations à la Mutualité sociale agricole, tout en finançant d'autres dépenses d'exploitation », explique Toussaint Felce, président de la SAFER et administrateur à la chambre d'agriculture de Haute-Corse. Il est généralement admis que le revenu en primes cumulées pour la détention d'un troupeau de cinquante têtes de bovins en zone de montagne est environ de 70 000 francs. La cotisation à la Mutualité est de 20 000 francs. La différence constitue un revenu attractif.

Trois conditions doivent être remplies pour bénéficier des aides européennes, mais chacune d'entre elles peut être détournée avec la complicité, active ou passive, des services de contrôle compétents. La première de ces conditions est de justifier du statut d'agriculteur. La Mutualité sociale agricole atteste de ce statut sans être trop regardante. En effet, pour pallier les difficultés de recouvrement des cotisations de ses adhérents (son déficit est de l'ordre de 40 millions de francs), la MSA prévoit, dès la constitution du dossier de primes, la signature d'une cession de créances égale au montant des cotisations sociales à imputer directement au paiement de la prime.

La deuxième condition est de disposer de terrains d'exploitation suffisants. La mairie du lieu d'établissement atteste simplement de baux de pacage. Cette formalité peut, dans certains cas, ne pas laisser insensible un élu heureux de favoriser le développement de la population électorale de sa commune. Enfin, il faut posséder un troupeau ayant bénéficié d'une prophylaxie sanitaire prodiguée par un vétérinaire agréé, mais, comme le relève le rapport Jacquot, « les vétérinaires n'ont pas vocation à être contrôleurs de primes (...), d'autant moins que les propriétaires de bovins constituent tout ou partie de leur fonds de commerce ».

Le rapport de Michel Jacquot, pour la Commission européenne, relève presque autant de cas de fraudes que d'exploitations agricoles contrôlées. Ces fraudes supposent une collusion étroite entre les bénéficiaires de primes et les différents intervenants du système de contrôle et de gestion des aides.

Les incendies et les primes

La Corse ressemble peu à la Normandie ou à la Suisse ; pourtant, l'élevage bovin semble y prospérer beaucoup mieux. En moins de vingt ans, le cheptel est passé de 34 000 à 80 000 têtes. La véritable raison de ce succès de l'élevage tient uniquement au système de primes allouées. Toutes aides confondues, les mille cinq cents éleveurs de Haute-Corse se partagent une enveloppe annuelle moyenne de 65 millions de francs. En 1992, la seule prime à la vache allaitante a rapporté 19 millions de francs à ces mêmes agriculteurs.

Cette prime, conçue en 1974 à la suite de la décision européenne d'imposer des quotas laitiers dans le but de favoriser la production de viande, n'a pas pour autant permis de mettre en place une véritable filière viande dans la Haute-Corse, puisqu'il n'existe toujours pas d'abattoirs officiels dans ce département. L'élevage bovin y a d'autant plus de succès qu'il ne nécessite pratiquement aucune charge d'exploitation, parce que la quasi-totalité des troupeaux sont laissés en libre pacage. C'est, d'ailleurs, une des conséquences de ce mode d'exploitation – les incendies – qui avait attiré, dès 1992, l'attention de M. Jacquot.

Il est largement prouvé, en effet, que les incendies sont souvent déclenchés par des propriétaires de bovins laissés en libre pacage. L'incendie de l'été provoque une poussée d'herbe fraîche à l'automne et suffit à nourrir à bon compte un troupeau dont le coût d'exploitation est ainsi quasiment nul.

MICHEL CODACCIONI

Le FLNC _ Canal historique décide une trêve partielle des attentats. – Dans une « lettre ouverte » adressée au ministre de l'intérieur, rendue publique et authentifiée jeudi 24 novembre à Bastia, le Front de libération nationale de la Corse (FLNC) _ Canal historique annonce une suspension partielle de ses actions militaires, afin de « favoriser l'élaboration d'une solution politique ».

Président de l'association des maires du département

Le président de l'office d'HLM du Var est mis en examen

TOULON

de notre correspondant régional

Raymond Nicoletti, cinquante-neuf ans, maire (div. d.) de Salernes, vice-président du conseil général du Var et président de l'office public départemental d'HLM, a été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire, jeudi 24 novembre, pour délit de favoritisme, par Jean-Luc Tournier, vice-président du tribunal de grande instance de Toulon, chargé de l'instruction. Il lui est reproché d'avoir porté atteinte à l'égalité et à la liberté d'accès des candidats aux marchés publics dans sept marchés différents passés par l'office public d'HLM du Var au cours de la période 1991-1994.

Ce délit de favoritisme aurait profité à un architecte, Dominique Seni, compagnon et associé de la propre fille de M. Nicoletti, ainsi qu'à un petit nombre d'entreprises varoises du bâtiment. M. Nicoletti, qui est aussi président de l'association des maires du Var, fait, par ailleurs, l'objet d'une enquête préliminaire de police ordonnée, courant octobre, par le procureur de la République de Draguignan, Jean-Marie Huet, concernant, en particulier, la construction d'une station d'épuration sur la commune de Salernes.

G. P.

Le Monde

temps libre

RENCONTRE

Ernest J. Gaines, mémoire de Louisiane

Prix national de la critique américaine en 1994 pour son dernier roman, « Dites-leur que je suis un homme », Ernest J. Gaines a su concentrer un demi-siècle de l'histoire de la Louisiane noire dans son œuvre. Avec nous, il en revisite le territoire.

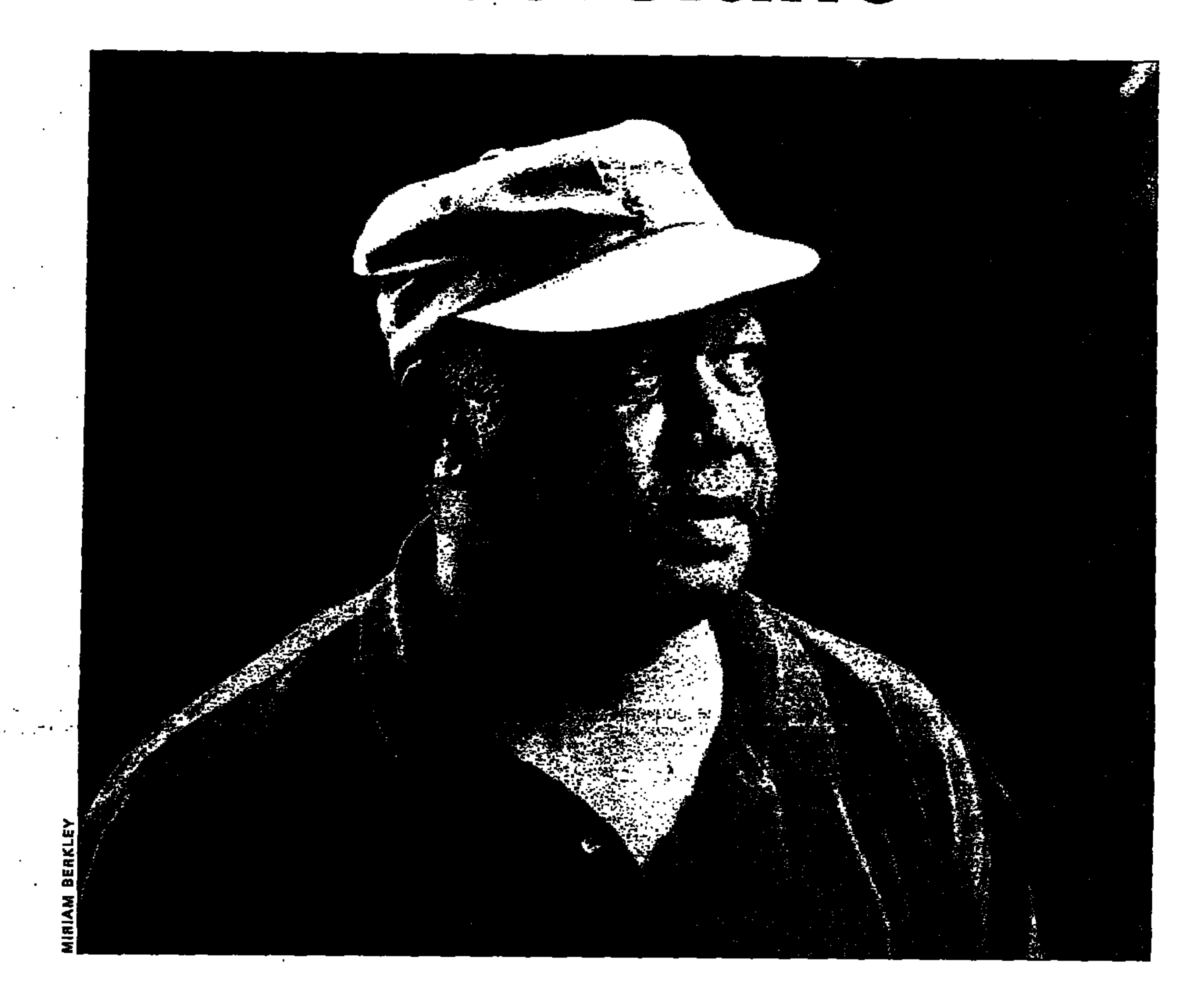
Durant les cinq mois de l'année où il donne ses cours d'écriture créative à l'université de Lafayette (Louisiane), le romancier noir américain Ernest James Gaines (soixante et-un ans) revient chaque quinzaine se « ressourcer » sur les lieux de son enfance, qui sont aussi ceux de ses romans. La visite en sa compagnie est assez précise pour pointer les repères effacés ou anéantis, comme ceux de son invention, projetant le sens sur le terrain et mêlant en une quatrième dimension histoire et fiction. L'homme est alerte à passer d'un espace à l'autre, et suffisamment convaincant pour que le visiteur, bientôt, soit assuré de leur profonde unité.

Plus complexe d'abord, et difficilement avoué, le paysage humain, strates complexes de races identifiables par les intéressés au demi-ton (y compris dans une même famille), maintient au sommet les Blancs, indessaisissables tenants de l'oppression et de l'injustice. Leurs agents les plus redoutables furent aussi les plus pauvres d'entre eux, parfois tentés par le Klan, et généralement manipulés par les planteurs créoles. Leurs sentences, toujours exécutées, ont su contraindre les Noirs, comme Miss Jane Pittman, la centenaire du roman homonyme, à se persuader qu'ils *« n'ont pas d'histoire »*. Avant que l'instituteur (guide essentiel chez Ernest Gaines) qui veut *« en raccorder les morceaux »* ouvre la voie au romancier, pour rétablir *« son peuple »* dans ses droits historiques, et pour en proclamer haut la gloire.

L'œuvre, situé pour l'essentiel entre les années 30 et 60 de notre siècle, comme la première biographie de l'auteur, baignent dans les terres arrosées par la False River (Saint-Charles dans ses livres), un bras d'une vingtaine de kilomètres arraché au corps inconstant du Mississippi en amont de Baton-Rouge. Son parcours, en demi-couronne, s'est étoilé de dizaines de plantations disposées en éventail depuis plus de cent cinquante ans, et dotées de noms bien français. Pour être « fausse », la rivière n'en fournissait pas moins un canal de transit aux produits de la terre. Aujourd'hui, les transports l'ont délaissée pour la route, et ses eaux – il y a peu lustrales –, où les enfants Gaines furent baptisés, sont devenues celles d'un terrain de jeux (ski nautique, voile et pêche), tandis que sur ses berges l'alignement des villégiatures a fait table nette de toute souffrance passée.

De notre envoyé spécial
Jean-Louis Perrier

Lire la suite page VIII.



MIRIAM BERKLEY

EN VILLE/NÎMES

Boulevard Victor-Hugo

Deux mille ans d'histoire urbaine ont consolidé Nîmes la romaine sur son axe vital.

Comme l'homme a, dit-on, l'âge de ses artères, une ville peut parfois s'identifier à l'histoire et à l'activité de son artère principale. Ainsi pour prendre le pouls de Nîmes convient-il de flâner sur les quelque cinq cents mètres du boulevard Victor-Hugo. Des arènes à la Maison carrée, les deux monuments les plus visités (1) de la cité, deux mille ans d'histoire peuvent y être contés. Mais le boulevard ne se résume pas à un axe de passage obligé entre ces deux hauts lieux de l'Antiquité. A mi-chemin, l'église Saint-Paul marque le retour à l'œcuménisme dans une ville acquise, plus que toute autre en France, aux idées de la Réforme.

Trait d'union entre passé et avenir, le boulevard accueille aussi deux symboles de la foi de Nîmes dans le futur : le très moderne Carré d'art, conçu par l'architecte anglais Norman Foster, un « petit Beaubourg » édifié sur les ruines de l'ancien théâtre, et le lycée Alphonse-Daudet, où mille sept cents élèves aspirent à faire honneur à leurs illustres aînés devenus académiciens, écrivains, hommes politiques et même président de la République, comme Gaston Doumergue.

Au rythme des saisons ou des heures de la journée, le boulevard Victor-Hugo reflète aussi les pulsions d'une cité aux états d'âme beaucoup plus contrastés que l'harmonie et le bel ordonnancement de ses monuments le laisseraient supposer. Parce que les arènes y déversent leur flot de spectateurs, le boulevard est au cœur des ferias de Pentecôte et des vendanges, ces vestiges de fêtes païennes dédiées aux taureaux, au cours desquelles les Nîmois et des centaines de milliers de visiteurs s'enivrent jour et nuit d'alcools et de musiques. C'est cette même avenue livrée quelques jours par an aux taureaux camarguais encadrés par leurs gardians à cheval et aux orchestres de rue venus apporter des touches exotiques à une mythologie d'or et de sang que Jean Bousquet, maire de la cité, rêvait de transformer en *ramblas* et que Christian Liger, auteur de *Nîmes sans visa* (2), qualifie de *« boulevard bien tempéré »*.

L'orientation du boulevard qui protège les promeneurs des effets du mistral, la voûte verte des micocouliers qui tempère les ardeurs du soleil en été, l'harmonie des façades qui ne dépassent pas trois étages, dégagent une atmosphère de quiétude à peine troublée à l'heure où lycéens, employés de banque ou de la proche mairie se retrouvent sur l'avenue ou s'attardent aux terrasses des cafés avant de regagner les ruelles de la vieille ville ou les ZUP de la banlieue. *« Le boulevard Victor-Hugo peut tenir une place capitale dans la vie d'un jeune Nîmois*, écrit Christian Liger. *C'est là qu'il ébauche ses liens sociaux, qu'il compare ses modes, gagne sa liberté d'adolescent. »*



WOLF A.

La Maison carrée et le Carré d'art

Deux mille ans plus tôt, c'est déjà aux *« princes de la jeunesse »*, Caïus et Lucius Cesar, petits-fils de l'empereur Auguste, morts autour de leur vingtième année, que la Maison carrée avait été dédiée. Construite entre 10 et 5 av. J.-C., ce temple dominait alors le forum de la colonie romaine de Nemausus, installée sur les terres probablement offertes par Auguste à ses soldats après leur victoire sur la flotte d'Antoine et de Cléopâtre à Actium (31 av. J.-C.). Inspirée des monuments de la Grèce antique avec ses colonnes corinthiennes, la Maison carrée émerveille toujours les puristes par ses lignes élancées au-dessus de son socle, ses proportions (25,23 mètres de long ; 12,34 de large ; 17,50 de haut), ses frises de rinceaux d'acanthe et sa corniche richement ornée, et la patine dorée de la pierre de Lens extraite des garrigues voisines.

De passage à Nîmes en août 1535, François Ier avait mis un genou en terre pour nettoyer avec un mouchoir les inscriptions antiques. Indigné du peu de soins apportés au bâtiment, il avait ordonné la démolition des monuments *« ajoutés à la Maison carrée, soit dans l'intérieur, soit au dehors de ce superbe édifice dont les beautés se trouvaient par là comme anéanties et ensevelies dans un tas de mauvaises maçonneries qui le défiguraient »*.

De notre envoyé spécial
Gérard Albouy

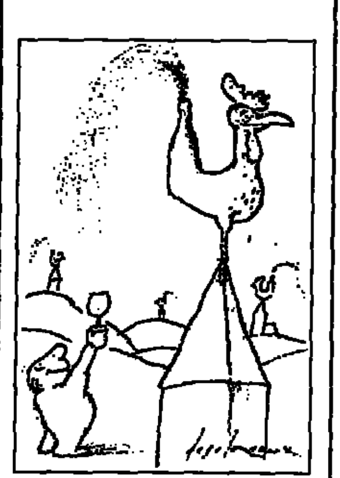
Lire la suite page III

(1) En 1993, la Maison carrée a accueilli 351 581 visiteurs et les arènes 264 330.

(2) Editions Seghers. Auteur également de *Sacrifice*, des *Noces de Psyché*, de *la Tour d'Einstein*, de *Chronique de la vie et de la mort d'Einstein*, du *Fauteuil suspendu* et d'*Histoire d'une famille nimoise, les Paulhan*, Christian Liger est professeur de lettres au lycée Alphonse-Daudet et adjoint au maire de Nîmes, délégué à la culture.

Lire aussi

Table



Le Beaujolais
page VI

Rendez-vous
page II

Patrimoine
Arc-et-Senans
pages IV et V

Philatélie
La Croix-Rouge
page VII

L'Œil de Claude Sarraute
page II

Rendez-vous

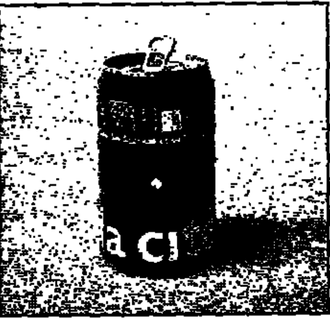
ILE-DE-FRANCE

Le Nord - Pas-de-Calais déménage

Présente dans la capitale depuis 1979, *la Maison du Nord-Pas-de-Calais*, subventionnée par le conseil régional, vient d'ouvrir au public ses nouveaux locaux, situés au 25, rue Bleue, dans le 9e arrondissement de Paris (métro Cadet), à deux pas de la gare du Nord. Les visiteurs sont accueillis dans un immeuble datant de 1911, bâti autour d'un jardin intérieur couvert. Chargés de la décoration, les architectes italiens Piumelli et Caramia ont largement utilisé des matériaux traditionnels de cette région, notamment la pierre de Soignies et la faïence de Desvres. Sur 530 mètres carrés l'édifice met à la disposition des entreprises, associations, institutions et collectivités territoriales régionales un centre d'affaires ainsi qu'un vaste espace (information, centre de documentation, service de voyages-groupes) destiné au public.

Emballage à La Villette

La Cité des sciences et de l'industrie présente jusqu'au 27 août 1995 une importante exposition consacrée à l'histoire et à l'évolution de l'emballage. Vaste sujet qui se voudra être traité le plus complètement possible, de l'ouverture, en 1929, du premier supermarché américain, aux nouvelles normes, en 1989, imposées à l'industrie française des aérosols. En outre, associée à cette manifestation, la Cité des sciences organise une autre exposition intitulée « Boîtes à malice », où les enfants pourront découvrir, à travers des ateliers de manipulation et d'observation, les grands secrets de l'emballage. Même thème au Musée des arts et traditions populaires (avenue du Mahatma-Gandhi, Paris-16e, dans le bois de Boulogne, tél. : 44-17-60-00)


BERNARD LARRIEU

qui, en parallèle avec une exposition intitulée « Mise en boîte », s'attache, lui, à la présentation du conditionnement métallique. Information du public pour la Cité des sciences (ouverte tous les jours sauf lundi) : tél. : 36-68-29-30 ou Minitel 3615 VILLETTE. Une série de conférences sont prévues les mercredis de 17 heures à 19 heures, à partir du 7 décembre.

Noël finlandais boulevard Haussmann

La parade de Noël qui défilera boulevard Haussmann le dimanche 27 novembre sera conduite par un « bonhomme » originaire de Rovaniemi, en Finlande. C'est le thème retenu par les grands magasins du Printemps pour leur exposition de fin d'année, autour de cadeaux venus de ce pays et notamment des objets de décoration de la styliste Marimekko, qui s'accompagne de la création d'une patinoire sur le toit du bâtiment (ouverts les dimanches 27 novembre et 11 décembre).

Orfèvres bretons

Châsses, coffrets de mariage, coupes, crucifix, statues et reliquaires, comme le « bras » de saint Hervé. La plupart des pièces d'orfèvrerie d'or et d'argent d'origine bretonne exposées au Musée du Luxembourg sont des objets religieux. Réalisées à partir du Moyen Age et de la Renaissance dans les villes du Trégor, du Léon, de Cornouaille et du Vannetais, ces œuvres dont le décor suivra les modes (à l'italienne, puis baroque et rocaille) constituent un véritable trésor par leur variété et leur étonnante conservation : onze cents pièces ont été recensées par l'Inventaire général dont trois cents dans l'exposition. Jusqu'au 1er janvier prochain, tous les jours sauf le lundi, de 13 heures à 19 heures. Entrée : 26 F. Livre-catalogue, 340 F. 19, rue de Vaugirard, Paris-6e, tél. : 42-34-25-95.


ARTHUR LAMBART

L'ŒIL DE CLAUDE SARRAUTE

Au volant citoyen !

Je ne conduis plus, figurez-vous. Je n'ai pas allumé un *moteur depuis douze ans*, dix mois et treize jours. On me l'avait fait à l'intox, à l'époque, une campagne anti-voiture individuelle absolument démentielle : *Attention danger !* Ça enfume, ça embouteille, ça pollue, ça coûte des cents et des mille à la Sécu. D'ailleurs, ça va être interdit dans *certaines rues du centre-ville*. Et même les taxis seront collectifs. Alors, bon ! je me suis inclinée. Et puis, là, à force de me tanner en me soutenant le contraire, on va *m'obliger à repiquer au truc*, vous verrez !

Dieu sait pourtant si ça a été dur au début. On a beau le clamer haut et fort, *demain j'arrête*, cochon qui s'en dédie, on ne peut pas s'empêcher de taper les proches, les copains, en douce : – Tu pourrais pas me passer ta tire, j'ai une course à faire, je te la rends dans une heure... Ou encore : – T'as l'air fatigué, si je prenais le volant jusqu'à Montpellier, il n'y en a plus que pour 50 kilomètres.

Ce qui vous manque, ça n'est pas tellement la griserie de la vitesse, *c'est la frime* : – Mignonne, non, ma petite Austin ? –, c'est le geste de mettre la clé de contact, de poser un coude *nonchalant, vitre baissée, sur la* portière, de tripoter l'autoradio, d'engueuler l'abruti qui va vous faire rater le feu vert.... On compense en *s'agitant sur la banquette arrière*, le pied enfoncé sur un frein imaginaire : – Fais gaffe, il va te rentrer dedans en se rabattant, ce con !...

Et puis, bon, à force de prendre des produits de substitution, train, bus, métro – très efficace, le patch en forme de carte orange – *on se désintoxique petit à petit* et même on se félicite. Moi j'ai retrouvé l'odeur et le toucher des *gens entassés dans une rame de* RER à la sortie des bureaux. Et le goût de la nature : c'est tellement grisant de poireauter à l'arrêt du car sous une pluie diluvienne *rabattue par le vent. Sans parler* de la remise en forme : rentrer chez soi au pas de course, tard le soir, poursuivie par un satyre en imper, rien de tel pour le souffle, *les cuisses et les fesses*.

Tout ça pour m'entendre seri*ner à présent : – Allez, ma grande*, un peu de civisme, les temps ont changé, plus question de prendre les transports en commun, ta *vieille bagnole, tu la balances, on te file une prime* de 5 000 balles, t'en achètes une neuve et l'économie de la France, tu la relances. Tu as la trouille ? Faut pas. Elle *tue bien moins qu'avant*, la route, merci le permis à points, le taux d'alcoolémie et le reste. Elle tue même si peu – entre huit et neuf *mille* malchanceux en 1993 – que tu va *pouvoir foncer* à 189 km à l'heure sur les autoroutes et débouler à 89 km à l'heure dans les agglomérations *sans passer en correctionnelle*. Au-delà, c'est un délit, mais bon, ça suffit largement pour s'éclater au volant.

Vous me direz : – Fais gaffe *quand même, on ne ramasse pas* que des morts sous les platanes, on y récolte aussi 350 000 blessés par an dont beaucoup resteront *amochés pour la vie. Mais ça*, les béquilles, le fauteuil roulant, le lit à barreau, on écrase, on préfère ne pas en parler. Ça risquerait de *les refroidir, les allumés du* compteur, de les doucher au point de ralentir la construction. Et on irait droit à la cata. Le bâtiment, on s'en fiche, là. Maintenant, c'est quand l'auto va que tout va !

RÉGIONS

Tignes, premières neiges

Grâce à son enneigement précoce et à son glacier, la station de Tignes promet aux amateurs ayant des fourmis dans les jambes, un ski de qualité dès novembre. L'accès au glacier de la Grande-Motte s'effectue en six minutes avec un nouveau funiculaire doublé désormais d'un télésiège à bulles reliant directement le Val-Claret au glacier. Ainsi les skieurs de début de saison sont-ils en mesure de profiter des vastes champs de neige de la station olympique avec, en prime, la possibilité d'assister à l'entraînement des champions des équipes internationales qui y préparent la nouvelle saison. Traditionnellement peu fréquenté, janvier offre une neige poudreuse accessible à des conditions avantageuses ainsi qu'en témoigne le forfait proposé par l'agence Immotignes : sept nuits en studio et six jours de remontées mécaniques à partir de 1 185 F par personne. Renseignements au 79-06-35-65.

Tea for tous

Las du cocooning, du café-croissant paresseux sous la couette ? Qu'à cela ne tienne. « Artisans du monde », qui fête son vingtième anniversaire, invite, dans une quarantaine de villes de France, à partager, ce samedi 26 novembre, ses « petits déjeuners solidaires ». Et cosmopolites, à en juger par la composition du plateau : café bio du Mexique, thé de Tanzanie ou du Zimbabwe, muesli à base de quinoa, céréale des Andes... Porte-drapeau d'un commerce Nord-Sud équitable, cette association, *via*, sa centrale d'importation Solidarmonde, achète à une soixantaine de coopératives des pays en voie de développement, et à des taux supérieurs aux cours mondiaux, thé, café, cacao..., et quantité de produits d'artisanat (vêtements en alpaga notamment). Pour les revendre, à des prix très compétitifs, dans les cinquante boutiques Artisans du monde. Renseignements (et liste des villes) au (1) 42-43-16-57. Participation : 20 F, 10 F pour les moins de dix-huit ans.

L'art santonnier

Véritable fête du santon, la première biennale de l'art santonnier se tiendra les 3 et 4 décembre, à Aubagne avec plus de 50 artistes du sud de la France rassemblés pour l'occasion cours Foch, au cœur de la ville. Au programme, deux jours d'animation autour du marché avec crèche géante (quelque 150 sujets de collection), exposition de crèches de particuliers, parade d'une centaine de santons « vivants », présence d'écrivains et de conteurs ainsi qu'un espace consacré aux vieux métiers de Provence. Renseignements auprès de la Maison du tourisme du pays d'Aubagne, avenue Antide-Boyer, 13400 Aubagne, tél. : 42-03-48-98.

Saison culturelle

Pour sa sixième édition, « La saison culturelle, France 1994/1995 » se présente, avec plus de 10 000 manifestations recensées, comme un véritable ouvrage de référence des spectacles, expositions, festivals et salons qui se déroulent dans l'Hexagone, d'octobre 1994 à juin 1995. Guide exhaustif, en effet, puisqu'il répertorie, par région, département puis par ville et par genres (trois index alphabétiques), les manifestations culturelles (théâtre, musique, danse, cinéma, arts plastiques) proposées par 470 établissements de spectacles (sous tutelle ou subventionnés), 500 musées ou centres d'art contemporain ainsi que 150 festivals. 700 pages, 60 F. Disponible sur place ou par correspondance : Association D.-Clic, ministère de la culture, 3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01. A noter que toutes ces informations sont également accessibles par Minitel (3615 Culture) avec mise à jour hebdomadaire.

ETRANGER

En Inde avec un thème

Thème musical, thème littéraire. Le festival de Madras ouvre ce premier circuit à travers l'Inde dravidienne et offre l'occasion de se familiariser avec ses arts traditionnels, les différents styles des écoles de danse et de s'entretenir avec des maîtres de musique carnatique. En point d'orgue final, une représentation de *kathakali*, théâtre dansé interprété par des hommes et dont les thèmes sont tirés des épopées du *Ramayana* et du *Mahabharata*. Départ le 18 décembre, pour 15 jours, 15 700 F. Le livre est le fil conducteur de cet autre itinéraire qui, de Delhi à Calcutta, fait halte dans les plus riches bibliothèques de l'Inde du Nord, à Lucknow, Bénares et Patna, permet de rencontrer éditeurs et écrivains et s'achève à la foire du livre de Calcutta. Départ le 24 janvier, pour 14 jours, 14 900 F. Piste nostalgique, « sur les pas de Kipling », c'est-à-dire au Pakistan, des plaines de Karachi aux hautes vallées du Karakoram par Lahore, Peshawar, Islamabad, Swat, Gilgit et le col de Kyber. Trois départs l'été prochain, 15 jours, 16 950 F. Des pistes tracées (au sens propre, dans un catalogue raffiné) par la Route des Indes (7, rue d'Argenteuil, 75001 Paris, tél. : 42-60-60-90), qui a pris l'univers foisonnant du sous-continent comme objet d'investigation.

La conquête du Népal

Toujours plus haut, en marchant, c'est le moyen privilégié de découverte choisi par deux voyagistes. Terres d'Aventure (tél. : 43-29-94-50) a l'avantage de l'antériorité. Mais ce n'est pas le seul : on ne conquiert pas la première place si l'on n'est le meilleur. Et voici qu'un rival lui est venu, impertinence supplémentaire, de la province. Allibert (tél. : 76-45-22-26 et 48-06-16-61) a lancé ses guides de haute montagne à la conquête des sommets. L'émulation profite au voyageur. Il étudiera donc, sur catalogue ou dans leurs agences respectives, les différents itinéraires de ces experts. Terres d'Aventure recommande « Népal Mandala », initiation à la randonnée et découverte culturelle de la vallée de Katmandou (15 jours, 11 600 F). Allibert, outre ses treks spectaculaires, une vallée de Katmandou, facile et printanière (14 jours, dont 7 de marche, 11 450 F). En sachant que l'automne et le printemps sont les bonnes saisons pour un trek au Népal.

VENTES

Un La Tour inédit

Inédit dans l'œuvre de Georges de La Tour (1593-1652), un tableau représentant *Saint Jean-Baptiste dans le désert* sera vendu le 2 décembre à Monaco par Sotheby's. Célèbre en son temps pour sombrer ensuite dans un oubli total, ce peintre fut redécouvert au début du siècle. On sait peu de chose sur lui. Fils d'un boulanger lorrain, il grandit près des rougeoiements du fournil paternel, d'où viennent peut-être sa fascination et sa connaissance des jeux de la lumière sur les carnations et des contre-jours. Reconstituée grâce à des toiles signées, son œuvre compte environ soixante-quinze pièces, dont trente-cinq reconnues avec certitude. Elles représentent des sujets religieux et des scènes de genre, à l'exclusion des tableaux mythologiques, des portraits et des dessins. Les spécialistes distinguent les scènes « diurnes » et « nocturnes », ces dernières utilisant une source de lumière artificielle.

Découvert récemment en France à la suite d'un héritage, le *Saint Jean-Baptiste* fait partie des scènes nocturnes, mais présente une rareté dans la production de La Tour puisqu'il n'y figure aucune source de lumière. Cet élément nouveau bouscule d'ailleurs les certitudes des historiens sur la chronologie et l'évolution de l'artiste. Presque monochrome, ce tableau figure le jeune saint assis dans un clair-obscur délicat, épaules voûtées, visage penché, yeux clos, plongé dans une méditation qui semble douloureuse. Sa physionomie expressive malgré les paupières baissées, le modelé du corps, la maîtrise de l'éclairage, tout indique la main de Georges de La Tour. On ignore aujourd'hui si cette œuvre est un des premiers nocturnes du peintre, réalisé vers 1630-1635, avant qu'il n'introduise de manière systématique des bougies dans ce type de tableau, ou au contraire une production de la fin de sa vie, d'un style nouveau qu'il n'aurait pas eu le temps d'approfondir.

Mesurant 101 x 81 centimètres, cette œuvre importante, présentée « dans son jus » avec un vernis ancien, a été frappée d'une interdiction de sortie du territoire français. Cette mesure, qui renforce sa présomption d'authenticité, vient pourtant fausser les estimations des experts, obligés d'exclure la plupart des acheteurs étrangers. Le record actuel pour un tableau de La Tour se monte à 17 millions de francs, obtenus en 1991 par Christie's sur *le Joueur de vielle aveugle*, une toile diurne de 86 x 61 centimètres. Mais les nocturnes semblent plus appréciés à cause de leur poésie mystérieuse et *Saint Jean-Baptiste dans le désert* jouit d'une caractéristique inédite qui aurait dû se répercuter sur son prix. Aussi avance-t-on sous toute réserve le chiffre de 25 millions de francs. Quoi qu'il en soit, les tableaux importants de Georges de La Tour appartiennent presque tous à des musées, et c'est une occasion rare, offerte à un particulier d'acquérir une de ses pièces maîtresses.

Catherine Bedel

▶ **Vendredi 2 décembre, Sotheby's Monaco. Sporting-Club d'hiver, place du Casino. Exposition la veille. Renseignements chez Sotheby's Paris, 3, rue de Miromesnil, 75008 Paris. Tél. : 42-66-40-60.**

Boulevard Victor-Hugo

Suite de la page I

Un siècle plus tard, Louis XIV, qui avait découvert la Maison carrée en se rendant à son mariage à Saint-Jean-de-Luz, avait donné ordre à Colbert de la faire démonter pour la rebâtir à Paris ou à Versailles ! Le transfert sera évité grâce à son acquisition par les augustins en 1670.

Si la Maison carrée et les arènes figurent aujourd'hui parmi les monuments de la pax romana les mieux conservés, alors que tant d'autres ont servi de carrières de pierres, sans doute le doivent-ils à leur usage permanent au cours des siècles. Même si ces multiples utilisations ont valu à la Maison carrée bien des cicatrices. Ainsi les Wisigoths l'ont-ils aménagée avec deux étages voûtés et des fenêtres percées entre les pilastres. L'espace sera réaménagé par les administrations franques, toulousaines, musulmanes, avec l'ouverture de nouvelles portes et fenêtres. La duchesse d'Uzès tentera de racheter l'édifice pour en faire un tombeau familial, mais il sera transformé en l'écurie des seigneurs de Saint-Chaptes.

Les augustins bâtiront une église à l'intérieur et leur monastère à proximité. Puis, convaincus par un radiesthésiste que le sous-sol renfermait le trésor de la cité romaine, ils mettront en péril l'édifice en creusant de nuit le parvis déjà fragilisé par la présence de caveaux et de souterrains. La Révolution expulsera les moines pour faire de la Maison carrée la première préfecture du Gard. Mais il faudra attendre 1806 pour qu'elle soit enfin restaurée et qu'un plan d'urbanisme la remette en valeur.

C'est au début du XIXe siècle que Nîmes a pris sa physionomie actuelle avec l'aménagement, sur le tracé des remparts médiévaux, des grands boulevards, Amiral-Courbet, Gambetta et Victor-Hugo. Le modèle de la Maison carrée explique sans doute le foisonnement de colonnades sur la plupart des bâtiments publics (palais de justice, théâtre, embarcadère préfigurant la gare) construits à cette époque. L'influence de l'édifice antique se fera même sentir au-delà des frontières. Venu en Europe pour chercher des références dans l'architecture des républiques de l'Antiquité, Thomas Jefferson, qui allait devenir le troisième président des Etats-Unis, a arrêté son voyage à Nîmes. *« Me voici*, écrira-t-il, *passant des heures à contempler la Maison carrée comme un amoureux sa maîtresse. »*

La présence imposante de la Maison carrée fut aussi à l'origine de toutes les polémiques qui succédèrent à l'incendie criminel allumé par une choriste qui ravagea le théâtre municipal en 1952. Construit en 1827, le bâtiment avait une façade précédée de colonnes doriques qui échappèrent au feu. Aucune municipalité n'osant toucher à ces colonnes ni reconstruire un bâtiment digne de faire face à la Maison carrée, les ruines restèrent en l'état jusqu'à l'élection de Jean Bousquet en 1983. Sa décision d'édifier à cette place un bâtiment d'architecture résolument moderne pour accueillir une bibliothèque-médiathèque associée à un centre d'art contemporain suscita une grande émotion. Le projet retenu en 1984, après concours, fut celui du Britannique Norman Foster, grand maître de l'architecture *high-tech*.


PIERRE SCHWARTZ

Au premier plan, le Carré d'art conçu par l'architecte anglais Norman Foster.

Imprégné de l'histoire, de la lumière, de la magie du site, le concepteur du gratte-ciel de la Hongkong and Shanghaï Banking Corporation, de la Century Tower à Tokyo, de la Tour des communications à Barcelone et du Sainsbury Center for Visual Art à Norwich, a opté pour un bâtiment profondément ancré en sous-sol et largement couvert de verre transparent ou translucide. De l'extérieur, la Maison carrée se réfléchit sur la façade de verre et d'acier. De l'intérieur ou depuis la terrasse, la vue est somptueuse sur l'antique monument.

L'ambition de ce projet n'empêcha pas l'opposition, essentiellement politique, de défiler. Les respectables membres de l'Académie de Nîmes, fondée en 1682, se rendirent dans les jardins de la Fontaine pour jeter une supplique au dieu Nemausus afin qu'il préserve les colonnes de l'ancien théâtre. Des élus s'y enchaînèrent. Démontées de nuit, elles ont été reconstruites sur une aire de repos de l'autoroute Nîmes-Arles. Inauguré en mai 1993, le Carré d'art a accueilli l'été dernier son millionième visiteur. Deux mille ans après la construction de la Maison carrée, la jeunesse nîmoise a adopté le nouveau temple qui lui est dédié.

L'église Saint-Paul, consacrée en 1849, ne présente pas le même intérêt architectural. De style romano-byzantin, son cœur est presque entièrement peint et abrite, notamment, une remarquable fresque d'Hippolyte Flandrin, élève d'Ingres et décorateur des églises de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Séverin et Saint-Vincent-de-Paul à Paris. Cette peinture à l'encaustique, où la cire appliquée au pinceau était fixée à l'essence de térébenthine, représente douze martyrs qui ont, en fait, les visages des notables, maîtres d'œuvre et artisans qui ont permis l'édification de cette église, symbole de la reconquête catholique dans un quartier majoritairement protestant et de l'œcuménisme avec le choix de saint Paul, apôtre de la conciliation.

Par sa présence imposante sur le boulevard Victor-Hugo et les souvenirs de jeunesse qu'il ravive, le lycée Alphonse-Daudet tient toujours une place à part dans le cœur des Nîmois. De sa première fonction d'hôpital général, le bâtiment a conservé sa façade, reconstruite en 1810, ses colonnades et ses escaliers monumentaux dans l'entrée. Les hauts-reliefs et la reproduction de la frise des Panathénées dans la cour d'honneur, les salles ornées du premier étage, témoignent de la brève utilisation de l'édifice comme Palais des arts, de 1875 au transfert du lycée en 1882. Les galeries à arches qui ceinturent quatre des cinq cours intérieures et l'ombre douce des micocouliers lui confèrent des airs de cloître propice à la méditation et à l'enseignement. *« Le lycée Daudet est peut-être, en pleine ville, cette abbaye de Thélème à laquelle rêvait Rabelais et qui réunissait dans ses murs le savoir du temps et les plaisirs de la vie »*, écrit Christian Liger.

Est-ce l'héritage du prestigieux collège créé par François Ier en 1539 ou l'alchimie particulière des lieux ? Le lycée d'Etat de garçons de Nîmes, devenu mixte et baptisé Alphonse-Daudet en 1964, a souvent servi de tremplin pour de brillantes études et de grandes carrières. Le président Edouard Daladier, le philosophe Alexandre, élève d'Alain, Maurice Clavel, y ont enseigné. Les « quatre Gaston », Doumergue, président de la République, Deferre, maire de Marseille, Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Jean Paulhan, créateur de la *Nouvelle revue française* (NRF), le mathématicien Jean-Pierre Serre, plus jeune professeur entré au Collège de France, le dessinateur Albert Dubout, le général Salan, Henri Chabrol, agrégé de lettres et international de football à vingt ans, Jean Carrière, prix Goncourt en 1972, et Christian Giudicelli, prix Renaudot en 1986, figurent dans la liste, non exhaustive, des anciens élèves les plus connus à défaut d'avoir toujours été les plus brillants.

Peu de lycées offrent, même à leurs élèves les plus distraits, dont les regards et les pensées vagabondent à travers les baies vitrées, la contemplation de près de deux mille ans d'Histoire. Du haut de la tour Magne, point culminant de l'enceinte romaine offerte par Auguste, longue de 6 kilomètres et hérissée de vingt-six tours connues, les arènes paraissent couronner la trouée verte du boulevard Victor-Hugo. Construit entre 90 et 120 ap. J.-C., probablement sous les règnes de Vespasien et de son fils Domitien, l'amphithéâtre nîmois est contemporain du Colisée de Rome.

L'enceinte elliptique, haute de 21 mètres avec deux étages de soixante arcades superposées, et longue de 133 mètres dans son plus grand axe et 101 mètres pour le plus petit, qui entoure trente-quatre rangées de gradins et une piste de 69 mètres sur 38, ne le classe par sa taille qu'au vingtième des soixante-quinze amphithéâtres romains recensés, mais il figure parmi les mieux conservés.

Les inscriptions retrouvées sur les gradins où, par exemple, quarante places étaient affectées aux bateliers du Rhône et de la Saône et vingt-cinq à ceux de l'Ardèche et de l'Ouvèze, attestent que ces arènes, qui pouvaient accueillir une vingtaine de milliers de spectateurs dans une ville qui ne devait pas dépasser vingt à trente mille habitants sous l'empire romain, étaient bien un pôle d'attraction réputé pour les chasses aux fauves, aux ours, aux sangliers ou pour les combats de gladiateurs dont les pierres tombales sont exposées au Musée archéologique.

La chute de l'empire et les invasions successives des Wisigoths, des Arabes et des Francs, ont transformé les arènes en lieu d'habitation et en forteresse. Les arcades sont alors bouchées, les galeries et les vomitoires transformés en logements. L'aire centrale, surélevée et élargie, devient une ville, avec ses rues, son puits, ses deux églises (Saint-Pierre et Saint-Martin) et son château, dont les deux tours carrées ne seront démolies qu'en 1789. Le Mérovingien Gontran (569), Wamba, roi des Wisigoths (673) et Charles Martel (736) en feront le siège. Les Francs instaureront l'ordre des Chevaliers des arènes, placé sous l'autorité du vicomte. Le recul de l'insécurité et les conditions d'insalubrité inciteront peu à peu la population nîmoise, réduite à moins de deux mille habitants, à s'installer à nouveau hors de l'amphithéâtre. Ce dernier deviendra le ghetto de la cité. On y enfermera même les pestiférés en 1649. Un édit royal ordonnera l'évacuation de la population des arènes en 1786, mais il faudra attendre le début du XIXe siècle pour que les opérations de déblaiement et de restauration redonnent à l'amphithéâtre son aspect d'origine.

Venus de Camargue, les taureaux furent les premiers, le 20 avril 1813, à fouler le sable des arènes rendues à leur vocation d'enceinte de spectacles. Cinquante ans s'écouleront avant que la première corrida avec mise à mort soit autorisée, le 10 mai 1863. Ce jour-là, le sixième taureau réussit à sauter la barrière et à disparaître en ville. Il ne sera tué que le lendemain matin par un garde champêtre qui le retrouvera dans une vigne. Cette tradition et le cadre somptueux des arènes romaines ont fait de Nîmes et de sa feria, créée en 1952, un des hauts lieux de la tauromachie. Antonio Ordonez et Luis-Miguel Dominguin aimaient y toréer sous les yeux d'Hemingway, de Cocteau et Picasso. El Cordobes y vécut quelques-uns de ses plus beaux triomphes. C'est là que Paco Ojeda affronta ses premiers miura et releva son défi insensé de descendre dans l'arène pour les cinq corridas de la feria 1988. Malgré l'absence de matadors aussi charismatiques, les dix-neuf spectacles taurins organisés cette année ont réuni cent quarante mille spectateurs.

La magie du lieu inspira aussi quelques metteurs en scène. Raymond Hermantier tenta d'y créer un festival de théâtre pour concurrencer celui de Jean Vilar en Avignon. Sa première pièce, le *Jules César* de Shakespeare, présentée en 1955, fit un triomphe, tout comme la trilogie des Albigeois de Maurice Clavel ou le *Faust* de Goethe. Mais le coût de ce festival incita bien vite la ville à y renoncer. En revanche, les arènes devaient jouer un grand rôle dans la politique de Jean Bousquet. En relançant leur activité, il n'avait pas pour seul souci de favoriser leur gestion et d'élargir le programme des distractions proposées aux Nîmois. Son autre ambition était de donner une image plus dynamique de sa ville après dix-huit ans de gestion communiste. *« Je veux donner aux gens l'envie de venir à Nîmes et de s'y installer »*, disait-il. Surtout s'ils sont industriels. *Panem et circenses*. Du pain et les jeux du cirque. Un programme éternel.

Dès 1984, les arènes se sont ainsi découvert une vocation lyrique avec la reprise de spectacles présentés au Palais omnisports de Bercy, *Aïda*, puis *Turandot* (1985), des créations, *le Corsaire* de Verdi (1986), *la Norma* (1987) et *Attila* (1988). Le coût de ces réalisations et une *Carmen* très controversée en 1989 mirent (provisoirement ?) fin au lyrique.

La couverture hivernale des arènes depuis 1988 permet cette utilisation quasi permanente souhaitée par Jean Bousquet, mais les prochains artistes qui y sont programmés, le cirque Gruss, Bashung, Patrick Bruel ou les Duchesnay, trahissent une ambition culturelle à la baisse. *« Jean Bousquet est un homme des années 60, un symbole du plaisir de vivre, de l'euphorie et de la réussite économique*, estime Christian Liger. *Il est arrivé avec son dynamisme de créateur. Pour lui, la culture est une valeur économique. Il a beaucoup investi, beaucoup emprunté, mais les industriels ont moins bougé qu'il ne l'avait espéré car la crise économique est arrivée. »*

De notre envoyé spécial
Gérard Albouy

PATRIMOINE

Arc-et-Senans : du poivre dans les

Sauvée de justesse en 1927, la saline construite par Ledoux à Arc-et-Senans, à la fin de l'Ancien Régime, est un fragment de la cité idéale imaginée par l'architecte du siècle des Lumières. Comment le génie du lieu, voué depuis 1971 à la culture, peut-il vraiment s'accorder avec les attentes des Francs-Comtois ? Comment « abattre » les murs et ne pas devenir une nouvelle Bastille ? Débat.



GEORGES FESSY

La maison du directeur, insolente de morgue et de hauteur

La campagne du côté d'Arc-et-Senans a de beaux restes. *« Il y a de la place »*, lâche un vieil homme sur le bord de la route, en faisant le tour de l'horizon avec la pointe de son bâton. Les paysans n'osent pas dire le beau. Par pudeur autant que par crainte d'une maladresse. Ils laissent ce soin aux urbains, inlassables fabricants de mots. Un vent viril descend du Jura. Arrivé dans la plaine bressanne, il semble avoir soufflé une bonne fois pour toutes afin de dégager l'espace et permettre à l'homme toutes les fantaisies possibles.

Les lieux durent apparaître à Claude-Nicolas Ledoux comme une feuille blanche sur laquelle il allait pouvoir coucher l'utopie. La copie rendue est aussi étrange qu'à Carnac ou à Stonehenge. Le touriste est habitué à des monuments rassurants, dont il égrène la litanie sans surprise. Il est ici heureusement pris de doute. Dans son pavillon, à quelques pas de la Saline, René Roussel, instituteur à la retraite, s'enflamme : *« Ledoux est venu poser sa planète chez nous. Sa ville idéale, elle serait encore vivable aujourd'hui. C'était la ville à la campagne, mais une ville pour le peuple. »* René Roussel a été guide du monument jusqu'au milieu des années 80 : *« Vous êtes dans une usine, mais l'architecte voulait faire du travail quelque chose de noble : voila ce que je disais d'abord aux visiteurs, et cela ne plaisait pas à certains notables locaux, parce que j'ajoutais en plus que l'affaire Lip avait trouvé son dénouement ici. Les Lip, des utopistes, des avant-gardistes eux aussi, à la Saline, il n'y avait rien d'étonnant, au fond... »*

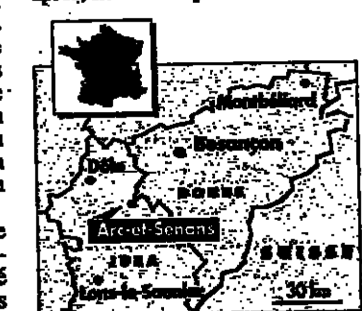
Les Francs-Comtois ont un culte particulier pour leurs « utopistes », qui au XIX[e] siècle avec Fourier, Considérant et Proudhon, régnèrent sur les idées sociales. La région a toujours eu un faible pour ses « magnifiques lutteurs sortis du peuple, ouvriers et paysans, fiers comme Proudhon, fiers comme Courbet, de leurs trente quartiers de noblesse plébéienne », comme disait Lucien Febvre. Ledoux en revanche a du mal à accéder au panthéon bisontin, même si, en plus de la saline, il a laissé à la région le théâtre de Besançon.

Rarement œuvre d'architecte n'aura été aussi polémique. Champenois d'origine modeste, il est né en 1736 ; son ascension dans l'ombre de Blondel a été rapide. Favori de la Du Barry, architecte « du roi », il construit beaucoup pour la noblesse, mais aussi pour l'Etat. Après Arc-et-Senans, dont le chantier dure de 1775 à 1779, il élève les barrières de l'octroi aux portes de Paris, ce qui lui vaut d'être congédié par Necker en 1790 devant la foule qui murmure (*« Le mur murant Paris rend Paris murmurant »*, c'est le mot qui circule dans les rues de la capitale). La Terreur l'emprisonne. C'est dans la sinistre prison de La Force qu'il va composer son traité, *De l'architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la religion*, où il dresse les plans de la ville idéale de Chaux.

Il meurt en 1806. Sa réputation est alors celle d'un architecte « de cour », bien qu'adepte des Lumières. Si bien qu'au XIX[e] on le négligera – Hugo résume son art à une *« vulgaire géométrie »*, et l'on se moquera du maître de l'architecture *« parlante »*. Il déplaira comme Rameau. A partir de 1920, où l'on redécouvre l'abstraction, le voici à l'inverse tiré du purgatoire, promu *« héros du modernisme »*, décrit comme précurseur de Le Corbusier (1). Avec d'autres créateurs de son époque, il précipite l'architecture, dit-on, dans une révolution analogue à celle qui a secoué alors la société française. Le voici finalement du côté de ses bourreaux. Dans les années 60 sa « carrière » continue et il est récupéré en tant que socialiste utopique, et aujourd'hui – mutation sans doute provisoire – catalogué post-moderne.

La leçon de Ledoux est inépuisable. Il serait peut-être plus sage aujourd'hui, comme le pensent les historiens d'art Michel Gallet et Anthony Vidler (2), de replacer Ledoux dans son contexte historique d'un XVIII[e] siècle finissant, à côté de Gluck ou de Mozart. En fait, bien des questions divisent encore les chercheurs à propos d'Arc-et-Senans. Et notamment celle-ci : lorsqu'il reçoit du roi la commande de la saline – il s'agit de trouver une solution industrielle à l'extraction du sel de la région de Salins –, Ledoux a-t-il déjà en tête la cité idéale de Chaux, ou attend-il la froideur du cachot en 1794 pour la bâtir dans son esprit, alors qu'il ne peut plus construire, prolongeant ainsi sa survie ?

Ulcéré d'avoir été rejeté par le « peuple », Ledoux n'aurait-il pas même « triché » en écrivant son traité utopiste, l'architecte « de cour » n'aurait-il pas décidé de se muer en architecte progressiste, victime de ses théories trop lucides ? C'est la thèse que soutient Bernard Stoloff (3). Il y a quelque chose de bouleversant dans l'histoire de cet homme, brusquement plongé dans le vécu horrifiant de la prison – par une étrange ironie, une de ses dernières commandes a été la prison d'Aix – et rêvant plus que jamais d'une société fraternelle. Au fond, dit encore Bernard Stoloff, Ledoux voudrait nous annoncer la fin des architectes de cour. Deux siècles après, ils sont toujours là...



Architecture « utopiste » ou « réaliste » ? Arc-et-Senans se déchiffre sur le mode de l'ambiguïté. L'autorité bien sûr, avec la maison du directeur, insolente de morgue et de hauteur – le hall immense servait aussi de chapelle, et le peuple n'y était admis à suivre la messe que sur les marches de l'escalier –, et la soumission, son corollaire, sont sans cesse présentes. Mais il y a une forte attention portée au collectif, les ouvriers sont logés avec leurs familles. La préoccupation est-elle pour autant socialisante ? S'agit-il d'alléger la peine de l'ouvrier, ou d'accroître le profit de l'entreprise ? Le monument, malgré sa parfaite lisibilité, est équivoque. *« L'architecte de cette époque ne tient compte du peuple que pour lui inspirer le respect de l'ordre établi »*, affirme Bernard Stoloff. Mais c'est une ville saine, aérée, purifiée, pacifiée, le contraire d'une ville clandestine, où *« s'entasse le vice »*, porteuse de miasmes et de mort. *« Toutes les grandes idées cheminent inconsciemment à travers les siècles. Les êtres qui les portent essaient de les faire vivre, sans arriver à les définir bien clairement »*, dit modestement, mais sagement René Roussel dans son pavillon.

Des groupes d'étudiants mordent furieusement leur casse-croûte sous la colonnade de l'entrée en attendant l'ouverture. A l'intérieur des murs, Luc Gruson, directeur de l'institut Claude-Nicolas-Ledoux, tient à apporter sa pierre dans ce débat sans fin : *« Dans les plans de Ledoux, il n'y a pas de mur d'enceinte. Il avait conçu la Saline comme une ville ouverte. C'est la Ferme générale qui en a fait un lieu fermé pour des raisons économiques et policières. »* Dès le début de son histoire, la saline fut mal acceptée. Mal acceptée à la cour, où l'on se demande pourquoi on élève un monument si princier à la gloire du travail. *« Tant de colonnes ! Elles ne conviennent qu'aux temples et aux palais des rois. »* Louis XV, majesté déclinante, s'offusque devant les plans. Mal acceptée ensuite par les populations voisines qui lui reprochent de limiter leur droit d'usage de la forêt de Chaux attenante. Les cahiers de doléances des trois ordres en 1789 sont déjà pleins de récriminations.

Bâtiments maudits encore, lorsque, après la fermeture de la Saline en 1895 – la production est concurrencée par celle du sel marin –, l'ensemble, qui reste habité par des familles ouvrières, sombre dans l'abandon, puis sera la proie d'un incendie, et enfin d'un attentat, le propriétaire dynamitant la spectaculaire façade à bossages de la maison du directeur pour empêcher le classement par les Monuments historiques.

Le monument est sauvé de justesse par le département du Doubs, qui le rachète en 1927, ce qui permet à l'Etat de le classer et d'assurer dans les années 30 le sauvetage des deux bâtiments du sel. Bâtiments maudits encore lorsque, peu avant la guerre, des réfugiés espagnols y sont parqués, suivis sous l'Occupation par des tziganes et des marginaux dont Vichy ne veut pas.

« Pendant longtemps, résume encore René Roussel, *le département ne s'est pas intéressé à la saline, a cherché à s'en débarrasser. Il y a eu plein de projets. On a parlé d'une école de haras, de la venue d'Henri Maire, d'un centre de linguistique. Pendant ce temps-là, la population avait investi la place. A sa façon. Pour se divertir. Moi-même j'ai eu un jardin à la saline. C'était l'après-Libération, les gens avaient besoin de bals, on faisait venir Verchuren. Quand la fondation Ledoux s'est installée en 1971, la population s'est trouvée dépossédée de quelque chose, dont elle n'était pas propriétaire, mais qu'elle utilisait. »*

Plus question, en effet d'aller faire son jardin à l'intérieur des murs. En 1971, la saline accueille le Centre international de réflexion sur le futur. Edgar Faure et Jacques Duhamel, les « régionaux », se sont enthousiasmés. Le but est d'organiser de grands colloques internationaux. La fondation Claude-Nicolas-Ledoux est chargée d'assurer la gestion. L'histoire affichant une belle constante, la saline redevient « bastille », où les nouveaux occupants, les « intellectuels », ont pris la place des « aris-



PATRIMOINE



dans les salines

tocrates ». A l'hostilité de la population s'ajoute aujourd'hui un conflit opposant le département, le propriétaire et les « tenanciers » du monument, la fondation, devenue depuis le 1er octobre dernier « institut ».

Luc Gruson explique : *« Arc-et-Senans, c'est d'abord une commune éclatée entre deux villages, l'un bressan, l'autre déjà jurassien, adossé à la montagne, et qui ne s'aiment pas. La saline est perçue comme un corps étranger au milieu de la commune. Elle reste dans l'imaginaire l'emblème du pouvoir royal. Nous sommes donc les Parisiens. C'est le Château de Kafka... J'avais proposé que l'on rase ce mur. Malheureusement, il vient d'être refait par la direction régionale des affaires culturelles et le département ; le coût a été de 8 millions de francs, et cela a fait hurler les gens. Nous continuons à « prendre leurs impôts », disent-ils. Le mythe de la gabelle n'est pas mort. »* Luc Gruson montre du doigt dans un coin de son bureau le portrait d'un noble personnage : *« Pour le village, je suis le dernier fermier général... Nous sommes aussi le plus gros employeur du canton, un îlot de prospérité dans une région où il y a beaucoup de retraités, de RMIstes, de petites gens pour lesquels les métiers de la culture sont très éloignés. Ici, quand on ne travaille pas avec ses mains, c'est louche ! »*

Le catalogue des griefs, justifiés ou pas, est impressionnant. Et les rumeurs vont bon train. Elles viennent même de faire l'objet d'un travail universitaire. *« Cette saline, c'est devenu un endroit où on case ses petits copains. Il y a très peu de gens du pays qui y travaillent »*, assure un habitant. Plainte du maire. *« Nous ne vivons pas dans le même milieu »*, dit Jean Vaurs, élu en 1989, un ancien directeur d'école. *« Quand notre maire a été élu,* raconte un autre habitant de la commune, *il a mis plusieurs mois pour obtenir un rendez-vous au "château". »* La saline ne rapporterait que des miettes au budget communal : *« A peine 8 000 francs. Nous avons les contraintes, mais pas les compensations »*, assure Jean Vaurs. Plainte des commerçants qui n'arrivent pas à détourner un peu de la manne des 120 000 visiteurs, et reprochent à la saline de vivre en autarcie avec sa cafétéria, sa librairie, et sa structure hôtelière.

« Nous demandons qu'ils fassent au moins une information sur nos activités, qu'ils fassent un pas », lance un commerçant. Pis, les enfants du village n'ont pas eu droit aux classes du patrimoine, qui existent pourtant depuis douze ans à l'intérieur du monument, pour une sordide histoire de couchage. Le projet pédagogique veut en effet que les enfants dorment à la saline, ce qui serait évidement inutilement coûteux pour les parents d'Arc-et-Senans. Aucune solution n'a pu être trouvée... L'absence de dialogue est à son comble. Du coup, Arc-et-Senans boude son monument.

Réponse de Luc Gruson : *« Nous faisons des efforts. Nous avons accueilli en octobre une grande fête locale. Les habitants d'Arc-et-Senans peuvent entrer librement sans payer à la Saline. Mais c'est vrai qu'au début des années 70 on s'est peu intéressé au village. Le volet tourisme était embryonnaire. Notre objectif était plutôt les grands colloques. Tous les grands esprits de la planète sont venus ici. Au début des années 80, Arc-et-Senans a connu une crise de croissance. Bizarrement, au moment où la gauche arrivait au pouvoir, c'était devenu ringard de se réunir à la campagne pour inventer un monde meilleur... La fondation a recentré son projet, s'est retournée vers le monument et son exploitation touristique. C'est devenu l'activité la plus rentable, avec celle de résidence pour des actions de formation. Cette fuite en avant dans la diversification pour des raisons de survie a fait que nous sommes devenus une grosse structure. Nous vivons avec trois quarts de ressources propres, c'est-à-dire un quart d'aides publiques seulement, ce qui est rarissime dans le secteur culturel en France aujourd'hui. Les subventions atteignent généralement 60 à 80 %... Arc-et-Senans est devenue une machine de luxe, un gros paquebot. Personne ne peut se le payer tout seul. La mairie sûrement pas, ni le département, ni la région. Si les Francs-Comtois veulent se « réapproprier » le lieu, il s'agit de trouver un projet fédérateur. Tout le monde doit s'y mettre. »*

Le conseil général du Doubs est passé à l'offensive. La tentation est grande pour lui, en ces temps où le tourisme culturel se porte bien, de reprendre en main son bien, pour l'inciter à une logique de rentabilité immédiate. Le projet, préparé par le conseil général, projette d'en faire « le point d'ancrage de sa politique culturelle » et de sortir la saline *« de son quasi-statut d'extra-territorialité »* qui en ferme, selon lui, la porte aux acteurs culturels régionaux. Objectif déclaré : passer de 120 000 à *« 200 000 ou 300 000 visiteurs »*, ainsi que l'a déclaré Georges Gruillot (RPR), président du conseil général, le 20 mai dernier, devant l'assemblée départementale. Les élus arguent aussi du fait qu'ils ont engagé plus de 50 millions de francs à la restauration du monument depuis quelques années.

« Le département tente une OPA, dénonce-t-on à l'institut. *La saline a un tel effet d'image ! On nous attaque sur notre flanc faible, le parisianisme ».* L'offensive bisontine a entraîné une intervention de Jacques Toubon. Si le ministre, venu sur les lieux en septembre, semble avoir donné son accord à un élargissement du conseil d'administration de l'institut, notamment à la région Franche-Comté et à l'Etat qui curieusement jusqu'ici en était absent, l'autonomie de l'institut paraît avoir été confirmée.


G. FESSY/FONDATION C.N. LEDOUX

Maquette de la cité idéale

Le conseil général à Besançon se défend d'une quelconque « récupération ». *« A aucun moment,* précise Christian Riquelme, directeur, chargé de la culture, *nous n'avons dit que nous allions dénoncer la convention. Cela n'a jamais été une des options retenues. Mais c'est vrai que cela a constitué une épée de Damoclès. Il n'est pas question en plus de l'institut d'installer une structure du conseil général. Le conflit est terminé, le centre de rencontre, qui est la vocation première de l'institut, restera bien à Arc-et-Senans. »*

L'institut, prudent, reste sur ses gardes. *« Les hauts lieux historiques sont la plupart du temps identitaires. A Arc-et-Senans, ce n'est pas le cas. La destination de ce monument est peut-être de rester en dehors de l'espace et du temps. C'est un lieu cosmique »*, insiste Luc Gruson. *« Un lieu qu'on ne peut s'approprier, mais de dialogue, le domaine du sacré »*, ajoute pour sa part Jean-Noël Mathieu, directeur de l'Association des centres culturels de rencontre, dont fait partie Arc-et-Senans avec l'abbaye de Royaumont notamment. *« Nos centres sont définis par une charte qui a été signée par le ministre »*, rappelle M. Mathieu.

La Saline d'Arc-et-Senans, a été classée au patrimoine mondial de l'Unesco en 1983. Une forte « mise en valeur » d'un monument ne risque-t-elle pas de le mettre en danger ? C'est ici une nouvelle fois la question posée.

de notre envoyé spécial
Régis Guyotat

(1) Emil Kaufmann, *De Ledoux à Le Corbusier*, Vienne 1933. Traduction française, L'Equerre, Paris, 1981.

(2) Michel Gallet, *Claude-Nicolas Ledoux*, Picard, Paris, 1980. Anthony Vidler, *Ledoux*, Hazan 1987.

(3) Bernard Stoloff, *l'Affaire Claude-Nicolas Ledoux*, Mardaga, Liège, 1989.

UTOPIES

Un architecte édifiant

Inauguré par Jack Lang en 1991, le Musée Ledoux, installé dans le bâtiment des tonneliers, présente une soixantaine de maquettes réalisées à partir des planches du traité d'architecture rédigé en prison par Ledoux durant la Terreur. Sont reconstitués notamment ses bâtiments « moralisants ». Ledoux considère en effet que l'architecture est « édifiante » – comme naguère les bâtisseurs des cathédrales la concevaient – et peut contribuer à réformer les mœurs.

Ainsi sème-t-il dans la cité idéale de Chaux une série d'édifices propres à entretenir la fraternité collective, destinés à créer des « espaces de bonheur », ou à tempérer les passions. Ainsi imagine-t-il une maison d'éducation, une maison d'union, un temple de mémoire, un « pacifère », etc., L'*« oikema »*, ou « maison des plaisirs », en forme de phallus, se présente comme une suite de cellules, où les prostituées jeunes deviennent de plus en plus laides et vieilles. Au terme de son cheminement, l'homme est censé se détourner des rives du plaisir...

A noter qu'une autre exposition permanente, dans les caves de la maison du directeur, évoque la fabrication du sel, la transformation par Ledoux d'une activité minière en activité industrielle.

R. G.

▶ La Saline royale est ouverte tous les jours, du 1er novembre jusqu'au 27 mars 1995, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Renseignements : Institut Claude-Nicolas-Ledoux, Saline royale, 25610 Arc-et-Senans. Tél. : 81-54-45-45.

Arc-et-Senans se trouve à une trentaine de kilomètres à l'est de Dôle, au débouché de la rivière de la Loue dans la plaine bressanne. La gare de Mouchard dépose les visiteurs à moins de 10 kilomètres. L'équipement hôtelier est pratiquement inexistant dans la commune d'Arc-et-Senans, et la Saline ne loge pas le touriste ordinaire.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Reproduction interdite de tout article sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Aldhy, Gisèle Peyou
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Voyage en Beaujolais

Enquête de terrain au pays d'un vin qui fait la fête en ville.

« *L'usaige du cépage gamey est grandement corrosif* », soutinrent les échevins de Mâcon devant le *conseil du roi, en 1616.* Mais il s'agissait du beaujolais d'avant le beaujolais. Aujourd'hui, on le fête ; et, cette année encore, le 17 novembre, on a célébré partout en France et dans le monde la venue du beaujolais nouveau. Cet hommage est récent. Le beaujolais, vin des bouchons lyonnais, devient célèbre après 1948. La Confrérie des compagnons du beaujolais a *bien travaillé. En 1954*, Paris connaît déjà cette cérémonie, et ce plaisir : c'est la Coupe du meilleur pot décernée par l'Académie Rabelais. Académie fondée à Brouilly, par des journalistes, des connaisseurs et par Marcel E. Grancher, auteur de *Lyon la Cendrée* et de plusieurs dizaines de livres, dont la *table n'est jamais absente.* Pas (encore) réédité, peu lu ou *méconnu*, Marcel E. Grancher, qui aimait être désigné par ses initiales, a publié aussi de nombreux romans policiers gais – tous livres de chevet du commissaire San Antonio – et de truculents souvenirs gastronomiques sous le titre : *Quand la soif s'apaise...* (éditions Rabelais). Grancher oublié ? Pas par tout le monde.

« Avez-vous connu M. E. G. ? » En Beaujolais, son nom est un mot de passe. Le Beaujolais, c'est, sur une cinquantaine de kilomètres, une mosaïque de vignes, de villages, de collines escarpées qui, à cette saison, semble un paradis de lumières fauves. Le pays des pierres dorées, ce sont les vallées au sud de Villefranche-sur-Saône, c'est la patrie *du beaujolais « tout court »*, appellation d'origine contrôlée, vendu en *« pot »*. Jean-Marc et Emile Charmet (69620 Le Breuil ; tél. : 74-71-64-83) produisent ce primeur étonnant, qui, aujourd'hui, n'a rien à voir aves un vin de comptoir. Ici aussi, les vignes sont cinquantenaires et le travail est le même qu'au nord, au pays des dix « grands crus » de beaujolais (1). Au chai, le vin tiré à la *pipette* prend, dans le verre, la couleur de violette un peu tremblée ; les arômes floraux confirment le coup d'œil. On ira, après la dégustation, déjeuner « au château ». Le dispendieux *Château de Bagnols* est fermé jusqu'à la fin avril 1995. Reste celui de *Chervinges* (69400 Chervinges ; tél. : 74-65-29-76). *Si* la vie de château est trop chère, *allez donc à La Ferme du Poulet* (180, rue Mangin ; 69400 Villefranche-sur-Saône ; tél. : 74-62-19-07. Dix chambres ; fermé dimanche soir et lundi), belle bâtisse ancienne, située – hélas ! – au cœur de la zone industrielle nord-est. On peut aussi bien passer la rivière – où l'on trouve, paraît-il, de nouveau des écrevisses – *et se* rendre dans l'Ain si proche, au *Chapon fin* – restaurant Paul-Blanc (01140 Thoissey ; tél. : 74-04-04-74. Vingt chambres ; fermé mardi midi). « Décor moderne », dit le Michelin des années 70, mais surtout, aux mains de Bruno Maringue, le petit-fils de Paul Blanc, une cuisine qui s'alimente aux deux régions contiguës, la Bresse et les Dombes.

Sur la table, écrevisses et chapon accompagnés d'un juliénas. *« Avez-vous connu M. E. G. ? »* La réponse est affirmative, car la famille Blanc aussi fut parmi les artisans de cette fête, en acceptant, vers 1955, de s'engager dans l'aventure du beaujolais. Il suffit de traverser de nouveau *la* Saône, toute verte, pour participer, une fois l'an, à la Fête Raclet à Romanèche-Thorins. C'est une assemblée de concours agricole où, *dans* une salle municipale, il est permis de déguster « tous » les beaujolais nouveaux. Il suffit d'acquitter un droit d'entrée (25 F), et de faire tamponner son poignet d'un cachet rouge qui garantit une journée de dégustation ! Mais c'est surtout le visage d'une région qui s'offre : les vignerons, grand-père, *fils et petits-enfants* ; le peuple au bon visage du Beaujolais – celui des personnages de René Fallet –, fier de son vin, de sa fanfare, de ses gendarmes. Vous avez dit « Clochemerle »... C'est tout à côté, à Vaux-en-Beaujolais. Dans la foule de bonne compagnie, on peut rencontrer Bobosse, charcutier à Saint-Jean-d'Ardières, *et M. Besson, qui* confectionne l'indispensable saucisson chaud de Lyon, les andouillettes renommées, le sabodet, complément de la cuisine lyonnaise. *« J'ai très bien connu M. E. G. » – Ah bien ! Mais encore... »* Nous n'en saurons pas plus ce jour, dernier dimanche d'octobre.

En grimpant *sur les collines*, on observe le sol sableux ; la roche granitique est presque visible. Les collines escarpées sont enlacées de petites routes. *« La nature est belle dans tout le Beaujolais, et l'homme en rajoute »*, dit Jacques-Louis Delpal. Le village de Régnié, devenu le dixième « cru » de beaujolais en 1988, est plein de couleurs, comme les vignes. C'est le pays fertile et *attachant des beaujolais-villages.* Perraud, père et fils, à Lantignié, produit primeurs et vins de garde. Qu'avons-nous à apprendre, outre la beauté du paysage, l'ingratitude du travail sur la pente qui éprouve le vigneron ? C'est l'excellence du produit auquel ils croient tous, ou presque. L'on apprend ici le dosage entre charpente et arôme, qui donne ce goût franc, jeune – démocratique, on l'a assez dit – d'un vin de qualité. *« C'est du vin »*, dit sobrement Jacques Vivet, en présence d'un fleurie 1991 de Jean-Marie Appert à Chiroubles (2). Pour preuve, il le recommande avec un tablier de sapeur !

Alors, les dix crus du beaujolais ? A tout seigneur... C'est à Fleurie, où se trouve la bonne *Auberge du Cep* (tél. : 74-04-10-77 ; *fermé dimanche soir et lundi*), beau village cossu, que réside Jean Denejean-Burtin (69820 Fleurie ; tél. : 74-04-12-94). Il a connu les guerres, les misères et la prospérité. Il a l'âge et la sagesse. Il parle à peine de son vin ; il le laisse parler. Le « 1993 » appelle un mâchon. Soit. Impressionnant, ce « gamay noir à jus blanc », appellation officielle du cépage unique du beaujolais. *« Avez-vous connu... ?Oui, bien sûr, au temps de mon ami Paul Ramadier. »* La maison Cheysson, à Chiroubles, confie la remarquable tenue du vignoble à Jean-Pierre Large, jeune fils de vigneron, oenologue ; c'est le « vigneronnage » à l'ombre du château. Il a « été aux écoles », il maîtrise la vinification du cépage gamay. *« Alors, rendements, macération semi-carbonique, fermentation malolactique, levures, goût de banane, chaptalisation ? ». A utiliser avec modération », répond-il*, pour obtenir ce *chiroubles* à la charpente andalcieuse qui soutient un « nez » délicat. Le tout donne un vin grave et un peu fou, comme le caractère de ces pays de la Saône.

Ultime étape de cette enquête, le restaurant *Greuze*, de Jean Ducloux (71700 Tournus ; tél. : 85-51-13-52). Sur la table, c'est le pâté en croûte Alexandre Dumaine et la quenelle de brochet Henri Racouchot, un monument, à l'égal de Saint Philibert ! *« Grancher !* Son visage s'éclaire *« C'était un ami, un compagnon ; il a rendu sa verve gauloise à un vin, le beaujolais, qui revient de loin. »* Ancien de 14-18 (cinq de campagne), explorateur (Shangaï), romancier populaire (*le Charcutier de Machonville*), ami de Dorgelès et de Mac Orlan, Marcel E. Grancher est toujours une figure en Beaujolais.

Edouard Herriot, *autre amateur* de beaujolais, disait : *« Il y a des endroits où l'on mange bien... et ceux où l'on dîne. Ça, c'est plus rare. »* Greuze, à Tournus, où l'on honore le souvenir d'un ami, est l'un de ceux-là.

Jean-Claude Ribaut

(1) Brouilly et côte-de-brouilly, chénas, chiroubles, fleurie, juliénas, moulin-à-vent, morgon, saint-amour et régnié.

(2) *Goûter le vin*, Christian de Bartillat éditeur, 1993, 120 F. Excellent guide pratique de la dégustation.

▶ A Paris, on trouvera à emporter le beaujolais *primeur* de Pierre-Marie Chermette (Domaine du Vissoux, 69620 Saint-Vérand), issu de vieilles vignes et non chaptalisé (11,4 degrés naturels), non collé, non filtré, à l'Œnothèque (20, rue Saint-Lazare, 75009 Paris ; tél. : 48-78-08-76 ; fermé le samedi et dimanche.)

▶ *Lire :*
– Georges Dubœuf et Henri Elwing, *Beaujolais, vin du citoyen*. J.-C. Lattès, 1989.
– Jacques Louis Delpal, *Merveilles du Lyonnais et du Beaujolais*. Editions de La Martinière, 1994, 298 F. Passionnant itinéraire historique, vinicole, culinaire et architectural.

▶ *Visiter :*
– Le Hameau du vin, gare de Romanèche-Thorins (tél. : 85-35-22-22) : c'est le beaujolais mis en scène par Georges Dubœuf.

PAGES GOURMANDES

Guides cuvée 1995

Les guides, désormais, paraissent à l'automne, à l'exception du *Michelin qui* fleurira au printemps, avec les *marronniers.* L'engouement pour ces publications n'est pas nouveau. Grimod de La Reynière rapporte, dans *le Manuel des Amphitryons* (1808) : *« Le succès inespéré qu'ont obtenu les cinq années de notre almanach gourmand publiés successivement, attendus avec impatience, enlevés avec rapidité et réimprimés plusieurs fois, nous a prouvé que le nombre des candidats et des adeptes augmentait chaque jour et que tous demandaient impatiemment qu'on leur fît voir la lumière. »* Mais on ne connaîtra ni le tirage ni le nombre d'exemplaires vendus. L'emphase, aujourd'hui, reste de rigueur, car il s'agit de convaincre... et de vendre, et la *concurrence est rude.*

★ **Gault et Millau.** – Henri *Gault*, depuis longtemps, et maintenant Christian Millau *ont passé la main.* Subsiste du modèle des années 70 un ton, tour à tour débonnaire ou incisif. Le commentaire est complété par un système de notes – de 10 à 19,5 – et de toques. Celles-ci sont rouges pour saluer une *« cuisine particulièrement créative »* (Robuchon) ; *mais blanches si la cuisine est « moderne ou de tradition »* (Taillevent, Le Grand-Véfour). Ce sont les limites de la taxinomie : une cuisine de tradition n'est certes pas *a priori* créative. Mais une cuisine « moderne » ? La nuance est d'importance pour *les héritiers du célèbre tandem* qui « inventa » la nouvelle cuisine. A signaler un tableau synoptique de tous les établissements cités par arrondissement. Pratique et... sans commentaires ! 216 pages sur 800 concernent les restaurants, les bars et les hôtels de la capitale.

▶ Guide Gault et Millau Paris 1995. 145 F.

★ **Le Guide Lebey.** – Il est la sobriété même. Le commentaire est précis. Figurent les principaux plats de la carte à *prix marqués. Un avis lapidaire* accompagne le repas-test de l'auteur ou de ses collaborateurs. Une attention particulière est portée à la qualité du café et, cette année, aux « tables du bonheur ». La distinction suprême est obtenue avec trois Tours Eiffel. Le *Jules-Verne (deux Tours)* devra encore patienter ! 800 restaurants visités.

▶ Guide Lebey des restaurants de Paris. Julliard, 110 F *(format de poche).*

Nous publierons la suite de cette liste des guides nouvellement parus, la semaine prochaine dans l'édition « Temps libre » du 3 décembre

Toques en Pointe

Le Bristol

L'événement gourmand de cette fin d'année sera-t-il la semaine de *gastronomie mexicaine au restaurant*-jardin du *Bristol* du 26 novembre au *3 décembre, présentée par* Alicia Gironella De Angeli ? Paris a vu se multiplier à l'envi les « tex-mex », mais n'a guère de référence en la matière, sinon l'enthousiasme du chef du *Laurent*, Philippe Braun, pour la cuisine mexicaine, qui propose un foie gras aux haricots rouges pimentés, une heureuse impertinence. La salle à manger ovale du *Bristol*, avec ses boiseries est l'une des plus harmonieuses de Paris. Pour faire contraste, j'ai choisi une terrine de garenne, ma foi très savoureuse, et une tête de veau braisée aux épices, accompagnée d'une bouteille de fleurie. Un beau plat qui aurait mérité un fond de braisage moins appuyé et des épices plus franchement affirmées. Menu à 330 F ; à la *carte*, 500, *et plus, mais* il s'agit de l'un des plus élégants palaces parisien.

▶ Paris. 112, rue du Faubourg-Saint-Honoré (75008). Tél. : 42-66-91-45.

JEUX

PHILATÉLIE

La Croix-Rouge à Arras

La Poste mettra en vente générale, lundi 28 novembre, un timbre à 2,80 F affecté d'une surtaxe de 0,60 F reversée à la Croix-Rouge française.

Ce timbre, représentant le détail d'une tapisserie datant de la seconde moitié du XVe siècle conservée au musée d'Arras, représente saint Vaast. Nommé évêque d'Arras en 499, il releva la ville après les invasions germaniques. Il devint évêque de Cambrai en 510. Il mourut en 539.



Arras, traditionnellement réputée pour son industrie des étoffes, « capitale » de la tapisserie au Moyen Age, fut occupée, et ses murs rasés, en 1477, par Louis XI au cours du conflit qui l'opposait à Charles le Téméraire. Cet événement sonna le glas des tapisseries d'Arras, pour la plupart aujourd'hui disparues.

Ce timbre rejoint les rares timbres français consacrés à cet art (*la Dame à la Licorne*, 1964 ; *l'Apocalypse*, 1965 ; *la Lune et le Taureau*, Lurçat, 1966 ; *Hommage à Nicolas Fouquet*, Mathieu, Manufacture nationale des Gobelins, 1974 ; *Hommage à J.-S. Bach*, Picart Le Doux, 1980).

Le timbre, au format vertical 27 x 32,75 mm, dessiné par *Pierrette Lambert*, mis en page par Jean-Paul Véret-Lemarinier, est imprimé en héliogravure en feuilles de trente exemplaires et en carnets de dix (34 F).

P. J.

▶ Vente anticipée à Arras (Pas-de-Calais), les 26 et 27 novembre, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert dans la salle des Gardes de l'hôtel de ville, place des Héros. Les oblitérations sont réalisées à l'encre rouge.

▶ Le service philatélique de La Poste assure la vente de ce timbre à l'occasion de sa participation au Salon des collectionneurs de Montréal (Canada), avec un cachet spécial.

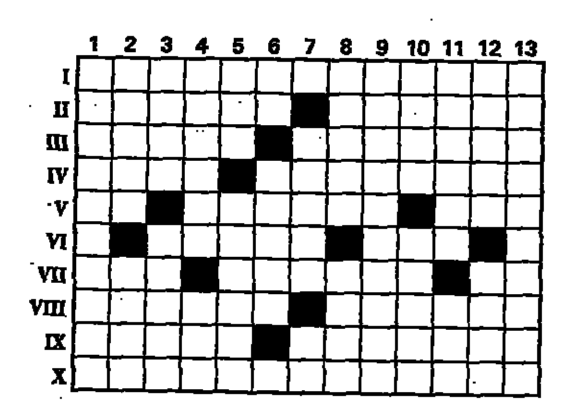
En filigrane

● **Salon du livre gourmand.** – Périgueux accueille, du 2 au 4 décembre, le Salon international du livre gourmand, dans les locaux du Nouveau Théâtre, 1, avenue d'Aquitaine. Au programme : vente de livres, dédicaces, conférences, « Heure du Pop » sur France-Inter avec José Artur, exposition de timbres sur le thème de la gastronomie et des arts de la table proposée par l'Association française de philatélie thématique, flamme d'oblitération et bureau de poste temporaire, les samedi 3 et dimanche 4. La dessinatrice de timbres Odette Baillais – sur place les 2 et 3 – est l'auteur d'une vignette commémorative tirée à l'Imprimerie des timbres-poste de Périgueux (par correspondance, 12,80 F le bloc de quatre, commandes et règlements : Mairie de Périgueux, « Vignette Odette Baillais », Thierry Dessolas, place de l'Hôtel-de-Ville, 24019 Périgueux).

● **Toulouse-Lautrec à l'Est.** – Emission, le 9 novembre, de trois timbres au format « tableau » par la République tchèque. Au programme, une Vierge à l'enfant du XVIe siècle et des œuvres de Lucas Van Leyden (1494-1533) et de Henri de Toulouse-Lautrec (1864-1901).

Mots croisés

nº 840



HORIZONTALEMENT

I. Ceux qui lui ont donné leurs noms, y jouèrent-ils ? – II. On en a longtemps fait des manteaux. Laissa sa vengeance et la gloire à sa descendance. – III. Elle est en Gironde. Niais. – IV. Princesse étrangère. Difficilement admises. – V. Article. Laisser sur place. Il est dans la Bible. – VI. Pour une vue particulière. Espèce de pomme. – VII. Va plus loin que le TGV. Dans les gorges. En gros. – VIII. Traînais. Ne traînai plus. – IX. Mettra à bout de résistance. Train-train. – X. Font de la résistance active.

VERTICALEMENT

1. On a tendance à l'examiner. – 2. Immensité. Anneau. – 3. Espagnol ou Breton. Brillant confrère qui a pris au sérieux sa disparition. – 4. Avant le presto. Somptueux bavard. – 5. Sauveur de l'humanité. Plus blanc que blanc. – 6. En un mot. Energie communicative. – 7. Duel. Participe. – 8. Certains l'adorent. Pour aller vite, mais pas trop. – 9. Vide les prisons... et y met parfois les geôliers. – 10. Roi. Ronchonna. – 11. Reçus. Béquille. – 12. Manquent d'égards. Protecteur épidermique. – 13. On leur a pris leurs affaires.

SOLUTION DU Nº 839

Horizontalement

I. Charles Pasqua. – II. Héroïne. Boucs. – III. Altier. Fouace. – IV. Lai. Solon. Ilp. – V. Lift. Leude. Et. – VI. Etirée. Rats. – VII. Citronniers. – VIII. Gaie. Evita. Ue. – IX. Eperonne. Gréé. – X. Ralentisseurs.

Verticalement

1. Challenger. – 2. Hélait. Apa. – 3. Artificiel. – 4. Roi. Trière. – 5. Lies. Et. On. – 6. Enrôlèrent. – 7. Se. Le. Ovni. – 8. Fournies. – 9. Abondants. – 10. Sou. Etiage. – 11. Quai. Se. Ru. – 12. Uccle. Ruer. – 13 Aseptisées.

François Dorlet

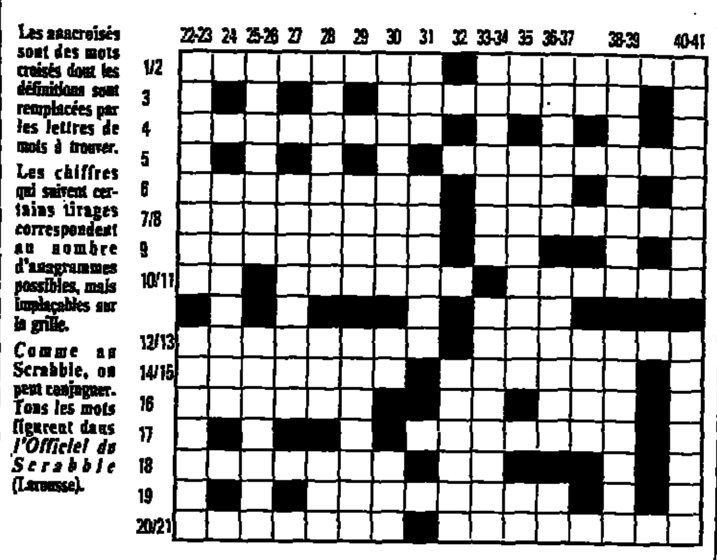
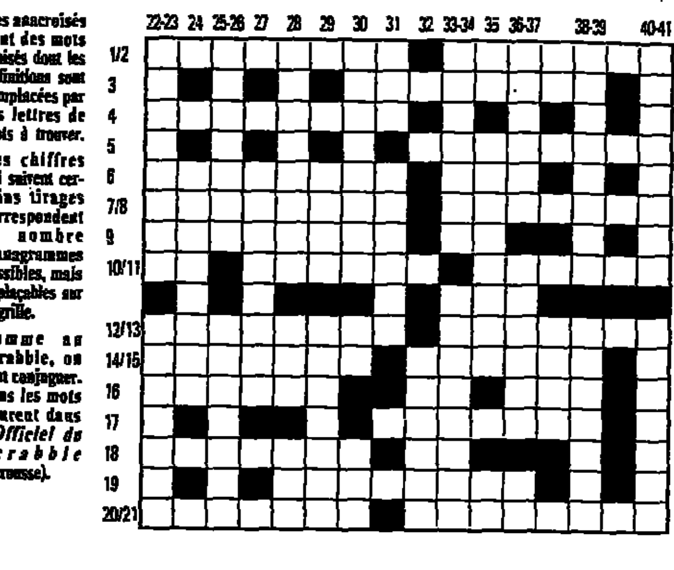
Anacroisés (R)

nº 841

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. AADEEINR. – 2. AAENRTV (+ 2). – 3. AEFIIRTT (+ 1). – 4. EEILLNQU. – 5. ABDDEILU. – 6. ADEEIRSS. – 7. AEGMNOOR. – 8. AAABEGT. – 9. ACEINNRU. – 10. EEGSSS. – 11. EHRSSU (+ 1). – 12. ABDIMOUX. – 13. AEGILMN. – 14. ADEINNO (+ 1). – 15. ADEGNO. – 16. AENSSS (+ 1). – 17. CEEHORS (+ 1). – 18. AEHMOPR (+ 1). – 19. AEHILNTX. – 20. EEIIRRT. – 21. AEEILRSS (+ 6).

VERTICALEMENT

22. AADEGNNT. – 23. AABIMST. – 24. ADEGIINU (+ 1). – 25. AAEQRRU (+ 1). – 26. IMNOORT (+ 2). – 27. GINNOOSS (+ 1). – 28. CDEEEINV. – 29. ACEEHNS (+ 2). – 30. ADEILMSU (+ 1). – 31. EERSUX. – 32. EEGLOS (+ 4). – 33. AAACNRU. – 34. AACELMNO (+ 1). – 35. ABDEMNOR (+ 1). – 36. ADEITU (+ 1). – 37. AEHILR. – 38. AAEFFIRS (+ 2). – 39. AEEGRST (+ 5). – 40. AACEESTX. – 41. EOPRSTX.

SOLUTION DU Nº 840

1. PERSUADE. – 2. PLIEUSE (EPULIES, PILEUSE). – 3. ICAUNAIS. – 4. ETALERA. – 5. NONNETTE (ETONNENT). – 6. SELENES, relatifs à la lune. – 7. OARISTYS, entretien amoureux. – 8. URICEMIE. – 9. AISANCE (ACENSAI). – 10. VISNAGES, fenouils annuels. – 11. ADENOME. – 12. ATTENDRE (DATERENT, DERATENT, DENATTER). – 13. ATAVIQUE. – 14. ALLEGEA. – 15. ULULENT. – 16. PEOTTES. – 17. FOMENTAI. – 18. EGOSILLE. – 19. RICTUS (CITRUS). – 20. FEERIQUE. – 21. PEINTURE. – 22. ACAULES (CAUSALE). – 23. ENCOURU. – 24. STELLAGE. – 25. ANTITOUT. – 26. VRENELIS. – 27. EVEINAGE. – 28. ANATOMIE. – 29. DUITAIS. – 30. ARMATOLE. – 31. SERENADE. – 32. PRESSAGE (ASPERGES, PRESAGES). – 33. LUTETIEN. – 34. MALOTRU (TUMORAL). – 35. ALYSSON. – 36. NOETIQUE, intellectuel et non affectif. – 37. STRETCH, procédé de traitement des tissus. – 38. TOUSSEUR. – 39. EMMENEE.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Anachronique

Dans la grille nº 838 parue le 29 octobre, tous les numéros à partir du 23 ont été décalés vers la gauche. Nous prions nos lecteurs de nous en excuser.

Dames

nº 494

LE COIN DU DÉBUTANT

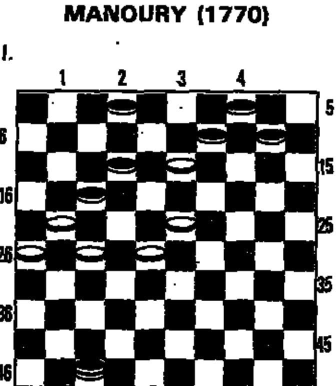
Les grands classiques (schémas). Suite.

● **Coup de l'assommoir**

Premier exemple :

MANOURY (1770)

I.



Les Blancs jouent et gagnent. Solution : 23-18 !

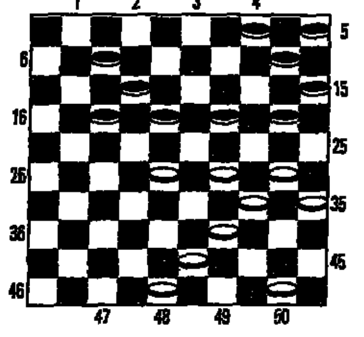
La prise du pion blanc attaqué est différée et ne sera pas effectuée par le pion attaquant.

(12 × 32) 27 × 38 (47 × 8).

Constitution du chaînon vecteur de la rafle : principale caractéristique du mécanisme 21 × 5 !, +.

Deuxième exemple :

L. COUTELAN (1934)

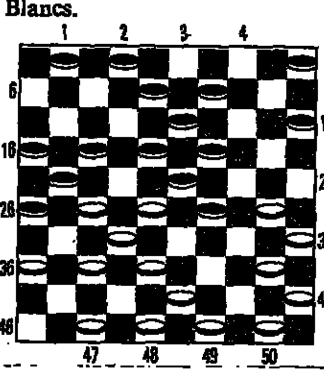


Les Blancs jouent et gagnent. Solution : 28-23 (19 × 28) 39-33 (28 × 39) 30-25 (39 × 30) 25 × 14 (10 × 19).

Chaînon constitué 35 × 2 ! +.

L'UNIVERS MAGIQUE

Combinaison classique sur le thème du « coup de la trappe » (voir chronique nº 493, *le Monde* du 5 novembre 1994) exécutée par Dugas en 1959, au Damier parisien, avec les Blancs.



B+ : 38-33 ! (29 × 38) 30-24 (19 × 30) 28 × 19 (13 × 24) 37-31 (26 × 28) 43 × 14 !, et +.

SOLUTION DU PROBLÈME nº 493
CAMUS (1959)

Blancs : pions à 20, 26, 32, 35, 37, 40, 41, 42, 44, 45, 47.

Noirs : pions à 7, 8, 9, 10, 16, 17, 18, 24, 29, 31, 36, 20-14 !!

Le gain par création d'une alternative ou variante « active ».

9 × 20, à 35-30 (24 × 35) 26-21 (16 × 38) 42 × 4 !

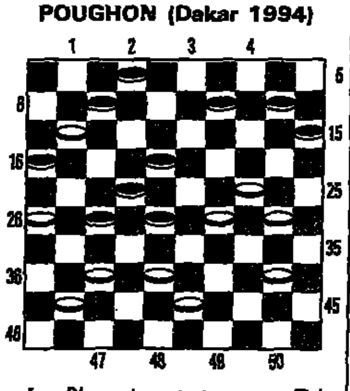
(31 × 42) 4 × 30 ! (35 × 24) 47×38 (36 × 47) 38-33 (47 × 29) 44-39 !, et, +.

a) (10 × 19) 35-30 (24 × 35) 26-21 (16 × 38) 42 × 4 !

Rafle 8 pions !

(31 × 42) 17 × 38 (36 × 47) 4-15 (47 × 50) 15-38 (35 × 44) 38-49 !!, +. Autre final orthodoxe.

POUGHON (Dakar 1994)



Les Blancs jouent et gagnent. Très joli mécanisme conçu par ce fidèle lecteur problémiste pour *le Monde*.

SOLUTION dans la prochaine chronique.

Jean Chaze

Echecs

nº 1613

TOURNOI INTERNATIONAL
Horgen, 1994

Blancs : A. Youssoupov.
Noirs : V. Gavrikov.
Défense Grünfeld.

1. d4	Cf6	18. Rh1! (l)	Tf-d8
2. ç4	g6	19. Tg1!	Cf8 (m)
3. Cç3	d5	20. Fh3	Dh5
4. Ff4 (a)	Fg7	21. a4	Db4
5. Tç1 (b)	0-0	22. Tg4! (n)	Ta-ç8
6. Cf3	ç6 (c)	23. Fg3	Db6
7. é3	Fé6 (d)	24. h4!	h5
8. Cg5 (é)	Ff5	25. Tg5	Ff6
9. Fé2 (f)	Db6 (g)	26. Tç5	Fé7 (o)
10. Dd2	h6 (h)	27. Txh5 !! (p)	gxh5
11. Cf3	Cé4	28. Tg1 (q)	Cg6 (r)
12. Cxé4	Fxé4	29. Fxé6!! (s)	Rh7 (t)
13. 0-0	Cd7	30. Df5	Tg8
14. Tf-d1	dxç4 (i)	31. Fé5!	Rh6 (u)
15. Fxç4	Fxf3	32. Ff4+	Rh7 (v)
16. gxf3	a5 (j)	33. Dxh5+	Rg7
17. Dç2! (k)	é6	34. Fh6+	ab. (w)

NOTES

a) Le « développement précoce du F-D blanc » est une branche de la « défense Grünfeld » aussi importante que la variante d'échange 4. çxd5.

b) Ou 5. é3, ç5 ; 6. dxç5, Da5 ; 7. Tç1, Fé6 ; 8. Db3, 0-0 ; 9. Dxb7, dxç4! ; 10. Dxa8, Fd5 ; 11. Dxb8, Txb8 ; 12. Fxb8, Cé4 et les Noirs ont une compensation suffisante pour le matériel sacrifié. Ou aussi 5. é3, ç5 ; 6. dxç5, Da5 ; 7. çxd5, Cxd5 ; 8. Dxd5, Fxç3+ ; 9. bxç3, Dxç3+ ; 10. Ré2, Dxa1 ; 11. Fé5, Db1 ; 12. Fxh8, Fé6 ; 13. Dd3, Dxa2 ; 14. Rf3 (Farago-Ftacnik, Passau, 1994).

c) 6..., dxç4 et 6..., ç5 sont d'autres possibilités.

d) 7..., Da5 et 7..., Fg4 ont été joués pendant de nombreuses années.

é) 8. çxd5 ; 8. ç5 et 8. Cd2 sont également jouables.

f) Ou 9. Db3, Db6 ; 10. Dxb6, axb6 ; 11. çxd5, Cxd5 ; 12. Cxd5, çxd5 ; 13. a3, Cç6 ; 14. Fb5, Fd7 ; 15. Cf3, Tf-ç8 ; 16. Rd2!

g) On a essayé sans succès 9..., dxç4 ; 10. Fxç4, Cd5 ; 11. Fxd5, çxd5 ; 12. Db3, Cç6 ; 13. 0-0! (Gheorghiu-Keene, Reykjavik, 1972).

h) La sortie du C-R a plus ou moins forcé cet affaiblissement du roque des Noirs.

i) Et non 14..., Tf-d8? ; 15. ç5 avec gain de la D.

j) 16..., é5 donnait aux Noirs de meilleures chances ; 17. dxé5, Cxé5 ; 18. Fé2, Ta-d8.

k) Menace 18. Dxg6.

l) Cédant à une T la colonne ouverte.

m) Parant 20. Fxé6, fxé6 ; 21. Dxg6.

n) Menace 23. d5, çxd5 ; 24. Fç7.

o) Prévoyant la suite 27. Tç3, Ff6.

p) Un sacrifice de T étonnant.

q) Le R noir va avoir le plus grand mal à se défendre contre une armée comportant une D, une T et deux F.

r) 28..., Rh8 est insuffisant ; 29. Fé5+, f6 ; 30. Fxé6!, Cxé6 ; 31. Dg6!

s) La destruction du rempart du R noir continue. Devant la menace 30. Dxg6+, les Noirs n'ont plus de défense. Si 29..., Rf8 ; 30. Df5 ; si 29..., Rg7 ; 30. Fé5+, Rh6 ; 31. Fxf7, Cxé5 ; 32. Tg6+, Rh7 ; 33. dxé5, etc.

t) Si 30..., fxé6 ; 31. Df7+, Rh8 ; 32. Fé5+, Cxé5 ; 33. Dxh5 mat.

u) Si 31..., Cxé5 ou 31..., fxé6, 32. Dxh5 mat.

v) Ou 32..., Cxf4 ; 33. Dxf4+, Rh7 ; 34. Dxf7+, Rh6 ; 35. Df4+, Rh7 ; 36. Ff5+.

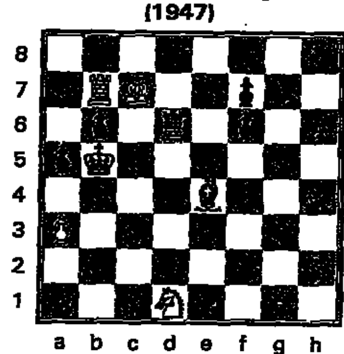
w) Car si 34..., Rh8 ; 35. Ff8 mat et si 34..., Rf6 ; 35. Df5 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1612
G. M. KASPARIAN (1939)

(Blancs : Rç1, Td5, Fd2, Pf6. Noirs : Ra2, Tg6, Pa4 et b4.)

1. Fg5!, b3 ; 2. Td2+, Ra1 ; 3. f7! (et non 3. Fé3? à cause de 3..., b2+! ; 4. Txb2, Txf6 ; 5. Fd4, Tf1+ ; 6. Rç2, a3! ; 7. Tb1+, Ra2 ; 8. Txf1. Pat.), Txg5! ; 4. f8=D, Tg1+ ; 5. Td1, Tg2! menaçant mat ; 6. Da3+, Ta2! et le gain des Blancs semble impossible. 7. Td2!! une pointe extraordinaire, Txa3 ; 8. Tb2!, Ta2 ; 9. Tb1 mat.

ÉTUDE Nº 1613
N. A. NOVOTELNOV (1947)



Blancs (4) : Rç7, Tb7, Cd1, Pa3.
Noirs (7) : Rb5, Td6, Fé4, Pa5, b6, f6, f7.
Les Blancs jouent et font nulle.

Claude Lemoine

Bridge

nº 1609

LA COUPE DE FRANCE

Il arrive souvent que l'on ait plusieurs ressources pour gagner un contrat. La bonne technique est de savoir les exploiter dans le bon ordre, comme dans cette donne de la Coupe de France de 1992.

♠ 8
♡ A 3 2
♢ A V 7 5 3
♣ A V 7 2

♠ A 9 4 3 2 / ♡ 9 / ♢ R D 8 6 / ♣ 5 4 3 — (Ouest)

♠ D V 10 7 5 / ♡ 10 6 / ♢ 9 4 2 / ♣ D 10 9 — (Est)

♠ R 6
♡ R D V 8 7 5 4
♢ 10
♣ R 8 6

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud Molinaro	Ouest Robin	Nord Blanc	Est Thevenet
1 ♡	passe	2 ♢	passe
2 ♡	passe	3 ♣	passe
3 ♡	passe	3 ♠	passe
4 ♣	passe	4 SA	passe
5 ♣	passe	6 ♡	passe...

Ouest a entamé l'As de Pique (sur lequel Est a fourni la Dame), puis il a contre-attaqué le Roi de Carreau. *Comment Sud doit-il jouer* pour gagner le PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse

Le problème est d'essayer d'*éviter l'impasse à la Dame de Trèfle*, et le moyen le plus simple est d'affranchir le Valet de Carreau si un gros honneur n'est pas cinquième dans une des mains adverses. Après avoir pris avec l'As de Carreau, le déclarant coupe un Carreau, puis il tire le Roi de Cœur et l'As de Cœur ; ensuite, il coupe une deuxième fois Carreau, remonte au mort en coupant le Roi de Pique maître, et *coupe une troisième fois Carreau*. Si le Valet de Carreau n'est pas devenu maître, le déclarant a encore la ressource de l'impasse à Trèfle sur Ouest ou d'un squeeze à Carreau et Trèfle...

Remarque : On peut se demander si, avec le jeu de Sud, on ne doit pas faire l'ouverture (à la fois offensive et défensive) de *4 Cœurs* afin d'empêcher un éventuel contrat adverse de 4 Piques. En principe, une ouverture de barrage au palier de quatre promet une couleur de *huit* cartes, mais sans avoir deux Rois à côté. Toutefois, en troisième position, l'ouverture de 4 Cœurs aura souvent des avantages...

LE DERNIER ROUND D'ALBUQUERQUE

C'est une équipe américaine qui a remporté la Coupe Rosenblum, le championnat du monde auquel participaient 168 équipes venues d'une soixantaine de pays. Sa lutte contre les Polonais dans la finale de 64 donnes a été très équilibrée avant que le sponsor Deutsch (capitaine joueur), Martel, Stansby, Bates, Kasle et Rosenberg ne l'emportent par 141 à 110 IMPs (International Match Points).

Voici la donne qui a permis aux Américains de prendre de l'avance :

♠ A 10 8 6
♡ A R V 10 5 3
♢ –
♣ D 3 2

♠ 9 4 / ♡ 9 7 2 / ♢ A 10 6 3 / ♣ R V 8 7 — (Ouest)

♠ R 7 5 2 / ♡ D 6 4 / ♢ R V 2 / ♣ A 6 4 — (Est)

♠ D V 3
♡ 8
♢ D 9 8 7 5 4
♣ 10 9 5

Donne nº 52, O. don. Tous vuln.

Salle fermée

Ouest Martel	Nord Zmudiki	Est Stansby	Sud Balecki
passe	1 ♡	passe	passe
passe			

Sur l'ouverture de « 1 Cœur », la sagesse en Sud est de passer car la main est trop faible pour répondre « 2 Carreaux » ou même « 1 SA ».

Salle ouverte

Ouest Lasocki	Nord Rosenberg	Est Gawrys	Sud Bates
passe	1 ♡	contre	passe
2 ♢	2 ♡	passe	passe
3 ♣	passe	3 ♢	contre
passe	passe	passe	

La prudence en Est vulnérable est de passer sur « 1 Cœur » au lieu de faire un contre d'appel qui a bien mal tourné.

Nord attaqua l'As, le Roi et le Valet de Cœur coupé par Sud qui contre-attaqua la Dame de Pique. Nord fit l'As et continua Cœur coupé par le Valet de Carreau et surcoupé par la Dame et l'As. Le déclarant (Ouest) rata l'impasse à Trèfle et chuta finalement TROIS CARREAUX de trois levées (800).

Après le retour du quatrième Cœur, *combien Ouest aurait-il pu faire de levées ?*

Philippe Brugnon

RENCONTRE

Ernest J. Gaines, mémoire de Louisiane

Suite de la page I

L'extrémité nord est commandée par le bourg de New-Roads, la « vieille ville » d'Ernest Gaines (« *j'ai grandi à dix miles de là* »). D'un geste large, il dit en y pénétrant : « *Voilà, c'est Bayonne* » (la cité de ses romans), et désigne le cinéma où seuls les Blancs pouvaient se rendre, puis la bifurcation vers le faubourg où était celui des Noirs. Mais c'est la place centrale, déserte ce jour, qui l'attire. Il s'avance vers un bâtiment de brique rouge qui passerait inaperçu dans n'importe quel pays d'Europe, et qu'il a dessiné sans retouche dans ses livres, avec sa symétrie de fléau, chargé de deux courtes tourelles encadrant une grande horloge de bois : le palais de justice.

Deux réalités viennent s'entrechoquer sur la façade silencieuse et polie : celle inscrite sur une plaque (« *Erigé en 1902, inscrit au patrimoine* »), dont les solennels attendus municipaux font sourire, et celle d'un autre patrimoine, autrement réel, d'une fiction qui légitime douloureusement l'inscription, rappelant la manifestation pour l'égalité des droits de *Miss Jane Pittman*, l'enfermement et l'exécution de Jefferson (*Dites-leur que je suis un homme*) pour un crime qu'il n'a pu commettre que parce qu'il est noir et que le jury est blanc. « *J'ai mis un magasin en face d'où les gens voient arriver la chaise électrique* », murmure Ernest Gaines en se détournant. Et il glisse : « *Tout de même, maintenant, le maire d'ici est noir.* » Il ajoutera : « *Et moi je peux enseigner dans n'importe quelle université, ce qui aurait été impossible à l'époque.* »

« *Ici* » : est-ce déjà New-Roads ou encore Bayonne ? A quel temps appartient la ville ? « *C'est à mes étudiants les plus jeunes à se préoccuper du présent. Ils en ont l'expérience. Moi j'écris sur le passé, sur le Sud agraire, quand nous travaillions dans les champs jusqu'à la nuit. A la télévision, vous voyez les grandes villes du Sud, les crimes, les violences, la pauvreté, mais jamais le monde rural. Cependant, nombreux sont ceux en Amérique qui vivent encore cette vie. Dans certaines plantations, les gens continuent de travailler car ils sont trop pauvres pour partir. Cela se passe encore ainsi. Voyez la situation des Mexicains en Californie. Ils ne sont pas à proprement parler des esclaves, mais reçoivent très peu d'argent pour un travail que personne ne veut faire. Alors les grands propriétaires terriens les font venir et travailler et travailler encore.* »

La route vers Oscar, la commune de son enfance, est parcourue par les lourds convois de canne à sucre (la récolte, totalement mécanisée, se déroule de la mi-octobre à la mi-décembre) dont les tiges perdues jonchent les bas-côtés des chemins et des autoroutes. Il raconte sa mère, âgée de seize ans, attelée à la coupe jusqu'au jour de sa naissance, et y retournant une semaine plus tard « *de l'aube au crépuscule* ». Il veut que chacun se souvienne, que chacun pèse. Il entre dans un champ plus haut que lui et fait toucher la tige épaisse, pas encore assez sèche, met en garde contre l'enveloppe qui met les doigts en sang, casse et goûte la fibre sucrée. Le vert clair des feuilles s'étend à perte de vue. Il retient le temps d'avant la monoculture, celui du coton, du riz, du soja et des pommes de terre, qu'il ramassait dès l'âge de neuf ans, payé 50 cents par jour, avant de rejoindre, à quinze ans, sa famille émigrée en Californie.

Au carrefour, il désigne à une centaine de mètres une vaste demeure à étage, entourée de chênes verts centenaires : « *La maison de Miss Jane Pittman* », dit-il. Rectifiant aussitôt : « *Celle où elle servait* ». Le siège de la plantation à laquelle la famille Gaines était attachée porte sa blancheur comme l'assurance éclatante de sa souveraineté, de sa pérennité. Vu d'ici, l'édifice paraît hors d'atteinte, forteresse sous le dehors le plus aimable, que devance sur False River une tour classée monument historique. Plus loin, dans les taillis et les ronces qui envahissent les bords du chemin s'enfonçant dans les champs, on croit pouvoir déchiffrer quelque chose comme « *Vestiges historiques* » sur une autre plaque où figure plus nettement « *Interdit de passer* ». Un avertissement que la nature a tenu pour négligeable, non sans que les bulldozers lui aient montré la voie. Ainsi, deux plaques, deux histoires, deux traitements avoisinent-ils.

Il y a trente ans, une quinzaine de maisonnettes de bois semblables s'alignaient encore de chaque côté du chemin. Miss Jane Pittman témoignait déjà : « *Là tantôt, on est plus beaucoup à rester. Là tantôt, y a plus que les champs, les champs, les champs... Ils osent pas nous chasser, alors ils attendent qu'on parte ou qu'on meure.* » Le narrateur était plus précis encore : « *Jimmy a vu cet endroit changer, il a vu tout le monde partir. Il a vu les jeunes gens aller à la guerre, les jeunes femmes à la ville. Sa propre mère comme les autres. Il a vu les tracteurs venir démolir les vieilles maisons, et nous qui les regardions. Il a vu tout ça. Et puis il a entendu des choses : sur cette galerie, il nous a entendus parler de l'esclavage, parler de la grande eau...* »

« *C'était si paisible* », souffle, de sa voix grave et chaude, Ernest Gaines. « *Les maisons qui n'ont pas été détruites ont été démontées pour être installées dans des « plantations historiques »* regrette-t-il. Dans les herbes montantes subsiste l'une des deux dernières. Une frêle et élégante structure « *inchangée depuis les temps de l'esclavage* », écornée par la misère. Tout juste l'unique pièce a-t-elle été coupée en deux, et une cheminée installée à la place du foyer central. Un battant qui s'ouvre à la première bourrade, un fil électrique qui pend au-dessus d'un lit défoncé, un calendrier daté 1991, orné d'une *Cène*, accroché à la cloison au côté de la photo d'une starlette noire. Là vivait le petit-fils de Walter Zano (dit Salute, Rider, Pete et quelques autres surnoms), ce vieil homme à qui est dédié *Colère en Louisiane*. « *C'était celui dont le témoignage m'importait le plus. Il est mort il y a six ou sept ans. Je le rencontrais de longues heures à chaque visite. Les autres sont morts ou partis. On leur a dit que leurs maisons étaient vieilles et allaient être détruites. Mais on ne leur avait même pas laissé un lopin pour planter de la canne ou des haricots. Rien !* »

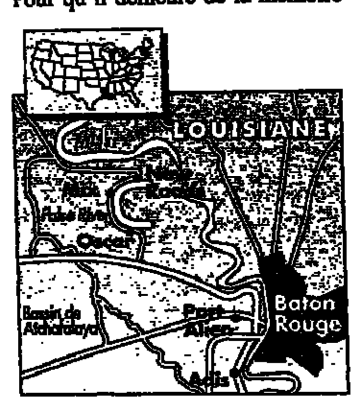
NANCY CRAMPTON

Sur le plancher qui ploie, Ernest Gaines cale prudemment sa haute silhouette contre un poteau de la véranda, et désigne les marches où il s'installait enfant : « *J'étais le seul alors à savoir lire et écrire. J'écrivais le courrier des vieilles gens et je leur lisais. Il n'y avait pas du tout d'école à cette époque. J'ai dû créer des lettres de toutes pièces. Ils commençaient à me dicter quelque chose, et soudain n'avaient plus rien à dire ou ce qu'il voulaient dire n'était pas en ordre. Il fallait mettre leurs propos au clair, dans une syntaxe décente. Longtemps j'ai cru que j'avais commencé à écrire durant mes études à San-Francisco, jusqu'à ce que je me rende compte que c'est à ce moment-là que tout est né. Je l'avais oublié. L'université, où j'ai étudié la littérature et l'écriture, m'a donné des instruments pour écrire, les a aiguisés, m'en a rendu conscient. Joyce et Dublin, Faulkner et le Mississippi, Anderson et l'Ohio, Balzac et la France : les écrivains se concentrent sur un territoire précis où tout ce qui peut advenir dans le monde apparaît.*

» *Vous êtes formés par votre région, votre environnement. Miss Jane Pittman n'aurait pas pu être new-yorkaise. Elle est très précisément louisianaise et, malgré tout, un personnage universel. Comme Louis Armstrong. Louis Armstrong est très précisément jazz, très précisément louisianais, mais sa musique est universelle. Mais nous n'avons pas de jazz sur ces terres, alors il n'y a pas de jazz dans mes livres. Nous avons le blues, le hard blues, le blues rural, le blues urbain, mais pas de jazz. Pourtant j'aime le jazz. Mais je ne me suis jamais reconnu dans la sophistication de la culture citadine. J'appartiens à la campagne et ne supporte que les villes à taille humaine comme San-Francisco. Je ne fréquente pas les cénacles intellectuels de New-York ou de Chicago. Je préfère la Louisiane.* »

A quelques mètres de la maisonnette se dresse la petite église-école de la plantation, fermée depuis peu : sous un seul clocheton de bois, deux espoirs de salut, ou deux maigres chances offertes à ceux qui n'en avaient aucune. Une petite clef ouvre une porte vermoulue sur un alignement de bancs : « *Il n'y avait pas de bureau, les livres, il fallait les poser sur les genoux.* » Ernest Gaines désigne, devant l'autel absent, l'endroit où officiait le prêtre et, une marche plus bas, celui où enseignait l'instituteur, le couple de celui qui croyait au ciel et de celui qui croyait aux siens, jamais plus unis contre l'adversité des leurs que dans l'affrontement de *Dites-lui que je suis un homme*. « *Je sais maintenant que ce vieil homme* (le révérend) *est beaucoup plus courageux que moi*, dira l'instituteur au condamné à mort. *Il te fera honneur, il sera fort. Il se servira de leur Dieu pour se donner de la force.* » Mais il ajoutera : « *Ma foi est en toi, Jefferson.* »

Derrière l'autel, un chromo « *rare* » sous un verre étoilé : un ange noir et barbu, lance en main, s'élève vers un Christ : « *Jésus est mort pour tous.* » On le décroche du mur. Il sera mis en sécurité et réintégré. Les fonds réunis dans la constitution d'un mémorial Ernest Gaines devraient permettre de protéger l'église-école, de la restaurer, d'entretenir peut-être les maisons et le cimetière de la plantation. Pour qu'il demeure de la mémoire noire autre chose que celle des mots. Lesquels, déjà, ne sont plus ceux des anciens : « *On vous découragerait d'étudier et de parler créole, parce qu'on pensait que vous auriez une culture trop limitée et que cela la relèverait si vous parliez anglais. Voilà pourquoi je n'ai pas appris le français. J'essaie de capter l'anglais que parlaient les vieilles gens autant que je peux. Le dialecte reste frais, même chez les émigrés californiens. J'essaie de transcrire la structure de la phrase, non les erreurs d'énonciation, mais celles de syntaxe.* »



Il faut s'enfoncer dans les champs de canne par un chemin de terre pour trouver le cimetière, annoncé au loin par de hauts pacaniers. Revenu pour la première fois il y a quelques années, Ernest Gaines avait trouvé les tombes enfouies sous des herbes qui lui arrivaient à la taille. Depuis, les lieux sont régulièrement nettoyés par un de ses anciens condisciples. « *Ils seraient détruits si nous ne le faisions pas.* » Il se baisse pour ramasser les noix de pacane, comme il le faisait enfant, comme le font ceux d'aujourd'hui. « *Les miens sont là. Depuis quatre ou cinq générations. Ils n'avaient pas d'argent pour mettre une simple dalle.* » Il porte leur présence sous l'herbe rase, sous les feuilles jaunies, entre les quelques pierres blanchies de frais pour la Toussaint. Un homme descend une tondeuse d'un pick-up. Il s'enquiert de lui, de son origine : il veut retrouver le nom de chacune des personnes enterrées. Il constate, heureux, que les gens reviennent depuis que le cimetière est entretenu. Il projette de planter des peupliers tout autour.

« *On appartient à cette terre, et cette terre nous appartient autant qu'à n'importe qui*, s'enflamme t-il. *J'en suis une sorte de chroniqueur se souvenant du peu que je sais et de ce que j'ai appris.* » L'ultime précision demandée sera sa conclusion : « *On m'interroge souvent sur l'existence d'une écriture noire américaine. Je ne sais que répondre. Je sais seulement que nous sommes maintenant reconnus. Particulièrement les femmes : Toni Morrison, Alice Walker, Terry McMillan. Même les jeunes Chinoises se mettent à les imiter, et de nombreuses autres. Ce sont vraiment les femmes. C'est leur année. Je ne sais pas s'il y a un nouveau mouvement dans l'écriture noire. Il n'y a pas d'école comme dans les années 60, à l'époque du combat pour la culture. Nous avons toujours écrit. Peut-être ne nous publie-t-on plus. Mais aux Etats-Unis on ne se précipite pas pour faire de la publicité aux auteurs noirs. Les femmes ont pu être reconnues sous la pression du mouvement féministe, reconnues pour leur travail, mais vous ne trouvez pas cela chez les hommes. Alors qu'il y en a plus encore qui sont publiés. Mais ils sont là. Ils ont toujours été là. Nous avons toujours écrit. J'écris. Un livre par décennie.* »

De notre envoyé spécial
Jean-Louis Perrier

▶ Les œuvres d'Ernest J. Gaines ont été publiées en français par Liana Levi : *D'amour et de poussière* (1967, 240 p., 125 F), *Autobiographie de Miss Jane Pittman* (1971, 278 p., 95 F), *Une longue journée de novembre* (144 p., 98 F), *Dites-leur que je suis un homme* (1993, 300 p., 130 F). *Colère en Louisiane* (1983) a été réédité par 10/18 (228 p., 46 F.).